



# **Histoire générale de Port-Roïal, depuis la réforme de l'abbaye jusqu'à son entière destruction**

<https://hdl.handle.net/1874/26341>

# HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE

PORT-ROÏAL.

305.7.13.

# HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE

PORT-ROÏAL,

DEPUIS LA REFORME DE L'ABBAÏE  
jusqu'à son entière destruction.

TOME SEPTIEME.

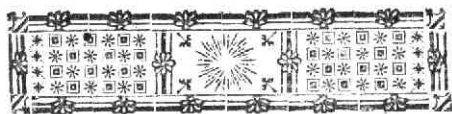


*A AMSTERDAM,*

Chez JEAN VANDUREN.

---

M. DCC. LVII.



## AVERTISSEMENT.

**O**N s'étoit proposé de renfermer l'Histoire de Port-Royal en huit Volumes; mais l'abondance de la matière, jointe au caractère de l'impression dont on s'est servi pour la commodité des Lecteurs, a obligé de passer ces bornes, & d'ajouter deux Volumes. Si cette augmentation déplaît à quelques-uns, on a lieu d'espérer qu'elle ne déplaira point aux personnes qui aiment que les matières importantes soient traitées avec une juste étendue. L'accueil que le Public a fait aux six premiers Volumes semble être un garant qu'il ne recevra pas moins favorablement les quatre que nous lui présentons. Il est vrai, nous en convenons volontiers, que *la prolixité n'a jamais fait le mérite d'un ouvrage*; mais il faut aussi convenir, que jamais la brièveté ne le fit. Une Histoire n'est bonne, ni à raison de sa prolixité, ni à raison de sa brièveté; mais à raison de l'ordre, de la

ij *AVERTISSEMENT.*

méthode, du choix & de l'arrangement des faits, du style & du goût qui y regnent. En un mot, une Histoire est bonne, soit qu'elle soit longue, soit qu'elle soit courte, lorsqu'elle est bien faite. Elle peut être longue, & en même-tems très bonne, telle est l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleury. Elle peut être courte & très mauvaise, tel est l'Abregé de l'Histoire Ecclésiastique d'un certain Historiographe d'Avignon (\*), devenu presque aussi fameux que ceux auxquels il a prêté son nom, ou qui lui ont prêté leur plume.

\* Morenas.

La prolixité n'est donc pas par elle-même un défaut : mais en est-elle un qu'on puisse reprocher à l'Histoire générale de Port-Roïal ? L'Auteur des *Vies des quatre Evêques attachés à la cause de Port-Roïal*, le pense ainsi ; & non content de ce reproche qu'il fait en général dans la Préface sur ses vies, il attaque l'Histoire plus particulièrement dans deux lettres qui sont à la fin de son ouvrage.

Il n'est point d'écrit qui soit à l'abri de la critique, quelque précaution que l'on prenne pour s'en garantir : ainsi on ne doit point être surpris que l'Histoire générale de P. R. ait essuié

une attaque. Ce qui pourroit surprendre, c'est la main d'où le coup est parti & plus encore la singularité de la critique. Toutefois nous pourrions dire que c'est une main amie, ou du moins qui n'a fait aucune blessure. Quoique le nom du Censeur, connu dans le public par la réputation que sa piété & ses lumières lui ont justement acquise, forme en sa faveur un préjugé favorable; bien loin de dissimuler sa critique, nous nous faisons un devoir d'en avertir nos Lecteurs; nous les prions même instamment de vouloir bien prendre la peine de lire les deux lettres dans lesquelles on attaque notre Histoire. C'est là toute la réponse que nous y voulons faire. L'estime & la vénération que nous avons pour ce respectable Censeur ne nous permettant, ni de garder sur sa critique un silence qui pourroit être regardé comme une marque de mépris, ni de la combattre, beaucoup moins de nous mesurer avec lui, nous nous contentons de l'abandonner au jugement du public, qui est l'arbitre souverain de ces sortes de contestations. Ceux qui ne feront point satisfaits d'une telle réponse de notre part, & qui desireroient qu'on

discutât les articles critiqués, peuvent lire un petit écrit de 24 pages, publié sous ce titre : *Remarques sur ce qui est dit de l'Histoire générale de Port-Roïal dans deux lettres qui se trouvent à la fin des vies des quatre Evêques engagés dans la cause de Port-Roïal.* Ces Remarques peuvent être jointes, tant à l'Histoire générale de Port-Roïal, qu'aux vies des quatre Evêques. D'ailleurs l'Auteur de la vie des quatre Evêques, n'a relevé aucun fait ni aucune date de l'Histoire générale : il attaque seulement les éloges qu'on en a faits, & la haute préférence, qu'on lui a donnée, à ce qu'il prétend, sur une autre Histoire de P. R. en six volumes, à laquelle il s'intéresse. Peut-on exiger de nous une discussion sur un tel sujet ? Mais une chose, sur laquelle il ne nous est pas permis de garder le silence, c'est une Lettre, qu'il nous accuse, sans aucun fondement, d'avoir écrite contre un Ecrivain célèbre pour lequel nous avons un respect & une estime particulière. Nous défavouons hautement cette Lettre, à laquelle nous n'avons aucune part.



HISTOIRE  
GÉNÉRALE  
DE  
PORT-ROÏAL.

---

SECONDE PARTIE.

---

LIVRE SEPTIEME.

LES années qui suivent celle de la paix de Clement IX, jusqu'à la dernière persécution, ne sont plus remplies de ces grands événemens, qui nous ont fourni une si abondante matiere, sur-tout pendant le tems d'orage; tems terrible, dit M. Nicole (1), & si terrible que, si ces

---

1670.

I.  
Etat de P. R.  
après la paix  
rendue à l'E-  
glise.

(1) M. Nicole, dans une lettre du 4 janvier



1670.

*jours n'avoient été abrégés, qui que ce soit n'eut été sauvé.* Nous ne verrons pas dans cet interval, les religieuses de Port-roial essuier des combats pour leur attachement à la vérité & à la sincérité chrétienne, & donner par leur foi & leur courage ces spectacles qui ont fait le sujet de notre admiration, & qui feront celle de la poste-

1693, à la seur Agnès le Feron, entretenant, cette religieuse des différentes épreuves de Port-roial, en distingue de quatre sortes, auxquelles elles ont été exposées en quatre tems différens. Le premier tems est le tems de la préparation à l'orage ou des menaces, & s'étend depuis 1654 jusqu'en 1664, où le grand orage commença. Le second tems est celui du grand orage, tems terrible; & s'étend depuis 1664, jusqu'à la paix rendue à l'Eglise. Le troisieme tems est celui de la durée de cette paix jusqu'au tems que les nuages se renouvelerent à la mort de Madame de Longueville. Le quatrieme tems est celui qui s'est écoulé depuis la mort de cette Princesse, & qui subsistoit encore en 1693, lorsque M. Nicole écrivoit. Il appelle ce tems, à l'égard de P. R, un tems d'obscurcissement. Cet

homme judicieux remarque » que ces différens » tems ont des caracteres » différens. Chacun a eu » ses biens, ses maux, » ses avantages & ses des- » avantages «; en sorte qu'il est souvent difficile de considérer, lequel, tout bien pésé, est préférable à l'autre.

Le premier tems avoit ses biens & ses maux, avec cette différence que les menaces regardoient plus les chefs que les membres particuliers; au lieu que les biens spirituels s'étendoient généralement à toutes, n'y ayant jamais eu plus de secours spirituels que sous la conduite de la première mere Angeli- que, de la mere Agnès, de la mere des Anges, de M. Singlin, M. de Saci, &c. Le second tems étoit un tems terrible, pour lequel les religieuses devoient à Dieu de grandes actions de grâces de l'a- voir abrégé.

rité la plus reculée. Mais nous les verrons, comme les chrétiens des premiers siècles de l'Eglise pendant les jours de paix qui succédoient aux persécutions, se sanctifier dans le calme par la pratique de toutes les vertus de leur état, & terminer, les unes après les autres, leur carrière par une mort précieuse aux yeux du Seigneur. Ce n'est point que les dix années, qui ont suivi la paix de l'Eglise, aient été exemptes de peines & d'amertumes. » Les dix années, » dit encore M. Nicole (2), qui ont » suivi la paix de l'Eglise, & qui paroissent si glorieuses à votre maison, » n'ont pas été exemptes de peines & d'amertumes, & j'ai vu des personnes assez éclairées, partagées sur ce sujet. L'avis qui prévalut, est, qu'on s'est rétabli dans la maison des Champs comme auparavant, qu'elle a été gouvernée par ses Directeurs ordinaires, qu'on a répondu par sa gratitude aux bons offices des personnes de qualité qui témoignent de la bonté pour la maison; que les religieuses y ont été dans un certain éclat que leur piété leur attiroit,

(2) Dans la même lettre; voyez cette lettre dans les Mém. hist. T. 3. p. 148, 153.

1670.

» aussi-bien que les talens éminens  
 » des supérieurs.

» L'avis des autres , continue M.  
 » Nicole , étoit plus farouche en ap-  
 »arence. Ils eussent voulu qu'on eût  
 » évité tout ce qui avoit de l'éclat dans  
 » le monde , qu'on n'eût point vû à  
 » P. R. tant de carosses , tant de per-  
 »sonnes de qualité , qu'on eût pour  
 »vue principale de se cacher & de  
 » s'enfvelir dans le monde ; & puis-  
 » qu'on reconnoissoit que l'éclat avoit  
 » excité beaucoup d'envie , qu'on eût  
 » taché de l'étouffer par une vie en-  
 » tierement obscure.

C'étoit en particulier le sentiment  
 de M. de Sainte Marthe , qui se seroit  
 porté volontiers à ne jamais mettre  
 le pied à P. R. , de crainte d'y attirer  
 quelques-uns des maux dont on ve-  
 noit de sortir. M. Nicole ne dissimule  
 point qu'il étoit du même avis.

Quoique les religieuses de P. R.  
 aient également profité de ces états  
 divers pour s'avancer dans la vertu ,  
 néanmoins ces différens états ne pro-  
 curent pas à l'historien une matiere  
 également intéressante. Mais si dans les  
 tems de calme & d'obscurcissement  
 où nous allons entrer , nous n'avons

plus jufqu'au renverfement de ce faint monaftere , à parler de ces actions éclatantes & de ces combats , qui nous ont occupés dans les années précédentes , c'eft-à-dire , dans le tems d'orage ; nous aurons plus de liberté d'entrer dans des détails particuliers des vertus de ces admirables vierges chrétiennes , de leurs faints Directeurs, des folitaires qui habitoient ce defert , & de leurs amis.

Les maladies qui regnerent à P. R. des Champs au commencement de l'année 1670 , malgré la rigueur du froid , enleverent pendant le mois de Janvier , trois fœurs converfes , 1<sup>o</sup>. La fœur Anne de S. Paul-Bernard (3) ; 2<sup>o</sup>. La fœur Louife de S. Barthelemi Fortier (4) , qui toujours uniforme dans fa conduite & toujours fidelle à fes devoirs , avoit paffé dans le cloître quarante ans ou environ (5) : 3<sup>o</sup>. La fœur Marie de Sainte Luce Garnier (6). Sa mort avoit été précédée de celle d'une postulante converfe , nommée Madeleine de Sainte Oppor-tune Rouftel (7) , qui eut la confolation de recevoir au lit de la mort

1670.

II.  
Mort de plu-  
sieurs rel-  
gieufes.

(3) Morte le 10.

(4) Morte le 16.

(5) Nécr. p. 33.

(6) Morte le 29.

(7) Morte le 18.

1670.

l'habit de novice, qui lui fut donné en considération de son zele & de sa piété. Le deux du mois de Mai suivant, la mort enleva encore une sœur converse nommée Marie Madeleine de Sainte Marthe Charon, sur laquelle Dieu avoit fait éclater sa miséricorde d'une maniere toute particuliere (8). Ce fut la dernière religieuse qui quitta la maison de Paris, pour se réunir dans celle des Champs avec ses meres & ses sœurs. Elle eut cette consolation le 24 mai 1669. *Elle se crut déjà en Paradis*, dit la mere Angelique de Saint Jean, *lorsqu'elle se vit avec la mere Agnès & avec nous.* Tous ses sentimens n'étoient plus que de joie & d'actions de *graces.* » Elle » passa ses dernières années dans la » même paix qu'elle avoit accoutu- » mé, & elle mourut avec beaucoup » de piété & d'humilité le 2 mai 1670.

III.  
Fin de la  
fameuse sœur  
Flavie.

Dieu qui a pitié de qui il veut, & qui laisse dans l'endurcissement qui il lui plaît, cita dans le même-tems devant son tribunal la sœur Flavie, si fameuse par ses intrigues & sa trahison.

(8) Voyez la relation de sa vie par la mere Angelique de S. Jean. Vies édif. T. 3. p. 70.

Dès que la mere Agnès apprit qu'elle étoit dangereusement malade, elle fut vivement touchée du triste état de cette malheureuse fille, & lui écrivit une lettre des plus touchantes, pour tâcher de la faire rentrer en elle-même. Voici ce qui donna occasion à cette lettre.

M. Desseaux parent de la sœur Flavie, qui demouroit depuis long-tems dans une ferme de Port-roïal des Champs (9), aiant sù que sa Tante étoit fort mal, alla à Paris pour en savoir des nouvelles plus particulières. Il y apprit qu'elle étoit à l'extrémité, & chargea la religieuse du tour, qui étoit sa cousine, d'aller trouver la sœur Flavie, de lui dire de sa part, qu'il étoit venu pour s'informer de ses nouvelles & pour en porter aux religieuses de Port-roïal des Champs. La religieuse aiant fait sa commission revint, & lui dit de la part de la malade, qu'elle lui étoit

(9) La ferme de Champgarnier, près de P. R. Il y vécut pendant 40 ans dans une grande piété, & un grand attachement pour la maison, & y mourut le 20 novembre 1700. Il avoit une sœur à P. R. des champs, nom-

mée Marie de Sainte-Agathe, religieuse très vertueuse, qui demeura fidelle à la vérité pendant la persécution, & mourut le 23 mars 1690. Supl. p. 494. Mém. hist. T. 3. p. 304.

1670.

très obligée de la peine qu'il avoit prise, & qu'elle se recommandoit à ses prieres & à celles des religieuses de P. R. des Champs. M. Desseaux étant déjà monté à cheval pour s'en retourner, on le fit rappeler par une des tourrières, & on lui dit qu'on avoit encore un mot à lui dire. Étant monté au parloir, la même religieuse sa cousine, qui lui avoit déjà parlé, lui demanda s'il étoit seul; M. Desfaux aiant répondu qu'oui, elle fit approcher une autre religieuse, qui lui dit, qu'elle avoit ordre de la mere Flavie de lui témoigner beaucoup de reconnoissance de la charité des meres de P. R. des Champs; que la sœur Flavie l'avoit chargée de lui dire de sa part, qu'en l'état où elle étoit, elle se jettoit en esprit à leurs pieds pour leur demander pardon, & qu'elle les prioit d'oublier tout le passé. Mais ces religieuses exigèrent sur cela un grand secret de lui. M. Desseaux retourna à P. R. & s'acquitta de sa commission. Les meres étant sensiblement touchées de l'état où étoit la sœur Flavie, & de ce qu'elle leur avoit fait dire, penserent à chercher quelques moïens pour lui témoigner qu'elles recevoient ses excuses de très

bon cœur, & qu'elles lui pardonnoient tout ce qui pouvoit lui donner des remords à leur sujet, dans le desir que Dieu lui pardonât de même, afin que cette assurance adoucît le trouble, où elle pourroit être à l'approche de la mort. C'est ce qui porta la mere Agnès à lui écrire, dans la pensée que rien ne pourroit la consoler davantage, à cause de l'union si étroite qui avoit été autrefois entre-elles. Elle le fit avec grande précipitation, parceque M. Desseaux avoit rapporté que selon la décision du médecin elle ne passeroit pas le lendemain. Cette lettre avoit rapport aux excuses que la sœur Flavie avoit fait faire sur ce qui s'étoit passé à leur égard, & au pardon qu'elle en avoit demandé; mais la mere Agnès ne crut pas pouvoir en rien marquer, à cause du secret que les deux religieuses de Paris qui avoient parlé à M. Desseaux de la part de la sœur Flavie, avoient exigé de lui. Ainsi elle ne fit que lui témoigner une extrême affection de la part des religieuses de P. R. des Champs, & un entier oubli de tout le passé, & l'exhortoit à faire à l'égard de Dieu, ce qu'elle avoit déjà fait à leur égard, sans néanmoins révéler cette démar-



1670.

che. Voïez cette lettre à la fin du Tome (10).

IV.  
Réponse  
supposée de  
la sœur Fla-  
vie.

Un mois après que la lettre de la mere Agnès eut été rendue à la sœur Flavie, on reçut à P. R. des Champs une réponse sous son nom, datée du 25 mai, dans laquelle on emploïoit de grands lieux communs à-propos de rien ; & on y traitoit les religieuses de P. R. des Champs de rebelles & de défobéissantes, quoique M. de Paris, par sa sentence du 17 de fevrier, eût déclaré *avoir une extrême joie de leur obéissance entiere & véritable*, & de la soumission qu'elles lui avoient rendue. Cette piece visiblement supposée n'est digne que de mépris, mais l'éclat qu'elle fit dans le public, semble exiger qu'on la rapporte. Le lecteur la trouvera à la fin du volume.

V.  
La mere  
Agnès répli-  
que.

La charité de la mere Agnès la porta à répliquer à la sœur Flavie. Mais tout le succès qu'eut son zele, & tout l'effet qu'il produisit, fut qu'il servit de prétexte aux religieuses de Paris pour accuser celles des Champs, & indisposer contre elles M. l'Archevêque. Enforte que la mere Agnès fut

(10) Nous trouvons lequel on marque quelle cette relation dans un a été vue par M. Desleaux, Journal manuscrit, dans qui l'a trouvée véritable.

obligée de lui écrire pour se justifier, en lui faisant connoître la droiture de ses intentions, qui n'étoient autres que de porter cette fille à la paix & à l'union dans l'extrémité où elle avoit appris qu'elle étoit. Madame la Duchesse de Longueville parla même à ce sujet au Prélat, qui voiant que plusieurs personnes se donnoient des mouvemens pour approfondir ce mystere, & pour avoir des preuves certaines de la supposition de la lettre de la sœur Flavie, tacha d'étouffer cette affaire, qui ne pouvoit faire honneur à son P. R. favori.

Une lettre de la mere Angélique de Saint Jean à M. Perrier achevera d'éclaircir l'histoire de cette lettre, autant qu'elle peut l'être. » Il y a, » dit-elle (11), un chaos entre P. R. » de Paris & nous. Nous n'en favons » aucune nouvelle. Nous n'avons pû » même pénétrer tout-à-fait le mystere de la lettre de la sœur Flavie, » dont vous avez oui parler. Il y a » beaucoup d'apparence qu'elle ne l'a » pas faite, & qu'on a contrefait son » écriture de même qu'assurément on a » composé la lettre qui n'est pas d'elle. » Elle avoit donné occasion à la mere

VI.  
Lettre de la  
mere Angeli-  
que de Saint-  
Jean, sur la  
lettre suppo-  
sée de la sœur  
Flavie.

(11) Rec. de 1740 in-12, p. 515.

1670.

» Agnès de lui écrire par un compli-  
 » ment qu'elle lui fit faire , accompa-  
 » gné d'excuses de ce qui s'étoit passé :  
 » la réponse n'est venue qu'un mois  
 » après , lorsqu'elle étoit si proche de  
 » sa fin , qu'il n'est gueres croiable  
 » qu'elle ait pû écrire une si grande  
 » lettre. M. l'Archevêque de Paris a  
 » eu grand soin de défendre depuis  
 » sa mort , qu'on parlât davantage de  
 » cela ; & il ne s'est appaisé qu'à cer-  
 » te condition. Nous l'avons fait pour  
 » nous bien aisément , d'autant plus  
 » que le mal étoit sans remede pour  
 » elle.

VII.  
 Mort de la  
 sœur Flavie.

» Il n'y a pas sujet d'esperer qu'elle  
 » ( la sœur Flavie ) se soit véritable-  
 » ment reconnue , car des personnes  
 » qui l'ont vue jusqu'à sa mort , di-  
 » sent qu'elle paroïssoit fort en repos.  
 » Rien n'est plus terrible & ne fait  
 » tant appréhender le jugement de  
 » Dieu que ce grand silence , qu'il  
 » garde jusqu'à ce dernier moment ,  
 » où l'on paroît tout d'un coup à ce  
 » grand jour qui éclaire jusques dans  
 » les plus secrets replis de l'ame , pour  
 » lui découvrir à elle-même tout ce  
 » qu'elle n'a jamais peut-être connu , ou  
 » ce qu'elle a été bien-aïse de ne point  
 » voir , mais qu'elle ne peut plus ca-

» cher aux yeux de son juge qui l'accuse  
» & la condamne. Je n'applique point  
» cela à cette pauvre fille, & je ne la  
» veux point juger; elle l'est déjà,  
» mais Dieu veut que les exemples  
» nous fassent peur, & que nous pre-  
» venions notre dernière heure par  
» notre vigilance, en ne différant  
» point la pénitence, qui est si dou-  
» teuse, lorsqu'on la remet à un au-  
» tre tems.

La sœur Flavie mourut le 6 de juin, & les religieuses de la maison des Champs firent pour elle les prières ordinaires & les continuerent pendant trente jours.

La mort de cette vierge folle fut suivie de près de celle d'un homme fameux, qui n'avoit pas moins fait de mal qu'elle aux religieuses de P. R. Nous parlons du P. Annat Jésuite, confesseur du Roi, qui après avoir mis dans l'Eglise le feu de la discorde pour faire recevoir le formulaire qu'il avoit fabriqué avec M. de Marca, alla rendre ses comptes au souverain Juge le 14 de juin, huit jours après la sœur Flavie. Nous n'en dirons pas davantage sur ces deux fameux personnages. Il vaut mieux entretenir nos lecteurs de sujets plus propres à les édifier.

1670.

VIII.  
 Mor de M.  
 Charles Akakia  
 Dumont.

Port-roïal perdit le 9 juin de cette année par la mort de M. Akakia, un saint Prêtre & un Directeur éclairé, qui avoit rendu de grands services à la maison. Né avec un génie rare, & un caractère excellent, un jugement exquis & une mémoire prodigieuse, il étudia dans l'Université de Paris avec un succès qui répondit à toutes ces grandes qualités (12). Étant licencié en Théologie de la maison de Navarre, & pouvant recevoir avec distinction le bonnet de Docteur, il se retira à P. R. des Champs pour y vivre dans la pénitence & la retraite. Il eut la consolation de voir son exemple suivi par quatre freres & une sœur. Quelques années après, il fut obligé de recevoir le sacerdoce malgré l'éloignement qu'il en avoit, & le desir de demeurer dans la dernière place. Il mena dans cet état la vie d'un homme choisi de Dieu & caché en Dieu, n'ayant d'autre desir que de lui plaire & d'être connu de lui seul. En 1661, il fut forcé comme les autres directeurs & solitaires, de quitter le S. desert de P. R., & se retira sur la paroisse de Saint Medard, où il mourut le 9 juin 1670, âgé seu-

(12) Nécrol. p. 229.

lement de 48 ans. Son corps repose dans cette paroisse. 1670.

Messire Louis de Pontis, gentil-homme provençal, né vers 1584, après avoir servi fidelement sous trois Rois pendant plus de 50 ans, fut assez heureux pour entendre la voix de Dieu dans l'événement extraordinaire de la mort d'un ami, (M. de S. Ange,) qu'il aimoit beaucoup. Ce fut pour lui un coup de grace qui le reveilla, parce que c'étoit le moment que Dieu avoit résolu de lui faire miséricorde (13). La mort qu'il avoit eu tant de fois devant les yeux (14), ne lui avoit jamais paru redoutable qu'en ce moment, que la foi lui en découvrit les suites. » Tant de morts, dit-il (15), dont j'avois été témoin jusqu'alors dans les armées, n'avoient fait d'impression dans mon esprit que pour me porter à pleurer ceux que j'aimois, mais celle-ci me toucha le cœur, & me fit penser à me pleurer moi-même, & à faire une serieuse réflexion sur ce qui me pouvoit arriver aussi-bien qu'aux autres. . . . Quoi ! disois-je en moi-même, cet homme se por-

(13) Nécrol. de P. R. res de Pontis.

P. 236.

(15) Mém. T. 2. p. 5124

(14) Voyez les Mémoi-

1670.

» toit bien, il n'y a qu'un quart d'heure  
 » re & le voilà mort en un moment.  
 » Je puis donc mourir en un instant  
 » comme lui. Hé que deviendrois-je  
 » alors, pauvre misérable? Que de-  
 » viendras-tu dans l'état où tu es,  
 » n'ayant jamais pensé à la mort? Il  
 » est tems d'y penser serieusement.  
 » C'est peut-être à toi que Dieu par-  
 » le par cette mort ». Après ces ré-  
 flexions, M. de Pontis apprit du con-  
 fesseur de son ami un événement sin-  
 gulier, qui le frappa beaucoup. Il  
 eut ensuite une conversation avec une  
 personne de piété, qui le fortifia dans  
 la résolution qu'il prit de donner tout  
 le reste du tems de sa vie à l'import-  
 tante affaire de son salut. Comme il  
 connoissoit M. d'Andilly, qui étoit  
 déjà retiré dans le desert de P. R.,  
 il alla l'y trouver, pour apprendre  
 de lui à renaître dans la vieillesse. Il  
 y passa près de 9 ans dans la priere,  
 la pénitence & le travail des mains.  
 » Ce saint Vieillard, dit M. du Fof-  
 » fé (16), qui avoit coutume de mar-  
 » cher à la tête des regimens, étoit  
 » occupé pendant ce tems-là à appla-  
 » nir un endroit que l'on nommoit  
 » *in solitudine* & à le défricher. Tout

(16) Foff. Mem. p. 160.

» courbé sous le poid de ses années  
 » & de ses services, il consacroit les  
 » restes précieux de sa vie & de  
 » ses forces, par un travail laborieux  
 » & utile, enforte qu'il fit un endroit  
 » fort agréable sur une montagne in-  
 » culte. Il avoit toujours dans le  
 » cœur & souvent dans la bouche,  
 » ces paroles : *Regi sæculorum immor-*  
 » *tali & invisibili soli Deo honor &*  
 » *gloria.* Celui qui depuis près de  
 » 50 ans s'étoit fait une habitude de  
 » commander d'une maniere absolue  
 » aux officiers subalternes & aux sol-  
 » dats qui servoient sous lui, sem-  
 » bloit être alors comme un enfant,  
 » aiant une telle soumission pour M.  
 » de Saci qui le conduisoit, qu'il pa-  
 » roissoit ne se souvenir de son an-  
 » cien commandement, comme cet  
 » officier si loué dans l'évangile, que  
 » pour être plus soumis à l'égard de  
 » Dieu & pour témoigner une plus  
 » grande foi dans toutes ses actions.

La persécution qui s'éleva contre  
 P. R. en 1660, obligea ce vénérable  
 Vieillard de sortir de cette chere  
 solitude, où il desiroit de terminer ses  
 jours. Alors il alla demeurer à Paris,  
 où il vécut encore dix ans, dont il  
 passa la dernière année au-dehors du



1670.

monastere. Il mourut le 14 juin, dans la dix-huitieme année de sa pénitence, la quatre-vingt-septieme de son âge, & fut enterré devant la grille du chœur des religieuses, comme il l'avoit ordonné par son testament fait avant la séparation des deux maisons. Celle de Paris jouit de 327 liv. de rente, qu'il avoit léguées à P. R. Lorsque M. Fontaine fut arrêté en 1666 avec M. de Saci, on trouva parmi ses papiers les quatre vers suivans, que M. de Gomberville avoit faits sur la retraite de M. de Pontis (17), dans lesquels il le fait parler.

Loin de la Cour & de la guerre,  
 J'apprens à mourir en ces lieux :  
 Qui ne meurt long-tems sur la terre ;  
 Ne vivra jamais dans les cieux.

On a inferé dans le premier volume des *Vies intéressantes*, &c. une aventure singuliere, qui fait bien connoître quelle étoit la bravoure & la charité de M. de Pontis; elle mérite d'être lue (18).

X. M<sup>lle</sup>. Elifabeth Bourneau (19), née d'une famille noble, élevée dans la piété par une mere vraiment chré-

Mademoi-  
 selle Elifa-  
 beth Bour-  
 neau, tour-  
 niere de P. R.

(17) Font. T. 2. p. 321.

(19) Nécrol. p. 289,

(18) p. 388, 389.

292.

tienne, eut dès sa première jeunesse un grand éloignement pour toutes les vanités du monde, & vécut toujours dans une grande innocence. Après la mort de ses parens, à l'égard desquels Dieu lui procura l'occasion d'exercer toute l'étendue de la charité qu'elle leur devoit, s'étant présentée à P. R. pour être religieuse dans un tems où la maison avoit besoin d'une personne sage pour lui confier le tour, elle consentit, malgré sa répugnance & l'opposition de quelques-uns de ses parens, à se charger de cet emploi. Elle s'en acquitta pendant dix-sept ans, avec une affection, une fidélité, une égalité, & une constance admirables, sans jamais s'être rebutée des travaux les plus humilians ni des fatigues les plus pénibles. Dieu lui fit encore la grace de l'associer à la persécution & aux souffrances des saintes filles qu'elle servoit avec tant de charité, & elle eut ordre de quitter la maison aussi-tôt qu'on eut enlevé les douze premières victimes. Après la paix & la liberté rendues à P. R., elle desira d'entrer dans le monastere, pour y faire l'office de Marie, après avoir fait au-dehors celui de Marthe. Ce qui lui fut accordé, & elle en té-

1670.

moigna une joie & une reconnoissance qui ne peuvent s'exprimer. Elle n'y vécut que treize mois, depuis son entrée, ne cessant de prier & de travailler, & mourut aussi saintement qu'elle avoit vécu, le premier jour d'août.

XI.

M. Pierre le  
Roi de la Po-  
therie.

La mort de M. de la Potherie, frere du Conseiller d'état, ne fut pas moins précieuse aux yeux de Dieu. Cet Abbé respectable par sa naissance, par l'innocence de sa vie, la pureté de ses mœurs, son humilité qui lui fit refuser l'épiscopat, son amour pour la retraite, & toutes ses autres qualités, vivoit au milieu de Paris, comme s'il n'eut pas été de ce monde; & finit par sa mort, le 10 septembre, comme le dit M. Hamon dans son épitaphe, *la vie celeste qu'il menoit sur la terre* (20). Il avoit une dévotion particuliere pour amasser un grand nombre de reliques. Par ce moien il avoit fait un sanctuaire de sa maison, où il demouroit assiduement en présence de Dieu, qu'il adoroit en esprit & en vérité. Dès l'année 1656, il avoit donné à la maison de P. R. une épine de la couronne de notre Seigneur, dont Dieu s'étoit servi pour opérer plusieurs miracles. Aiant aimé cette maison dès

(20) Nécol. p. 365, 368.

le commencement , il l'aima jusqu'à la fin , & voulut par un pieux legs , qu'elle fût dépositaire de son trésor , c'est-à-dire , de toutes les reliques qu'il avoit recueillies. Il souhaita d'être enterré au pied de l'autel , ou elles seroient placées ; afin que dans sa mort même , il ne fut point séparé de ses Saints Patrons ; & il ajouta à ce legs une rente de 150 liv. pour l'entretien d'une lampe qui y feroit allumée nuit & jour. Les intentions de ce saint Prêtre furent exécutées. Son corps fut apporté & inhumé à P. R. des Champs le 13 septembre , vis-à-vis de la Chapelle des reliques. Toutes celles qu'il avoit leguées à cette sainte maison , y furent transportées le 24 du même mois , & vérifiées le 2 d'octobre par M. Grenet supérieur. Elles ont été transférées à P. R. de Paris , lors de la destruction de P. R. des Champs.

Le premier jour de l'année 1671 , M. Hardouin de Beaumont de Perfixe termina sa carrière , qui sans avoir été bien longue , avoit été bien orageuse & pouvoit bien charger ses comptes. Ce Prélat mourut à deux heures du matin , âgé de 65 ans , dans des transports & des regrets cuisans de tout ce qu'il avoit fait contre des religieuses ,

XII.  
Mort de  
de Perfixe

1671.

qu'il avoit toujours reconnues dans le fond de son cœur pour innocentes (21). Heureux, si ces regrets quoique tardifs, ont été tels qu'ils aient pu parvenir jusqu'au trône du souverain Juge & attirer sur lui ses miséricordes ! Trois jours après sa mort, le Roi nomma pour remplir le siège de Paris M. de Harlay de Chanvalon Archevêque de Rouen, qui fut préféré à M. Vialart Evêque de Châlon-sur-marne. Nous n'entretiendrons point ici nos lecteurs des intrigues & des manœuvres qu'on employa pour faire transférer ce Prélat du siège de Rouen sur celui de Paris. Nous ne ferons point non plus son portrait. Les curieux peuvent consulter les écrits qui parlent de lui, & en particulier la nouvelle histoire ecclésiastique (22) ; les mémoires chronologiques & historiques sur P. R. (23) où l'on trouve un assez grand détail de sa conduite dans l'affaire du Formulaire ; & la lettre 105 de M. Arnauld (24), dans laquelle il rapporte que M. de Harlay, aiant lû un écrit intitulé : *Réflexions* (25), il les avoit trouvées

(21) Mém. sur la destruction de P. R. p. 441.

(22) T. 10. p. 416. & suiv.

(23) T. 1. p. 501. & suiv.

(24) T. 2. p. 215.

(25) C'étoit un écrit sur l'assemblée de 1663.

belles, mais qu'il avoit ajouté qu'ils (les Evêques) ne laisseroient pas d'aller leur train. Sur quoi ce Docteur demande ce qu'on peut donc faire, à des gens qui ont un front d'airain, pour résister à toutes les raisons qu'on leur donne, & qui ne se mettent pas en peine si ce qu'ils font est juste, ou injuste. En conséquence M. Arnauld juge qu'il est permis de tourner en ridicule des personnes qui respectoient si peu la vérité & la justice. » Quand des personnes, dit-il, (26) s'opiniâtrent à abuser de leur autorité pour tyranniser leurs freres, pour opprimer la vérité.... ce n'est pas un religieux respect pour l'autorité, mais une lâche prévarication contre Dieu, que de ne pas crier de toute sa force contre de si horribles attentats, lorsqu'il en présente l'occasion, & de ne pas travailler à en faire retomber la honte sur ceux qui jusqu'ici ont fait gloire de les commettre. Il n'y a plus de punition dans l'Eglise pour les Evêques injustes & vicieux. Il faut que la confusion publique leur en tienne lieu, & que toute la postérité sache quels ont

(26) *Ibid.* p. 219.

1671.

» été les persécuteurs de l'Eglise.

C'est M. de Harlay, alors Archevêque de Rouen, que M. Arnauld avoit en vue en parlant de la sorte. On voit par-là que lorsqu'il fut transféré sur le siege de Paris, on ne devoit pas en concevoir des espérances bien flatteuses, du moins à P. R. des champs. Aussi les religieuses releguées dans ce désert, bien loin d'en espérer quelque chose de bon, auroient été fort contentes qu'il les eut oubliées. » Quand à ce qui nous » regarde, disoit la mere Angelique de Saint-Jean, dans une lettre qu'elle écrivit à M. de Luzancy son frere, le lendemain de la nomination du Prélat, » nous avons sujet d'en être » bien satisfaites, s'il nous laisse » dormir en paix dans le tombeau, » où son prédécesseur nous a enter- » rées, & où nous nous trouverons » toujours fort bien, tant que le » monde nous oubliera, comme nous » tâchons de l'oublier.

XIII.  
Récapitulation de la vie, vertu, & des souffrances de la mere Agnès.

Dans le tems que ces saintes filles célébroient l'anniversaire de leur rétablissement, elles eurent la douleur de voir leur mere commune réduite à l'extrêmité, & arriver au terme où elle devoit se séparer d'elles, pour aller

aller recevoir la récompense de ses travaux. 1671.

La mort, qui avoit enlevé en 1661 au commencement de la persécution la mere Angelique, enleva le 19 de février 1671, dans le calme de la paix rendue à l'Eglise, la mere Agnès, son incomparable sœur. Quoique nous aïons déjà eu souvent occasion de parler de cette sainte mere, nous ne pouvons nous dispenser de remettre en peu de mots sous les yeux du lecteur, quelques-unes de ses actions & de ses vertus. Nous n'entreprenons point de faire son portrait : il a été fait par sa digne nièce, la mere Angelique de Saint-Jean (27); mais on peut dire que personne n'a mieux réussi à le faire, que la mere Agnès elle-même, qui s'est peinte sans le savoir, en faisant le *Portrait d'une religieuse parfaite* (28).

Elle fut telle dès le noviciat, puisque n'étant encore que novice, elle fut jugée digne d'être mise à la tête des autres, par la réformatrice elle-même, qui la fit maîtresse des

(27) Mém. T. 3. Part. 3. p. 264; voyez ce Portrait à la fin du Volume, fait un excellent ouvrage sous ce titre: *Portrait* &c.

(28) La mere Agnès a



1671.

novices ; & quelques années après elle gouverna la communauté entière pendant les cinq années que la mere Angelique passa à Maubuisson. Ce fut alors qu'elle fut faite coadjutrice par le choix & les instances de sa digne sœur, qui eût bien voulu se décharger entièrement de son abbaïe sur elle. Elles ont été si parfaitement unies par le même esprit, & dans le même emploi, qu'on peut assurer, que tout ce qu'à fait la mere Angelique, la mere Agnès l'a fait avec elle. Elle entra toujours dans ses vûes en toute occasion ; elle reçut avec plaisir la proposition que la mere Angelique lui fit d'amener à P. R. ce grand nombre de filles qu'elle avoit reçues presque toutes sans dote à Maubuisson. Elle reçut & forma à l'esprit de religion, quantité d'autres religieuses de divers monasteres, qui venoient à P. R. prendre l'esprit de leur état, & apprendre la maniere de remplir leurs obligations. Elles n'avoient pour s'en instruire à fonds, qu'à considerer attentivement les actions de celle qui les conduisoit.

Si la charité de la mere Agnès pour les ames égaloit en tout celle de la mere Angelique ; son humilité

pour fuir les dignités ne fut pas moins grande que celle de cette humble Abbefse, comme elle le fit voir en renonçant généreusement à son titre de coadjutrice, lorsque sa sœur jugea à-propos d'établir l'ancien droit d'élection. Mais après cette démission, elle ne demeura pas dans le saint repos, dont elle s'étoit flattée de jouir. Aiant été envoiée à Dijon ( au mois de septembre 1629 ) au monastere de Tard, elle ne fut pas plutôt arrivée dans ce monastere, que les religieuses aiant connu son mérite, l'élurent pour Abbefse, & la continuerent pendant six ans; après lesquels elle fut rappelée à P. R. (29), où elle, & la mere Angelique, exercerent l'une après l'autre, pendant plus de 27 ans, la fonction d'abbesse. » Il sembloit ( dit la mere Angelique de Saint-Jean ) que Dieu dans les dons qu'il leur avoit départis, les eût partagées différemment, afin que leur conduite pût être utile à toutes sortes de personnes. Dans la mere Angelique il paroissoit une charité ardente, vigoureuse &

(29) Elle fut élue Abbefse de P. R. le 19 septembre 1636, & continuée jusqu'en 1643; puis le 13 decembre 1658, jusqu'en 1661.

1671.

» tendre , qui savoit s'abbaïffer &  
 » s'élever à-propos , qui se faisoit  
 » craindre & aimer , qui avoit le  
 » secret de tout renverser par sa for-  
 » ce , & de tout relever par sa bonté.  
 » Dans la mere Agnès , on voïoit  
 » une égalité toujours uniforme, une  
 » sagesse toujours la même , une gra-  
 » vité accompagnée de douceur , qui  
 » inspiroit la confiance & le respect,  
 » & qui instruisoit autant par ses  
 » exemples que par ses paroles. Il  
 » ne falloit que son exemple pour  
 » regler une communauté , y inspi-  
 » rer & y maintenir une observance  
 » exacte , sans qu'il fût besoin de re-  
 » gle écrite. Elle avoit sur-tout une  
 » attention & une exactitude pour tout  
 » ce qui regarde l'office divin , si gran-  
 » de , qu'on ne pouvoit l'en tirer, même  
 » dans ses infirmités. Cette attache n'é-  
 » toit qu'un réjaillissement de cette ar-  
 » dente charité , qui l'unissoit à Dieu.  
 » De-là cette modestie & ce recueille-  
 » ment continuel , qui portoit à Dieu  
 » tous ceux qui la voïoient. De-là ce  
 » calme , au milieu des plus grands em-  
 » barras , qu'on ne pouvoit assez admi-  
 » rer. Pleine de tendresse pour les au-  
 » tres , elle compatissoit & s'abbaïffoit  
 » à leurs infirmités , ne se lassant ja-

mais de les écouter, de les consoler, & de leur rendre tous les services dont elle étoit capable.

Une ame si pure ne pouvoit manquer d'être éprouvée : elle le fut par la persécution, par la captivité la plus dure, & par la privation des Sacremens pendant plusieurs années. Elle vit venir plusieurs fois dans son monastere le Lieutenant civil avec ordre de chasser & d'enlever les pensionnaires & les postulantes : elle parut devant ce Magistrat avec une constance, & lui parla avec une sagesse & une humilité, qui le forcerent dans la suite d'avouer qu'il avoit vû une *Sainte* dans la personne de cette digne abbessé. Ce même Magistrat étant venu faire un nouveau commandement d'ôter l'habit à sept novices, elle porta généreusement ses plaintes & ses remontrances sur de tels ordres, aux piés du trône, par une lettre si pleine de force & de sagesse, que le Roi en fut touché, sans toutefois révoquer les ordres qui lui avoient été surpris. Mais cette généreuse Abbessé demeura ferme & inébranlable, persistant malgré les menaces qu'on lui fit, à ne point vouloir ôter l'habit à ces novices, regardant com-

1671.

me une espece de sacrilege , de retirer en quelque façon d'entre les mains de J. C. des victimes qu'elle venoit de lui immoler. Insensible à toutes les craintes & à toutes les suites , elle n'avoit rien en vûe que son devoir , abandonnant à Dieu ce qui pouvoit arriver. Ce souverain Maître benit sa générosité : ces novices , à qui elle n'avoit pas voulu ôter l'habit , le porterent pendant trois ans dans le monde , avec une confiance , qui fut pour le monde même un sujet d'édification , & pour la mere Agnès , celui d'une grande consolation. Mais elle fut sans comparaison plus sensible à la douleur qui suivit de près , lorsqu'elle vit la dispersion de 75 filles , que ce premier orage arracha d'entre ses bras. Qui pourroit exprimer ce qu'elle eut à souffrir dans une si triste conjoncture , par la crainte que le démon ne séduisit & ne fit périr ces ames ? Dieu la frappa encore d'un autre coup bien plus accablant , en retirant à lui dans des conjonctures si fâcheuses la mere Angelique , dont les conseils étoient en tout tems le bouclier de la communauté. Mais elle porta cette affliction avec sa patience & sa modé-

ration ordinaires, ne se plaignant qu'à Dieu, & ne cherchant de consolation qu'en lui seul. Elle survêcut dix ans à une sœur, dont elle paroiffoit devoir être inféparable, parce que Dieu la réfervoit à des souffrances & des épreuves encore plus accablantes. Il permit que cette tendre mere à l'âge de 71 ans, accablée par le poids des années & des infirmités, usée par ses austérités & les afflictions précédentes, se vît arrachée du milieu de ses cheres filles, qui demeuroient comme un troupeau destiné à la boucherie, dont on enlevoit ce qu'il y avoit de plus fort (30) pour laisser le reste sans défense, exposé à toutes les violences & à tous les artifices de ceux qui vouloient leur enlever le trésor de leur bonne conscience. Elle fut transportée dans le monastere de la Visitation de la rue saint Jacques, où pendant dix mois de captivité, elle éprouva des traitemens tels qu'on peut en attendre de personnes qui se persuadent qu'elles rendent un grand service à Dieu, en accablant quelque malheureux qui tombe

(30) M. de Perfixe enleva à P. R. au mois d'août de l'an 1664, douze religieuses, de celles qu'on regardoit comme les plus fermes.

1671.

en leur puissance. Pour elle toute son occupation pendant cet exil & cette captivité, fut un silence & une priere continuelle, conservant, parmi les personnes qui n'aimoient point la paix, un esprit si pacifique & une douceur si uniforme, qu'elle força ses geolieres, quelque prévenues qu'elles fussent contre ses sentimens, d'estimer une vertu si extraordinaire.

Dieu lui fit la grace de la soutenir dans une si dure épreuve; mais il permit qu'elle eût encore une douleur des plus vives, & l'affliction la plus sensible, dans la chute de deux de ses nieces, qui succomberent à la violence de la tentation. Mais ce qui augmenta la douleur de la mere Agnès, fut sa délicatesse de conscience de se croire en partie coupable de la chute de celle de ses nieces, qu'on lui avoit donnée pour compagne, c'est-à-dire, de la sœur Marie Angélique de sainte Theresé (31); » j'aurois, dit-elle, » beaucoup de choses à dire, sur le » sujet de celle qui étoit avec moi, » & je ne puis que je ne m'attribue » une partie de sa chute, n'ayant pas

(31) Voyez la relation 1714, p. 63 & suiv. *Ibid.*  
de sa captivité par elle-même, p. 29. la relation de la  
même, Relat. in-4° de sœur de Sainte Theresé.

» été digne de la soutenir (32). La mere Agnès fit elle-même une démarche dans sa captivité, dont elle se repentit bien-tôt, aiant appris que les amis de la vérité en avoient été affligés & scandalifés. En écrivant à M. de Paris à l'occasion de la nouvelle Bulle, elle lui avoit marqué, qu'elle *n'étoit pas dans l'entêtement ni dans l'attachement à aucun parti, qu'elle étoit indifferente & indéterminée sur la signature; n'entendant autre chose, dit-elle, sinon qu'elle étoit exemte de toute opiniâtreté.* M. de Paris fut satisfait de cette disposition, & lui permit d'approcher des Sacremens; ce qu'elle fit le jour de la Pentecôte (1665). Le bruit s'étant répandu dans Paris, que

(32) En finissant la relation de sa captivité, dans laquelle elle raconte de quelle maniere elle se conduisit à l'égard de sa niece, elle dit que ceux, qui regarderont sa conduite comme un obstacle à la lumière & une privation de lumière où Dieu l'a laissée tomber pour l'humilier & lui faire ressentir de plus en plus que nous n'avons point en nous-mêmes l'esprit de force & de conseil, s'il ne nous est donné d'en

» haut, en porteront le  
 » même jugement qu'elle,  
 » le, & l'aideront par  
 » leurs prieres pour obtenir  
 » de la divine misericorde le pardon de  
 » cette faute; qui me rend,  
 » dit elle, en quelque façon  
 » responsable de celle où je  
 » laissai tomber cette ame,  
 » dont il m'avoit si particulièrement  
 » chargée; puisque je ne tentai  
 » pas tous les efforts que j'aurois  
 » pu faire pour la soutenir  
 » dans la créance que j'eus  
 » qu'ils seroient inutiles.



1671.

la mere Agnès avoit communiqué en conséquence de ce qu'elle avoit promis par une lettre à M. de Paris, & aiant été informée de ce bruit, cela la toucha sensiblement; & jamais elle n'avoit éprouvé de douleur pareille à celle qu'elle ressentit alors, voyant qu'elle avoit scandalisé les amis, & donné de l'avantage aux ennemis. Effectivement, M. l'Archevêque en se plaignant des religieuses de P. R., disoit qu'elles résistoient à tout ce qu'on demandoit d'elles, & qu'il les auroit rétablies dans la communion, si elles avoient voulu consentir à ce que lui avoit écrit la mere Agnès. Il le dit à la mere Agnès elle-même; ce qui lui donna occasion d'expliquer son intention & le sens dans lequel elle prenoit le terme d'*indifference*. Lorsqu'elle fut retournée à P. R. des Champs, & que les religieuses lui eurent témoigné la douleur que leur avoit causée sa lettre à M. de Paris, ajoutant qu'on en prenoit avantage contre elles pour leur reprocher le refus qu'elles faisoient d'y consentir, elle demeura couverte de confusion, fit publiquement au Chapitre des excuses à ses sœurs, de les avoir scandalisées, & enfin elle

écrivit à M. de Paris, pour lui témoigner qu'elle se retractoit de l'indifférence, & qu'elle ne communieroit plus, s'il ne le permettoit aux autres religieuses, au rang desquelles elle se mit depuis. C'est ainsi que cette sainte & humble religieuse répara la faute qu'elle croïoit avoir commise, & elle en demanda humblement pardon à toute la Communauté dans le premier Chapitre qui se tint après leur réunion.

Ce fut peut-être à ses souffrances & à ses prières, comme la mere Angélique de Saint Jean le dit, que Dieu accorda cette réunion qui se fit au commencement de juillet 1665, par un conseil que l'on n'avoit garde d'attendre de ceux qui le prirent. Jamais il n'y eut de joie comparable à celle de toute la maison, lorsqu'on revit la mere Agnès, qui avoit été plus pleurée que si elle eut été morte. Elle seule, se possédant dans la joie comme dans la douleur, conserva toujours son égalité d'ame.

Depuis qu'elle fut avec ses filles, elles oublierent presque tous leurs maux. Il leur en restoit cependant encore bien d'autres à souffrir; mais elles trouverent dans leur tendre & charitable me-

1671.

re tout ce dont elles avoient besoin , la consolation dans leurs peines , l'instruction dans leurs doutes , & généralement ce qui leur étoit nécessaire pour les soutenir.

XIV.  
Mort de la  
mere Agnès.

Enfin la paix succéda à cette longue épreuve , & Dieu voulut que la mere Agnès vit avant que de mourir le rétablissement entier du monastere de P. R. des Champs , par la nouvelle élection d'une Abbessé, la profession de plusieurs filles , la reception de grand nombre de pensionnaires , & le retour des personnes qui avoient eu , avant cet orage , la direction spirituelle de la maison. Après quoi , comme si elle n'eut plus eu qu'à dire ces paroles à Dieu : *vous laissez maintenant votre servante aller en paix* , elle tomba malade d'une fluxion de poitrine le 10 fevrier 1671 , & mourut le 19 , aussi saintement qu'elle avoit vécu , & aussi tranquillement ; c'est-à-dire , sans sortir un moment de cette égalité , de cette immobilité de grace , ( comme parle la mere Angelique de S. Jean ) , qui étoit le caractere de sa vertu , & qui la rendoit toujours égale en toutes choses. Enfin , sa mort fut un tableau racourci de sa vie , par la piété , la charité tendre pour ses filles , &

la paix profonde qu'elle fit paroître jusqu'au dernier moment.

Ce fut M. de Boisbussón qui lui administra les derniers Sacremens. L'on fit avertir M. de Saci, qui étoit pour lors à Paris; il se rendit à P. R. le lendemain, & assista dans ses derniers momens la malade, pour laquelle ce redoutable passage n'eut rien d'effrayant, parce que Dieu l'animoit de son amour, & que cette chaste épouse sembloit entendre la voix de l'époux, qui l'invitoit à entrer dans les tabernacles éternels. M. Arnauld; qui avoit cru que sa maladie seroit plus longue, n'arriva que le lendemain de sa mort, & fit le 21 la cérémonie de l'enterrement, au milieu des larmes de toutes les religieuses, qui vinrent toutes baiser la main de leur sainte Mere, avant qu'on la portât en terre. Elle fut enterrée dans le chœur, au bas du siege de la Prieure (33). Le jour de l'enterrement, M. de Saci parla à la Communauté sur les vertus de la mere Agnès; & le lendemain 22, M.

(33) Le 6 d'Août de la même année, on enterra le cœur de la mere Angélique (dont le corps reposoit à P. R. de Paris), de l'autre côté du chœur, vis-à-vis du siege de l'abbesse,

afin que ces deux excellentes Meres tinssent encore en quelque sorte les places qu'elles avoient si dignement remplies pendant leur vie.

1671.

Arnauld (34) fit sur le même sujet un grand discours qui est imprimé à la fin du Tome second des lettres de ce Docteur : on peut le consulter ; ainsi que la lettre 147, où il parle ainsi de cette admirable religieuse.

» Cette sainte fille, dit-il, est morte comme elle avoit vécu, dans une paix, une tranquillité, une attention à Dieu continuelle jusqu'au dernier soupir, qui n'est presque pas concevable. En vérité, comme saint Athanase a dit de saint Antoine, qu'il étoit une preuve de la foi catholique contre l'arianisme, je crois qu'on peut dire que des religieuses, qui ont vieilli dans le service de Dieu avec autant de sainteté qu'a fait celle-là, sont une preuve de la religion catholique contre la prétendue réforme des Luthériens & Calvinistes ; où l'on ne voit point d'exemples de la perfection chrétienne, qui puissent être comparés à ceux-là.

Guérisons obtenues par les prières de la mere Agnès, Quoique Dieu n'ait pas fait connoître la sainteté de la mere Agnès après sa mort par un aussi grand nombre de miracles que celle de la mere Angélique ; cependant il n'a pas vou-

(34) Let. T. 2. p. 555. *ib.* p. 533.

lui que cette preuve manquât pour la constater; puisqu'il lui a accordé de son vivant la grace des guérisons. C'est ce que nous avons vû par celle de la sœur Catherine de sainte Suzanne Champagne, obtenue par les prières de la mere Agnès (35). Cette sainte mere fit aussi sur elle-même l'expérience du crédit qu'elle avoit auprès de Dieu, en obtenant la guérison d'une incommodité, qui sans être dangereuse, la faisoit souffrir excessivement. Etant tourmentée en 1651 d'un horrible mal de dent, M. d'Andilly qui étoit au parloir avec elle, touché de compassion de la voir souffrir, l'exhorta à invoquer saint Augustin, qui avoit été autrefois guéri sur-le-champ d'un pareil mal, comme il le rapporte dans ses confessions. Sur quoi la mere Agnès lui dit : *je vous assure que j'ai besoin comme lui, que Dieu me guérisse, car je n'en puis plus.* Elle dit aussi-tôt à deux ou trois filles ses assistantes : *mes sœurs, & vous mon frere, je vous supplie donc de prier Dieu promptement qu'il me guérisse, si c'est sa volonté.* » Tous s'étant mis à » genoux, & aiant achevé leur courte

(35) Voiez la Relation Mém. ou Relations, T. 3.  
de cette guérison dans les Part. 3. p. 352. §. 7.

1671.

» priere , le mal de dent s'évanouit en un moment ». C'est M. le Maître qui atteste ce fait dans un écrit signé de sa main (36).

XVI.

La sœur Ma-  
tion de Druy.

La sœur Madeleine des Anges-Ma-  
rion de Druy (37), ne survécut que  
deux mois à la mere Agnès, qui,  
*après Dieu étoit presque l'unique sou-  
tien qu'elle eût sur la terre.* Nous  
avons rapporté ailleurs la guérison  
miraculeuse opérée sur elle l'an 1628,  
par la foi de la mere Angélique. Elle  
fit profession en 1634, remplit par-  
faitement les devoirs de son état,  
demeura toujours attachée à la vérité  
pendant la persécution, & termina  
saintement sa carrière le 17 avril  
1671 (38).

XVII.

La sœur Ra-  
degonde de  
Sainte Fare.

Le 19 du même mois d'avril, Dieu  
appella à lui une des plus saintes reli-  
gieuses de P. R., nommée sœur Jean-  
ne Radegonde de sainte Fare Lom-

(36) *Ibid.* p. 251.(37) Voyez Mem. ou  
Relat. T. 3. part. 3, Re-  
lat. 10. p. 602 & suiv.(38) La sœur des An-  
ges avoit une sœur, nom-  
mée Catherine de saint  
Alexis, qui aiant été ad-  
mise au noviciat tomba  
aussi-tôt malade, & mou-  
rut de la mort des justes  
le 4 Décembre 1634, aprèsavoir reçu au lit de la  
mort l'habit religieux, &  
prononcé ses vœux avec  
de grands sentimens de  
piété. Dans le Nécrologe  
de P. R., on attribue mal  
à-propos à la sœur Cathé-  
rine de saint Alexis le  
miracle opéré sur sa sœur,  
qui en a fait une relation.  
Voyez la Relat. de ce mi-  
racle, T. 1. p. 151.

bard , à l'âge de 41 ans. Ce que nous avons dit de cette vierge chrétienne , à l'occasion du courage héroïque avec lequel elle soutint les épreuves auxquelles elle fut exposée pendant la persécution , suffit pour la faire connoître. 1671.

La mort enleva le 13 du mois de juin , M. Jean Doamplup foudiacre , qui vint se retirer à P. R. des Champs, après la mort de M. de Litolphi , Evêque de Bazas. Le lecteur trouvera dans le Necrologe de P. R. , l'éloge de ce vertueux Ecclésiastique , & son épitaphe par M. Hamon (39).

Le 30 du mois de juillet suivant , Madame Madelcine Pottier , veuve de M. Choart de Buzenval , mourut 14 mois après s'être retirée à P. R. pour se disposer à ce passage , & *avec beaucoup de joie & une grande confiance en la miséricorde divine, se présenter à l'époux des veuves chrétiennes* (40).

Port-roial perdit encore le 25 novembre de cette année un ami zélé , par la mort de M. Felix Ler , curé de Magny , qui avoit toujours témoigné à ce saint monastere une estime particulière , & un attachement inviolable.

(39) Nécr. p. 233.

(40) Nécr. p. 281.



1671.

Nous croions devoir placer ici un événement singulier, qu'on peut regarder comme un effet de l'éclat qu'avoit fait la persécution des religieuses de P.R., lequel fait bien voir l'idée que les ames chrétiennes avoient de ces saintes filles, malgré les calomnies que leurs ennemis ne cessoient de répandre contre elles.

XVIII.

Aumône  
faite à P. R.  
par un Ma-  
nœuvre in-  
connu.

Voici le fait : M. Bridieu, Archidiaque de l'Eglise de Beauvais (41), faisant sa visite aux extrémités de son archidiaconé, un manœuvre alla le trouver, & lui dit qu'il avoit un secret à lui confier, savoir, qu'il avoit une aumône à faire d'une somme, qui lui restoit du produit de son travail : il dit qu'il avoit eu d'abord la pensée de la donner à l'Hôtel-Dieu de Paris, & qu'il avoit été sur le point d'aller

(41) M. Antoine Roger de Bridieu, ami & conseil de M. de Buzenval, étoit recommandable par ses lumières, sa piété & ses souffrances pour la vérité. Il avoit été privé du chœur, ensuite du revenu de son canonicat. Il fut rétabli en 1668 à la paix de l'Eglise. En 1687 il fut exilé à Quimper pour la cause du Formulaire. Il y fut arrêté & conduit à la Bastille, étant du

nombre de ceux que le malheureux Foy avoit calomnieusement accusés de trahison contre l'Etat. Son innocence fut reconnue, & cependant il ne sortit de la Bastille que pour être renvoyé à Quimper. Enfin, il fut rappelé à Beauvais en 1699, où il mourut le 15 Juin 1708. Il y repose dans la chapelle de S. Etienne dite la chapelle du Crucifix.

lui-même à Paris pour cela ; la mettre dans le tronc de cet hôpital , sans que personne s'en apperçut ; mais qu'ayant oui parler depuis des religieuses de P. R. , qu'on leur avoit ôté leurs biens , & qu'elles étoient incommodes , il avoit changé de dessein , & vouloit présentement le donner à ces filles. M. Bridieu examina si ce manœuvre étoit en état de donner sans injustice ; & lui ayant dit qu'il pouvoit devenir malade , que la charité ne défendoit pas d'avoir de la prévoiance , il répondit que s'il devenoit malade , ce seroit par la providence de Dieu , & que la même providence auroit soin de lui dans cet état là , où que Dieu lui donneroit la grace de souffrir la pauvreté avec la maladie. Il ajouta qu'il avoit oui dire qu'il ne falloit point thésauriser , & que c'étoit sur cela qu'il avoit pris sa résolution ; qu'aureste il avoit une grace à lui demander , qu'il étoit assuré qu'il la lui accorderoit , parcequ'il la lui demandoit au nom de Dieu : cette grace étoit de ne le faire connoître à personne. M. Bridieu lui dit de revenir le lendemain , & de penser à cette résolution , parcequ'il y trouvoit de la difficulté ; & qu'après y avoir

1671.

pensé devant Dieu, il lui diroit plus précisément son avis. Il s'en alla, & revint deux heures après, ne pouvant, disoit-il, attendre davantage, ajoutant qu'il avoit pris sa résolution, & qu'il ne pouvoit changer; qu'on lui avoit dit qu'il connoissoit les filles de P. R., & qu'il avoit 207 liv. à lui donner pour qu'il les leur fit tenir. Il répéta ce qu'il avoit déjà dit, qu'il obligeroit M. Bridieu à ne le jamais faire connoître; & il ajouta que cela seroit mieux ainsi; de peur que si dans la suite il avoit besoin, il ne crût avoir droit de recourir aux aumônes de ces filles, & qu'il ne fût tenté de le faire contre la pensée que Dieu lui donnoit de faire son aumône, sans aucune vue d'intérêt. M. Bridieu ne vouloit point encore prendre son argent, mais il l'en pressa tellement, & il lui parloit d'un air si extraordinaire, qu'il fut convaincu qu'il devoit s'en charger, pour obéir au mouvement d'un Saint, qu'il regardoit comme une loi.

Cela arriva dans une paroisse, où, ni les instructions du curé, ni son exemple, n'avoient pû porter ce manœuvre à rien de semblable. Il donna donc son argent, se réservant seu-

lement quatre écus, & disant à M. Bridieu, que ces quatre écus en produiroient peut-être d'autres, & qu'il lui en rendroit compte. Il finit en priant encore de ne le faire connoître à personne. Cet événement parut si frappant & si extraordinaire à M. Bridieu, qu'il crut en devoir faire une relation signée de sa main (42). Il remit le 22 mai les 207 liv. à la mere Abbessé, qui garda l'original de la relation. Dans la suite on fit tous les ans à P. R. mémoire de ce bon Manœuvre, le 22 du mois de mai; jour auquel il avoit remis son argent entre les mains de M. l'Archidiacre. Nous laissons au lecteur à faire des réflexions sur cet événement, dont toutes les circonstances en présentent de très propres à instruire & à édifier.

Nous pourrions encore parler ici d'un autre événement, auquel il semble que P. R. auroit dû prendre beaucoup de part; c'est-à-dire, du choix que le Roi fit au commencement du mois de septembre de cette année, de M. de Pomponne, pour remplacer M. de Lionne, secrétaire d'état. Plusieurs personnes, gens de bien & amis de P. R., se félicitoient de ce

XIX.  
M. de Pomponne est fait Secrétaire d'état. Sentimens de P. R. sur cette élévation.

(42) Voyez cette Relat. T. 1. Mém. hist. p. 118.

1671.

choix, & fondoient de grandes espéran-  
ces sur la probité de ce nouveau mi-  
nistre. Mais quelque persuadé qu'on  
fût à P. R. de sa probité, l'esprit qui  
regnoit dans cette sainte Maison, fai-  
soit envisager la chose d'un œil bien  
différent ; & ce qui causoit de la joie  
aux autres, fut pour elles & spéciale-  
ment pour la mere Angélique de saint  
Jean, sœur de M. de Pomponne, un  
sujet de douleur. Elle reçut les com-  
plimens qui lui en furent faits de la  
même maniere que l'histoire nous ap-  
prend, que S. Grégoire reçut ceux que  
lui fit un ami, lorsqu'il fut choisi pour  
occuper le S. Siège. Remplie des mê-  
mes sentimens de foi dont ce grand  
Pape étoit animé, la mere Angéli-  
que se plaignit sérieusement de ce  
qu'on lui témoignoit de la joie d'une  
chose, qui auroit dû donner une  
grande crainte, à cause des périls aux-  
quels alloit être exposé M. de Pom-  
ponne. » Je ne suis pas contente,  
» dit-elle dans sa réponse à Mada-  
» me Perrier, sœur de Mr Pascal, de  
» ce que vous témoignez avoir une  
» parfaite joie d'une nouvelle, qui  
» assurément auroit dû vous donner  
» une très grande crainte du péril  
» où va être exposé un de vos vérita-

» bles amis . . . . . Je vous avoue que  
» je suis pénétrée de cet événement ,  
» & que quand je pense , que selon  
» l'expression de la vérité même , il  
» est aussi impossible que mon frere  
» se fauve dans l'emploi qu'il va  
» avoir, qu'il est impossible de faire pas-  
» ser un chameau par le trou d'une  
» aiguille , la joie que tout le monde  
» me témoigne , ne me guérit point  
» de ma douleur. Je voudrois au con-  
» traire que ses amis se missent plutôt  
» en peine d'obtenir ce grand miracle,  
» qui n'est pas impossible à Dieu, quoi-  
» qu'humainement parlant , il soit im-  
» possible de demeurer humble dans  
» l'élevation , pauvre dans l'abondan-  
» ce , & disciple de la croix de J. C.  
» parmi le monde & les délices. C'est  
» de quoi il s'agit ici ; car pour la pro-  
» bité , la fidélité , le désintéressement  
» & l'honneur dans la conduite des  
» affaires , cela peut bien faire un  
» homme d'état, mais non un chrétien ;  
» & il n'y a que cette dernière qua-  
» lité à désirer pour ceux que nous  
» aimons ». Toute personne , dit en-  
» core la mere Angélique dans une au-  
» tre lettre à Mademoiselle Perrier , qui  
» avoit été élevée à P. R. ; » toute per-  
» sonne que Dieu a éclairée de sa grace

1671.

» comme vous, & qui voit la néces-  
 » sité qu'il y a d'être éloigné le plus que  
 » l'on peut des personnes & des affai-  
 » res du siècle, pour l'être aussi de ses  
 » maximes, doit justement avoir de  
 » la compassion pour ceux qu'elle voit  
 » qui vont se noier dans ce torrent,  
 » si Dieu ne les en délivre par un  
 » miracle plus grand que celui qu'il  
 » fit, quand il divisa la mer pour  
 » donner passage à son peuple qui  
 » s'enfuiroit d'Egypte ». Je ne puis  
 m'empêcher, disoit la mere Abbessé  
 (du Fargis) écrivant à M. de Luzan-  
 cy, *de regarder avec vous cette éle-  
 vation comme un sujet de crainte & de  
 tremblement.*

Tels étoient les sentimens de P. R.  
 sur les grandeurs du siècle. Tel étoit  
 l'esprit des personnes, qui habitoient  
 cette *divine solitude*. Ce n'est pas là le  
 langage du monde; mais c'est celui  
 de la foi; c'est celui de ces vierges  
 chrétiennes, qui ne vivant que de la  
 foi, s'affligeoient de tout ce qui pou-  
 voit être un obstacle au salut des per-  
 sonnes qui leur étoient cheres, & ne  
 trouvoient de sujet de joie que dans  
 ce qui conduisoit au souverain bon-  
 heur.

Toujours animées du même esprit,  
 les

les religieuses de P. R. des Champs eurent en 1672, une douleur sensible en voyant leurs sœurs de Paris consumer leur funeste schisme avec elles, & y mettre le dernier sceau.

1672.

XX.

Sujet de l'affaire de la séparation des deux maisons de P. R.

Nous avons déjà vû comment, sous prétexte que les contestations passées pouvoient avoir aliéné les esprits des religieuses des deux maisons, on avoit engagé le Roi à donner un arrêt, (le 13 mai 1669), par lequel il séparoit les deux monasteres de P. R. en deux titres d'Abbaïe, indépendans l'un de l'autre; l'un à Paris, pour être à perpétuité de nomination roïale; & l'autre aux champs, pour être à perpétuité électif & triennal. En conséquence de cette séparation des deux maisons, les biens furent aussi partagés en deux; avec cette clause portée par le même arrêt, » qu'ainsi ces » deux monasteres, avec leurs annexes & leurs dépendances, demeureront à perpétuité entierement distincts & indépendans l'un de l'autre, & sans qu'à l'avenir l'un des deux puisse rien prétendre sur ce qui aura été attribué à l'autre par le partage: qu'aussi les deux Abbaïes demeureront quittes l'une envers l'autre, de toutes demandes, recher-



1672.

» ches, actions & prétentions générale-  
 » ralement quelconques (43).

XXI.  
 Bulle de  
 Clément X  
 qui confirme  
 le partage.

Après la séparation des deux monasteres de P. R., on voulut encore prendre toutes sortes de mesures, pour fermer à jamais la porte aux religieuses de la maison des Champs, & leur ôter toute espérance de pouvoir rentrer dans celle de Paris, nonobstant leur justification & la paix qui leur avoit été accordée. En conséquence, on pensa à cimenter cette injuste disposition par toutes les formalités nécessaires. On engagea le Roi, dont on avoit déjà si souvent surpris la religion dans cette affaire, à écrire lui-même deux lettres datées du 16 août 1669; l'une à sa Sainteté pour lui demander une Bulle confirmative de la séparation des deux maisons, du partage des biens & de tout ce qui étoit ordonné par l'arrêt du 13 mai 1669; l'autre à son éminence protectrice le Cardinal d'Est, pour l'enga-

(43) Comme la maison des champs étoit lésée par le partage, il est visible que l'on vouloit par cette clause, empêcher qu'elle ne fit aucune demande à celle de Paris. Néanmoins ce qui est surprenant, c'est que les religieuses de Paris elles-

mêmes aiant dissipé leurs biens par une mauvaise économie, & par une malédiction visible de Dieu, firent dans la suite comme nous le verrons, des tentatives, pour rompre un partage qui leur étoit déjà si favorable.

ger à faire à cet effet toutes les poursuites & instances convenables & nécessaires (44). Toutefois la confirmation ne put s'obtenir que sous Clement X, successeur de Clement IX, sur une supplique (45) remplie de faussetés, faite à ce Pape par les religieuses de P. R. de Paris : celles-ci respectèrent assez peu la vérité dans leur supplique, pour faire entendre 1°. que les deux monasteres concouroient ensemble à demander la confirmation de ce qui avoit été fait ; & même que les religieuses des Champs demandoient spécialement la séparation : 2°. que le partage, dont on demandoit la confirmation, avoit été fait librement & de concert entre les deux maisons. Ce fut sur un tel exposé, que Clement X donna le 13 septembre 1672, la Bulle confirmative de l'arrêt (46). Cette Bulle contenoit encore une condition essentielle qui n'a point été observée ; savoir, que l'Archevêque de Paris & son Official feroient une enquête de *commodo & incommodo*.

(44) Voyez la lettre, p. 360, T. 1. Mém. hist.

(45) *Ibid.* p. 361.

(46) Il est marqué dans une lettre de Rome du 16 février, que P. R. avoit trouvé gratis à la daterie ;

sur quoi celui qui écrit, dit plaisamment : *Je ne croiois pas que notre daterie fût devenue Janséniste. Mais enfin on a trouvé un saint Mathieu à la banque.*

1672.

L'enquête ne fut point faite, & l'Archevêque de Paris fulmina la Bulle le 20 avril, sans même en parler aux religieuses des Champs.

La sœur Dorothée, qui soupiroit depuis long-tems après le moment où elle seroit solemnellement mise en possession de l'Abbaïe, reçut le 20 mai la bénédiction & la crosse si désirée, des mains de M. de Harlai ui-même.

M. le Curé de saint Jacques, qui avoit été invité à la cérémonie, & qui y avoit assisté, manda dans une lettre (47) qu'il écrivit le lendemain à M. de Sevigné, qu'il n'y avoit aucune personne recommandable, ni aucun Evêque que celui qui fit la cérémonie. Les parens de l'Intruse ne manquèrent pas de s'y trouver, & y témoignèrent une grande joie. M. Chamillard triomphoit avec une troupe nombreuse de Prêtres de saint Nicolas. » Rien ne manquoit pour eux, » dit M. le Curé de saint Jacques en » finissant sa lettre, qu'un fondement » plus solide de cet édifice, qui n'é- » tant point établi sur la pierre fer- » me, c'est-à-dire, sur Jesus-Christ, » ne lui paroïssoit gueres beau. C'est

(47) Voyez la lettre, T. 1. p. 550. Mém. hist.

» sur lui seul qu'il faut bâtir, & ce  
 » qu'on bâtit ne doit pas être du foin  
 » ou de la paille, comme dit l'E-  
 » vangile.

1672.

XXII.

Opposition  
des Religieu-  
ses de P. R.  
des champs.

Les religieuses de P. R. des Champs au nom desquelles on avoit, par une fausseté insigne, présenté une supplique au Pape, pour demander la confirmation du partage des biens, reclamèrent contre cette Bulle, & contre la fulmination qui en avoit été faite par M. l'Archevêque, par un acte du 4 de mai de l'année 1672. Elles déclarèrent dans cet acte qu'ayant appris que la sœur Dorothee continuant toujours dans son dessein d'envahir leur maison de Paris, & la partie de leur bien qu'elle y avoit fait joindre par le crédit & l'autorité de leurs ennemis, s'étoit fait pourvoir en cour de Rome, & avoit obtenu par surprise & par une fausseté, une Bulle pour autoriser la séparation des deux maisons & le partage des biens, qu'elle avoit demandé en supposant que les religieuses des Champs la demandoient aussi bien qu'elle (48), & qu'elle avoit fait

(48) Ce fait est certain, & un Bénédictin qui étoit pour lors à Rome en écrivit en ces termes: » J'ai » peine à me souvenir de » ce que je vous ai man- » dé par mes précédentes, » de la défunion des deux » monasteres de P. R. » ce qu'il y a de certain,

1672.

fulminer cette Bulle par surprise & sans leur participation ; c'est pour-  
 quoi , suivant le conseil qui leur a  
 été donné , elles protestent , comme  
 elles ont fait plusieurs fois , afin que  
 la Bulle & la fulmination faite ou à  
 faire , ne puisse préjudicier aux pour-  
 suites qu'elles entendent faire à l'ave-  
 nir. Comme les religieuses étoient as-  
 surées , que personne ne voudroit leur  
 donner acte de cette protestation, elles  
 l'envoierent à une personne de leurs  
 amis , afin qu'il mît au bas une espede  
 de testament , pour en faire ensuite  
 une reconnoissance pardevant deux  
 Notaires du Châtelet , pour y avoir  
 recours lorsque besoin seroit. Après

« ainsi que je l'ai appris  
 » de ceux qui étoient  
 » chargés de la commis-  
 » sion de Rome , c'est  
 » que cette désunion s'est  
 » faite du consentement  
 » des deux monasteres ,  
 » en conséquence d'une  
 » transaction faite entre  
 » les filles de l'un & de  
 » l'autre. Elle a été de-  
 » mandée à la requisition  
 » des unes & des autres.  
 » Peut-être bien que ce-  
 » lui des Champs y aura  
 » été violenté, l'affaire &  
 » la commission ayant été  
 » envoïées ici du vivant  
 » du défunt Archevêque  
 » de Paris. C'est néan-

» moins aux noms des  
 » unes & des autres qu'on  
 » a agi dans cette Cour.  
 » Pour de gratis pécu-  
 » niaires , ils sont rares.  
 » On doit seulement la  
 » modération de la taxe  
 » à la sollicitation des  
 » personnes commises à  
 » Rome , qu'on vouloit  
 » porter beaucoup au-  
 » delà de ce qui a été  
 » païé. La Bulle est en-  
 » voïée il y a du tems ,  
 » qui peut satisfaire  
 » mieux que moi à tout  
 » ce qu'on pourroit de-  
 » mander sur cette af-  
 » faire.

que l'Archevêque eut fulminé la Bulle, le Roi donna des lettres patentes en forme de déclaration adressées au Grand-conseil, pour la confirmer, l'approuver & en ordonner l'enregistrement, qui fut fait par arrêt du 22 décembre de la même année 1672. Ce fut ainsi que l'affaire de la séparation des deux maisons de P. R. fut consommée.

Depuis la séparation des deux maisons de P. R., celle des Champs subsista en paix dans cette nouvelle forme. On y reçut plusieurs religieuses à la profession. Ceux qui aimoient cette solitude, eurent la liberté de s'y retirer. Diverses personnes y firent bâtir des appartemens; & ce saint désert devint plus florissant que jamais. Madame de Longueville s'y retira dans une maison qu'elle venoit d'y faire construire pour y vivre dans la retraite & la pénitence, à laquelle elle s'étoit consacrée depuis plusieurs années. La tendre affection que cette Princesse a toujours témoignée aux religieuses de P. R., la part qu'elle a eue à la paix de l'Eglise, aiant été le principal instrument dont Dieu s'est servi pour la procurer; enfin les liaisons qu'elle a eues avec les religieu-

XXIII.  
Madame la  
Duchesse de  
Longueville  
habite le désert de P. R.

1672.

ses, les directeurs, & les solitaires de P. R., exigent quelque détail pour faire connoître une Princesse qui a donné un si bel exemple, & mené une vie si édifiante depuis qu'elle eut renoncé aux vanités du monde, pour entrer dans la voie étroite, où elle a marché avec tant d'ardeur jusqu'au dernier moment de sa vie.

Il est étonnant qu'une vie aussi intéressante, n'ait point encore été jusqu'ici écrite avec le soin qu'elle mérite. C'étoit un ouvrage digne des Tillemonts & des Nicoles. Cette société de P. R., qui produisit tant d'excellentes plumes, sembloit devoir à l'édification de son siècle l'histoire d'une Princesse, dont l'exemple, l'esprit, les lumières & le courage avoient si bien servi l'Eglise. Ces zélés défenseurs de la grace de Jesus-Christ, ne pouvoient choisir un sujet plus propre à démontrer son souverain pouvoir sur le cœur de l'homme, que la conversion de M<sup>e</sup>. de Longueville. Le contraste surprenant de sa vie mondaine & de sa vie pénitente; ce passage presque subit de l'excès de la dissipation au gout invincible de la retraite, & cela à l'âge de 34 ans; sa pénitence encore si sincère, si pleine, si

rude & si constante , tous ces faits nous rendent sensible l'effet infurmontable de la grace , *que à nullo duro corde respuitur* , & font des argumens en sa faveur.

Il est dit dans l'avertissement , qui est à la tête de la vie de M<sup>c</sup>. de Longueville , imprimée à Amsterdam en 1739 , *que M. de Villefore s'est chargé de faire , ce que la postérité étoit en droit d'attendre des Tillemonts & des Nicoles ; mais s'en est-il acquitté heureusement ? » La vie de cette sainte Princesse* *devoit être écrite saintement ,* » comme le dit judicieusement l'éditeur d'un recueil de pieces in-douze » publié en 1740 (49) ; & parcequ'elle » avoit eu le malheur d'être plusieurs » années , *dans la région des vanités* (50) *& des erreurs* , M. de Villefore étoit-il obligé , ainsi qu'il le » prétend , *pour se faire entendre , de parler le langage du pais ?* *devoit-il* » s'arrêter si long-tems sur les dix » années d'une vie mondaine , qui » se trouve écrite dans les mémoires de l'histoire du tems « ? Les 27 années d'une pénitence aussi sincere & aussi parfaite que celle de Madame de Longueville (51) , ne devoient-elles

(49) Rec. p. 509.

(51) Tels sont les re-

(50) Villef T. I. p. 15. proches que l'on fait à M.



1672.

pas être le principal objet de l'historien de sa vie ? N'étoit-ce point là ce qui devoit faire la plus grande partie de son ouvrage ? Ses grandes liaisons avec P. R. ne méritoient-elles pas d'être rapportées au long, préférablement à celles qu'elle avoit eues pendant la minorité de Louis XIV, *sur le théâtre de la Cour* (52), avec ces Acteurs illustres, qui jouerent avec elle de si grands rôles ? M. de Villefore a fait tout le contraire : il s'est beaucoup étendu sur les années que M<sup>e</sup>. de Longueville a habité dans la région des vanités & des erreurs ; & a peu parlé des vingt-sept ans, qu'elle a marché avec tant de ferveur dans le chemin de la justice & de la pénitence la plus sincère & la plus édifiante. Que diroit-on d'un historien, qui écrivant la vie de S. Augustin, emploiroit la plus grande partie de son ouvrage à faire le détail des égaremens de sa jeunesse, & en particulier des neuf années qu'il fut engagé dans les erreurs des Manichéens ; & qui après cela passeroit légèrement sur les quarante années que ce grand Saint a passées dans une vie si édifiante,

de Villefore ; & quelque prévenus que nous soions en sa faveur, nous sommes obligés d'avouer que

ce n'est point sans fondement.

(52) Préface de M. de Villefore.

soit à instruire les fideles par ses paroles & ses exemples , soit à combattre par sa plume les ennemis de l'Eglise ? C'est-à-peu près ce qu'a fait l'auteur de la vie de M<sup>e</sup>. de Longueville , dans laquelle il seroit à souhaiter qu'il y eût eu au moins plus d'exactitude dans le peu qu'il dit des relations de cette Princesse avec P. R., & qu'en général il eût écrit avec ce gout de piété, qui l'inspire aux lecteurs, & avec lequel on doit parler des Saints (53). Il est aisé de juger par ce que nous venons de dire, que jusqu'ici nous n'avons point encore de véritable vie de Madame de Longueville ; néanmoins nous ne laisserons pas de nous servir de celle à qui on a donné ce titre. Mais nous recueillerons, sur-tout des différens mémoires de P. R., ce que nous allons rapporter de cette illustre Princesse.

Anne Genevieve de Bourbon , fille

(53) Lorsque M. de Villefore a parlé des acteurs dans l'affaire de la Constitution, il l'a fait d'une manière qui a plu. Mais le langage qu'il a suivi dans ses anecdotes, n'est pas celui qui convient lorsqu'on parle de P. R. Autre chose est de parler d'intrigues; autre

chose de parler de piété & de pénitence; autre chose est de faire le portrait d'un politique, ou de faire celui d'un saint. Qui réussit dans le premier genre d'écrire, échoue pour l'ordinaire dans le second; & rarement on réussit dans les deux.

1672.

XXIV,  
Naissance  
de Madame  
de Longue-  
ville: ses pre-  
mieres dif-  
positions.

de Henri II de Bourbon Condé, premier Prince du sang, & de Charlotte Marguerite de Montmorenci, nâquit en 1619 le 29 août, au Château de Vincennes, où la Reine Marie de Médicis avoit fait enfermer ce Prince. Cet heureux enfant parut destiné à annoncer la prochaine liberté de son pere, qui trois mois après sa naissance sortit de Vincennes.

Les dons célestes prévinrent de bonne-heure Mademoiselle de Bourbon, & à-peine sa raison fut-elle développée qu'elle se consacra totalement à de pieux exercices, dont elle remplissoit si bien tout son tems, qu'il ne lui restoit ni loisir ni gout pour les amusemens de son âge. Elle se plaisoit à voir les Carmelites de la rue S. Jacques, où Madame la Princesse sa mere la menoit souvent avec elle. Ses visites les plus agréables & les plus fréquentes n'étoient plus que dans ce monastere; où l'on a vu depuis son établissement une tradition de ferveur, de régularité, de détachement & de bon esprit, qui s'est conservée jusqu'à nos jours; c'est-à-dire, jusqu'au moment que la constitution, en y faisant son entrée, en a banni tout le bien qui y étoit.

Les grands exemples que Mademoiselle de Bourbon vit en fréquentant les Carmelites, joints aux exhortations de ces saintes filles, firent une telle impression sur son esprit & sur son cœur, qu'elle prit la résolution de renoncer au monde & de se faire Carmelite, sans néanmoins faire connoître son dessein. La grande idée qu'elle avoit de Dieu la faisoit gémir de l'éclat de la grandeur dont elle étoit environnée, bien loin d'en être éblouie; & elle n'aspiroit qu'à la vie religieuse. La mort du Duc de Montmorenci son oncle, sacrifié à la politique de ses ennemis par l'arrêt du Parlement de Toulouse, qui condamna ce héros, encore plus malheureux que coupable, à perdre la vie, servit de plus en plus à inspirer à la jeune Princesse du dégoût pour la vanité des grandeurs humaines. Elle avoit alors à peine treize ans. Ce triste événement arrivé le 30 octobre 1632, l'affermir plus que jamais dans sa résolution d'être Carmelite, enforte qu'elle continua de vivre comme voulant l'exécuter. Le Pere le Jeune (Jésuite) son confesseur, la fortifia si bien dans son dessein, qu'elle fit de vives instances auprès de M. le Prince, pour en avoir

1672.

XXV.

Elle a dessein de se faire Carmelite.

1672.

la permission. Mais elle ne put l'obtenir, & elle fut encore trois ou quatre années à ne faire que soupirer après l'accomplissement de ses desirs. Elle se sentoît appellée à la vie religieuse par de si puissans attraits qu'elle s'y abandonnoit avec plaisir, & chaque jour apportoit une nouvelle impatience au projet de son sacrifice.

XXVI.

On oblige  
Mademoiselle  
de Bourbon  
d'aller  
au bal.

Elle avoit pour le monde un dégoût qui la suivoit partout ; on chercha en vain pendant quelque tems les occasions de le surmonter : mais l'autorité maternelle y réussit malheureusement. On lui fit entendre qu'elle étoit obligée d'aller au bal dans trois jours, & cela lui fut confirmé d'un ton à lui faire juger qu'elle n'avoit d'autre parti à prendre qu'à obéir. Elle alla consulter les Carmelites, qui après avoir tenu conseil, opinerent que Mademoiselle de Bourbon se revêtiroit d'un cilice, & qu'ensuite elle se prêteroit de bonne foi aux parures qu'on lui destinoit. Elle suivit cette décision, & alla au bal revêtue d'un cilice sous ses ajustemens. Mais c'étoit une foible barriere contre les écueils qui se rencontrent dans ces sortes d'assemblées où le monde étale ses pompes, & le démon tend ses piè-

ges. Cette funeste journée fit un si grand ravage dans l'esprit & dans le cœur de la jeune Princesse, qu'elle revint du bal toute changée, & ne fut plus la même personne. Les heureuses dispositions qu'elle avoit eues jusqu'alors, son gout pour les exercices de piété, tout s'évanouit & se dissipa; & depuis cette première démarche, elle entra sans peine dans l'orageuse carrière du monde, où elle parut avec éclat & distinction, non-seulement à la cour & parmi les personnes de son sexe, mais même parmi les savans & les plus beaux génies, & parmi les guerriers. Elle passa ainsi sur le théâtre du monde & dans le tourbillon des plus grandes affaires de l'état, huit ou dix années, qui, comparées à celles qui les précédent & à celles qui les suivent, ne doivent être envisagées par les yeux de la foi, que comme une sombre nuit entre deux beaux jours. C'est ainsi que nous les envisageons; c'est pourquoi nous ne suivrons pas cette Princesse dans la région des vanités & des erreurs, auxquelles elle fut livrée pendant ce tems, qui lui fit dans la suite répandre tant de larmes, lorsque Dieu par un effet de sa miséricorde l'eut retirée de ses égaremens,

1672.

pour la faire rentrer dans les voies de la justice. Nous rapporterons seulement quelques-uns des principaux événemens de ce tems, nécessaires pour l'intelligence de ce que nous avons à dire de cette Princesse ; pour faire mieux sentir, dans quels maux on se jette, lorsqu'on abandonne Dieu ; & la grandeur de la miséricorde qu'il fit à cette ame égarée, en la remettant dans la voie.

Mademoiselle de Bourbon, épousa à l'âge d'environ vingt-trois ans Henri d'Orléans, Duc de Longueville & d'Etouteville, Pair de France, Prince souverain de Neufchâtel, Comte de Dunois, de Saint Paul, de Chaumont, &c. Gouverneur & Connétable héréditaire de Normandie. C'étoit le plus grand Seigneur qui fût en France, après les Princes du sang. S'étant engagé contre son inclination, & par les sollicitations de la Princesse son épouse dans les intrigues des Princes contre le gouvernement, il fut arrêté comme eux le 18 janvier 1650, & conduit au Château de Vincennes. La Duchesse de Longueville fut mandée par la Reine ; mais se doutant qu'on avoit dessein de l'arrêter, elle prit le parti de se retirer avec l'aide

de la Princesse Palatine, sa meilleure amie, qui la fit sortir de Paris dans son carosse : elle alla en Normandie, dont son mari étoit gouverneur.

N'ayant pas été reçue à Rouen par le Marquis de Beuvron, gouverneur de la citadelle, comme elle l'auroit souhaité, elle eut recours à la Duchesse d'Aiguillon, qui tenoit le gouvernement du Havre pour son neveu le Duc de Richelieu, auquel le Prince de Condé avoit procuré cette place. Mais le Cardinal Mazarin avoit pris le devant & avoit fait prévenir le jeune Duc, qui pria Madame de Longueville de trouver bon qu'il la refusât : elle se retira à Dieppe, où elle fut reçue par Montigny ; mais tous les efforts qu'elle fit pour engager ce Commandant dans ses intérêts, furent inutiles. Après avoir resté quelques-tems à Dieppe, elle reçut ordre de la Reine d'en sortir, pour se rendre à Colomiers ; elle promit d'obéir dès qu'elle seroit guérie d'une maladie, (qu'elle feignit d'avoir). Enfin voyant qu'elle n'avoit aucun secours à attendre, & qu'elle étoit presque assiégée dans le Château, elle en sortit par une petite porte de derriere, qui n'étoit point gardée. Aiant voulu s'em-

1672.

XXVII.  
Sa disgrâce  
& sa fuite.



1672.

XXVIII,  
Madame de  
Longueville  
passe en Hol-  
lande.

barquer, le vent se trouva si fort & la marée si grande, que le marinier, qui l'avoit prise entre ses bras pour la porter dans la chaloupe, ne pouvant y résister, la laissa tomber dans la mer, où elle pensa se noïer. Cet événement ne rabbatit rien de son courage, & ne pouvant s'embarquer, elle prit des chevaux, se mit en croupe; & après avoir voïagé le reste de la nuit dans cet équipage, elle arriva chez un Gentilhomme du pais de Caux, qui la reçut & la cacha le mieux qu'il put. Enfin, après avoir erré d'asyle en asyle, pendant environ quinze jours, elle envoïa au Havre, où elle gagna le Capitaine d'un vaisseau Anglois, qui la reçut sous le nom d'un gentilhomme qui s'étoit battu en duel, & la conduisit à Rotterdam. Le Prince d'Orange lui offrit la Haye, le plus beau séjour des Provinces-unies, & la pressa même de s'y établir; mais son dessein étoit de se rendre à Ste-nay, pour concerter avec M. de Turrenne, qui s'y étoit retiré depuis l'emprisonnement des Princes, sur les moïens de les délivrer. Elle y fit avec les Espagnols un traité, qu'on peut regarder comme l'ouvrage de Madame de Longueville.

Au milieu des honneurs qu'elle recevoit à Stenay, elle apprit successivement plusieurs nouvelles affligeantes, entr'autres celle de la mort de Madame la Princesse sa mere, qui, quelques momens avant que de mourir, dit à la Comtesse de Brienne sa parente, qui se trouvoit auprès de son lit : *ma chere amie, mandez à cette pauvre miserable, qui est à Stenay, l'état où vous me voiez, afin qu'elle apprenne à mourir.* Madame de Longueville reçut à cette occasion de M. Godeau, Evêque de Vence, une lettre de compliment des plus belles; dans laquelle ce Prélat, après lui avoir parlé de la perte qu'elle venoit de faire, & de la maniere dont elle devoit la supporter, lui donna une solide instruction sur la vanité des grandeurs du monde. » Dieu, qui » vous aime, dit-il, puisqu'il vous » châtie si sévèrement, veut qu'en » cette perte vous fassiez un grand » gain pour l'autre vie. Vous voiez » la vanité des grandeurs de ce monde, » de, & vous seriez inexcusable de » l'aimer & de l'estimer, après une » si terrible expérience de sa folie, » de son injustice, de son ingratitude, » de, & pour tout dire en un mot de

1672.

XXIX.

Elle perd Madame sa mere à Châtillon sur Loire. Elle reçoit à ce sujet une lettre de M. Godeau.

1672.

» son néant. Il ne faut plus dire qu'il  
 » est un séducteur ; car depuis quel-  
 » que tems , il a perdu pour vous tous  
 » ses charmes & l'apparence même  
 » de la séduction.

Madame de Longueville fut aussi  
 consolée en cette occasion par les ler-  
 tres des Carmelites , auxquelles elle  
 fit une réponse , qui fait voir que les  
 sentimens de piété n'étoient point en-  
 tierement éteints dans son cœur.

XXX.  
 Conseils  
 pernicieux  
 qu'elle don-  
 ne à ses fre-  
 res.

L'année suivante ( 1651 ) , elle ap-  
 prit , étant encore à Stenay , que les  
 Princes de Condé & de Conti ses fre-  
 res , & le Duc de Longueville son  
 mari , avoient été mis en liberté le 13  
 février. Elle ne se pressa néanmoins  
 pas de revenir , quelque impatience  
 qu'elle eût de les revoir , & demeura  
 à Stenay jusqu'au mois de mars , pour  
 travailler à éteindre le feu de la guerre  
 qu'elle avoit contribué à allumer. Elle  
 en partit le 6 de ce mois , & arriva  
 le 13 à Paris. Peu après elle se retira  
 à Bourges , où le Prince de Condé qui  
 étoit mécontent , l'étant allé voir pour  
 la consulter sur le parti qu'il avoit  
 à prendre , elle lui déclara que c'étoit  
 celui de la guerre. Le conseil fut sui-  
 vi , & la guerre civile recommença ;  
 elle fut terminée au commencement

de juillet (1652), par la sanglante journée du Fauxbourg S. Antoine. La Duchesse de Longueville étoit pour lors à Bourdeaux ; le mauvais succès d'une guerre entreprise par son conseil, le triomphe de ses ennemis, le chagrin de voir son crédit perdu, & d'être abandonnée de la plupart de ceux sur l'esprit desquels elle avoit eu le plus d'autorité, lui firent faire de sérieuses réflexions, & commencèrent à la dégouter des vanités du monde, dont l'expérience lui avoit fait connoître l'illusion. Sous le voile de ces dégouts, la grace commença son ouvrage, qu'elle conduisit lentement : & ce furent-là comme les préliminaires de sa conversion. Le moment heureux, arrêté par celui qui a tiré la lumière des ténèbres, où il devoit faire luire sa clarté dans le cœur fugitif de cette Princesse égarée, approchoit. Déjà elle écrivoit de Bourdeaux aux Carmelites de la rue S. Jacques, qu'elle desiroit la fin de la guerre, afin d'aller se retirer avec elles pour le reste de ses jours : déjà elle sentoit le besoin qu'elle avoit d'une nourriture spirituelle, & demandoit qu'on lui indiquât les livres dont la lecture lui convenoit, & dans lesquels elle pourroit

1672.

trouver l'instruction qui lui étoit nécessaire.

XXXI.

Conversion  
de Madame  
de Longue-  
ville.

De Bourdeaux, Madame de Longueville vint à Montreuil Bellai, domaine de son mari en Anjou; puis à Moulins, où elle visita le tombeau du Duc de Montmorenci son oncle, & trouva dans le monastere de Sainte Marie, la veuve de cet homme illustre, qui en étoit supérieure, & qui la reçut avec toute la tendresse imaginable. Ce fut durant le séjour que Madame de Longueville fit dans cette maison pendant environ dix mois, que Dieu opéra le grand ouvrage de sa conversion, de la même manière à peu près qu'il avoit opéré celle de S. Augustin. A la lecture d'une parole de l'Apôtre S. Paul, la grace entra victorieuse dans le cœur d'Augustin & s'en rendit maîtresse. C'est ainsi qu'elle triompha de celui de la Duchesse de Longueville, par une lecture qu'elle faisoit : voici de quelle manière elle raconte ce qui se passa en elle dans cet heureux moment.

» Il se tira, dit-elle, comme un rideau de devant les yeux de mon esprit : tous les charmes de la vérité rassemblés sous un seul objet se présenterent devant moi : la foi qui

» avoit demeuré comme morte & en-  
 » sevelie sous mes passions, se renou-  
 » vella : je me trouvai comme une  
 » personne, qui après un long som-  
 » meil où elle a songé qu'elle étoit  
 » grande, heureuse, honorée & esti-  
 » mée de tout le monde, se réveille  
 » tout d'un coup, & se trouve char-  
 » gée de chaînes, percée de plaies,  
 » abbatue de langueur, & renfer-  
 » mée dans une prison obscure ». Ce  
 jour heureux, qui paroît devoir être  
 un des derniers du mois de juillet  
 ou des premiers d'août de l'année  
 1653, (54) fut si remarquable & si

1672.

(54) Les différens Mé-  
 moires, soit manuscrits  
 soit imprimés, ne s'accor-  
 dent pas sur l'année de la  
 conversion de M. de Lon-  
 gueville.

L'Éditeur des Mémoi-  
 res de M. Lancelot, la  
 place en 1659 : Dieu,  
 dit-il, *ayant commencé*  
*à la toucher en 1659* ; not.  
 T. 2. p. 401. Cet éditeur  
 avoit déjà insinué la même  
 époque dans une note du  
 T. 1. p. 271, où il dit,  
 que Madame de Longue-  
 ville *se consacra entière-*  
*ment à la pénitence, qu'elle*  
*couronna après 27*  
*ans d'une vie sainte, par*  
*une mort précieuse le 15*  
*avril 1679.* Si la conver-  
 sion de Madame de Lon-

gueville n'est arrivée qu'en  
 1659, elle n'a passé que  
 20 ans dans la pénitence,  
 étant morte le 15 avril  
 1679. Cependant tous  
 s'accordent à dire qu'elle  
 a vécu dans la pénitence  
 pendant 27 ans. Ce, qui  
 est certain, c'est que Ma-  
 dame de Longueville en  
 comptoit elle-même 25  
 dans une de ses lettres,  
 dont nous ne trouvons  
 point la date. Ainsi on  
 ne peut mettre la con-  
 version de cette Prin-  
 cesse, plus tard qu'en  
 1653 ou 1654. Ainsi c'est  
 encore une faute dans l'E-  
 diteur des Mémoires de  
 M. Lancelot, d'avoir a-  
 vancé que le Prince & la  
 Princesse de Conti conq

1672.

solemnel pour Madame de Longueville, qu'elle en fit dès-lors chaque année l'anniversaire, comme on le voit par une lettre qu'elle écrivoit 25 ans après à son confesseur. » Ces » années, dit-elle, me doivent être si » précieuses, que je ne veux pas que » vous en comptiez une de moins. » Il y en aura donc 25 dimanche prochain. Je les compte devant les » hommes, mais je ne les compte » pas devant Dieu, estimant qu'elles » sont bien plus vuides en bien, que » celles qui les ont précédées ne » l'étoient en mal. Je vous demande » permission de mettre pendant deux » matinées, entre ci & le deuxieme » d'août, une ceinture de fer, pour » expier mes péchés présens, & ceux » dont Dieu m'a tirée dans ce tems- » là «.

Madame de Longueville, après une conversion si remarquable, fut fidelle à toujours avancer dans la voie de la justice. Mais Dieu ne la conduisit pas par des routes riantes & semées de fleurs (55); car quoique ces

tribuerent à la conversion de Madame de Longueville, puisqu'elle est antérieure à celle de tous les deux; le Prince de Conti

n'ayant été touché de Dieu qu'en 1655, & la Princesse son épouse ne le fut qu'après ce Prince.

(55) Villef. liv. 5. p. 7.

VÉRITÉS

vérités lumineuses, dont elle avoit été frappée, eussent laissé dans son cœur une impression qui ne s'effaça jamais, elles n'eurent cependant plus pour elle d'attraits sensibles. Ce rideau qui s'étoit si soudainement ouvert, se referma presque de même, & tout le reste de sa vie, excepté un mois avant sa mort, sa piété n'eut que la foi seule pour la soutenir au milieu des plus rudes épreuves par où la justice divine la fit passer.

Elle resta dix mois à Moulins, où elle attendoit M. de Longueville, qui travailloit pour elle à la Cour, où l'on étoit fort peu prévenu en sa faveur. Cependant la Reine mere aiant consenti à son retour, M. le Duc son mari vint la joindre à Moulins, d'où elle partit dans des sentimens bien contraires à ceux qu'elle avoit eus pendant les agitations du Roïaume; aiant renoncé à tous les projets ambitieux, à tous les desirs de gloire & de domination, pour ne plus penser qu'à s'envelopper dans les devoirs domestiques, & à s'abandonner aux rigueurs de la pénitence. Elle revint à Paris dans des circonstances peu favorables, car ce fut précisément dans le tems que le Roi

XXXII.  
Sujet d'aff-  
fiction de M.  
de Longue-  
ville.



1672.

étant allé au Parlement ( le 28 avril 1654 ), y fit déclarer le Prince de Condé criminel de leze-majesté. Ce fut sans doute pour elle une mortification bien sensible & la première croix qu'elle eut à porter en entrant dans la carrière de la pénitence. Elle en eut peu après une nouvelle à l'occasion du même Prince de Condé son frere, qu'on apprit qui étoit à la tête des Espagnols au siège d'Arras, que M. de Turenne fit lever le 25 d'aôut, aiant forcé dans leurs retranchemens les ennemis, qui tous auroient été taillés en pieces, si le Prince de Condé ne se fût mis à leur tête, & n'en eût sauvé une partie par les prodiges de valeur qu'il fit. On savoit que ce Prince n'étoit passé chez les ennemis que par les conseils de Madame de Longueville; ce qui renouvelloit d'étranges idées contre elle. Mais elle ne se défendoit plus que par des prieres & des gémissemens. Elle cherchoit sa consolation en Dieu, & auprès de ses bonnes amies les Carmélites, auxquelles elle communiquoit ses peines. La Cour s'étoit adoucie à son égard, mais elle craignoit que la nouvelle de ce que le Prince de Condé avoit fait au sié-

ge d'Arras ne fit changer ces dispositions, comme elle le dit dans une lettre aux Carmelites, où elle ajoute :

» J'ai tant manqué à Dieu qu'il est  
 » juste qu'il me punisse, & je vois  
 » bien que les châtimens sont des  
 » conseils de miséricorde sur mon  
 » ame. Ils sont même fort adoucis  
 » par cette vue que Dieu me fait la  
 » grace de me donner. Priez-le qu'il  
 » me la rende utile, & que je fasse  
 » bon usage de mes malheurs & des  
 » lumieres qu'il répand dans mon es-  
 » prit «.

1672.

Madame de Longueville continua d'être en commerce avec les Carmélites, & leur écrivoit souvent. Toutes ses lettres ne respiroient que la pénitence, & le desir de se réunir à elles dans la solitude. » Je ne fais  
 » plus autre chose (dit-elle, écrivant à une Carmelite qu'elle avoit  
 » connue dans le monde sous le nom  
 » de Mademoiselle du Vigeau), que  
 » de me souhaiter dans votre maison à tous les momens de ma vie ;  
 » & je prens comme la punition de  
 » mes péchés, la privation d'une  
 » chose, où je vois plus que jamais  
 » mon salut attaché «. Elle disoit dans cette lettre, que comme l'amour

XXXIII.  
 Liaison de  
 Madame de  
 Longueville  
 avec les Car-  
 melites.

1672.

des Carmelites étoit sorti de son cœur avec celui de Dieu , elle sentoit que l'amour de Dieu n'y pouvoit revenir sans ramener l'amour des Carmelites.

» Mais , dit-elle , après avoir quitté  
 » Dieu volontairement , il n'est pas  
 » juste que je le retrouve dans ces  
 » premiers momens de la recherche  
 » que j'en fais ; & pourvû qu'à la  
 » fin de ma vie je ne me trouve pas  
 » séparée de lui , c'est beaucoup pour  
 » moi (56) «. Le souvenir de ces  
 heureux jours qu'elle avoit passés dans  
 le tems qu'elle vouloit être Carmeli-  
 te , lui revenoit toujours dans l'esprit.  
 Chaque personne de considération ,  
 qui se consacroit à Dieu dans cet or-  
 dre , lui donnoit de la jalousie. » Je  
 » loue Dieu , dit-elle , de l'entrée de  
 » Mademoiselle d'Albret. Elle est  
 » bienheureuse en toutes façons, d'a-  
 » voir si peu participé au siecle , &  
 » d'aller pourtant faire une si grande  
 » pénitence ; elle aura cet avantage  
 » dans la sienne , qu'elle la fera avec  
 » plus de conformité à celle de J. C.  
 » qui l'a faite , étant non-seulement  
 » innocent , mais l'innocence même.  
 » Comme donc elle en a beaucoup ,  
 » elle fera pénitence en sainte. J'ai

(56) Villefore , liv. 5. p. 29.

» encore pensé sur cette entrée que  
 » va faire cette pauvre fille, qu'elle  
 » fera comme J. C. après son baptême.  
 » Ainsi, pour conserver l'innocence du sien, & non pour le réparer, elle entre dans le désert des Carmelites. Dieu n'a pas fait ainsi à toutes les nations, & cela m'humilie bien sous sa justice, qui m'a livrée au siècle à cause de mes infidélités. Demandez miséricorde à Dieu pour moi.

Madame de Longueville avoit aussi recours à Madame de Montmorency, qu'elle avoit vue à Moulins. Elle lui écrivoit & recevoit d'elle des lettres. Madame de Montmorency aiant un jour mêlé quelques louanges dans une lettre, Madame de Longueville lui répondit, » vous me croiez telle que vous souhaitez; mais plaignez moi plutôt de ce que je résiste encore à Dieu, & que je ne suis pas ce que je devrois être. Je me regarde comme l'aveugle né de l'Évangile que J. C. guérit avec de la boue; mes yeux ne sont pas propres à regarder si-tôt le ciel, & je les dois encore employer à regarder le fond de la terre d'où la grace m'a retirée. Demandez à Jesus-Christ qu'il

1672.

» me préserve de tomber dans la  
 » vanité qui m'environne , & dont  
 » j'ai eu le cœur si plein autrefois.  
 » Hélas ! il ne l'est peut-être que trop  
 » encore : mais ma tante , quelque  
 » misérable qu'il soit , il est toujours  
 » tout à vous.

XXXIV.  
 Etat de Ma-  
 dame de Lon-  
 gueville.

» Tant d'afflictions, dit-elle dans  
 » une autre lettre , & tant de ren-  
 » versement de fortune , ne me re-  
 » disent au cœur , que ce que Dieu  
 » lui a dit une fois ; qu'il n'y a rien  
 » de solide parmi les hommes , &  
 » que lui seul peut faire notre féli-  
 » cité. Mais vous avouerez-vous la ma-  
 » lice du mien , & pourrez-vous l'ap-  
 » prendre sans vous affliger ? je vous  
 » le dirai pourtant , afin que vous  
 » plaigniez sa misère , & que vous  
 » en parliez à Jésus-Christ. J'aime la  
 » vérité , & je me plais à entendre  
 » sa voix ; avec cela je souffre encore  
 » pour des choses vaines que je ne  
 » veux pas posséder ; je me suis  
 » trouvée presque accablée sous le  
 » poids de mes afflictions. Vous sa-  
 » vez les circonstances de la dernie-  
 » re , qui n'a pas beaucoup paru ;  
 » mais les plus grandes croix en ap-  
 »arence ne sont pas les plus lour-  
 »des & les plus difficiles à porter.

» Je dis ceci sans me plaindre ; car  
 » c'est à Dieu à nous les imposer , &  
 » à nous à les recevoir humblement.  
 » Je les adore toutes , demandez-lui  
 » que je n'en rejette aucune.

1672.

Madame de Longueville n'eut pas l'avantage de trouver dans les premières années de sa conversion un Ananie capable de la conduire. On lui proposa un bon Curé , dont on l'assura que les droites intentions & la neutralité dans les disputes de ce tems , lui convenoient. Elle l'accepta sur ce qu'on lui en dit , mais elle ne l'eut pas plutôt choisi qu'elle ne put y prendre aucune confiance. Il lui faisoit faire des retraites de quinze jours ; & lui donnoit pour chaque jour de grandes pages de méditations , qui la remplissant de vains scrupules , la jettoient dans le découragement. La conduite de ce directeur , & de quelques autres après lui , la tint plusieurs années dans ce pénible exercice , jusqu'à ce qu'enfin la providence la conduisit à un guide , en qui elle trouva ce que saint Paul avoit trouvé dans Ananie , & saint Augustin dans saint Ambroise.

XXXV.  
 On lui donne un Directeur peu capable de la conduire.

Ce guide fut M. Singlin , en qui Dieu avoit mis tant d'excellentes

1672.

XXXVI.

Madame de  
Longueville  
se met sous  
la conduite  
de M. Singlin.

qualités & de talens pour la conduite des ames. Madame de Longueville aiant oui parler de lui (sans doute à M. de Bernieres, avec laquelle elle étoit liée, & qui l'étoit lui-même si étroitement avec P. R.) elle desira de se mettre sous sa conduite. Ce saint homme eut de la peine à s'y déterminer, ne pensant plus qu'à vivre dans la retraite, & à répandre en secret ses larmes & ses gémissemens pour les besoins de l'Eglise, depuis qu'on l'avoit obligé de quitter P. R. Il hésita donc quelque tems & s'excusa de se charger de cette Princesse, ne voulant plus vivre qu'en état de pénitent, sans penser à celui de directeur. Mais comme Dieu avoit d'autres desseins, il le toucha si vivement par la lecture de l'Evangile de la Samaritaine, où il fit réflexion comment Jesus-Christ chassé de son pais, alla chercher cette femme pour lui révéler les plus hautes vérités, qu'il se rendit à ce qu'on demandoit de lui. Il semble, dit M. Fontaine dans ses Mémoires (57), que Dieu, pour consoler ses serviteurs & ses servantes (de Port-roial) » fatigués » par la longueur de tant de persé-

(57) T. 2. p. 225.

» cutions . . . . leur donna cette  
 » Princesse du sang , dont il avoit  
 » réservé la parfaite conversion à  
 » des conjonctures qui la rendoient  
 » plus éclatante.

Dès-lors Madame de Longueville fut liée avec les religieuses de P. R. , dont elle connut la sainteté & l'innocence , malgré les calomnies qu'on répandoit contre elles : & cette liaison , fondée sur la connoissance de leur vertu , ne fit que s'affermir par les persécutions de toute espece que souffrirent ces saintes filles ; & celles qui y furent les plus exposées , lui devinrent les plus cheres par ce nouveau trait de ressemblance avec Jesus-Christ. Qui ne sera surpris après cela de lire dans ce qu'on appelle *la véritable vie de Madame de Longueville* , que » M. Singlin engagea cette Prin-  
 » cesse à faire connoissance avec  
 » quelques religieuses de P. R. , qui  
 » dans la suite se trouvant du nom-  
 » bre de celles qui furent envoiées à  
 » leur monastere des champs , ne  
 » laisserent point a'être cheres à Mada-  
 » me de Longueville (58) ? Pourquoi donc ces religieuses auroient-elles pû cesser d'être cheres à Madame de Lon-

(58) T. 2. p. 80.



1672.

*gueville* ? seroit-ce parcequ'elles aimeroient mieux être chassées de leur maison, que de trahir la vérité & blesser leur conscience ? Il faut rendre justice à M. de Villefore qu'il ne l'a point pensé ainsi ; & que l'expression dont nous nous plaignons, est une expression échappée, parcequ'il supposoit que Madame de Longueville n'étoit pas alors instruite de matieres au fait desquelles elle ne fut, selon lui, qu'après la mort de M. Singlin, qui ne parloit jamais aux personnes qu'il dirigeoit, que de ce qui avoit immédiatement rapport à leur conscience & à leur salut (59).

Cet homme de Dieu, craignant de résister à sa voix, consentit donc de se charger de la conduite de Madame de Longueville (60). Mais la difficulté étoit de pouvoir le faire, étant obligé de se tenir caché pour se soustraire à la fureur de ceux qui le cherchoient de tous côtés pour l'emprisonner. Comme la charité est ingénieuse pour venir à bout de ce qu'elle entreprend, elle en trouva le moien. Ce fut de faire résoudre M. Singlin à quitter la soutanne, *lorsqu'il sortoit*

(59) Villefore, liv. 6.  
p, 88.

(60) Font. T. 2. p. 226.  
& suiv.

de sa cache , à prendre la perruque & le manteau court , & aller ainsi déguisé à l'hôtel de Longueville , comme un Médecin qui seroit allé voir la Princesse pour sa santé. Il eut néanmoins quelque peine à en venir à cette extrémité. Lorsqu'il se voioit travesti de la sorte , il disoit à M. Fontaine , *manus quidem , manus sunt Esaii.* » Me voilà dans toute la ressemblance des gens du monde , mais il faut tâcher que sous ces habits qui me déguisent , j'aie toujours la voix de Jacob (61).

Dès la première visite , il pénétra bientôt dans les dispositions & dans le caractère de cette Princesse ; & lorsqu'il fut revenu , il avoua qu'elle avoit l'habit & le cœur d'une pénitente ; qu'elle témoignoit une grande docilité & une grande résolution. A chaque fois qu'il en revenoit , il avoit toujours l'esprit plein de ce qu'il avoit vû , ne se lassant point d'offrir à Dieu & de lui faire offrir par tous ses amis , une personne qui méritoit si fort qu'on la recommandât à sa miséricorde.

Ce sage ecclésiastique , qui étoit d'une rare prudence , se borna d'a-

(61) Font. *ibid.*

1672.

XXXVII.

De quelle  
maniere M.  
Singlin con-  
duit Madame  
de Longue-  
ville.

bord aux avis généraux , représentant à Madame de Longueville , que pour guérir une maladie , il falloit aller à la cause du mal ; que la maladie des grands étoit l'orgueil ; qu'il falloit l'attaquer , en humiliant l'esprit par l'obéissance & la patience ; par l'obéissance en ne faisant rien que par ordre , en s'assujettissant à un règlement de vie pour chaque jour , dont elle ne s'écartât point ; par la patience , en souffrant gaiement tous les événemens & les malheurs de cette vie , dont elle avoit une ample matiere dans sa maison. Dès la premiere visite , Madame de Longueville prit une si grande confiance en M. Singlin , qu'elle le supplia d'agréer qu'elle fit un renouvellement entre ses mains , & qu'elle lui fit un détail de toute sa vie. » Il me  
» semble , lui dit-elle , que le bon-  
» sens veut que je vous fasse connoître l'état de ma vie passée , afin  
» que vous puissiez mieux juger de  
» quels remedes & de quelle con-  
» duite j'ai besoin ; ce que vous ne  
» sauriez gueres faire sans connoître  
» en particulier mes maux & mes  
» infirmités.

M. Singlin , surpris de la foi , de

la sagesse & de la résolution de cette Princesse, crut que Dieu lui parloit par elle, & accepta sa proposition. Mais il lui dit qu'il ne seroit pas nécessaire qu'elle fit une confession générale, qu'il suffiroit qu'elle marquât les principales circonstances de sa vie, qu'ainsi elle ne s'occuperoit pas tant à se souvenir de ses fautes, qu'à les ressentir & les haïr.

Il arriva dans les visites suivantes, qu'après qu'elle eut satisfait le desir de sa piété, & qu'elle se fut confessée, elle fut toute surprise de ce que M. Singlin lui donna l'absolution sans la différer autant qu'elle s'y étoit attendue. Elle témoigna même sa surprise à M. Singlin (62), & regarda cela comme une marque qu'il la croïoit trop foible pour souffrir les véritables remedes, dont par la grace de Dieu elle étoit bien instruite. Mais cet homme éclairé voïoit bien des choses particulieres dans cette Princesse pénitente. Il considéra qu'elle avoit déjà fait plusieurs renouvellemens, & passé plusieurs années dans une vie très réguliere, c'est pourquoi il crut devoir tenir envers elle une conduite particuliere. Et pour calmer les crain-

XXXVIII.  
Sa surprise  
de ce que M.  
Singlin lui  
donne l'absolu-  
tion.

(62) Font. T. 2. p. 252, 253, &c.

1672.

tes, il lui dit que la conduite qu'il tenoit à son égard, étoit selon l'ordre de l'Eglise aussi bien que celle qui y étoit contraire; que l'Eglise savoit varier sa conduite, selon les tems & les circonstances; que cela n'empêchoit pas qu'elle ne se regardât toujours comme pénitente devant Dieu; que le retardement étoit principalement destiné à acquérir les dispositions & les vertus qui étoient déjà en elle, que l'Eglise a toujours plus considérées que le tems auquel elle ne s'est jamais arrêtée, lorsqu'elle a vû le véritable fruit de la pénitence, qui est la volonté de revenir à Dieu, & de s'attacher humblement à son service.

XXXIX.  
M. Singlin  
la rassure.

Comme Madame de Longueville paroissoit avoir encore quelque peine à revenir de sa première surprise, il ajouta : » Croiez-moi, Madame, » le délai de l'absolution & la privation des Sacremens est peu de chose aujourd'hui pour la plupart des hommes, qui n'en ont pas grande peine, & qui comptent néanmoins cela pour beaucoup.... Il vaut mieux les porter à l'aumône, à la prière, à la mortification des passions de l'esprit & du corps mê-

» me, à la souffrance des injures &  
 » des déplaisirs, &c. . . . & généra-  
 » ralement à régler la suite de leur  
 » vie, enforte que depuis le matin jus-  
 » qu'au soir il n'y ait point de vui-  
 » de, & que toutes leurs actions  
 » soient chrétiennes & consacrées à  
 » Dieu. Quand on voit des person-  
 » nes dans ces dispositions, il n'y  
 » a plus à hésiter; & quand elles  
 » donnent ainsi des preuves qu'elles  
 » sont vraiment pénitentes, on ne  
 » doit plus faire difficulté d'avancer  
 » l'absolution & les autres Sacre-  
 » mens; l'Eglise en a usé ainsi, mê-  
 » me dans les premiers siècles. «  
 Dans la même visite Madame de  
 Longueville desira savoir quels regle-  
 mens elle devoit tenir dans ses com-  
 munion, M. Singlin lui permit de  
 communier tous les quinze jours.

Les personnes qui avoient con-  
 duit auparavant Madame de Longue-  
 ville, avoient à la vérité de la piété  
 & des lumières, & connoissoient les  
 regles générales de la pénitence,  
 mais il semble qu'elles ignoroient qu'il  
 y a aussi des regles particulières; qu'il  
 faut mettre quelque différence entre  
 les Princes & le commun des hom-  
 mes (\*), qu'il faut pour les premiers

XL:

Regle que  
 suit M. Sin-  
 glin dans la  
 conduite de  
 Madame de  
 Longueville.

(\*) Font. T. 2. p. 229.

2672.

une autre conduite, par rapport à l'extérieur & au-dehors de la pénitence; qu'il faut pour eux des pénitences que tout le monde ne peut pas faire, comme il est clair qu'ils ne peuvent pas faire ce que tous les autres font: enfin, ces directeurs en général, n'étoient pas, quoique savans d'ailleurs, capables de conduire des Dames de l'élévation de Madame de Longueville, pour lesquelles il faut des règles qui ne soient propres qu'à elles, & qui soient proportionnées à des personnes de leurs conditions; puisque chacun doit se sauver en s'acquittant de ses devoirs, & non pas seulement de ceux qui sont plus généraux. Il faut d'abord régler l'esprit des personnes, & le purifier de leurs passions & du desir du monde, en les soumettant entièrement à Dieu & à ses ordres; après cela tout est facile, & elles en font plus qu'on ne veut.

On avoit gêné Madame de Longueville sur la maniere de s'habiller; M. Singlin crut que par rapport à son rang, elle pouvoit donner quelque chose au tems & à des modes raisonnables; mais il tint ferme sur la modestie, & lui dit que: » Si le

» monde ne vouloit pas la laisser  
 » faire, comme elle laissoit faire le  
 » monde, & qu'il lui fût mauvais  
 » gré de ce qu'elle ne l'imitoit pas ;  
 » elle devoit se refoudre à souffrir  
 » ce reproche, & le recevoir comme  
 » une partie de sa pénitence (63).

Une des choses qui embarroissoient le plus M. Singlin (64), étoit ce que lui disoit Madame de Longueville, de la promesse qu'elle avoit faite à Dieu dans la première ferveur de sa conversion, de s'enfermer dans un monastere, ce que les directeurs qu'elle avoit eus jusques-là sembloient approuver, insistant beaucoup sur la fidélité avec laquelle elle devoit accomplir cette promesse. M. Singlin étoit persuadé au contraire que la maison de Madame de Longueville étoit bien plus un lieu de pénitence pour elle, par les peines & les contradictions qu'elle avoit à y essuier, & qu'elle pouvoit plus y mériter & satisfaire à Dieu, que dans un monastere, qui pour l'ordinaire est peu utile à des personnes, qui ont été mariées & dans le monde ; comme la grande expérience qu'il avoit des religieu-

(63) *Ibid.* page 230.  
 Villefore, L. 5. p. 18.

(64) *Font. ibid.* p. 231.



1672.

ses, le lui avoit appris. De plus, cette Princesse étoit si docile, si soumise, si humble & si patiente, qu'elle surpassoit de beaucoup plusieurs de celles qui avoient fait des vœux & qui étoient engagées dans des monasteres. Ainsi M. Singlin étoit fort en repos sur cet article, d'autant plus qu'elle n'étoit pas libre de se retirer, M. le Duc de Longueville son mari étant vivant. Madame de Longueville s'appliquoit à lui donner toutes les marques de la plus parfaite estime. Elle ne faisoit plus de voïage à Paris que de son agrément; assidue à lui faire compagnie dans les visites de son Gouvernement, de ses terres, elle veilloit sur ses domaines, & plus encore sur sa santé. Elle l'accompagna dans son voïage de Bourbon, où elle donna pendant tout le séjour qu'elle y fit, le plus bel exemple de piété & de charité qu'on eut jamais vû dans ce lieu. Tous les pauvres furent nourris de ses aumônes; & elle prit des mesures pour l'avenir, afin que tous les malades hors d'état de faire la dépense du séjour & des remedes, y trouvaient des assistances suffisantes. De retour de Bourbon, elle continua de vivre dans la piété, les bonnes

œuvres, & une grande application à remplir auprès de son mari, tous les devoirs d'obligation & d'obéissance. 1672.

On vit alors dans ce Seigneur un des effets que produit à la longue une piété solide (65). Après avoir regardé quelque tems le changement de la Princesse son épouse comme une faille de dévotion qui s'amortiroit bientôt, lorsqu'il vit sa persévérance, la gravité de sa conduite & l'uniformité de sa vie, il changea de sentimens à son égard, & ses procédés d'indifférence se convertirent en admiration. Elle en informa M. Singlin, qui l'avertit que cela devoit l'engager à prendre encore plus de soin de sa famille & de sa maison, puisque désormais elle pouvoit le faire avec plus d'autorité; qu'elle devoit tendre à y diminuer le mal, si elle ne pouvoit pas encore l'ôter entièrement; que Dieu lui feroit la grace de faire peu-à-peu davantage; que la patience n'étoit pas moins agréable à Dieu que le zèle.

M. Singlin voïoit tant de docilité dans cette Princesse, qu'il disoit que son exemple lui avoit fait comprendre que la conduite des personnes

XLI.  
M. de Longueville admire la piété de la Princesse.

(65) Font. *ibid.* p. 233. Villef. L. 5. p. 18. \*

1672.

qui ont de l'esprit & du jugement ; est beaucoup plus facile que celle des autres , parcequ'elles ne résistent pas aux choses raisonnables , & qu'elles reconnoissent la vérité aussi-tôt qu'on la leur montre , de sorte qu'on a bientôt fait avec ces esprits.

Mais insensiblement la nouvelle affection que M. de Longueville conçut pour sa femme , voyant sa vie si sainte & sa piété si solide , commença à l'embarasser elle-même , & à temperer la joie qu'elle en ressentoit (66). Ce Seigneur connoissant mieux que jamais le trésor qu'il possédoit , eut de grandes craintes de la perdre ; lorsqu'il étoit hélas ! lui-même à la veille de n'en plus jouir. Il appréhenda que l'excès de sa ferveur & de ses austérités ne lui causât la mort , ne pensant pas que lui-même l'alloit laisser veuve. Il fit donc de grandes plaintes de ses jeûnes , & témoigna une véritable douleur de ce qu'elle ruinoit sa santé par des abstinences extraordinaires. Madame de Longueville en informa M. Singlin , qui lui dit que M. son mari pouvoit avoir raison de se plaindre , & lui fit entendre qu'elle devoit se soumettre

(66) Font. T. 2. p. 284. Yilef. L. 5. p. 19, 20.

à ce qu'il desiroit, pourvu que d'ailleurs il ne l'obligeât pas de se livrer à des compagnies qui pourroient la rejeter dans des divertissemens & dans la dissipation; parceque l'occupation réglée & continuelle, étoit le meilleur moien de conserver l'esprit & le corps en santé & dans la force, & que c'étoit là la vraie regle de l'Écriture & des saints Peres pour l'un & pour l'autre.

M. Singlin modera ainsi les austérités de cette Princesse, qui la rendoient souvent malade. Un jour que la Marquise de Gamache lui écrivit pour lui faire des reproches de ce qu'elle alteroit sa santé, & se rendoit malade, elle lui fit cette réponse :  
 » Ah! que la maladie qui seroit causée par la pénitence, seroit une  
 » grande santé à l'ame; mais vraiment je n'en suis pas là (67).

Madame de Longueville vivoit ainsi dans la piété & dans une si profonde retraite, qu'enfin son grand esprit ne causoit plus d'allarmes à personne. Ses ennemis s'appaisèrent à la Cour. La Reine elle-même ne la voïant plus se mêler de rien, conçut peu-à-peu une haute estime de son

XLII.  
 La Cour  
 change de  
 dispositions  
 son égard,

(67) Villeforez, L. 5. p. 23,

16/2.

mérite, enforte qu'insensiblement les graces & les bienfaits entrèrent dans cette illustre maison. Elle engagea M. son mari, dont la santé s'alteroit de jour en jour, à demander pour ses deux fils la survivance du gouvernement de Normandie, qu'il obtint. Madame de Longueville fut fort sensible à cette faveur; mais bientôt après elle eut un sujet de joie plus sensible pour elle, par le traité de paix (68) entre la France & l'Espagne, qui lui rendit un frere dont elle pleuroit l'éloignement depuis plusieurs années.

XLIII.  
Elle fait re-  
traite.

L'état brillant de la Cour, les réjouissances, qui furent les suites de la paix, & du mariage du Roi (célébré le 9 juin 1660), n'eurent rien de flatteur pour Madame de Longueville. Les sentimens favorables du Roi & de la Reine mere pour elle; la mort du Cardinal Mazarin (arrivée le 9 mars 1661) sembloient devoir la retenir à la Cour (69) n'ayant plus à craindre à l'avenir que personne indisposât le Roi contre elle. Mais au contraire dans le tems qu'il y avoit le plus de fêtes, de spectacles, de ré-

(68) Ce traité est de Vilefore, L. 5<sup>e</sup>  
l'an 1659, le 7 novemb. p. 41, 44.

jouissance & de concorde à la Cour, elle fut inspirée d'aller se mettre dans la solitude pour y faire une nouvelle confession générale (70). On voit par un Mémoire, où elle a marqué les dispositions dans lesquelles elle fut pendant cette retraite, qu'elle y fut poussée par la vue que Dieu lui donna, que l'état d'indépendance dans lequel elle vivoit depuis quelques années, étoit très préjudiciable à son ame; qu'au lieu de faire dans la voie de la vertu quelques progrès, elle s'affoiblissoit & tomboit dans un état de tiédeur, qui lui faisoit craindre qu'elle n'entrât bientôt dans cette voie, qui paroît droite à l'homme, & qui pourtant conduit à la mort. Elle dit qu'elle sentoit un grand desir de s'humilier par cette confession générale qu'elle se propoisoit de faire, & qu'en effet c'étoit une grande humiliation pour elle de retoucher à ses plaies. Pendant sa retraite, elle observa avec beaucoup d'attention tous ses mouvemens, & elle entra dans une rigoureuse discussion sur ses devoirs & sur ce que la justice divine

(70) Cette confession le 24 nov. 1661, comme elle le dit dans son pénitente fit à M. Singlin, Mémoire,

1672.

exigeoit d'elle. Mais laissons-la parler elle-même. » Au commencement de » ma retraite, dit-elle, j'ai été un » peu effraïée d'entrer dans une voie » plus étroite; mais j'ai senti néan- » moins un certain soutien intérieur, » qui m'a imprimé le contraire du » découragement. Plus j'ai été en » avant dans cette retraite, moins je » m'y suis ennuyée. J'ai eu, ce me » semble, une vue assez forte que ma » vie a été fort inutile, je dis depuis » que j'ai voulu servir Dieu; car au- » paravant elle mérite un autre nom. » Je me suis donc sentie attirée à » une plus grande séparation, non- » seulement par une persuasion, où » je me suis trouvée, que c'est le » chemin par où je dois marcher à » l'avenir, mais encore par une pente » à suivre cette lumière avec une fa- » cilité fort grande. Il y avoit long- » tems que je cherchois, ce me sem- » ble, la voie qui mène à la vie, » mais je croïois toujours n'y être pas » sans savoir précisément ce qui étoit » mon obstacle. Je sentoïis qu'il y en » avoit un entre Dieu & moi, mais » je ne le connoïsois point, & pro- » prement je me sentoïis comme n'é- » tant point à ma place, avec une » certaine

« certaine inquiétude , fans pourtant  
« favoir où elle étoit , ni par où il  
« falloit la chercher. Il me semble  
« enfin que j'ai trouvé ce que je cher-  
« chois , c'est-à-dire , la vraie entrée  
« au chemin de la vie chrétienne ,  
« & autour duquel j'avois été jus-  
« qu'ici. Il me semble donc que je  
« n'ai plus qu'à marcher sous l'o-  
« béissance où je me suis engagée ,  
« & pourvu que je sois fidelle à aller  
« beaucoup à Dieu & beaucoup fuir  
« les créatures , j'espere que Dieu  
« donnera sa bénédiction à cette nou-  
« velle conduite ( de M. Singlin ) ;  
« j'ai eu pourtant quelque peine ,  
« croiant avoir perdu tout le tems  
« que j'ai passé en quelqu'apparence  
« de piété. J'ai eu peur que mes con-  
« fessions n'aient pas été faites dans  
« les dispositions qui les pouvoient  
« rendre valables , & que ma vie  
« n'ait été une espece d'hypocrisie ,  
« qui m'ait rendue aux yeux de Dieu  
« un vrai sépulchre blanchi.

Un jour qu'elle prioit Dieu pour  
une personne qui étoit morte dans  
des dispositions douteuses pour son  
salut , elle se sentit pénétrée d'une  
grande reconnoissance pour Dieu ,  
qui ne l'avoit pas retirée du monde



1672.

dans un état criminel , comme il en retire beaucoup d'autres. Cette réflexion l'enflammoit d'amour pour Jesus-Christ , & lui inspiroit le desir de lui donner sans réserve tout ce qu'il demandoit d'elle. Elle se sentoit dans l'ame une certaine paix , & même quelque joie , d'oser se croire un objet sur lequel la divine miséricorde s'étoit appliquée , & il en résultoit en elle un rayon d'espérance. Ce mouvement nouveau pour elle lui dilatoit le cœur , & la tiroit d'une certaine tristesse effrayante , où d'ordinaire elle étoit quand elle pensoit à Dieu : *Quand je suis devant lui , dit-elle , je m'y tiens , pour ainsi dire , à force de bras.*

Cette pieuse Princesse parle ainsi dans son Mémoire , de la cause de ses égaremens (71) dont elle découvrit que l'orgueil étoit la source. » L'a-  
 » mour du plaisir a partagé mon  
 » ame avec l'orgueil dans les jours  
 » de ma vie criminelle. Quand je  
 » dis du plaisir , c'est-à-dire , de celui  
 » qui a touché mon esprit , les autres  
 » naturellement ne m'attirant pas ;

(71) Ce Mémoire qui p. 136, sous ce titre: *Re-*  
 est très édifiant , a été in- *traite de M<sup>e</sup> de Longue-*  
 séré dans le supplément *ville,*  
 du Nécrologe de P. R.

» & ces deux misérables mouvemens  
» ont été si bien d'accord ensemble,  
» que pendant ces misérables jours,  
» ils ont été les principes de toute  
» ma conduite. J'ai donc mis ce plai-  
» sir que je cherchois tant, à tout  
» ce qui flattoit mon orgueil, & pro-  
» prement à me proposer à moi-  
» même ce que le démon proposa à  
» nos premiers peres, *vous serez*  
» *comme des Dieux*; & cette parole,  
» qui fut comme une fleche qui  
» perça leur cœur, a tellement bles-  
» sé le mien, que de cette profonde  
» plaie, le sang coule encore, &  
» coulera long-tems, si Jesus-Christ  
» par sa grace ne l'arrête..... Il est plus  
» clair que le jour, que je me suis  
» trompée depuis que j'ai fait la dé-  
» couverte de cet orgueil, que j'ai  
» presque ignoré pendant tant d'an-  
» nées. Les choses qu'il produisoit  
» ne m'étoient pas inconnues, mais  
» je m'arrêtois seulement à ses effets,  
» que je considerois bien comme de  
» grandes imperfections; mais par  
» tout ce qu'on m'a découvert, je  
» vois bien que je n'allois pas à cette  
» source. Elle ajoute que cette dé-  
» couverte l'a jettée dans une profonde  
» tristesse, & presque réduite à un en-

1672

tier découragement. Elle se défioit même de ses sentimens les plus justes ; & comme elle se soumettoit sans peine à tout ce qu'on lui ordonnoit pour la guérison de son ame, elle craignoit que sa docilité ne vînt aussi de son orgueil, » qui, dit-elle, se  
 » change peut-être en ange de lu-  
 » miere pour m'attirer l'estime de  
 » ceux à qui je me montre docile,  
 » & pour regagner auprès d'eux par  
 » cet aveu franc de mes crimes, ce  
 » que j'aurois perdu de réputation en  
 » les commettant.

Voilà jusqu'où alloit la délicatesse de cette véritable pénitente, dans l'examen qu'elle faisoit de sa conscience. Elle la portoit même encore plus loin, & elle alloit jusqu'à soupçonner que quand elle se condamnoit elle-même, il pouvoit bien y avoir un certain desir de voir ses condamnations condamnées, & de découvrir par-là si on avoit d'elle quelque bonne opinion, » parcequ'on est, dit-elle,  
 » obligé de me rassurer. Or quand  
 » on le fait, cela me donne un cer-  
 » tain plaisir, où il me paroît que  
 » je sens l'orgueil tout pur, & séparé  
 » de la raison qu'il y auroit de se ré-  
 » jouir selon Dieu, quand on nous

» montre que nous ne lui sommes pas  
 » désagréables autant que nous ap-  
 » préhendions de l'être. Je me défi-  
 » gure donc en partie, pour m'attirer  
 » le plaisir de connoître qu'on croit  
 » plus de bien de moi que je ne pen-  
 » sois : & c'est même un artifice de  
 » mon amour propre & de ma cu-  
 » riosité, de me pousser à me dé-  
 » peindre défectueuse, pour savoir  
 » au vrai ce que l'on croit, & satis-  
 » faire par cette même voie en mê-  
 » me-tems ma curiosité & mon or-  
 » gueil. On peut juger par de tels  
 » sentimens, du changement admira-  
 » ble que la grace avoit fait dans le  
 » cœur de cette Princesse, en compa-  
 » rant ce qu'elle étoit devenue avec ce  
 » qu'elle avoit été. Depuis sa retraite,  
 » Madame de Longueville se tint en-  
 » core plus séparée du monde, mais la  
 » mort de M. son mari (arrivée le 11  
 » mai 1663) & à laquelle elle fut ex-  
 » trêmement sensible, en la tirant en  
 » quelque sorte de sa solitude, lui  
 » donna lieu de faire paroître aux yeux  
 » du public, de nouveaux exemples de  
 » vertu dignes de l'admiration de tous  
 » les siècles, & malheureusement peu  
 » imités.

Elle commença par se faire inf-

1672.

XLIV.

Nouveaux  
exemples de  
vertu de Ma-  
dame de  
Longueville.

truire de l'état où se trouvoient les Provinces, que les troupes avoient ravagées pendant les guerres, auxquelles elle avoit eu tant de part; & pour réparer ces dévastations, elle y envoya faire des restitutions immenses (72). Elle prit une connoissance exacte, non-seulement des pauvres de ses terres, mais aussi de tout le Gouvernement de Normandie, où elle répandit des charités abondantes (73). Tous les bénéfices de son patronage ne furent plus donnés qu'à de bons sujets: tous ceux qui les demandoient, ou les faisoient demander, en étoient exclus. M. le Marquis de Breval, parent de M. de Harlay Archevêque de Rouen en aiant demandé un pour quelqu'un, Madame de Longueville fit réponse qu'elle s'étoit fait instruire des regles de l'Eglise sur cet article, & qu'elle avoit appris qu'il ne falloit donner des bénéfices qu'à ceux qui ne les demandoient pas. » On ne peut, dit-elle, se faire des amis aux dépens de sa conscience.

(72) Villef. l. 6. p. 56.

(73) Elle étoit naturellement charitable, &amp; dans le tems que l'esprit du monde dominoit le plus en elle on en vit de beaux traits: en une seu-

le année elle délivra des prisons 900 misérables, &amp; dans les derniers tems de sa vie plus de 4000 personnes subsistoient de ses aumônes.

Mais ce qui attira la principale attention de Madame de Longueville, ce fut l'éducation de Messieurs ses fils, les Comtes de Dunois & de Saint Paul, qui devoient être la consolation de cette admirable mere, & qui lui causerent ( quoique bien différemment ) les plus grands chagrins qu'elle eut eus depuis qu'elle se fut séparée du monde. » L'aîné, dit M. Villefore (\*), le Comte de Dunois, » qui s'étoit fait Jésuite, en quitta » l'habit quelque tems après, & sans » consulter que ses foibles idées, » prit la tonsure & les quatre mineurs; après s'être revêtu d'un habit ecclésiastique il fit le voiage » de Rome, d'où Madame de Longueville, conseillée par l'Evêque d'Allet, le fit revenir pour le soustraire aux dangers qu'il y avoit à » craindre dans ce séjour, pour un » jeune homme de son âge & de son » médiocre génie (\*\*).

» Le Comte de S. Paul, son second fils, lui causa des peines d'une

(\*) Liv. 6. p. 49.

(\*\*) Il fit dans la suite un second voiage à Rome, où il reçut la prêtrise malgré tous les efforts que fit Madame de Longueville pour l'en empêcher;

ce qui fut pour cette pieuse mere une affliction des plus sensibles. Elle s'augmenta encore dans la suite par le dérangement d'esprit où elle le vit tomber.

1672.

XLV.

Educ.  
de ses enfans

1672.

„ autre nature. On n'a gueres vu de  
 „ Prince mieux fait , ni plus accompli  
 „ pour les qualités & les agrémens de  
 „ l'esprit, ni plus remplis de valeur ;  
 „ mais il s'abandonna si fort au dé-  
 „ réglement de ses passions, que M<sup>e</sup>  
 „ de Longueville, qui l'aimoit éper-  
 „ duement, ne s'en pouvoit consoler.  
 „ On l'avoit d'abord revêtu de plu-  
 „ sieurs bénéfices très considérables.  
 „ Mais dès qu'il se fut déterminé  
 „ pour la profession des armes, Ma-  
 „ dame de Longueville n'eut point  
 „ de repos qu'elle n'en eût porté la  
 „ démission entre les mains du Roi.

Ce que M. de Villefore dit du  
 Comte de S. Paul, le cadet des fils  
 de Madame de Longueville, M. Fon-  
 taine le dit du Comte de Dunois  
 l'ainé (\*), *que l'on avoit engagé, sans  
 la participation de Madame sa mere,  
 dans l'état ecclésiastique, parcequ'on  
 jugeoit qu'il n'avoit rien de propre pour  
 le monde.* „ Mais il donna lieu, dit  
 „ M. Fontaine, de faire voir un bel  
 „ exemple ; car la premiere délibé-  
 „ ration que Madame de Longue-  
 „ ville voulut avoir avec M. Singlin  
 „ sur ce fils, ce fut au sujet des béné-  
 „ fices dont il avoit été pourvu. M.

(\*) T. 2. p. 236.

» Singlin eut de la peine à s'expliquer,  
 » & pria Madame de Longueville de  
 » consulter des personnes habiles &  
 » désintéressées. Les avis furent par-  
 » tagés : on voïoit d'un côté les re-  
 » gles de l'Eglise ; & de l'autre, on  
 » appuïoit sur la sage administration  
 » des revenus de ces bénéfices ; sur-  
 » quoi on opinoit qu'il valoit mieux  
 » les conserver, parceque on étoit  
 » assuré de la dispensation qui en  
 » seroit faite aux pauvres par la pieu-  
 » se Princesse ; ce qu'on ne pouvoit  
 » pas se promettre de ceux entre les  
 » mains de qui ils tomberoient.  
 » Mais sa piété éclairée lui fit juger  
 » qu'il étoit plus à-propos de donner  
 » au siècle un exemple du respect  
 » qu'on doit avoir pour les regles de  
 » l'Eglise «. Elle en porta la démis-  
 » sion au Roi, qui la voïant si détachée,  
 » fut tellement surpris d'un procédé si  
 » rare & si nouveau, qu'il déclara pu-  
 » bliquement qu'il n'avoit jamais vû  
 » d'action si généreuse & plus chrétien-  
 » ne ; car quoiqu'il la pressât de lui  
 » proposer quelqu'un pour le substituer  
 » à son fils, elle s'en défendit toujours.

Le Roi eut encore lieu d'admiration  
 la grande délicatesse de com-  
 Madame de Longueville dans



1672.

occasion importante. Cette Princesse n'ayant pu obtenir de Sa Majesté une grace pour une personne à laquelle elle s'interressoit, il lui échappa des paroles indiscrettes, qui furent rapportées au Roi par un Gentilhomme qui seul les avoit entendues. Le Prince de Condé l'ayant appris, assura Sa Majesté que cela ne pouvoit être : *je l'en croirai*, répliqua le Roi, *si elle dit le contraire*. La Princesse informée de tout cela par M. son frere, alla le lendemain à la Cour malgré tout ce qu'il put lui dire pour l'en détourner, se jetta aux pieds du Roi, & lui demanda pardon de la parole indiscrette qui lui étoit échappée; ajoutant que M. le Prince son frere n'avoit pû l'en croire capable; & que c'étoit pour cela qu'il avoit entrepris de l'en justifier auprès de Sa Majesté, mais qu'elle aimoit mieux lui avouer sa faute, que d'être justifiée aux dépens d'autrui. Le Roi non-seulement lui pardonna de grand cœur, mais lui fit quelques autres graces, qu'elle ne s'attendoit pas de recevoir. Ces sortes de faits, dit M. de Villefore, n'ont pas besoin d'être qualifiés, » le recit les qualifie » suffisamment; car on voit à décou- » vert le triomphe de la vérité dans ce

» courageux aveu, qui peint au natu- 1672.  
 » rel Madame de Longueville.

La mort de M. de Longueville, & les soins inévitables dont elle fut suivie, la reduisirent bientôt dans un état de langueur, qui firent craindre pour sa vie. M. Singlin qui la visitoit comme un Médecin, le devint justement alors presque autant du corps, qu'il l'avoit été jusques-là de l'ame (73).

Dans une visite qu'il lui rendit, il la trouva dans un grand abattement & un grand découragement. Elle s'étoit laissée aller à des inquiétudes excessives au sujet de son salut, comme il arrive souvent aux personnes les plus saintes, & qui veillent le plus sur elles. Elle étoit effraïée à la vue des jugemens de Dieu & par la crainte de sa reprobation. M. Singlin touché des peines où elle se jettoit elle-même, fit ce qu'il put pour la tirer de ces réflexions vaines qu'elle faisoit sur les desseins de Dieu qui sont impénétrables, & que Dieu nous défend d'approfondir, voulant que nous les laissions à sa connoissance, & que nous nous contentions de les adorer avec une humble fraïeur & une ferme con-

XLVII.  
 Sages  
 de M.  
 à M.  
 de Lor-  
 ville (si  
 crainte  
 ces  
 gen...  
 Dieu.

1672.

fiance. Il lui dit qu'elle ne devoit penser qu'à le servir avec fidélité, & à s'employer de tout son cœur & de toutes ses forces aux choses de son devoir, auxquelles seules il vouloit qu'elle s'attachât, sans prétendre savoir ce qui se faisoit dans le ciel, & ce que Dieu vouloit faire d'elle; ce qu'elle ne pouvoit faire sans perdre le tems, sans affoiblir son corps & son esprit, & sans se rendre incapable de le servir; qu'en travaillant ainsi à observer ses commandemens, elle auroit tout lieu d'espérer, & beaucoup moins sujet de craindre, Dieu n'abandonnant point ceux qui le servent de tout leur cœur; qu'il étoit bon qu'elle renonçât entierement à cette assurance & à cette connoissance élevée qu'elle voudroit avoir de l'approbation de Dieu & de sa bonne volonté pour elle; parceque ce desir est contraire à l'ordre de Dieu, qui veut qu'on marche avec foi dans l'obscurité & dans la crainte, sans laquelle on se perdrait par l'orgueil, par la vaine assurance & par la négligence qu'elle produiroit. Mais cette crainte, ajouta-t-il (74), doit être bornée & n'aller pas jusqu'à l'excès. » Dieu nous défend la

(74) *Ibid.* p. 257.

» recherche de l'avenir & de ses des-  
» seins sur nous. Il veut qu'on s'en re-  
» mette entierement à lui, & que  
» nous le laissions faire, n'ayant soin  
» que de notre devoir. Il lui conseilla  
» de se tenir occupée le plus qu'elle  
» pourroit, & de changer & diversifi-  
» fier ses occupations, sans s'entretene-  
» nir jamais elle-même & sans s'ar-  
» rêter à ces pensées qui sont inutiles  
» & dangereuses. Il lui dit que ceux  
» qui avoient vécu dans le monde  
» comme elle, y étoient assez sujets,  
» & que s'ils ne s'en défaccoutu-  
» moient, cela leur nuisoit beaucoup,  
» empêchoit leur avancement, &  
» pouvoit les mettre en danger de se  
» perdre.

Dans la visite suivante, Madame de Longueville pria M. Singlin de lui apprendre la maniere de se préparer à la mort, parcequ'elle étoit fort mal. Il fut touché de son état, & lui dit que tout ce qu'il pouvoit lui dire de meilleur sur ce qu'elle desiroit, étoit de lui recommander une grande soumission à la volonté de Dieu & une grande obéissance à ses ordres; que c'étoit la meilleure préparation, & qu'il n'en souhaitoit pas d'autre pour lui-même, ne croiant pas vivre en-

1672.

core long-tems. M. Singlin lui parla à cette occasion de la soumission où il faut être en général à l'égard de tous les événemens de la vie, quels qu'ils puissent être, & de tous les traitemens qu'on peut essuier de la part des hommes, tels qu'il les éprouvoit lui-même, en regardant Dieu, qui regle toutes choses. » Cette obéissance, dit-il (75), est beaucoup plus étendue & plus pénible que celle qu'on rend aux supérieurs de religion, & elle est néanmoins d'obligation pour tous les chrétiens. C'est une obéissance continuelle en quelque état & en quelque condition que l'on soit, sans en exempter ceux qui sont dans les dignités les plus élevées. Si nous pensions bien à ce devoir, & que nous eussions soin de nous en acquitter, nous ne perdrons jamais aucune de nos œuvres. Nous serions toujours en paix, & rien ne seroit capable de nous troubler & de nous inquiéter, ni les maux de ce monde intérieurs ou extérieurs, ni même la mort qui est le dernier de tous; parceque nous serions aussi prêts à la recevoir de quelque côté qu'elle pût

» venir , que tout le reste des peines  
» & des miseres qui la précédent.  
» Cette précaution est non-seule-  
» ment la plus générale & la plus  
» commune à tous les états , mais  
» aussi la meilleure , la plus assurée &  
» la plus humble. Elle est la plus  
» humble , parcequ'elle nous met au-  
» dessus de toutes les créatures , pour  
» recevoir tous les traitemens qu'el-  
» les nous voudront faire , sans ex-  
» ception : elle est la plus assurée ;  
» les autres manieres de nous prépa-  
» rer à la mort peuvent être ôtées  
» par mille accidens ; mais il n'y en  
» a aucun qui nous puisse ôter celle-  
» ci , puisqu'elle consiste à nous sou-  
» mettre à tous les accidens , & à  
» vouloir dépendre des créatures par  
» lesquelles ils nous pourront arriver.  
» Elle est aussi la meilleure parce-  
» qu'elle approche plus de son mo-  
» dele qui est Jesus-Christ , & nous  
» rend plus semblables à lui. C'est  
» ainsi qu'il se prépara à la mort , en  
» s'affujettissant non-seulement à son  
» pere , mais encore aux créatures ,  
» par lesquelles il lui plaisoit de le  
» conduire à la mort.

» Je dis ceci à votre Altesse , con-  
» tinua M. Singlin , je me le dis à

1672.

» moi-même; car si vous m'avez don-  
 » né lieu de parler sur ce sujet, en  
 » disant que vous attendiez la mort,  
 » tous la doivent regarder comme  
 » prochaine, l'appréhender & s'y  
 » préparer.... Au reste, la meilleure  
 » maniere de s'y préparer, ne consiste  
 » pas dans les pensées ni dans les  
 » mouvemens, mais dans une dis-  
 » position du cœur & un état ferme  
 » & immuable, d'où procedent toutes  
 » les actions extérieures & intérieures  
 » & par lequel seul Dieu les confidere  
 » & les juge. Ce qui paroît par l'obser-  
 » vance continuelle de notre devoir  
 » & de notre profession. Ceux qui  
 » vivent de la sorte, ont sujet d'es-  
 » pérer qu'ils vont à Dieu, & qu'ils  
 » marchent dans sa voie, encore  
 » qu'ils n'y pensent pas toujours; &  
 » pourvû que le fond de leur cœur  
 » soit tourné vers lui, & qu'ils de-  
 » meurent dans leur vocation, avan-  
 » çant tous les jours quelque peu, &  
 » diminuant leurs foiblesses & leurs  
 » négligences, il est certain qu'ils  
 » vont à lui & qu'ils le cherchent,  
 » & qu'ainsi ils se préparent bien à  
 » la mort.

Madame de Longueville pria en-  
 suite M. Singlin de vouloir bien lui

envoïer quelques réflexions sur les Sacremens , si on jugeoit à-propos qu'elle les reçut , ( parceque étant obligé de se tenir caché , elle ne pouvoit espérer de le voir ). M. Singlin le lui promit , & M. Fontaine lui prêta sa plume (76). Après cette promesse , Madame de Longueville ne sachant si elle reverroit jamais M. Singlin , lui témoigna sa reconnoissance de tous les soins qu'il avoit pris d'elle , & lui rendit grâces des obligations infinies qu'elle pensoit lui avoir.

Mais par la miséricorde de Dieu , qui réservoit Madame de Longueville à quelque chose de grand (77) , cette maladie n'eut pas de suite ; si-non qu'elle la remplit d'un nouveau zele pour Dieu ; ce qui fit connoître à M. Singlin , que cette Princesse avoit fait

(76) M. Fontaine rapporte plusieurs exhortations sur les sacremens , T. 2. de ses Mémoires , p. 274, & suiv.

(77) M. le Camus Evêque de Grenoble écrivant à Madame de Longueville , qui s'étoit adressée à lui d'abord après sa conversion , lui parloit ainsi : Dieu vous menera plus loin que vous ne

*pensez, & demande de vous des choses , dont il n'est pas encore tems de vous parler. Si l'on examine sa conduite sur les principes de l'Evangile , on y trouvera des vuides effroyables ; mais ce n'est pas assez de les appercevoir , si l'on ne les remplit d'œuvres , qui puissent subsister au jugement de Jesus-Christ.*



1672.

un bon usage pour son ame, des infirmités du corps, qui affoiblisent si souvent les autres.

XLVIII.

Liaison de  
Madame de  
Longueville  
& de Mademoiselle de  
Vertus.

M. Singlin qui avoit des consolations toujours nouvelles dans les visites qu'il rendoit à Madame de Longueville, en qui il remarquoit toujours de nouveaux progrès dans la piété, lui associa pour l'animer encore davantage Mademoiselle de Vertus, en qui les dons de la nature & de la grace surpassoient de beaucoup son illustre naissance : elle étoit de la maison de Bretagne, sœur puinée de la Duchesse de Montbazou. Madame de Longueville n'eut point de meilleure & de plus fidelle amie. Aussi tout avoit concouru pour former entre-elles une liaison parfaite ; la grande naissance, les graces personnelles, même détachement du monde, même expérience de ses illusions. Mademoiselle de Vertus, prévenue d'une grace puissante, qui l'enleva tout-d'un-coup du milieu des compagnies les plus brillantes, conçut le desir de la retraite, où elle se livra à la pénitence & aux exercices les plus austeres, malgré la foiblesse de sa santé & la délicatesse de son tempéramment. Dès qu'elle eut entendu parler de M. Sin-

glin, elle voulut l'avoir pour Directeur. Ce sage ministre fut surpris de voir tant de foi en elle & tant de piété, & il pensa à la joindre avec Madame de Longueville, pour être la consolation de son veuvage, & sa compagne dans tous ses exercices spirituels. Elle trouva effectivement en elle tout ce qui étoit le plus capable de l'encourager & de la soutenir. Tout le monde admiroit ces deux grandes ames faites l'une pour l'autre. Elles n'avoient qu'à se regarder, pour se rappeler Dieu dans l'esprit. M. Singlin qui avoit formé cette liaison ne survécut pas long-tems, étant mort le 17 avril 1664. Dès que cette affligeante nouvelle eut été portée à l'Hôtel de Longueville, Mademoiselle de Vertus abîmée de douleur, accourut au lieu où il étoit mort. Sa foi ardente l'élevant au-dessus des fraïeurs que donne aux ames tendres la vue d'un corps mort, elle lui fit découvrir le visage, le baïsa, fondant en larmes, & contempla long-tems pour la dernière fois, dans l'amertume de son cœur, un homme dont Dieu s'étoit servi pour lui procurer de grands biens.

On peut juger quelle douleur ce

1672.

XLIX.

Madame de  
Longueville  
sous la con-  
duite de M.  
de Saci.

fut pour Madame de Longueville que la mort de M. Singlin. Elle & Mademoiselle de Vertus ne crurent pas que personne pût mieux réparer leur perte que M. de Saci, & elles le prièrent de vouloir bien continuer ce que M. Singlin avoit commencé pour leur salut. M. de Saci, voiant que la charité demandoit cela de lui, y consentit malgré ses répugnances, & sans avoir égard au danger de perdre la liberté, auquel il s'exposeroit. Au jour destiné à ces visites, on lui envoioit de l'Hôtel de Longueville un carosse, qui sans venir jusqu'à son logis, l'attendoit à quelque distance, & le ramenoit le soir au même endroit. M. de Saci fit un abrégé des avis généraux qu'il jugeoit à-propos de donner à ces Dames, dont il pria M. Fontaine de faire une copie. » Il leur marquoit, » dit M. Fontaine (78), d'une manie- » re vive, l'obligation où elles étoient, » quoique vivant dans le monde, de » tendre à la perfection. Il leur disoit » qu'elles ne pouvoient perséverer dans » la vie où elles étoient entrées, qu'en » y avançant toujours; qu'autrement » on reculoit en arriere. Ce qui fai- » soit qu'on en voioit si peu de ceux

(78) T. 1. p. 303.

» qui avoient commencé de se con-  
 » vertir à Dieu, qui continuassent  
 » de marcher dans la bonne voie ;  
 » ..... qu'il ne suffisoit pas d'avoir  
 » passé du vice à la vertu, qu'il fal-  
 » loit encore passer d'une bonne vie,  
 » à une meilleure ; que S. Paul éton-  
 » noit tout le monde en craignant  
 » d'être réprouvé, après avoir tant  
 » prêché l'Évangile.. Que toute l'Écri-  
 » ture excite par tout ceux qui sont  
 » justes à se sanctifier de plus en  
 » plus, *qui justus est justificetur adhuc* ;  
 » que David disoit qu'il ne faisoit  
 » que commencer à servir Dieu & à  
 » exécuter ses bonnes résolutions,  
 » *dixi nunc cœpi*, tout ce qu'il avoit  
 » fait jusques-là ne lui paroissant  
 » rien : que les Peres exhortoient de  
 » même, non-seulement les person-  
 » nes religieuses, mais encore les sécu-  
 » lieres, à cet avancement continuel,  
 » & à n'être jamais content de leur  
 » état : *semper displiceat tibi quod es.*

Madame de Longueville se conso-  
 loit de la perte qu'elle avoit faite à  
 la mort de M. Singlin, par l'avanta-  
 ge qu'elle avoit d'être sous la con-  
 duite de M. de Saci. Mais elle eut  
 encore le chagrin de le perdre ; non  
 à la vérité par la mort, mais par la

1672.

violence & l'iniquité des hommes qui enleverent ce saint Ecclésiastique le 14 mai 1666, ( le même jour qu'a-voit été arrêté autrefois M. de Saint Cytan , qu'il regardoit comme son pere & son maître ) & l'enfermerent à la bastille d'où il ne sortit , qu'après la paix rendue à l'Eglise , le 30 octobre 1668.

L.  
M. de Saci  
ayant été mis  
à la Bastille ,  
Madame de  
Longueville  
prend pour  
directeur le  
Curé de S.  
Jacques du  
haut pas.

Madame de Longueville privée de ce secours , choisit pour son Directeur de confiance , M. Marcel , curé de S. Jacques du Haut-pas (79). On voit par différentes lettres de cette Princesse pénitente à ce nouveau Directeur , la candeur avec laquelle elle lui découvroit tout ce qui se passoit dans son ame , sa parfaite soumission à ses avis , la dépendance dans laquelle elle étoit des lumieres d'autrui , auxquelles elle sacrifioit les siennes ; le sentiment de son impuissance ; la vue continuelle de ses égaremens , qu'elle ne perdoit pas de vue un moment , attribuant à cette cause tous les événemens facheux & les regardant comme une juste punition ; son zele pour les réparer ; son ardeur pour la pénitence ; ses gémis-

(79) Elle avoit alors pris sur sa maison dans la première cour des Carmélites , où depuis long-tems elle desiroit de demeurer.

semens, de ce que la délicatesse de sa fanté ne lui permettoit pas de la faire autant qu'elle l'auroit désiré, & qu'elle croioit la devoir faire, s'humiliant profondément de ses impuissances pour le bien, après avoir eu tant de force pour le mal; son détachement de toutes les choses de ce monde, auxquelles elle mouroit chaque jour.

Deux événemens arrivés dans ce tems-là lui persuaderent encore mieux la fragilité des grandeurs humaines, la mort de la Reine mere, & celle du Prince de Conti, ( arrivées l'une & l'autre en 1666 ). Madame de Longueville n'étoit pas seulement attachée à ce Prince par les liens du sang, mais encore plus par ceux que formoient la piété, & l'amour de la pénitence, qui étoit égal dans l'un & l'autre.

La conversion de ce Prince, qui a été une des plus complètes & des plus solides qu'on ait vues, est un des plus grands miracles de la grace. Le Saint Evêque d'Alet fut l'Ananie, auquel Dieu l'adressa pour le faire entrer dans la voie du salut. Le Prince s'étant rendu l'an 1654, à Pezenas, pour y présider aux Etats de Languedoc, M. d'Alet alla lui rendre visi-

II.  
 Conversi...  
 du Prince d'  
 Conti. Sa  
 pénitente &  
 sa mort.

1672

te. Le Prince qui étoit au lit, & qui depuis quelque tems avoit la conscience troublée par des remords que rien ne pouvoit calmer, n'eut pas plutôt jetté les yeux sur le saint Prélat, que pénétré de respect pour lui, il se dit à lui-même dans ce moment : *voilà l'homme auquel il faut que tu t'abandonnes pour te convertir à Dieu tout de bon.* Dès ce jour-là il lui envoia demander une conférence à l'entrée de la nuit. Pendant deux heures qu'elle dura, il lui ouvrit son cœur avec une grande confiance, en témoignant un grand desir de sortir de l'état misérable où il étoit ; *je suis disposé,* lui dit-il, *à faire pour cela tout ce que vous me prescrirez.* C'étoit au tems de l'Avent que ceci se passa. Et comme le Prince avoit témoigné à M. d'Allet l'envie qu'il avoit de l'entendre, le saint Prélat eut l'occasion de prêcher, & de monter en chaire plus fréquemment qu'il n'eut fait dans un autre tems. Ses deux premiers sermons, l'un sur la conception spirituelle & les desirs de la conversion, l'autre sur les promesses du baptême & les obligations qu'on y contracte, pénétrèrent ce Prince jusqu'au fond du cœur. Depuis ce tems, il ne pouvoit

voit plus se passer de M. d'Alet ; il lui parloit avec une effusion de cœur , qui faisoit voir clairement l'action de Dieu sur cette ame pénitente. Le saint Prélat de son côté étudioit les mouvemens de la grace , dont il admiroit la rapidité. Chaque visite qu'il rendoit au Prince , ajoutoit un nouveau degré à sa ferveur , & avançoit le grand ouvrage de sa conversion. M. Pavillon , après être entré dans le détail avec ce Prince pénitent sur sa vie passée , lui donna un reglement de vie , où il lui prescrivit les exercices de piété qu'il devoit pratiquer , pour travailler à un renouvellement général : ils convinrent de tout , & le Prince se soumit avec une docilité d'enfant. Comme il étoit obligé de se rendre à Paris après la tenue des Etats , M. d'Alet , ne pouvant pas suivre cet ouvrage & le conduire à sa fin , ne crut pas devoir entendre sa confession générale , & lui conseilla de s'adresser à M. l'Abbé de Ciron , Chancelier de l'Université de Toulouse ; ce qu'il fit. Depuis cette heureuse époque , le Prince de Conti marcha constamment dans la voie étroite , & pratiqua courageusement les exercices labo-



1672.

rieux de la pénitence ; il en devint un modele parfait , & ne travailla plus jusqu'à la mort qu'à faire une satisfaction entiere. Il fit les réparations les plus exactes (80) & les plus extraordinaires qu'un Prince ait jamais faites , tant à l'égard des biens ecclésiastiques dont il avoit joui long-tems , qu'à l'égard des dommages causés par une guerre civile , où le malheur des conjonctures l'avoit engagé. Quarante mille écus de pension que le Pape lui avoit permis de retenir sur les bénéfices qu'il avoit quittés , furent remis & abandonnés : il répandit des millions dans diverses Provinces , & donna des ordres par son testament , pour continuer après sa mort tout ce qu'il ne put achever lui-même. Le Roi avoit une si haute estime de son mérite , que quand ce Monarque pensa mourir de la rougeole , il avoit résolu de lui confier la personne & l'éducation de M. le Dauphin. Le Prince de Conti après être entré une fois dans la voie de la pénitence , y marcha toujours d'un pas égal , suivant en tout les conseils du

(80) Voyez la vie de Mém. de Font. T. 2. p. M. d'Aleth , T. 1. liv. 2. 267 , 268. ch. 4. p. 207. & suiv.

saint Prêlat, dont Dieu s'étoit servi pour l'y faire entrer; & fut pendant tout le reste de sa vie la joie de l'Eglise, d'autant plus grande qu'il est plus rare de voir un Prince pénitent.

Ce Prince religieux ne pouvoit plus se passer, comme nous l'avons dit, de l'Ananie, auquel Dieu l'avoit adressé, pour lui faire tomber les écailles des yeux. Non-seulement il lui écrivoit pour lui demander des avis & des instructions, l'appellant son *très honoré pere*, & se qualifiant son *fiis* (81), mais il alloit même à Alet, pour y faire des retraites, menant avec lui la Princesse son épouse, à qui Dieu, par l'exemple du mari fidele & les instructions du saint Evêque, avoit inspiré les mêmes sentimens de piété & de religion (82).

(81) Vie de M. d'Aleth, p. 214. *ibid.* p. 212.

(82) Nous remarquons ici deux fautes considérables que fait M. Fontaine (T. 2. p. 266) en parlant de la Princesse de Conti, lorsqu'il dit que cette Princesse avoit sur Madame de Longueville cet avantage, qu'ayant été embrasée de l'amour de Dieu dès ses plus tendres années, elle n'avoit point tourné la

tête en arriere, comme avoit fait pour un tems Madame de Longueville, mais étoit toujours demeurée ferme & inébranlable dans ses bonnes réflexions. 1<sup>o</sup>. Que Dieu, par le mariage du Prince de Conti avec Anne Martinuzzi, regla ainsi les choses pour sanctifier le mari par la femme. Il est certain que la Princesse de Conti avoit été fort livrée au monde & à l'ambi-

1672.

Le Prince de Conti eut l'an 1664, une grande maladie, dans laquelle il donna un témoignage bien éclatant de son attachement inviolable à M. d'Alet (83). Le danger, où il se trouva l'ayant obligé d'appeler le Curé de Saint Sulpice, pour lui administrer les Sacremens, ce Curé animé de l'esprit du schisme, voulut exiger de lui pour condition, qu'il renonceroit à la conduite de M. d'Alet. Mais le Prince indigné de cette proposition schismatique, dont il lui fit sentir le ridicule, déclara hautement qu'il n'avoit jamais été plus attaché à ce saint Evêque, qu'il l'étoit alors, parcequ'il n'avoit jamais mieux connu son rare mérite; que si lui, Prince, étoit évêque, il croiroit devoir se conduire comme ce Prélat dans les affaires présentes de l'Eglise; que quelque sensible qu'il fût au refus scandaleux du Curé dans l'extrémité où il se voïoit réduit, il mourroit plutôt sans Sacremens que de se retirer de la communion & de la conduite d'un saint qui édifioit toute l'E-

tion. 2°. Que sa conversion fut postérieure à celle du Prince son mari. Ainsi Dieu ne *sanctifia pas le mari par la femme*, com-

me le dit M. Fontaine, mais il sanctifia la femme par le mari.

(83) Vie d'Al. p. 236.

glise, à qui il avoit tant d'obligations, & dont il connoissoit mieux qu'un autre la vertu, les lumieres & la catholicité. Sur les plaintes que fit le Prince de ce refus, il y eut ordre donné au curé de les administrer, avec défense de les refuser pour de semblables raisons.

Le Prince de Conti n'avoit pas moins d'estime & n'étoit pas moins attaché à MM. de P. R., & à la sainte Maison qui leur servoit d'asyle. On a su de M. Ragot, qui accompagna M. d'Alet dans la dernière visite qu'il rendit à M. de Conti peu de jours avant sa mort, que ce Prince s'entretenant avec lui (M. Ragot)

» lui parla avec beaucoup d'estime de  
 » MM. de P. R., dont il goutoit &  
 » entendoit parfaitement les excellens  
 » ouvrages sur la grace & sur la  
 » morale « ; *il se faisoit lire alors les constitutions de ce monastere nouvellement imprimées.* Le lecteur chrétien remarquera ici avec plaisir un trait de ressemblance (entre plusieurs autres) du Prince de Conti avec M. le Duc d'Orléans dernier mort, qui dans un siècle tel que le nôtre a donné un si bel exemple à la France & à toute l'Eglise, par sa piété, par son

1672.

amour pour la retraite , par sa rigoureuse pénitence si courageusement soutenue pendant tant d'années. Dans les derniers jours de sa vie , M. de Conti se faisoit lire les constitutions de P. R. ; & M. le Duc d'Orléans lisoit , les derniers jours de la sienne , le Nécrologe de cette sainte Maison , & la vie de M. de Tillemont , l'un des plus illustres élèves de P. R. Le Prince Conti mourut saintement au Château de la Grange près Pezenas le 21 février 1666 , à l'âge de 39 ans , entre les bras de M. l'Abbé de Ciron , qui étoit venu le voir sur le bruit de sa maladie. Dieu permit ainsi que celui qui avoit été le ministre de la reconciliation de ce Prince , vînt assez tôt pour recueillir ses derniers soupirs. Son corps fut porté aux Chartreux de Villeneuve d'Avignon , où il avoit choisi sa sépulture. M. de Choiseul , Evêque de Comminges , prononça son oraison funebre dans l'Eglise des grandes Carmelites (84).

Si la mort de M. de Conti fut pour Madame de Longueville un sujet

(84) Voiez la vie de M. d'Alet , T. 2. liv. 2. ch. 4. p. 586.

Suppl. au Néc. de P. R. où sa mort est mise le 20 février quoiqu'elle soit arrivée le 21 , comme elle est marquée dans la vie de M. d'Alet , & dans la gazette de France.

d'affliction , sa foi trouva une grande consolation dans une mort si chrétienne , & précédée d'une pénitence si sincere. Elle continua de vivre dans une tendre & intime liaison avec la Princesse de Conti , dont le caractère & les sentimens étoient si fort de son gout. Lorsqu'elle étoit obligée d'aller à la Cour , ce qu'elle ne faisoit jamais sans faire auparavant des prieres très longues , la Reine qui connoissoit sa piété , la mettoit volontiers de toutes ses parties de dévotion. Le Roi avoit pour elle une estime particuliere , & lui en donna une marque singuliere en la faisant manger avec lui. Ce qui arriva de cette sorte : un jour qu'elle arrivoit à Versailles , M. le Prince qui étoit pour lors avec le Roi , la voïant venir , & sachant que la Duchesse de Richelieu , chez qui elle avoit coutume de diner , n'étoit point à Versailles ; *voilà* , dit-il , *ma sœur qui sera bien attrappée , car la Duchesse de Richelieu est allée à Paris ; il faudra qu'elle dine au cabaret. Non* , dit le Roi , *elle ne dinera point au cabaret , elle dinera avec moi.*

Madame de Longueville entretenoit toujours des liaisons avec P. R. , où

1672.

LII.

Desirs de  
Madame de  
Longueville  
de se retirer  
à P. R. Oc-  
casion de la  
paix de Clé-  
ment IX.

elle se propoſoit d'avoir un logement pour s'y retirer quelquefois. » Plaignez-moi , dit-elle , écrivant à la mere Agnès , de ce que je ne ſuis pas digne en quittant le monde d'aller apprendre chez vous à le haïr & à en être haïe. Mais ce ſeroit trop pour moi , où pour mieux dire , ce ſeroit trop peu ; car je ne pourrois regarder comme une pénitence d'achever le reſte de ma vie avec vous . La perſécution que ces ſaintes filles ſouffroient , l'affligeoit beaucoup , étant perſuadée qu'on les perſécutoit injuſtement , & qu'on ne tourmentoit pas avec moins d'injuſtice de grands Théologiens & des Evêques les plus reſpectables du royaume. Elle & Mademoiſelle de Vertus , aiant conçu depuis l'emprisonnement de M. de Saci un nouveau mépris du monde & un deſir plus ardent que jamais de s'abandonner à la pénitence , elles ne trouvoient plus d'autre conſolation ſur la terre que de prendre part aux maux de l'Egliſe , que de protéger ceux qui la ſoutenoient & de coopérer de tout leur pouvoir à l'établiſſement de la vérité. C'eſt ce qui leur fit penſer à chercher des moiens de procurer la paix

de l'Eglise, & de délivrer tant d'innocentes victimes de l'oppression où elles étoient. M. Fontaine (85) prétend que l'état des choses depuis la requête de M. Arnauld contre M. d'Embrun dont le Roi avoit été touché, fit penser qu'il ne falloit pas laisser passer inutilement un moment si favorable; que ce fut ce qui engagea Mad. de Longueville à penser avec Mademoiselle de Vertus, aux moyens de pousser plus loin de si heureux commencemens; qu'elles communiquèrent leur dessein à M. de Gondrin, comme au Prélat le plus capable par ses grandes qualités de bien conduire une affaire si importante; que ce Prélat prit aussi-tôt feu & témoigna être disposé à faire tout ce qu'on exigeroit de lui. La première chose que fit M. de Sens, par l'avis de ces Dames, fut de parler au Roi, de lui représenter que l'entreprise dont il lui parloit, seroit glorieuse à sa Majesté, & il lui fit entrevoir adroitement que la condition essentielle pour qu'elle réussît étoit le secret. Ce fut selon M. Fontaine, de cette sorte que le projet de la paix fut concerté. Mais c'est une méprise de sa part, le pro-

(85) T. 2. p. 376.



1672.

jet étoit déjà formé ; & ce fut pendant le cours des négociations qu'arriva l'affaire du nouveau Testament de Mons.

LIII.

Affaire de  
la traduction  
du nouveau  
Testament de  
Mons.

Cet incident fit même craindre aux négociateurs , que leurs opérations n'en fussent dérangées. Comme nous n'avons point parlé dans le tems de cet événement qui est assez considérable pour mériter une place dans l'histoire de P. R. , nous en parlerons ici. Sans entrer dans aucune discussion sur les soins avec lesquels cette traduction fut faite, sur les personnes en grand nombre qui y travaillèrent pour la rendre aussi parfaite qu'elle pouvoit l'être , sur les lumières, les talens, la piété des traducteurs ; nous nous contenterons de dire que cette traduction du nouveau Testament parut pour la première fois en 1667 à Mons, avec l'approbation de M. Pontanus Théologien de l'Université de Louvain, & privilège du Roi d'Espagne daté du 24 juillet, chez Gaspard Migeot, qui l'avoit fait imprimer en Hollande. Les Jésuites, dont la mission semble être de déclamer contre tous les bons livres, ne manquèrent pas d'attaquer celui-ci. Le Pere Maimbourg se dé-

chaîna contre la traduction du nouveau Testament, dans tous les sermons qu'il débita depuis le mois d'août jusqu'au mois d'octobre. M. Arnauld fit à ses déclamations de solides réponses, qui furent alors imprimées en six parties.

Peu de tems après, M. de Paris venant à l'appui des Jésuites, donna le 8 novembre 1667 une Ordonnance portant défense de vendre & de lire la traduction du nouveau Testament de Mons. Cette Ordonnance fut suivie d'un Arrêt du Conseil en date du 22 novembre 1667, portant défense de débiter la traduction de Mons. Quelques Evêques la condamnerent aussi, ce qui ne doit pas surprendre; mais George d'Aubusson Archevêque d'Embrun, le fit avec un éclat marqué, aiant fait rendre par son grand Vicaire une Ordonnance contre ce livre, datée du mois de décembre.

La traduction de Mons fut bientôt justifiée contre l'Ordonnance de M. de Paris & de M. d'Embrun, par deux *Dialogues* entre deux Paroissiens de S. Hilaire du Mont, faits par M. l'Abbé de Verteuil, qui étoit véritablement Paroissien de S. Hilaire, étant

1672.

logé au College d'Harcourt. Le premier Dialogue attaquoit l'Ordonnance de M. de Paris; & le second, celle de M. d'Embrun, qui n'y étoit pas épargné. L'Archevêque d'Embrun extrêmement piqué, présenta une requête au Roi, dans laquelle il n'attaquoit pas seulement la traduction du nouveau Testament de Mons, mais accusoit encore les défenseurs de Jansenius, d'hérésie, de schisme & de crimes d'état. Après avoir présenté cette requête à Sa Majesté, il la répandit dans Paris, & dans toutes les Provinces de France, où on en envoia des exemplaires.

LIV.

Requête de  
MM. de P.R.  
contre M.  
d'Embrun.

Messieurs de P. R. se crurent obligés de refuter ces calomnies; & M. Arnauld le fit par une requête qui fut remise entre les mains de M. de Lionne le 10 mai 1668, avec une lettre adressée à ce Secrétaire d'état, signée par Messieurs Arnauld & de la Lane, par laquelle ils supplioient Sa Majesté de vouloir les entendre avant que de les condamner. Ils exposoient dans la requête, que quelques sujets qu'ils eussent de se plaindre de la maniere dont l'Archevêque d'Embrun les avoit traités dans celle qu'il avoit présentée au Roi contre eux;

ils en avoient encore davantage de lui savoir gré de ce qu'il les mettoit parlà dans la nécessité de se justifier devant un Prince si éclairé & si disposé à rendre justice au moindre de ses Sujets, ne doutant point qu'aussi-tôt qu'il auroit pris connoissance de cette affaire, il ne redonnât le calme & la paix à l'Eglise, sur le fait particulier de la traduction du nouveau Testament imprimé à Mons. M. Arnauld soutient dans cette requête, que M. d'Embrun attribue au Concile de Trente une pensée insoutenable que cette sainte assemblée n'a jamais eue, selon les témoignages des plus savans Théologiens de l'Eglise, & de ceux même qui y ont assisté; qu'il impose ses imaginations à tous les Docteurs catholiques, lorsqu'elles sont condamnées par les plus habiles, & qu'il n'en fauroit alleguer aucun qui soit entierement de son avis; qu'il n'appuie presque rien de tout ce qu'il dit, que sur des faits faux & de fausses citations d'Auteurs qui disent tout le contraire; que selon ses faux principes, il faut condamner d'hérésie une infinité de personnes catholiques, sans en excepter le Pere Amélot, M. l'Archevêque de Paris, &

1672.

les autres Evêques ses approbateurs ; & surtout qu'il établit des maximes inouïes, qui vont à la ruine de toute la religion. Ils témoignent qu'ils sont prêts à justifier ces faits devant les plus habiles Prélats du Roïaume & les plus savans Docteurs de Sorbonne, s'il plaît à Sa Majesté de les rendre arbitres de ce différend. Ils disent que ce qui a servi de prétexte à M. d'Embrun de les accuser, est qu'il les a supposés auteurs des écrits faits contre lui, ce qui est faux. Ils se plaignent de ce que ce Prélat les accuse de *rebellion à l'Eglise & à l'Etat, & d'avoir fait un Traité exprès pour prouver par des exemples de l'antiquité faussement allégués, qu'il est permis pour l'intérêt de leur mauvaise doctrine, de s'élever contre les Puissances, maxime cruelle & ennemie du Christianisme.* Ils soutiennent que ce Traité n'a jamais existé, & qu'ils n'ont jamais rien écrit de semblable. Ils établissent à cette occasion deux maximes ; l'une, qu'on doit souffrir des Puissances, quand Dieu permet qu'elles soient prévenues, sans jamais s'élever contre elles ; l'autre, qu'il faut souffrir toutes choses, plutôt que de trahir sa conscience & la vérité. » L'observation de ces

» deux regles , ajoutent-ils , fait les  
» véritables Chrétiens ; & qui man-  
» que à l'une, ou à l'autre, est indigne  
» de ce nom. C'est par-là que la foi  
» de Jesus-Christ s'est répandue par  
» toute la terre. La même vertu qui  
» rendoit les premiers chrétiens si  
» parfaitement soumis aux Empe-  
» reurs même païens, les rendoit en  
» même-tems comme insensibles aux  
» plus cruels supplices, lorsqu'on les  
» vouloit forcer à faire la moindre  
» chose qui blessât la foi. C'est ainsi  
» qu'ils ont appris à soutenir la véri-  
» té, non en résistant, mais en souf-  
» frant; non en versant le sang des  
» autres, mais en répandant le leur.  
» Ils font voir par la maniere dont M.  
» d'Alet avoit conduit M. de Conri,  
» par les réparations qu'il avoit exigé  
» qu'il fit, combien les maximes qu'ils  
» enseignent sont avantageuses à l'Etat.  
» Nous supplions seulement Sa Majes-  
» té, disent-ils, de se souvenir des con-  
» seils qu'elle fait qu'un Evêque cé-  
» lebre, que l'on regarde comme  
» étant dans la même cause que nous,  
» & dont nous ferons toujours gloire  
» de suivre les sentimens, a donnés  
» à des personnes de la plus haute  
» distinction de son Roïaume ( M. de

1672.

» Conti & Madame de Longueville)  
 » que le malheur des tems avoit en-  
 » gagées dans des guerres contraires à  
 » leur devoir ; & nous sommes af-  
 » surés qu'elle n'aura besoin que d'y  
 » faire un peu de réflexion , pour  
 » demeurer persuadée , que rien ne  
 » seroit plus capable d'entretenir dans  
 » son Etat une parfaite tranquillité ,  
 » que si tous les Théologiens & tous  
 » ceux qui gouvernent les conscien-  
 » ces , suivoient les mêmes maximes.

Ils suivent ensuite pié à pié les autres accusations contenues dans la requête de M. d'Embrun , & répondent particulièrement à celle d'hérésie. Ils y déclarent qu'ils sont prêts à signer les Mandemens & les procès verbaux qui avoient distingué le droit du fait , & marqué qu'ils exigeoient la soumission de créance pour l'un & celle de respect pour l'autre. Enfin , ils supplient le Roi de donner la paix à l'Église.

Dans cette requête , M. Arnauld n'oublia pas son cher neveu M. de Sacy , & en parla en ces termes dont on sent la force & la délicatesse ; » Il y en a , Sire , qui sont en-  
 » core plus dignes que nous d'être  
 » les objets de votre bonté , & qui

» ont moins mérité le traitement  
 » qu'on leur fait souffrir. Dieu les  
 » voit, & votre Majesté comprend  
 » assez ce que nous voudrions dire ;  
 » le respect nous empêche de nous  
 » expliquer davantage. Mais nous  
 » n'en espérons pas moins, qu'elle  
 » écouterà les prières mêmes, que  
 » nous n'osons lui faire, à l'exemple  
 » de Dieu qui se plaît à prévenir nos  
 » vœux, & à nous donner au-delà  
 » de ce que nous lui demandons.

Cette requête écrite avec beaucoup  
 de pureté & d'éloquence, & signée  
 par M. Arnauld & de la Lane, fut  
 imprimée & donnée aux Ministres &  
 à plusieurs Seigneurs de la Cour ; elle  
 fut applaudie & généralement ap-  
 prouvée. Le lendemain qu'elle fut  
 rendue publique, M. de Louvois en-  
 trant au lever du Roi dans la cham-  
 bre, tenoit cette requête à la main, &  
 voyant l'Archevêque d'Embrun, il lui  
 dit : *voilà une botte qu'on vous porte,*  
*voilà qui parle à vous.* Le Roi de-  
 manda ce que c'étoit : *Sire,* dit M.  
 de Louvois, *c'est une réponse à la re-*  
*quête de M. d'Embrun. Est-elle bonne ?*  
 ajouta le Roi : *C'est la plus belle cho-*  
*se du monde,* reprit le Ministre. Il  
 s'éleva un petit murmure dans la



1672.

chambre du Roi, on parla du nouveau Testament, & M. le Prince s'approchant de l'Archevêque lui dit : *Avouez franchement, que vous l'avez condamné sans l'avoir lu.* L'Archevêque foutint le contraire : *mais vous n'entendez pas le grec,* reprit le Prince. Le Prélat affirmant qu'il l'entendoit : *je parie cent pistoles,* ajouta M. le Prince, *que si on apportoit un nouveau Testament grec, il n'en expliqueroit pas trois lignes.* Le Roi que l'on habilloit, fourioit de tems en tems sans se déclarer. M. de Louvois, toujours tourné vers l'Archevêque, rioit de tout son cœur. *Cela est étrange,* dit M. d'Embrun, *qu'un Secrétaire d'Etat permette qu'on imprime ces sortes de pieces, & qu'il y donne cours.* On a bien imprimé la vôtre, répliqua le Ministre.

M. le Prince continua de presser M. d'Embrun, qui entra en mauvaise humeur : tous les Seigneurs tomberent sur lui, en lui demandant pourquoi il s'étoit mis à dos ces gens de P. R., & qu'il n'y avoit rien à gagner avec eux. Le Roi ne s'expliquoit qu'en riant ; & dit seulement à l'Archevêque, voïant qu'il se fâchoit : *Ne vous échauffez pas M. d'Embrun, ne voïez-*

*vous pas que c'est pour rire tout ce qu'ils vous disent ?* il passa ensuite dans son cabinet avec M. de Louvois. M. le Prince, qui sortit, rencontra le Maréchal de la Feuillade aussi irrité que son frere, & qui disoit tout haut qu'il couperoit le nez à tous les Jansenistes: *ah! M. le Maréchal*, lui dit M. le Prince, *je vous demande graces pour celui de ma sœur.*

Voilà ce qui se passa par rapport au Mandement & à la requête de M. d'Embrun, contre le nouveau Testament de Mons, & contre Messieurs de P. R. D'un autre côté M. de Paris, qui n'étoit pas plus content que lui des écrits faits contre son Ordonnance, en donna une seconde le 20 avr. 1668. Il y eut aussi un Bref du Pape daté du même jour contre cette Traduction; ce qui ne doit pas surprendre, toutes les versions de l'Écriture sainte en langue vulgaire étant interdites à Rome. Ce Bref fut envoyé par le Nonce à tous les Evêques de France, sans être revêtu des formes nécessaires. Le Procureur général remontra au Roi, que le Nonce avoit passé ses pouvoirs, & que c'étoit une entreprise contre le droit des Evêques & les Libertés de l'Église Gallicane.

1672.

Le Roi aiant égard à ces remontrances, & voulant néanmoins menager la Cour de Rome, fit dire au Nonce par M. le Tellier qu'il eût à retirer les exemplaires du Bref qu'il avoit envoïés aux Evêques, & que s'il en paroïssoit dans le public il laisseroit agir le Parlement. Le Nonce obéit. Ce même Bref aiant été adressé à l'Internonce de Bruxelles, & envoïé aux Evêques des Pais-bas sans les formalités ordinaires, il intervint un Arrêt du Conseil de Malines du 10 juillet 1668, portant défense de le publier.

IV.  
Joie de Madame de Longueville au rétablissement des Religieuses de P. R.

L'éclat que fit en France, à la Cour même, la traduction du nouveau Testament de Mons, & l'incident des requêtes n'aïant point déconcerté les mesures des Prélats qui travailloient à procurer la paix de l'Eglise, ils continuerent leurs négociations avec un si heureux succès, qu'enfin Rome & la France se prêterent de bonne foi aux voies de conciliation, & que l'accordement fut arrêté comme nous l'avons rapporté ailleurs. Ce fut pour Madame de Longueville, qui y avoit eu tant de part, le sujet d'une grande joie. Mais elle ne fut parfaite que lorsqu'elle vit le rétablissement

des religieuses de P. R. » La joie que  
 » m'a causée la paix de l'Eglise, dit-  
 » elle, écrivant à la mere Agnès,  
 » n'a point été entiere tant que votre  
 » maison n'y a point participé. C'est  
 » pourquoi je peux dire que ce n'est  
 » que depuis les nouvelles que M.  
 » l'Evêque de Meaux me manda  
 » hier, que je ressens une satisfaction  
 » toute pure de cet heureux com-  
 » mencement, dont la misericorde  
 » de Dieu a favorisé son Eglise. Je  
 » le loue de tout mon cœur de ce  
 » qu'il vous a donné la force de souf-  
 » frir pour la justice, & de ce qu'il  
 » met une heureuse fin à vos souffran-  
 » ces, dont vous avez édifié tous  
 » ceux à qui il donnoit de l'amour  
 » pour la vérité. Comme personne  
 » n'en a été plus touchée que moi  
 » tant qu'elles ont duré, personne  
 » aussi n'apprend votre délivrance  
 » avec plus de consolation, &c.

Madame de Longueville continua  
 toujours son commerce de lettres  
 avec la mere Agnès, & ne soupiroit  
 qu'après le moment de pouvoir se  
 retirer à P. R., sur-tout depuis que  
 Mademoiselle de Vertus l'eut préve-  
 nue en s'y retirant. Dès qu'elle fut  
 libre, elle y alla elle-même choisir la

LVI.

Elle fait  
 bâtir un lo-  
 gement à P.  
 R. pour s'y  
 retirer.

1672.

place pour faire construire un bâtiment. On voit l'empressement qu'elle avoit pour faire sa résidence dans cette sainte maison, par les lettres qu'elle écrivoit à la mere Agnès. » J'ai senti une vraie joie, dit-elle, en apprenant que ces Messieurs, qui vont faire des desseins pour mon bâtiment, étoient arrivés à P. R. Il me semble que cela m'approche du terme, où je dois y aller moi-même : & quoique ce ne soit que d'un pas lent, c'est toujours beaucoup pour moi ; puisque je ne suspens mon entier découragement (pour ne pas dire un mot plus expressif) que dans l'espérance d'entrer dans votre maison, prenant cet établissement comme une marque que Dieu ne m'a pas abandonnée ; ce que je craindrois tout-à-fait, (pour ne pas dire ce que je croirois) sans cette marque à laquelle mon espérance est attachée. Car je vous avoue que toutes les autres, c'est-à-dire quelque ombre de piété dans ma vie, ne me tirent pas de la pensée, que tout au plus je suis dans cette voie qui paroît droite & qui conduit à la mort, puisque je ne vois point encore de fruit qui me

» fasse entrevoir que je suis un bon  
 » arbre. De plus, il n'y a gueres de  
 » jour où je ne connoisse de nouvelles  
 » plaies dans mon ame, & où je  
 » ne voie de certains fonds, dont je  
 » ne pénètre pourtant pas la profon-  
 » deur. Je n'ai qu'autant de lumiere  
 » qu'il en faut, pour voir que ce sont  
 » des abîmes, mais je ne vois pas ce  
 » qui y est. Ainsi je crains bien, que  
 » Dieu ne regarde ma vie comme  
 » une vraie hypocrisie ». On voit ici  
 les terribles épreuves, par lesquelles  
 Dieu fait quelquefois passer ses élus.

---

 1672.

Ce ne fut pas les seules par lesquelles  
 il éprouva cette Princesse. Elle en  
 eut deux d'un autre genre, dans l'an-  
 née 1672, qui lui furent extrême-  
 ment sensibles; la première fut la mort  
 de la Princesse de Conti, avec la-  
 quelle elle étoit si étroitement liée.

Anne Marie Martinozzi, niece du  
 Cardinal Mazarin née en 1638, ma-  
 riée au Prince de Conti en 1654,  
 aiant été détrompée du monde dès  
 l'âge de dix-neuf ans, se consacra to-  
 talement aux bonnes œuvres, à la re-  
 traite, & à la pénitence. Elle vendit  
 toutes ses pierreries pour nourrir du-  
 rant la famine de 1662, les pauvres de  
 Berri, de Champagne & de Picardie.

LVII.  
 Mort de la  
 Princesse de  
 Conti.

1672.

Devenue veuve à l'âge de 29 ans, elle s'appliqua à l'éducation des Princes ses fils, & à mener une vie telle que saint Paul la prescrit aux veuves chrétiennes : elle se réduisit à une dépense très modeste, restitua tous les biens dont l'acquisition lui étoit suspecte, distribua toute son épargne aux pauvres dans ses terres & dans toutes les parties du monde ; & aiant persévéré seize ans dans la pratique de ces bonnes œuvres, elle mourut le 4 février 1672. Son corps fut porté à saint André des Arcs ; son cœur aux Carmelites de la rue saint Jacques ; ses entrailles à P. R. des champs, d'où elles furent transportées ( lors de la destruction de ce monastere ) à la Paroisse de saint André (\*).

LVIII.  
Douleur de  
Madame de  
Longueville,  
à la mort du  
Prince son  
fils.

La perte que fit Madame de Longueville par la mort d'une belle-sœur qui lui étoit si chere, fut suivie de près d'une autre, qui ne lui fut pas moins sensible. Ce fut la mort de son fils qui fut tué le 12 juin 1672, à la fameuse journée du passage (86) du Rhin. Cette triste nouvelle fut annon-

(\*) Voiez la vie de M. Princesse, composé par un d'Alet, T. 1. liv. 2. c. 4, des écrivains de P. R., 5, 6. voiez dans le suppl. au nom de la Commu- du Nécrol. de P. R. p. nauté.  
384. un bel éloge de cette (86) Son cœur fut por-  
cée.

cée à Madame de Longueville par Mademoiselle de Vertus, qu'on fit revenir de P. R. pour ce sujet. La pieuse mere, en qui la nature ne marchoit qu'à la suite de la religion, aiant offert son sacrifice à Dieu, s'informa *si son fils étoit mort sur le champ, & s'il n'avoit pas eu un seul moment;* & comme on ne lui fit point de réponse, elle répandit des torrens de larmes: mais elle eut dans la suite la consolation d'apprendre que ce jeune Prince, avant que de partir, avoit fait une confession générale entre les mains d'un homme éclairé, & qu'il faisoit en secret beaucoup de liberalités & d'aumônes, dont il exigeoit qu'on ne parlât point; ce qui diminua beaucoup sa douleur.

Après tant d'épreuves, Madame de Longueville eut enfin cette année 1672, la satisfaction qu'elle desiroit depuis longtems, d'aller faire quelque séjour dans le saint désert de P. R., où elle se retira avec autant de joie qu'on en ressent lorsqu'on entre

1672.

LIX.

Elle a la satisfaction de faire des séjours à P. R.,

té à P. R. des champs le 11 d'août par l'Aumônier du Prince, d'où il a été transporté lors de l'exhumation à saint Jacques du haut pas. Son

corps repose aux Célestins. Ce Prince âgé seulement de 23 ans, étoit sur le point d'être élevé sur le trône de Pologne.



1672.

dans un port après avoir été long-tems battu de la tempête. Ce fut là que M. le Prince son frere lui rendit visite au retour de la Campagne. Madame de Longueville aiant passé quelque tems dans cette *divine solitude*, revint à Paris, & continua jusqu'à sa mort à partager sa résidence entre P. R. des Champs & les Carmelites du Fauxbourg saint Jacques. Elle pouvoit dire par rapport à son affection pour ces deux maisons, ce que disoit saint Louis par rapport aux religieux de l'ordre de saint Dominique & de saint François, que s'il eût pu se partager en deux parties, il auroit donné une moitié de lui-même aux Dominiquains, & l'autre aux Franciscains. Etant aux Carmelites en 1665, elle y avoit été témoin d'un spectacle bien touchant pour elle, qui fut la profession de Mademoiselle la Valliere, à laquelle la Reine & les Princesses assistèrent, & où le grand Bossuet fit le discours.

LX.

Les Religieuses de P. R. devenues plus ferventes par les épreuves.

Les séjours que Madame de Longueville faisoit à P. R., son attachement & son estime connue de tout le monde pour cette sainte maison, lui servoient comme de sauve-garde, & arrêtoient les mauvais desseins de

ceux , dont la paix rendue à l'Eglise n'avoit changé ni le cœur , ni les dispositions. C'est pourquoi les religieuses jouirent de la paix pendant quelques années , c'est - à - dire jusqu'en 1679 , qui fut celle de la mort de leur illustre protectrice. Ces années ne nous fourniront pas , comme nous l'avons déjà remarqué , des évènements aussi brillans & aussi éclatans que nous en avons vu dans le tems des persécutions. Nous n'y verrons pas les religieuses de Port-Roïal triompher des puissances du siècle , par un courage héroïque & par une foi comparable à celle des premiers fideles. Mais si leurs actions ont moins de brillant & d'éclat dans les années qui suivent , elles n'en ont pas moins de mérite aux yeux de celui qui les sanctifioit dans l'obscurité de leur solitude , par la pratique exacte de toutes les vertus vraiment chrétiennes & religieuses. L'esprit de la mere Angelique regnoit dans ce saint désert. La communauté n'avoit rien perdu de cette ferveur & de cette régularité , qui accompagne ordinairement les premieres années des réformes , & qui ensuite s'affoiblit & dégenere peu-à-peu. Les épreuves par

1672,

où les religieuses avoient passé, en fortifiant leur foi, n'avoient fait que leur inspirer un plus grand zele pour remplir fidelement leurs obligations. Elles avoient à leur tête une Abbessé bien capable de les soutenir & de les animer par son exemple, la mere Marie-Madelaine du Fargis, qui avoit été élue le 23 juillet 1669, & qui fut continuée le 30 juillet 1672, par une seconde élection, à laquelle M. Grenet leur Supérieur présida; Messieurs Arnauld, Bourgeois, de Sainte-Martte, de Bourgis, assisterent comme témoins. Au premier chapitre qu'elle tint, elle continua dans la place de Prieure, la mere Angelique de Saint-Jean.

LXI.  
Bénédiction  
du Réfectoi-  
re.

L'on fit cette année beaucoup de réparations dans les bâtimens de P. R.; on fut obligé de réparer le réfectoire qui menaçoit ruine; & lorsque les réparations furent finies, on en fit le 29 septembre la bénédiction avec grande cérémonie, à laquelle assisterent Messieurs les ecclésiastiques & séculiers habitans du desert. M. de Saci entra pour ce sujet, après avoir chanté la grande messe, accompagné du diacre & du soudiacre. Il fit les bénédictiones & les prières, & le dia-

cre chanta un évangile. Il bénit ensuite tous les lieux voisins du réfectoire , auxquels on avoit travaillé. Après quoi il monta à la chambre de la communauté , où il fit sur cette cérémonie une exhortation , à laquelle tout le monde assista.

Quelque tems après , M. de Saci fit une semblable cérémonie dans le bâtiment de mademoiselle de Vertus ; il bénit ses deux chambres du haut & du bas , ses cabinets , les chambres de ses filles , les greniers , la galerie , les terrasses du jardin. La communauté y assista. On voit dans ces cérémonies la foi vive qui animoit les religieuses & tous ceux qui avoient le bonheur de demeurer dans ce desert. Bien des gens pourront regarder cela comme des petitesesses ; mais les personnes qui ont de la foi & de la piété , y trouveront un sujet d'édification & d'instruction. On ne prend point toutes ces précautions , & on ne fait point de pareilles cérémonies dans tous ces superbes bâtimens destinés à étaler le luxe , & à entretenir la mollesse. Mais quelle différence aussi entre ceux qui habitent les uns & les autres. Les uns sont des saints , qui ne pensent qu'à se sauver ; les autres des

1672.

LXII  
Bénédiction  
de l'apparte-  
ment de Ma-  
demoiselle  
de Vertus.

1672. méchans la plûpart, qui livrés aux vanités du monde, ne travaillent qu'à se perdre : les bâtimens des uns font la demeure des élus ; les bâtimens des autres font celle des réprouvés.

LXIII.  
Mort de M.  
Girouft.

Le même jour que Monsieur de Saci fit la bénédiction du bâtiment de mademoifelle de Vertus, Monsieur Girouft tomba malade, & mourut le neuf de décembre. Il fut enterré le dix en laïc, comme il l'avoit demandé, quoiqu'il fût Prêtre. Antoine Girouft eut dès fa premiere jeunesse une heureuse inclination pour le bien, qui étant jointe à une bonne éducation, fit espérer de le voir bientôt porter les fruits d'une vertu solide. Mais n'ayant encore que 16 ans, il fut séparé d'un pere qui veilloit sur ses actions, & d'une mere qui lui faisoit apprendre en même-tems la science de l'évangile & celle des lettres humaines, pour entrer dans la maison de l'abbé de Retz, depuis archevêque de Paris & cardinal.

Bientôt il fut pourvû d'un canonicat de saint Nicolas du Louvre, ce qu'on ne lui faisoit considérer que comme le commencement de ce qu'il pouvoit prétendre dans le monde. S'é-

tant ensuite résolu de recevoir les ordres sacrés, il alla trouver sa sœur religieuse à P. R. & la mere Angélique alors Abbessé, à qui il proposa le dessein qu'il avoit de dire sa premiere messe dans l'Eglise de P. R. La haute idée qu'avoit la mere Angélique des dispositions nécessaires pour approcher des saints autels, fit qu'elle reçut assez froidement cette proposition : mais sa sœur en usant avec plus de liberté exhorta son frere à ne rien précipiter, & à prendre du tems pour se préparer à cette grande action. Il suivit leur conseil, & aiant lû par leur avis une lettre de M. de Saint Cyran, qui traite du Sacerdoce, Dieu lui ouvrit les yeux en un moment. Alors il eut une telle fraïeur des jugemens de Dieu, qu'il résolut de descendre du lieu où sa présomption l'avoit conduit. Il se condamna donc lui-même à ne jamais approcher du saint autel. Mais il lui restoit encore bien des combats à livrer, avant que de remporter une entiere victoire sur lui-même. L'habitude qu'il avoit contractée en menant une vie molle & oisive, lui donnoit horreur de la pénitence, quelque nécessaire qu'elle soit au salut. L'agrément qu'il trou-

1672.

voit dans les compagnies du monde lui faisoit haïr la solitude, qu'il regardoit comme une terre qui devore ses habitans. Il tenoit à plusieurs amis, sur-tout à M. l'abbé de Retz, qui n'omettoit rien de tout ce qui pouvoit le lui attacher.

Mais dans cet état il éprouva que rien ne résiste à Dieu, quand il veut sauver une ame. Etant allé à P. R. sans autre dessein que d'y voir sa sœur, il ne fut pas plutôt entré dans cette solitude, que l'Esprit saint qui y résidoit toucha son cœur. Il commença aussitôt à juger du monde, comme si déjà il en eut été séparé; & il fut convaincu que pour se conserver pur de sa corruption, il falloit le haïr & le quitter pour toujours. Dès lors il prit la résolution de choisir M. Singlin pour son guide; & après avoir passé quelque tems pour s'éprouver dans son dessein, il se défit de son bénéfice, & alla se retirer dans le désert de P. R. où il ne pensa plus qu'à s'humilier & à faire pénitence. L'office de sacristain lui paroissant même trop élevé pour lui, on eut bien de la peine à le lui faire accepter. Mais s'y étant ensuite soumis, il l'exerça avec beaucoup de soin pendant 24 ans.

Quelque changement que la grace eût fait en lui, néanmoins il lui restoit des foiblesses. Quelquefois il laissoit échapper des mouvemens de promptitude & d'impatience : mais il reconnoissoit ces défauts devant tout le monde avec une humilité si édifiante qu'il y a sujet de croire qu'ils lui ont été plus utiles que préjudiciables.

La liaison de charité qu'il avoit avec P. R. le fit participer à la persécution. Il en fut exilé pendant cinq ou six ans, qu'il passa dans une sainte retraite : mais après la paix il revint, & reprit son premier emploi qu'il exerça jusqu'à la fin de sa vie, qu'il termina par une mort très chrétienne le 9 de décembre. Il fut enterré dans l'Eglise devant le balustre du grand autel avec une épitaphe faite par M. Hamon.

Pendant la persécution les religieuses avoient fait un vœu (l'an 1668) de faire un service cinq ans durant pour les morts. Il paroît par l'événement que l'effet en fut prompt, car le rétablissement de leur maison qu'elles avoient en vue, se fit au commencement de l'année qui suivit celle du vœu : elles ne manquèrent pas à le remplir chaque année, jusqu'à celle-ci 1672 qui étoit la cinquième.



1673.

LIV.

Une Religieuse du Diocèse de Châlons fait demander à être reçue à P. R. pour s'y instruire de ses obligations.

Les faux bruits par lesquels les ennemis de P. R. s'efforçoient de décrier cette sainte maison, n'empêchoient pas qu'on ne la regardât comme un monastere plein de l'esprit de l'état religieux & où il falloit aller le puiser pour vivre conformément à cet état. C'est ce qui paroît par la proposition que M. l'Évêque de Meaux fit à l'Abbesse, de la part de M. de Châlons-sur-Marne, de recevoir une religieuse Bernardine de son Diocèse, qui avoit dessein de se retirer à P. R. Etant sortie pour cause de maladie de son monastere, elle avoit eu occasion de faire connoissance avec M. Feydeau, & s'étoit mise sous sa conduite. L'Abbesse de cette religieuse, qui se conduisoit par M. l'Abbé le Roi, pensoit à mettre la réforme dans sa maison; & dans cette vue elle avoit demandé quelques religieuses de P. R. ce qui lui avoit été refusé. Alors M. de Châlons jugea qu'il falloit envoyer à P. R. la religieuse qui le désiroit, parcequ'étant par elle-même un bon sujet & aimée de l'Abbesse, elle pourroit beaucoup contribuer à établir la réforme, lorsqu'elle se seroit instruite elle même dans cette maison de ce que la plûpart des religieuses

de son monastere ignoroient. L'Abbesse de P. R. après avoir fait beaucoup de difficultés à M. de Meaux, proposa l'affaire à la communauté qui n'en fit pas moins. Toutefois les égards que méritoit M. de Châlons, les obligations que lui avoient les religieuses de P. R., mais sur-tout cette maxime de M. de la Trape, *qu'il ne faut pas fermer la porte de sa maison à ceux à qui Dieu ouvre le sein de sa miséricorde*, déterminèrent les religieuses à consentir, que la Bernardine du Diocèse de Châlons passât six mois ou un an à P. R. selon qu'elle profiteroit de son séjour. Elle ne s'y rendit que le 18 juin de l'année suivante.

Les solitaires, que la persécution avoit obligés malgré eux de quitter leur sainte retraite, voiant l'orage passé y étoient déjà revenus, ou y revenoient successivement les uns après les autres; soit pour y faire des séjours les plus longs qu'ils pouvoient, soit pour s'y fixer entièrement. Le célèbre Monsieur d'Andilly que la tempête avoit tant de fois fait sortir de ce lieu qui étoit pour lui le paradis terrestre, partit de Pomponne & s'y rendit le 25 mai 1673

1673.

LXV.

Retour de  
M. d'Andilly  
à P. R.

1673.

avec M. de Luzanci , résolu de n'en plus sortir & d'y terminer sa carrière, ce qui arriva l'année suivante.

LXVI.  
Mort de M.  
de la Lane.

Le 25 février de celle-ci (1673) l'Eglise perdit un zélé défenseur de sa doctrine sur la grace, dans la personne de M. Noel de la Lane , Prêtre docteur de la maison de Navarre , Abbé de Val croissant , qui avoit été député à Rome en 1651 avec MM. de S. Amour , Brouffe (\*) & Angran. Il composa grand nombre d'écrits , sur-tout sur les matieres de la grace , & il eut beaucoup de part à tous les ouvrages de MM. Arnauld & Nicole depuis 1656 jusqu'à la paix rendue à l'Eglise. M. de la Lane n'étoit âgé que de 55 ans ; il fut enterré à S. Eustache.

LXVII.  
Mort de  
la sœur  
Hameau.

Le 24 du mois de mai une religieuse converse nommée Louise-Madelaine du hameau de la Charonniere , âgée de 41 ans fut emportée par une colique des plus violentes, sans qu'on pût la soulager. Malgré la violence du mal, elle eut le bonheur de recevoir les sacremens, & conserva la con-

(\*) M. Brouffe est mort le 7 novembre de cette même année. La veuve du célèbre Libraire Savreux , qui avoit été mis trois fois à la Bastille , mourut aussi

cette année le 30 mars , & fut enterrée à S. Christophe , d'où son corps a été transporté au cimetiere de S. Denis du Pas.

naissance jusqu'au dernier moment, se voiant mourir par partie & sans effroi. Elle eut la consolation d'être assistée dans les derniers momens par M. Arnould, dont elle témoigna une grande joie. Cette fille destinée à être religieuse de chœur portoit l'habit blanc, lorsque la persécution arriva. Alors elle le quitta par l'avis du supérieur, pour prendre celui de converse, afin de pouvoir rester dans la maison. La persécution aiant cessé, on lui proposa de reprendre l'habit de chœur, mais elle préféra l'état humble de converse, & y demeura. Nous avons déjà vu plusieurs exemples semblables, qui font voir quel étoit l'esprit de P. R. & l'humilité qui regnoit dans cette maison. Le lecteur en verra encore d'autres dans la suite, dont il ne sera pas moins édifié, & en particulier, dans la sœur Albine Auvri, qui animée du même esprit que la sœur du Hameau reçut le 20 mars 1674 l'habit de converse qu'elle demandoit comme une grace depuis long-tems. Elle fit profession le 16 mai de l'année suivante, & persévéra dans la ferveur jusqu'à sa mort arrivée le 4 novembre 1690.

Nous avons déjà parlé d'une reli-

1674.

LXVIII.

L'Abbesse de  
Saint Dizier  
vient à P. R.  
avec deux  
autres Reli-  
gieuses de  
l'abbaye du  
Lieu-Dieu.

gieuse Bernardine du Diocèse de Châlons, qui desiroit venir à P. R. pour apprendre à cette sainte école l'esprit de son état. L'Abbesse de ce monastere, c'est-à-dire, de S. Dizier, y vint elle-même le 6 mai de cette année, accompagnée des Dames de Roche religieuses de l'Abbaïe du Lieu-Dieu au Diocèse d'Autun, à deux lieues de Beaune. L'Abbesse de S. Dizier s'étoit démise de son Abbaïe en faveur de la plus jeune de ces deux religieuses, la croiant plus capable qu'elle, de mettre la réforme dans sa maison, qui en avoit un extrême besoin. Le désordre y étoit si grand, & l'esprit de révolte y regnoit tellement, que l'Abbesse & celle à qui elle avoit résigné son abbaïe, avoient été obligées de se retirer, & de venir à Paris, en attendant les bulles de Madame de Roche, pour chercher du secours & les moïens de réduire ces filles révoltées. Ce fut pendant cet interval que la Providence les conduisit à P. R. pour s'y instruire. Elles s'y mirent en retraite, & firent chacune leur renouvellement à M. Arnauld avec une satisfaction qu'elles ne pouvoient assez exprimer. Après cela Madame de Roche s'en retourna seule à Paris pour

négocier ses affaires. Aiant obtenu ses Bulles, elle revint à P. R. pour dire adieu à la communauté ; ce fut M. Arnauld qui l'amena le 18 juin avec une religieuse de S. Dizier, qui étoit celle dont M. de Meaux avoit parlé l'année précédente de la part de M. de Châlons. Deux jours après, l'ancienne Abbessé de S. Dizier, & les deux Dames de Roche partirent de P. R. pour s'en retourner à Paris, & de-là à leur abbaïe. Elles témoignèrent en s'en allant beaucoup de regret de quitter une maison aussi édifiante. On fut aussi fort édifié d'elles, aiant fait paroître de grands sentimens de pénitence, joints à un desir sincere & effectif de s'instruire & de se renouveler ; sur-tout l'ancienne Abbessé, qui voulut pour cela être au noviciat, & en suivit les exercices pendant le séjour qu'elle fit à P. R. Elle en avoit plus besoin que les autres qui avoient toujours vécu dans une maison réglée.

La religieuse de S. Dizier, dont nous avons parlé, qui se nommoit Françoise de Sainte Lutgarde de S. Genis, se présenta le 27 juillet au Chapitre, où elle demanda les prières de toute la communauté, & à

LXIX.  
Une Religieuse de S. Dizier à P. R.

1674.

l'Abbesse l'habit de sœur converse ; se croiant indigne , dit-elle , d'en porter un autre après la vie qu'elle avoit menée , & les fautes qu'elle avoit commises dans le sien ; ce qu'elle fit d'une maniere si touchante , & avec des marques de repentir , si sinceres , que la communauté en fut attendrie. Elle s'étoit dès-lors mise sous la conduite de M. Arnauld , & elle avoit déjà fait beaucoup de progrès en peu de tems sous un si habile maître. L'Abbesse lui ayant accordé sa demande , elle prit l'habit de converse , & en même tems le dernier rang. Elle se prosternoit à toutes les messes pendant la communion , & au commencement & à la fin de chaque office , à la porte de l'Eglise. Nous ignorons quelles ont été les suites de ces heureux commencemens.

LXX.

Madame la  
Duchesse de  
Liancourt.  
Abregé de sa  
vie.

La mort enleva cette année plusieurs personnes chéries de P. R. & étroitement liées avec cette maison. La premiere fut Jeanne de Schomberg , femme de Roger du Pleffis Duc de Liancourt. » Il y a peu de personnes qui méritent plus d'être » connues de la postérité que Madame la Duchesse de Liancourt , par » une vie détaillée donnée au pu-

» blic , parcequ'elle a été un des plus  
 » grands ornemens de son siecle , &  
 » qu'il n'y a peut-être point eu dans  
 » aucune personne de son sexe , de  
 » plus grandes qualités naturelles &  
 » chrétiennes ». M. Boileau avoit  
 écrit une vie de cette pieuse Duchesse , dont on n'a donné qu'une partie , quoiqu'elle fût déjà trop abrégée , à la tête d'un petit écrit qu'elle avoit dressé pour la Princesse de Marsillac sa petite fille , sous ce titre : *Avis d'une Dame à sa petite-fille*. L'éditeur des *vies édifiantes & interressantes des religieuses de P. R.* , a publié en entier l'ouvrage de M. Boileau (87). On doit lui en avoir obligation , nous y renvoions le lecteur pour y apprendre des détails qu'on ne doit pas s'attendre de trouver ici.

Dès sa plus tendre jeunesse Mademoiselle de Schomberg (88) eut de la piété , & mena toujours une vie régulière. Elle avoit le cœur droit & noble , & aimoit sur-tout la vérité & la justice. Elle épousa à l'âge de 20 ans le Duc de Liancourt , à qui Dieu donna ce trésor , pour sauver

(87) T. 1. p. 411 , & 19 juin. Vie de Madame de Liancourt , T. 1. des vies édif. p. 411 , &c. suiv.

(88) Nécrol. de P. R.



1674.

le mari infidèle par la femme fidelle. Il l'aimoit & l'estimoit beaucoup, & elle ne se servit de l'amour & de l'estime qu'il avoit pour elle, que pour le gagner à Dieu: elle prioit continuellement pour lui, & faisoit beaucoup d'aumônes. Aiant connu que le seul moien de l'attirer à Dieu étoit de le tirer de la cour, elle compta pour rien ses charges, ses établissemens & ses emplois, & ne pensa qu'à rompre tous ses liens & ses engagements. Après 18 ans de prieres & de bonnes œuvres, Dieu exauça ses vœux, & le Duc de Liancourt gagné par la patience infatigable, les sages avis & la douceur de la Duchesse sa femme, entra dans la voie du salut.

LXXI.  
Elle prend  
les moïens  
de connoître  
la vérité.

Elle aimoit la vérité sans la connoître; & ne la connoissant point, elle étoit prévenue, sans le savoir, contre ce qu'elle aimoit. Cependant elle la cherchoit: les disputes qui agitoient alors l'Eglise la porterent à prendre ce soin; & sachant que dans ces occasions on ne peut discerner la voix de Dieu & de la vérité, sans consulter la tradition, elle engagea à cette recherche un docteur de grand esprit, mais engagé dans les mêmes préventions, en le conjurant de s'instruire.

pleinement de la doctrine de l'Eglise, & de lui parler ensuite de bonne foi, » Il ne s'agit pas, dit-elle à ce Théologien, de chercher dans les Peres des passages favorables à nos pensées, mais d'en tirer tout ce qu'on y peut trouver sur les points contestés. Le docteur (dont on ne nous dit point le nom) fit dans cet esprit la revue de ses études, en entreprit de nouvelles, & après quelques années de travail lui rendit compte de tout.

Le résultat fut que le docteur s'étant instruit en cherchant à instruire, & désabusé comme malgré lui, forcé par l'évidence de la vérité, lui déclara qu'il falloit changer d'avis si on ne vouloit résister à la tradition. Cela détermina la Duchesse, & elle s'attacha à la vérité de tout son cœur. Le Duc son mari entra dans les mêmes sentimens. Prenant donc le parti seul sûr, qui est celui de l'antiquité & de la perpétuité pour la doctrine & pour les mœurs; ils se firent un mérite de protéger en tout la vérité & la justice, & en même-tems les personnes qui souffroient pour elle.

M. le Duc de Liancourt avoit déjà fait beaucoup de progrès dans la

1674.

nouvelle vie , lorsque le Cardinal Mazarin desira qu'un de ses neveux épousât la petite-fille du Duc & de la Duchesse. Pour les engager davantage à souhaiter cette alliance , il fit offrir à Madame de Liancourt l'emploi de Dame d'honneur de la Reine Anne d'Autriche ; mais elle refusa généreusement & constamment cette offre. Le Cardinal proposa aussi au Duc un grand établissement pour lui , & lui fit espérer tout le crédit & toute la faveur de la Cour ; ce qui ne l'ébranla point. Enfin le prenant par un endroit capable de faire impression , il lui mit devant les yeux le grand bien que lui & la Duchesse sa femme pourroient faire à la Cour , même en ce qui regardoit les affaires de l'Eglise , & la puissante protection qu'ils pourroient donner ou procurer aux personnes qui souffroient pour sa cause. Le Duc persuadé par ce discours spécieux , voulut engager son épouse à accepter l'offre qu'on lui faisoit ; mais cette généreuse Dame lui répondit sans hésiter (89) : » Vous savez que je » ne vous ai jamais défobéi , mais » permettez-moi de vous dire , qu'il » faut plutôt penser à rompre les liens

(89) Vies édif. T. 1. p. 434

» qui nous attachent encore à la  
 » Cour, qu'à les renouer. La Cour  
 » n'est pas un séjour propre à notre  
 » salut, nous ne la changerons pas.  
 » Ce n'est pas à nous à la vouloir  
 » sanctifier, mais à faire pénitence ».  
 Cette dernière parole convainquit le  
 Duc, & il refusa toutes les offres que  
 le Cardinal lui avoit fait faire.

1674

La pureté de leurs sentimens, la  
 vie retirée qu'ils menaient, & l'esti-  
 me qu'ils témoignaient aux défen-  
 seurs de la vérité, les rendirent sus-  
 pects. Les choses même allèrent à un tel  
 excès que le bruit couroit qu'on obli-  
 geroit les Seigneurs de la Cour à se dé-  
 clarer contre ces personnes. A quoi la  
 Duchesse répondit qu'elle étoit prête  
 à tout perdre, plutôt que de manquer  
 à ce qu'elle leur devoit. Ce bruit n'eut  
 point de suite en ce qui regardoit la  
 perte des biens; néanmoins le Duc &  
 la Duchesse essuièrent beaucoup de ca-  
 lomnies de la part de certaines gens  
 livrés à un zèle aveugle & sans scien-  
 ce; mais ils regarderent comme un  
 honneur de participer aux opprobres  
 de Jesus-Christ. Ils n'en furent mê-  
 me que plus attachés à la vérité & à  
 ses défenseurs, c'est-à-dire, à la mai-  
 son de P. R. La pieuse Duchesse en

LXXII.

Son géné-  
 reux attache-  
 ment à la vé-  
 rité & à ses  
 défenseurs.

1674.

fut toujours aussi attentive à ne pas blesser ceux qu'elle auroit pû regarder comme ses adverfaires, qu'à ne pas manquer à ses amis; travaillant à procurer la paix autant qu'elle en étoit capable, en comptant pour rien tout ce qui la regardoit en particulier.

Dieu lui fit la grace en tout le reste, comme en cela, d'entrer dans les sentimens les plus conformes à l'Évangile, & dans la pratique la plus exacte de la morale chrétienne. Également appliquée à tous ses devoirs, elle éleva le Comte de la Roche-Guyon son fils (90), de telle sorte qu'elle lui persuada, que la seule règle de ce qu'il devoit au monde, étoit ce qu'il devoit à Dieu; & que la droite raison consistoit à tirer de ce premier & unique devoir, l'idée de la véritable grandeur, du vrai courage & de toutes les qualités dont les jeunes gens de sa naissance se piquent davantage.

Elle choisit la maison de P. R. des Champs, pour y faire élever sa petite-

(90) Madame de Liangourt n'eut que ce seul fils, & de ce fils une petite fille. Le Comte de la Roche-Guyon fut tué fort jeune, servant comme volontaire à la tranchée d'une Place que les François assiégeoient. 1

filles, & l'y mena elle-même (91) en 1653. La jeune Duchesse épousa dans la fuite le Prince de Marillac, auquel Madame de Liancourt aima mieux la donner, quoiqu'il eût alors très peu de bien, qu'au neveu d'un premier Ministre tout puissant, dont les richesses immenses ne lui paroissent pas trop légitimement acquises. Elle avoit écrit pour cette Princesse des avis & des maximes très importantes & très solides; dans lesquelles on voit tout ce que l'amour de la justice & une véritable magnanimité lui ont fait pratiquer toute sa vie contre ses propres intérêts, & dont elle a donné un exemple extraordinaire dans le procès qu'elle eut contre sa belle-sœur la Maréchale de Schomberg (92). Car rien ne

(91) Dieu fit la grace à cette jeune Princesse de vivre dans le monde suivant les maximes qu'elle avoit apprises dans la sainte maison où elle avoit reçu son éducation. Elle passa toute sa vie à la campagne & à la ville, sans aller à la Cour, dans une telle innocence & une telle pureté de mœurs, qu'elle ne voulut jamais voir les Comédiens du Roi qu'on avoit fait venir à grands frais pour elle dans une ville proche du lieu de sa demeure. Une

personne lui ayant fait lire un roman, elle en eut tant de regret, qu'elle fit vœu de n'en jamais lire. Cette vertueuse Princesse mourut à Paris n'ayant pas encore 24 ans accomplis. *Ib.* T. 1. p. 434, 435.

(92) Dans ce procès le plus injuste & le plus criant qui fut jamais, de la part de la Maréchale de Schomberg; Madame de Liancourt a tenu une conduite digne de l'admiration de tous les siècles. *Ib.* p. 438, 439.

1674.

fut capable de troubler la paix qu'elle conserva toujours au-dedans d'elle-même, n'y d'altérer l'exacte modération qu'elle observa dans toutes les suites de ce différend qui dura autant que sa vie. Elle revoioit elle-même les écritures de ses Avocats, quoique gens de bien & même de piété, afin d'en ôter ce que l'indignation leur arrachoit de trop fort à son gré contre sa partie; & elle aima mieux faire elle-même quelques écritures, quoique difficiles, que de leur laisser cette occasion de dire des choses qui auroient pû blesser Madame sa belle-sœur.

LXXIII.  
Belle maxime de Madame de Liancourt touchant les procès.

Sa grande maxime en toutes sortes d'affaires, étoit de les abandonner & de prononcer contre soi-même, si-tôt qu'elle reconnoissoit le droit de sa partie, ne regardant une contestation bien jugée, ni un procès comme véritablement gagné, que lorsqu'il n'y avoit ni déguisement dans les faits, ni surprise dans la forme (93). Elle étoit si convaincue que les chrétiens ne sont que fermiers du bien le mieux acquis & le plus clair qu'ils possèdent, qu'elle se faisoit une occupation particulière de distribuer aux pauvres & aux

(93) Vie édif. T. I. p. 437, 438.

Eglises ce qu'elle possédoit. Elle fit une dépense très grande dans l'Eglise de Liancourt; elle fonda un hôpital & une communauté de vertueux Ecclésiastiques; elle pourvut aux besoins des temples vivans du Dieu des pauvres, des veuves & des orphelins.

La sensibilité de son cœur à tous les devoirs de justice & de charité, la tenoit toujours dans une sollicitude qui interrompoit souvent son sommeil. Elle n'étoit pas naturellement robuste, & sa santé étoit presque continuellement traversée par des incommodités considérables. Elle ne laissa pas néanmoins d'arriver à l'âge de 74 ans, au milieu de ses soins, de ses veilles & de ses indispositions, avec la même force d'esprit & le même courage, qui l'avoient soutenue parmi tant de peines & de travaux.

Sa dernière maladie dura sept mois: dès le commencement elle connut qu'elle la menoit à la mort. Elle étoit à la Roche-Guyon, & elle avoit choisi sa sépulture à Liancourt. Quinze jours avant son décès, sentant sa fin approcher, elle dit à une personne de sa confiance: *il est tems de porter mon corps à sa dernière demeure; il y aura moins de cérémonie de l'y porter*

LXXIV.  
Sa dernière maladie; ses sentimens & sa fermeté à la vue de la mort.



1674.

*vivant que mort.* Elle y arriva pleine de cette pensée, & toute occupée de l'esprit de pénitence, d'une humble confiance en la miséricorde de Dieu, & d'un grand desir d'aller à lui.

Le lendemain de son arrivée elle dit au Pere Desmares ; *hé bien, mon Pere, je suis venue ici, afin que vous m'aidiez à aller aux nôces (94) de l'Agneau.* On lui demanda si la pensée de la mort ne lui faisoit point de peine ; *non,* dit-elle, *je la regarde comme un voiage que j'irois faire à la Roche-Guyon.* Cependant elle l'avoit beaucoup appréhendée pendant toute sa vie : mais selon la grace que Dieu fait ordinairement aux justes au tems de leur mort, cette appréhension se changea en espérance. Pour la soutenir dans ces sentimens de confiance, on la fit souvenir d'un passage de saint Gregoire le Grand, dont elle avoit été autrefois fort touchée ; *notre refuge assuré,* dit ce Pere, & *notre espérance solide, c'est que nous sommes une même chose avec celui en qui le prince du monde a voulu chercher à redire, mais il n'a jamais pû y rien trouver.* » En effet, reprit-elle, hors ce » refuge, qui pourroit subsister au

» jugement de Dieu ? Mais s'il est  
 » ainsi pour nous par la communi-  
 » cation qu'il nous fait de ses méri-  
 » tes, qui pourroit être contre nous ?

Le mal augmentant toujours, elle crut devoir parler plus ouvertement qu'elle n'avoit fait jusqu'alors à M. son mari de leur séparation, afin de ménager les momens qui leur restoient pour s'y préparer l'un & l'autre. Elle le fit, & voiant que le Duc en étoit saisi, elle lui dit : » il n'est  
 » pas tems, Monsieur, de nous at-  
 » tendrir ; je vous assure que de ma  
 » part, je n'ai présentement de ten-  
 » dresse que pour votre salut éter-  
 » nel. Vous ne devez pas douter que  
 » tout ce que l'on peut faire dans  
 » l'autre vie pour les personnes que  
 » l'on aime, je ne le fasse pour vous ». Elle ajouta, d'un ton humble, & après une petite pause, *si Dieu me fait miséricorde.* Aiant apperçu que le Pere Desmares fondoit en larmes comme M. son mari, elle lui dit : *quoi ! mon Pere, vous pleurez, vous que je croiois devoir consoler M. de Liencourt ! Pour moi, graces à Dieu, je suis en paix : peut-on être fâché d'aller à Jesus-Christ ? Rien n'est plus édifiant que tout ce que dit cette sainte Dame au lit de la mort.*

1674.

LXXV.  
Elle fortifia  
son mari.

1674.

LXXVI.

Elle se confesse & renouvelle les vœux de son baptême.  
à sa mort.

Avant que de recevoir le S. Viatique, elle voulut accuser à son Confesseur les principales fautes de sa vie, quoiqu'elle l'eût fait trois jours auparavant. Elle renouvela les vœux de son baptême, après s'être humiliée de ne les avoir pas gardés assez exactement. Puis se relevant par un sentiment digne de la grandeur de sa foi, & invoquant Jesus-Christ, elle le pria de la revêtir de lui tout de nouveau, & d'être pour elle cette robe nuptiale de l'Évangile, dont il est nécessaire d'être couvert pour être digne du festin du ciel, & y demeurer éternellement.

A mesure que le dernier moment approchoit, on voïoit qu'elle se réunissoit de plus en plus à Jesus-Christ. Elle sentoit le bonheur qu'il y a de mourir; la joie intérieure qu'elle en avoit réjaillissoit sur son visage: en sorte qu'on y voïoit une grace & une dignité qui ne respiroient que Dieu qu'elle étoit prête de posséder. Après avoir passé toute la nuit à adorer Dieu, à lui demander miséricorde par Jesus-Christ Notre Seigneur, à invoquer la sainte Vierge, les saints Anges, en particulier saint Michel, saint Jean son patron, elle s'endormit dans

le Seigneur à sept heures du matin , le jeudi 14. juin 1674, aiant passé toute la nuit en agonie , sans avoir perdu un seul moment la liberté de l'esprit ni l'usage de la parole , & sans autre changement qu'un plus grand air de majesté , de douceur & de sainteté sur son visage , & dans toute sa personne.

M. l'Abbé Boileau , qui avoit eu l'honneur de voir & d'entretenir plusieurs fois Madame de Liancourt pendant les douze dernières années de sa vie , assure qu'il n'a jamais rien reconnu dans cette Dame qu'on puisse nommer un défaut , que ce qu'il nommeroit dans toute autre personne une grande vertu (96).

Sa dernière peine , & le plus grand regret qui parut en elle dans ses derniers momens , fut d'avoir tant embelli Liancourt (quoiqu'elle ne l'eût fait que pour détacher son mari de la Cour ; ce qui lui réussit ) , parce que la terre , disoit-elle , est pour les Chrétiens un lieu d'exil & de pénitence ; & qu'il n'est raisonnable ni de fortifier aucun des liens qui nous y attachent , ni d'aimer sa prison. Il y a lieu d'espérer que celui qui a béatifié les miséricor-

1674.

dieux , lui pardonnera cette faute ; que lui seul peut peser , comme toutes les autres de sa vie. Qu'elle ait fait miséricorde , il n'en faut pas douter , puisque toutes les personnes qui l'avoient offensée , ou qui lui avoient causé quelque peine , ont eu pendant sa vie des marques de sa charité & de son extrême douceur. Elle secourut même en secret une personne qui lui avoit manqué de fidélité , & qui étoit tombée dans une duplicité très indigne d'un homme d'honneur. Elle témoigna à la mort , qu'elle n'avoit pas eu la moindre altération contre sa belle-sœur pendant tout le cours de leurs procès. Un Argentier qui l'avoit volée , & qui dans le dépit d'avoir été congédié , avoit voulu faire piller sa maison durant la guerre , étant tombé dans une maladie & une extrême pauvreté , elle en fit prendre un très grand soin , lui fit donner toutes les choses nécessaires par une voie secrète , & ne vouloit point qu'on lui fit connoître que c'étoit elle qui l'avoit assisté , que quand on jugeroit que cette connoissance pourroit le porter à renoncer à la haine qu'il avoit conçue contre elle , & à se repentir de sa faute.

L'affection qu'elle avoit pour P. R. la porta à lui laisser 10000 liv. par son testament. Elle y étoit entrée plusieurs fois pendant les quarante dernières années de sa vie, & s'y étoit fait pratiquer une chambre à dessein de s'y retirer ordinairement. Il est aisé de voir que cette sainte Dame avoit eu de grandes liaisons avec P. R. par des dispositions si saintes. C'étoit là la source, où elle avoit puisé des sentimens si chrétiens, & des lumières si pures.

On trouva dans ses papiers des marques de la grandeur & de la beauté de son genie qu'elle avoit caché toute sa vie avec tant de soin. Elle avoit fait quelques ouvrages en vers sur le saint Sacrement de l'autel & sur l'Incarnation de notre Seigneur, que les Maîtres de l'art ont admirés. On trouva aussi les avis qu'elle avoit écrits pour la Princesse de Marillac sa petite-fille. On y voit tout ce qu'une profonde connoissance des meilleures maximes pour l'éducation des enfans de l'un & de l'autre sexe, de la bienfaisance & des affaires domestiques, & la piété la plus pure & la plus éclairée, peuvent inspirer de plus solide & de plus grand. Ces réglemens ont été

1674.

LXXVII.  
Ses talens &  
sa modestie.

16/4.

donnés au public en 1698 sous ce titre : *Reglement donné par une Dame de haute qualité à M..... sa petite fille, pour sa conduite, & pour celle de sa maison : avec un autre reglement que cette Dame avoit dressé pour elle-même.* A Paris chez Augustin Leguerrier, 1698.

LXXVIII.  
M. de Liancourt ; abrégé de sa vie ; ses qualités ; sa conversion.

La mort de M. le Duc de Liancourt suivit de près celle de sa respectable épouse, qui lui avoit comme prédit que leur séparation ne seroit pas de longue durée ; car à-peine lui survéquit-il un mois & demi, étant mort le premier d'août de la même année. M. de Liancourt étoit un des Seigneurs de la Cour les mieux faits, grand, adroit dans ses exercices, aiant toutes les qualités du cœur & de l'esprit que l'on (96) estime le plus dans le monde : brave jusqu'à la témérité, comme il parut dans une attaque au siege d'une Place à la tête du régiment de Picardie qu'il commandoit : riche, revêtu d'une grande charge à la Cour, aimé & considéré du Roi. Le fond de son naturel étoit entierement conforme à celui de sa compagne, bon, liberal, sincere, aimant & honorant toutes les vertus,

(96) Vies édif. T. 1. p. 412, 413.

même les plus opposées à ses défauts. Tel étoit M. de Liancourt. Mais il avoit pris les mœurs ordinaires des Courtisans de son âge, & très opposées à celles de son épouse. Néanmoins cette opposition n'altera jamais leur amitié & leur confiance. Après qu'il eut vécu dans les plaisirs du monde pendant 40 ans, Dieu qui avoit des vues de miséricorde sur ce Seigneur, lui envoya une maladie dangereuse, pendant laquelle sa pieuse épouse jeta les premiers fondemens d'une conversion, qu'elle ne cessoit de demander par ses prières & ses bonnes œuvres : il fut ébranlé dès lors, mais non converti. Sorti de cette maladie, il fut attaqué de la petite vérole, & éprouva encore la charité de son incomparable épouse. Mais une maladie survenue à Madame de Liancourt elle-même eut plus d'effet sur son mari que celle dont il avoit été attaqué.

Les exemples édifiants qu'elle lui donna, la crainte qu'il eut de la perdre, acheverent de lui faire haïr la vie qu'il avoit menée jusqu'alors. Il rompit enfin les liens, qui l'attachoient au vice, & commença à entrer dans la pratique de la vertu. Mais



1674.

pendant plusieurs années il se contenta d'une vie assez commune, n'ayant jusqu'alors trouvé dans la voie par où il tâchoit d'aller à Dieu, que des guides peu capables de l'instruire des grandes vérités. Cependant il en trouva un (qui n'étoit point un de ces Messieurs de P. R. (97), comme le dit M. Fontaine) lequel paroît néanmoins avoir été sage & éclairé, à en juger par les avis qu'il donna à ce Seigneur pénitent. Ces avis étoient généraux & particuliers: les généraux étoient ainsi exprimés: *Vous êtes homme, vous êtes pécheur; vous êtes chrétien, vous êtes marié; vous êtes pere de famille, vous êtes grand Seigneur.* Dans ces avis, les obligations de chacun de ces états sont très solidement expliquées. Après les avis généraux, il descend aux particuliers & prescrit à M. de Liancourt, 1<sup>o</sup>. d'employer le matin une demie heure à la priere; 2<sup>o</sup>. de faire une lecture solide d'une demie heure, de saint Augustin, ou de saint Bernard, ou de saint Gregoire, ou de saint Chrysostome, sur des matieres de morale; l'esprit & la vie de S. Bernard traduite par Messieurs de P. R.,

(97) Mém. de Font T. 2. p. 447.

les lettres de M. de saint Cyran, &c. 3°. de réciter les pseaumes Pénitenciaux, & les litanies des Saints chaque jour ouvrable; & en la place, les jours de fête, le breviaire, l'épître, l'évangile, & l'oraison du jour. Il conseille d'avoir un missel pour lire en esprit d'oraison la messe, &c. (Ces avis font voir, que si celui qui les donnoit à M. de Liancourt n'étoit pas de P. R. il en avoit l'esprit, & n'étoit pas loin du royaume des cieux). Aussi M. Arnauld les aiant vûs (car M. de Liancourt ne voulant rien omettre dans une affaire si importante, les communiqua à MM. de P. R.) les trouva fort solides & fort chrétiens; il témoigna même qu'il n'y avoit rien à y ajouter, & que tout ce qui étoit à désirer, étoit que ces regles & ces instructions fussent aussi fidelement pratiquées qu'elles étoient saintes en elles-mêmes, Il ajouta seulement quelques avis particuliers, qui n'en étoient que la confirmation.

M. de Liancourt ne tarda pas à être étroitement lié avec MM. de P. R. En entrant dans la voie de la pénitence, il aimait tendrement ces pieux Solitaires qui s'y étoient tota-

LXXIX.

Ses liaisons  
avec M<sup>r</sup> de  
P. R.

1674.

lement consacrés : il prenoit plaisir à les venir voir, & se fit bâtir un petit appartement dans ce désert, qu'il préféreroit à toutes ses belles terres. Lorsqu'il y étoit, il édifioit tout le monde par sa piété, par sa politesse, » saluant la moindre personne » qu'il rencontroit en son chemin : » le Vacher lui paroissoit vénérable ; » il ouvroit les yeux & le regardoit » fixement en le saluant, dit M. » Fontaine (98), & il faisoit rire » ceux qui l'accompagnoient en leur » demandant, *si ce n'étoit point de ces Messieurs*. Il croïoit toujours qu'il » y avoit quelque pénitent de confi- » dération sous ce vil extérieur, dont » il ne se couvroit, que pour se mieux » déguiser.

LXXX.

Son attachement à la vérité & à ses défenseurs.

Dieu aiant fait connoître la vérité à M. de Liancourt, par le moïen de ceux qu'il avoit destinés à souffrir pour elle, il tourna de ce côté là toute la sensibilité & la tendresse de son cœur, qui n'aima plus qu'à faire pénitence de ce qu'il avoit autrefois trop aimé, & ne s'interressa plus que pour la vérité & la justice.

Comme ce Seigneur trouva l'une & l'autre dans la cause de l'Eglise, il

(98) *Ib.* p. 462.

n'eut presque plus de joie ou de tristesse, que selon les bons ou les mauvais succès de cette cause. Ces pieux mouvemens étoient si vifs en lui & faisoient une telle impression, même sur son corps, que dans de certaines conjonctures, on étoit obligé de lui épargner les mauvaises nouvelles. Ce fut ce grand amour de la justice, qui lui fit aimer les plus severes regles de la pénitence, craindre tout ce qui portoit au relâchement, porter avec patience & humilité les pertes & les traverses, les afflictions d'esprit & les maladies du corps, & rechercher la retraite & le silence.

L'amour de la vérité la lui fit confesser hautement devant les hommes. Il se fit honneur de l'amitié de ceux que l'on tâchoit de deshonorier à cause d'elle. Il les voïoit avec joie dans sa maison. Si quelqu'un parloit mal d'eux en sa présence, il lui fermoit aussi-tôt la bouche. Un jeune Evêque lui aiant dit un jour qu'il avoit envie de l'instruire & de le catéchiser, pour le détacher d'avec ces Messieurs, dont ce Prélat disoit que la doctrine étoit mauvaise & dangereuse, M. de Liancourt l'instruisit & le catéchisa lui-même, par cette réponse qui lui ser-

1674

LXXXI.  
On lui refuse les sacremens à cause de son attachement à Messieurs de P.R. Belle réponse qu'il fait à un Evêque.

1674.

ma la bouche (99). *Monſieur*, lui dit-il, *je ne vous conſeille pas de me rendre trop ſavant ; car je commencerois par vous montrer que vous feriez mieux d'aller réſider dans votre Diocèſe.*

Il but avec action de grace le calice amer d'une confuſion publique, qu'il reçut de ſon propre Paſteur, qui eut la témérité de lui refuſer l'abſolution à Paques, parcequ'il ne vouloit pas rompre avec les défenſeurs de la doctrine, de la morale & de la diſcipline de l'Egliſe. Il ſe réſolut généreusement de tout perdre, plutôt que de ſe ſéparer de la charité de Jeſus-Chriſt, qui le tenoit ſi étroitement uni à ceux, dont Dieu s'étoit ſervi pour lui faire connoître ſes devoirs. La perſécution qu'il eſſuia à ce ſujet, le lia d'une amitié plus étroite que jamais avec eux, ſur tout avec M. Arnauld, qui avoit pris ſa déſenſe, & qui en conféquence avoit été chaffé de Sorbonne (1). Ils avoient de la douleur de ſe voir réciproquement maltraités l'un pour l'autre. M. Arnauld ſouffroit de voir M. de Liancourt perſécuté ; & celui-ci de voir M. Arnauld chaffé de

(99) Font. p. 464.

(1) La ſeconde lettre écrite pour la déſenſe de M. de Liancourt, qui occaſionna ſon injuſte con-

damnation, avoit été écrite pour la déſenſe de M. de Liancourt,

Sorbonne pour avoir pris sa défense. L'un voïoit avec douleur l'ornement de la Paroisse rejetté de la communion des fideles, & l'autre voïoit avec beaucoup de regret la gloire de la Sorbonne & l'ornement de son corps rejetté de la société des Docteurs.

Lorsque M. Arnauld se fut retiré, pour se soustraire à la fureur de ses ennemis, M. & Madame de Liancourt jetterent les yeux sur M. de Sacci, qui alloit souvent leur rendre visite. Madame de Liancourt venoit aussi souvent le voir, & admirant la petitesse du logis, où il étoit, elle s'écrioit : *Petite maison, que tu renfermes de grandes choses* (2)!

On peut dire à la louange de la grace du Sauveur, que quoique le naturel de M. de Liancourt fut très opposé à tout ce qui pouvoit le contraindre, il n'aima personne sur la terre en comparaison de ceux qui l'avoient mis sous le joug de Jesus-Christ; ce fut cette considération qui augmenta beaucoup l'estime, la tendresse, la reconnoissance qu'il avoit toujours eues pour la Duchesse sa femme. Ses sentimens pour elle alloient toujours en se perfectionnant,

(2) Font. T. 2. p. 465.

1674.

à mesure que la charité croissoit dans son cœur ; & Dieu lui fit la grace de ne la plus regarder dans la suite que comme sa sœur & l'épouse de Jesus-Christ.

La crainte qu'il eut de perdre cette compagne si chere dans une maladie mortelle, dont elle fut attaquée, lui ayant ouvert les yeux sur une seule superfluité qu'il eut conservée, & à laquelle il avoit encore quelque attache (3), il promit à Dieu de s'en défaire & d'en donner l'argent aux pauvres, soit qu'il lui conservât la Duchesse, soit qu'il en disposât autrement. Dieu récompensa cette humble & généreuse disposition de son cœur. Il lui rendit Madame de Liancourt pour plusieurs années, qu'il passa à prévenir & à suivre cette vertueuse Dame dans toutes sortes de bonnes œuvres.

LXXXII.  
 Ses dispositions à la mort de la Duchesse son épouse.

Enfin, lorsqu'arriva le moment qui devoit rompre par la mort toute sainte de la Duchesse, les liens d'une société qui avoit subsisté 54 ans, sans altération ni refroidissement d'aucun côté, M. de Liancourt souffrit cette séparation avec toute la soumission

(3) C'étoit des tableaux qui valoient 50000 liv.

d'un chrétien pénitent (4). Reconnoissant avec beaucoup d'humilité, que la pénitence qu'il avoit faite jusqu'alors, étoit peu de chose, ainsi que les afflictions considérables par lesquelles Dieu l'avoit éprouvé en lui enlevant un fils unique, sa petite fille &c. : *Il n'y avoit donc, s'écrioit-il, que la séparation de ma femme qui pût être une pénitence proportionnée à mes péchés. Vous l'avez voulu, Seigneur; votre jugement est juste, je l'adore, je vous demande seulement de me soutenir.* Cette vertueuse épouse étoit toujours présente à son esprit, il parloit sans cesse d'elle, & vouloit qu'on lui en parlât : *Qu'on ne me parle donc plus de rien, disoit-il, que d'imiter ma femme; de rien, que de suivre ses conseils; elle m'a laissé encore sur la terre pour quelque tems; mais je n'y veux être que pour me rendre digne d'aller dans le ciel avec elle.* Depuis cette perte, toujours occupé de pieux sentimens, il louoit les miséricordes du Seigneur au milieu de son affliction, & travailloit sans relâche à faire les retranchemens qu'il croïoit nécessaires, afin de pouvoir donner plus abondam-

(4) Voyez la relation de sa mort. Vies édif. T. 1, p. 446. & suiv.



1674.

ment aux pauvres. Mais la tristesse avoit fait une si forte impression sur son cœur, tout soumis qu'il étoit, que son corps y succomba.

LXXXIII.  
Sa dernière  
maladie &  
sa mort.  
Son convoi.

Au sortir d'une retraite qu'il avoit faite à P. R. il tomba malade à Paris, le seul lieu du monde où il craignoit de mourir ; il accepta cette peine avec sa soumission ordinaire, & souffrit patiemment la violence de sa maladie, & la privation de toute consolation. Après avoir reçu tous les sacremens & témoigné l'extrême regret qu'il avoit des péchés de sa vie passée, il reçut avec joie la nouvelle de sa mort prochaine, & alla à Dieu avec une grande confiance en sa miséricorde, le premier d'août 1674, âgé de 76 ans.

Il laissa 10000 liv. au monastere de P. R., pour lequel il avoit toujours eu un si sincere & si généreux attachement. Il défendit par son testament toutes les pompes ordinaires aux obseques des personnes de sa qualité ; & ordonna que la somme, à laquelle elles pouvoient aller, fût employée à vêtir les pauvres ; il voulut qu'un de ces pauvres portât au convoi devant son corps une torche ardente, en signe de l'amende honorable qu'il au-

roit désiré faire lui-même des péchés par lesquels il avoit autrefois scandalisé le public. Son corps fut porté à Liancourt, sans aucune cérémonie, sans même en donner avis sur le passage, & n'y arriva que dans la nuit. Mais toutes ces précautions n'empêcherent pas qu'à deux lieues de Liancourt, les chemins ne se trouvaient bordés de peuples, qui venoient de tous côtés pour honorer le passage de celui qu'ils regardoient comme le pere des pauvres & le consolateur des affligés.

1674.

La mort de M. & de M<sup>e</sup>. de Liancourt fut pour les religieuses de P. R. le sujet d'une grande affliction; mais, qui pourroit exprimer celle qu'elles ressentirent à la mort de M. d'Andilly qu'elles regardoient toutes comme leur pere? Ce véritable Patriarche, cet Abraham par la grandeur de sa foi, ce Jacob par la patience dans les différentes agitations qu'il éprouva, ce Joseph par l'innocence de ses mœurs, étoit revenu l'année précédente dans le saint désert de P. R. Il y fut attaqué le 21 de septembre de celle-ci, d'un rhume, dont il fit d'abord peu de cas; mais la fièvre & l'oppression s'y étant jointes, le mal

LXXXIV.  
Fin de M.  
d'Andilly.

1674

devint sérieux ; il reçut le 23 les saints sacremens , qui lui furent administrés par M. Bourgeois son confesseur , & mourut le 24 aussi saintement qu'il avoit vécu. M. de Pomponne, qui étoit venu le voir, Messieurs ses fils (5) & Mesdemoiselles ses filles reçurent sa bénédiction. Chaque religieuse regardoit cet homme incomparable comme son pere ; & chacune le pleura comme si elle eut été sa propre fille. M. de Boisbuisson, entre les mains duquel il expira, & qui regardoit comme un bonheur d'avoir assisté seul à la consommation d'un sacrifice que Dieu avoit rendu par sa miséricordé si digne de lui, alla aussitôt témoigner aux filles de M. d'Andilly la part qu'il prenoit à leur affliction, en leur représentant les grands sujets de consolation que la foi devoit leur faire trouver au milieu de leurs larmes & de leur douleur, dans une vie & une mort aussi chrétienne & aussi édifiante. Il fut enterré le lendemain à côté de M. le Maître. Ce fut M. Arnauld qui chanta la grande Messe & fit la cérémonie de l'enterrement, dans lequel on observa tout ce qui se pratiquoit à l'égard des

(5) M. l'Abbé de Pomponne.

religieuses. Ainsi le pere des religieuses fut traité en toutes choses comme ces saintes filles.

1674.

LXXXV.  
Eloge de M.  
d'Andilly par  
M. Arnauld.

M. Arnauld le docteur fit le 2 du mois suivant, à la priere & en présence de la communauté, l'éloge funébre de M. d'Andilly son frere. L'Orateur remarque d'abord qu' » il n'y a » gueres de choses (6), dont on abuse » davantage que des louanges, & » sur-tout de celles qu'on a accoutumé de donner aux morts, au lieu des saints mysteres : qu'on les couvre de gloire pour des actions, qui les ont couverts devant Dieu de honte & de confusion; & que souvent ce qui est la cause de leur punition en l'autre monde, est le sujet des plus grands éloges qu'on leur donne en celui-ci. Rien n'est plus contraire à la religion, dit M. Arnauld, que ces sortes de panegyriques. Elle nous apprend que l'honneur & la gloire n'appartiennent qu'à Dieu seul . . . . , & qu'on ne peut louer, selon les regles du Christianisme, que les effets de la miséricorde de Dieu en ceux, en qui il lui plaît de réparer les dé-

(6) T. 3. des Let. p. 563, 565.

1674.

» sordres du peché par la puissance  
» de sa grace «.

C'est ce que fit M. Arnaud dans l'éloge de son illustre frere. Toutefois il ne laissa pas de considérer les avantages naturels que tout le monde a admirés en lui, son esprit vif, noble, élevé, son cœur généreux, & ses autres grandes qualités, parceque c'est louer Dieu dans ses ouvrages, & que sa grace a empêché qu'il n'en abusât. C'est par un effet de cette grace, que son esprit, si grand naturellement, n'a jamais eu dans tous les tems qu'une docilité d'enfant dans toutes les choses de la foi : & que nourri à la Cour, séjour si ordinaire de l'impiété, il n'en a toujours eu que plus d'horreur (7). La grace n'a pas moins veillé à lui faire bien user de son cœur que de son esprit ; enforte que son inno-

(7) M. de Saci, dans un discours qu'il fit le 10 d'octobre, en présence de la communauté, sur la mort de M. d'Andilly, dans une cérémonie qui se fait en l'Ordre de Cîteaux à la mort des proches parens des religieux, rapporte que M. d'Andilly avoit dit souvent, que jamais il n'avoit eu tant d'horreur du péché, tant de mépris

» pour ce qui flatte dans  
» le monde les passions,  
» & tant de desir d'être à  
» Dieu, que lorsqu'il  
» étoit dans le monde ;  
» & qu'il sentoit au mi-  
» lieu de la Cour des  
» mouvemens pour Dieu,  
» & une pente de cœur  
» vers lui, qu'il n'avoit  
» pas depuis senti si vive-  
» ment dans sa retraite.  
Vies édif. T. 4.

cence , lors même qu'il a vécu parmi les plus grands attraits de la volupté , a été une des choses des plus extraordinaires qu'on ait vues dans son siècle, Jamais la considération d'aucun ami ne l'a porté à rien faire qui ait blessé sa conscience.

Dans le monde , Dieu a préservé M. d'Andilly de la corruption qui y regne ; il s'y est distingué par un désintéressement merveilleux , éloigné de toute avarice , ne cherchant qu'à s'enrichir de bonnes œuvres. C'est le premier effet de la grâce. Dieu l'a ensuite fait marcher par la voie des adversités & des renversemens de fortune , qui n'avoient d'autre cause de sa part qu'un attachement inviolable au service du Roi ; mais il le vouloit à lui d'une manière plus particulière , c'est-à-dire, dans la retraite.

Dans ce second genre de vie , Dieu qui lui avoit fait éviter ce qu'il y a de dangereux dans la vie du monde , qui est l'engagement dans l'injustice & dans le péché , lui fit encore éviter l'écueil le plus ordinaire de ces sortes de retraites , qui est de changer en un repos de paresse & une molle oisiveté , ce qu'il y a de pénible & de laborieux dans les occupations du monde.

1674. J

LXXXVI.  
Sa vie dans  
le monde &  
à la Cour.

LXXXVI\*.  
Sa vie dans  
la retraite.

1674.

de (8). Ainsi, dit l'Orateur chrétien ;  
 » l'on peut dire de ces deux sortes  
 » de vie qu'il a menées en divers  
 » tems , cette parole de saint Au-  
 » gustin : que la premiere n'a point  
 » été criminelle, ce que doit éviter  
 » celle qui se passe dans le tracas des  
 » affaires ; & que la seconde n'a point  
 » été paresseuse , ce que doit éviter  
 » celle qui se passe dans le repos (9).

Le grand nombre d'ouvrages que  
 M. d'Andilly a composés dans la re-  
 traite, font la preuve de ce que dit  
 M. Arnaud. Mais ce ne font-là encore  
 que les occupations & les exercices  
 de son esprit. » Le cœur, ajoute le  
 » Panégyriste, en a eu d'autres ; &  
 » l'esprit de Dieu qui l'animoit, n'a  
 » pas manqué de l'embraser toujours  
 » de plus en plus de la double cha-  
 » rité, qui fait toute la sainteté des  
 » Chrétiens ; de celle que l'on doit à  
 » Dieu, & de celle que l'on doit au  
 » prochain «.

LXXXVII.  
 Sa charité en-  
 vers Dieu.

Quel plus grand témoignage pour-  
 roit-on desirer de sa charité pour Dieu,  
 qui est la plus cachée, que ces édi-  
 fiantes paroles, qu'on lui entendoit

(8) p. 572.

(9) *Non facinorosa, quod  
 cavere debet laboriosa;**non desidiosa, quod cave-  
 re debet otiosa.*

prononcer

prononcer dans les derniers momens de la vie ? C'est une chose terrible , ô mon Dieu , de se présenter devant vous , lorsqu'on ne vous aime point. Mais comment pouvons-nous nous assurer que nous vous aimons ? Il me semble néanmoins que je vous aime : car il me semble qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire & donner pour vous. On voit par là , que la piété lui faisoit pratiquer ce que saint Augustin conseille dans de semblables rencontres , lorsqu'on est en doute si on est bien avec Dieu. Vous n'avez alors , dit ce saint Docteur , qu'à interroger votre cœur , *interroga cor tuum.*

» Pour ce qui est de la charité envers  
 » le prochain (10) , dit M. Arnaud ,  
 » il n'a pas attendu à sa retraite à en  
 » donner des preuves très édifiantes.  
 » Jamais rien ne fut ni plus chrétien,  
 » ni plus généreux que ce que le seul  
 » motif de cette vertu lui fit entre-  
 » prendre, il y a plus de 40 ans, pour  
 » des Officiers d'un Présidial (de  
 » Mortagne) près d'être condam-  
 » nés au dernier supplice sur l'appa-  
 » rence d'un crime , dont presque  
 » tout le monde les croïoit coupables,  
 » quoiqu'ils en fussent inno-

LXXXVIII.  
 Action héroïque de la charité de M. d'Andilly envers le prochain.

(10) p. 575.



1674.

» cens. La Providence divine l'aïant  
 » amené à la prison où ils étoient  
 » enfermés, & où il n'alloit que pour  
 » visiter un de ses amis qui y étoit  
 » détenu pour dettes, ils le rencon-  
 » trerent par hazard, & lui raconte-  
 » rent leur infortune; & un certain air  
 » de sincérité qui paroïssoit dans leur  
 » discours, l'aïant persuadé de leur  
 » innocence, il ne lui en fallut pas da-  
 » vantage pour croire que Dieu l'en-  
 » gageoit à se déclarer leur protecteur  
 » contre les poursuites violentes d'un  
 » homme puissant, qui les accabloit  
 » par son crédit. Il le fit, il se ren-  
 » dit le principal & presque l'unique  
 » sollicitateur de leur affaire, avec au-  
 » tant & plus de chaleur, que s'il s'y  
 » fut agi de tout son bien. Et après  
 » des peines & des fatigues in-  
 » croïables, il les tira de l'oppres-  
 » sion par un arrêt, qui les renvoïoit  
 » absous des crimes qu'on leur im-  
 » posoit. Mais il lui en pensa coûter  
 » la vie: car il s'épuïsa tellement le  
 » corps & l'esprit à courir continuel-  
 » lement chez les Juges, & à leur  
 » parler avec sa force ordinaire, qu'il  
 » lui en prit une maladie, qui le mit à  
 » deux doigts de la mort, aïant reçu le  
 » Viatique sans presque aucune appa-

» rence d'en revenir. Notre-Seigneur  
 » dit que le plus grand effet de la cha-  
 » rité est de donner sa vie pour ses  
 » amis. Il l'a donnée pour des in-  
 » connus, mais que sa piété lui avoit  
 » fait prendre pour ses amis «.

1674.

Ce seul trait, qui a pu faire appeller M. d'Andilly un martyr de la charité pour le prochain, est plus que suffisant pour faire connoître l'étendue de celle de ce serviteur de Dieu. M. Arnauld en ajoute cependant d'autres, sur-tout les services qu'il a rendus aux religieuses de P. R., en concourant au desir de la mere Angelique pour rétablir le droit d'élire l'Abbesse; en leur procurant la connoissance de M. de S. Cyran; en prenant part aux persécutions qu'elles essuierent. Il n'oublie pas le service qu'il rendit à l'Eglise, en contribuant à faire élever à l'Episcopat *ce grand Prélat* (11), *qui remplit aujourd'hui, dit-il, toute l'Eglise de l'odeur de sa sainteté.* Enfin M. Arnauld finit l'éloge funebre de son respectable frere par ces belles paroles de S. Bernard, qui dans une semblable occasion avoit eu besoin d'opposer la force de la foi à la foiblesse de la nature: » Que

(11) M. d'Alet.

1674.

» la joie de celui , qui nous étoit si  
 » cher en Notre Seigneur , tempere  
 » la tristesse de ceux qu'il a laissés  
 » dans la désolation ; & que la con-  
 » fiance que nous avons qu'il est avec  
 » Dieu , nous rende plus supporta-  
 » ble la douleur que nous avons de  
 » ce qu'il n'est pas avec nous (12)».

Nous ne nous étendrons pas davan-  
 tage sur un sujet si vaste. Outre que  
 nous avons déjà parlé de M. d'An-  
 dilly en différentes occasions , le nom  
 seul de ce grand homme fait son élo-  
 ge , & surpasse tout ce que nous en  
 pourrions dire. De plus , le Lecteur  
 peut consulter le Nécrologe de P. R.  
 où il trouvera son éloge & son épi-  
 taphe ; le Journal des Savans du mois  
 de Novembre 1675 ; les Mémoires de  
 MM. Lancelot , Fontaine , du Fossé ,  
 ainsi que les Mémoires écrits par M.  
 d'Andilly lui-même , publiés en 1734,  
 avec un Avis de l'Editeur à la tête ,  
 qui en présentant le vrai portrait de  
 ce grand homme , en fait l'éloge le  
 plus parfait.

LXXXIX.  
 Mort de M.  
 de Gondrin.

La mort de M. de Gondrin , qui  
 avoit précédé de quelques jours celle

(12) *Temperet dilecti fiat nobis quod nobiscum  
 gaudium mœlittiam deso- non est , quia cum Deo  
 latorum , & tolerabilis est.*

de M. d'Andilly, fut encore une perte pour les religieuses de P. R., & pour l'Eglise de France. On a vu dans cette histoire son zèle pour la défense de la doctrine de saint Augustin, les démarches éclatantes qu'il fit pour empêcher qu'on y donnât atteinte dans l'affaire du Formulaire; les mouvemens qu'il se donna pour procurer la paix de l'Eglise; enfin les peines & les soins infatigables qu'il prit pour faire jouir les religieuses de P. R. des avantages de la paix. Aussi ces saintes filles le mettent-elles dans leur Nécrologe *au rang des principaux amis & bienfaiteurs de leur maison* (13).

» Depuis leur rétablissement, il leur  
 » témoigna toujours la même affec-  
 » tion & le même attachement, de-  
 » mandant avec beaucoup d'humili-  
 » té le secours des prières de la com-  
 » munauté dans le dessein qu'il avoit  
 » de s'appliquer plus sérieusement à  
 » son devoir, & de quitter sa charge  
 » pastorale, comme il en avoit eu la  
 » pensée «.

Comme les plus excellentes quali-  
 tés se trouvent toujours dans cette  
 vie mêlées avec quelques défauts, on  
 reprochoit à M. de Gondrin qu'il trai-

XC.

Avis donnés  
 à ce Prélat  
 par M. de Sa-  
 ci.

(13) Néc. p. 376, 377.

1674.

toit quelquefois ses Ecclésiastiques avec un peu de hauteur. M. de Saci, qui ne l'ignoroit pas, & qui ne savoit ce que c'étoit que de flatter les Grands, le lui fit sentir dans la visite qu'il lui rendit après sa sortie de la Bastille (14). Ce Prélat impatient de voir de ses yeux les fruits de la paix qu'il avoit procurée à l'Eglise, s'étant rendu à Paris, M. de Saci ne manqua pas d'aller lui témoigner de vive voix sa reconnoissance. Après les premiers complimens, M. de Sens aiant fait tomber la conversation sur la conduite de son Diocèse, M. de Saci lui parla de telle sorte de la modestie & de l'humilité que doit avoir un Evêque, qu'il en fut extraordinairement touché. De retour dans son Diocèse, il écrivit à M. de Saci pour le prier de lui mettre par écrit quelque chose de ce qu'il lui avoit dit dans cet entretien; à quoi ce saint Ecclésiastique satisfit par une excellente lettre que M. Fontaine nous a conservée (15). Il seroit à souhaiter qu'elle fût entre les mains de tous les Evêques, & qu'elle leur servît de règle de conduite. M. de Sens mourut à l'âge de 55 ans dans le cours de ses

(14) Font. T. 2. p. 387.

(15) Voyez cette lettre, *ibid.*

visites, le 19 septembre 1674, (16).  
On fit pour lui un service à P. R. le  
4 du mois d'octobre.

1674.

Ce ne fut pas encore là les seules per-  
tes que firent cette année les religieuses  
de P. R. Sans parler de M. Champagne  
(17), de M. du Tartre, solitaire de ce  
desert (18), de M. Pelletier de la Houf-  
faye (19), la mort leur enleva un des

xci.  
La mere  
Dorothee le  
Comte.  
Sa vie.

(16) La mort de ce  
Prélat est marquée dans le  
Nécr. de P. R. le 19 sept.  
c'est sa véritable date,  
comme l'Auteur des Mé-  
moires historiques l'a dé-  
montré, dans un éclair-  
cissement qui est à la tête  
de son septieme volume.

(17) M. Champagne  
étoit un Peintre célèbre,  
naif de Bruxelles, pere  
d'une religieuse de P. R.,  
lequel en toute occasion  
avoit défendu avec un  
zele admirable les inté-  
rêts de cette sainte mai-  
son. Il mourut âgé de 72  
ans, le 12 d'aouit, & fut  
enterré à S. Gervais. Il  
avoit fait présent de plu-  
sieurs tableaux à l'abbaye  
de P. R. pendant son vi-  
vant; & à sa mort il lui  
legua la somme de 6000  
liv.

(18) M. du Tartre é-  
toit un Prêtre de l'Ora-  
toire, nommé Noel le  
Cers, né à Verneuil dans  
le Perche, qui après a-  
voir rempli dans sa Con-

grégation, des emplois  
considerables, & s'être  
distingué par ses prédica-  
tions, se retira à P. R. à  
l'âge de 72 ans, pour y  
vivre dans la pénitence....  
Après 18 ans de retraite,  
il mourut le 8 de décem-  
bre âgé de 90 ans, dans  
les plus vifs sentimens  
d'humilité. Cet esprit  
d'humilité l'avoit fait des-  
cendre de l'autel les qua-  
tre dernieres années de sa  
vie, & lui fit demander à  
être enterré sans cérémo-  
nie, comme un Laïc dans  
le cimetiére des domesti-  
ques.

(19) M. le Pelletier de  
la Houffaye, Maître des  
Requêtes, Magistrat re-  
commandable par sa pié-  
té & son intégrité, qui  
avoit rendu de grands  
services aux religieuses de  
P. R. en différentes oc-  
casions, mourut le 9 dé-  
cembre, & fut enterré  
aux Feuillans de la rue  
saint Honoré. Voyez deux  
lettres de M. Arnauld,

1674.

plus dignes sujets de la communauté, & une des douze victimes de la première persécution, dans la personne de la mere Dorothee de l'Incarnation le Comte. Née l'an 1610, elle eut le bonheur d'être élevée à P. R., où elle prit l'habit de religieuse le 25 novembre 1625, & fit profession le 7 décembre de l'année suivante. Elle fut faite Prieure de la maison des Champs en 1653, & gouverna pendant six ans. En 1660 on la fit venir à Paris, où après avoir été d'abord Souprieure, elle fut élue Prieure en 1661. Elle donna dans l'une & l'autre maison de grandes marques de sagesse & encore plus d'humilité.

Sa fermeté à refuser la signature du Formulaire lui mérita l'honneur d'être du nombre des douze religieuses que M. de Peresfixe arracha cruellement en 1664 de leur maison, pour les réduire en captivité dans des maisons étrangères.

XCII.

Captivité de  
la mere Do-  
rothee le  
Comte,

Quelque chere que lui fût la maison de P. R. elle la quitta sans regret, & en fit de bon cœur le sacri-

T. 3, la 161 & 162, sur la mort de ce Magistrat ; ce Docteur, à qui il avoit fait une confession générale, rend compte à M.

des Touches son oncle, des dispositions chrétiennes & édifiantes dans lesquelles il étoit mort.

fice à Dieu, parceque c'étoit pour l'amour de sa vérité qu'elle la perdoit. Elle sortit avec une force & une paix si sensible que, s'il eût fallu aller à la mort, elle y feroit allée sans peine. Avant que de sortir de l'Eglise, s'étant mise à genoux au milieu d'une foule de monde qui avoit accouru, elle fit tout haut cette priere : *Mon Dieu, vous voyez que c'est pour l'amour de vous, & pour la crainte que j'ai de vous offenser, que je sors; faites-moi la grace de vous être fidelle, & je vous promets de mourir plutôt que de rien faire contre votre vérité. Je prens pour témoin de la promesse que je vous fais, toute cette assemblée* (20). La mere Dorothee de l'Incarnation fut conduite le 26 août par le Curé de Saint Jean le Rond, au monastere des religieuses de la Visitation de la rue Montorgueil (21), dont la supérieure nommée Guerin, dirigée par les Jésuites, étoit fort prévenue contre P. R. & avoit un zèle des plus amers contre

(20) Voyez la relation de la captivité de la mere le Comte, dans *l'histoire des persécutions des religieuses de P. R.* vol. in-4<sup>o</sup> en 1753. part. 2. p. 141, 183.

(21) Il est dit dans

quelques manuscrits qu'elle fut transférée dans un autre couvent rue du Bac, cependant elle ne parle point de cette translation dans la relation qu'elle a faite de sa captivité.



1674.

le phantome du jansenisme. Cela peut faire juger de ce qu'elle eut à souffrir dans cette maison. La supérieure ne cessoit de la prêcher & de l'exhorter à la signature. La prisonniere fatiguée de ses disputes, lui écrivit une lettre pour lui expliquer nettement ses sentimens. *Que ne puis-je, lui dit-elle, vous exprimer ma répugnance & l'horreur que j'ai de cette signature ! S'il n'y a que la mort qui puisse m'en délivrer, je la souhaite de tout mon cœur, & la demande à Dieu comme une grace ; car j'aime mieux mourir que de l'offenser, & je croirois l'offenser grièvement, si je signois. Telle est ma maniere de penser.* En conséquence de cette lettre, que la supérieure eut soin de communiquer à M. de Paris, le Prélat refusa un Confesseur à la mere le Comte.

XCIII.

Elle reçoit  
la visite du  
P. le Comte  
Jésuite.

Au mois de septembre ( le 27 ) elle eut la visite du Pere le Comte Jésuite, son cousin, qui n'étoit, dit-elle, *ni des plus habiles, ni des plus méchans d'entr'eux.* Cependant il lui étala toutes les maximes de la Société, & lui débita tous les mensonges & les calomnies ordinaires, jusqu'à la fable de Bourg-fontaine. Ce Jésuite, après avoir exhorté en vain sa cousine à la

signature, s'en alla fort mécontent. Cette visite fut suivie de celle de M. l'Evêque d'Amiens, qui ébranla un peu la prisonniere par ses discours, parceque c'étoit de tous ceux qu'elle avoit vus, celui qu'elle avoit *trouvé le plus raisonnable & le plus modéré sur la signature*; & depuis cette époque elle commença à perdre le repos d'esprit, & à entrer dans l'inquiétude touchant la signature. Au milieu de ses fraïeurs on lui annonce que M. l'Archevêque de Paris, qu'elle craignoit extrêmement de voir, la demande. Elle vient au parloir, toute troublée, & écoute les discours du Prélat, qui lui dit entre autres choses, pour l'engager à signer, » que » puisque la doctrine de Jansenius ne » plaisoit pas au Pape & qu'il l'avoit » condamnée, *il falloit la condam-* » *ner bonne ou mauvaise* ». Quelques jours après (10 octobre) elle écrivit à M. de Perefice une lettre, où elle lui marquoit, qu'entre autres raisons qui l'empêchoient de signer, elle étoit principalement arrêtée par la crainte de condamner la doctrine de S. Augustin en souscrivant à celle de l'Evêque d'Ypres.

Cette lettre qui ne contenta pas M.

1674.

XCIV.

Elle écrit à  
M. de Paris.

de Paris, fut pour la mere le Comte elle-même un nouveau sujet de peine par la crainte qu'elle eut qu'on n'en fût plus irrité contre MM. de P. R., en les accusant de lui avoir inspiré ces sentimens, & que ses sœurs ne fussent plus maltraitées. Elle se tranquillisa de ce côté-là par une seconde lettre qu'elle lui écrivit (22); mais elle ne fut pas plutôt délivrée de cette peine, qu'elle retomba dans d'autres pour le moins aussi sensibles. Elle fut extrêmement affligée par les nouvelles fâcheuses qu'elle apprit que la sœur Helene avoit signé, & par le bruit qui courut peu à près que la mere Agnès étoit prête à le faire. Connoissant sa foiblesse, elle craignoit qu'il ne lui en arrivât autant. La Supérieure avoit grand soin de l'informer de ces nouvelles; en quoi, *si elle a eu intention de me donner un coup mortel*, dit la mere le Comte, *j'avoue qu'elle a réussi*. Les réflexions qu'elle fit à ce sujet, la conduisirent jusqu'à demander à Dieu que la mere Agnès mourût; car, ajoute-t-elle, *je l'aurois beaucoup mieux aimé voir mourir que de signer*.

Cette pauvre prisonniere étoit dans des allarmes continuelles par la crain-

(22) Voyez cette lettre *ibid.* p. 152.

te de quelque visite de M. de Paris.  
 » Je n'étois , dit-elle , pas plutôt  
 » éveillée que je pensois à Monsei-  
 » gneur. Il me prenoit alors un ba-  
 » tement de cœur , & j'étois faisie  
 » de crainte comme de tristesse , de  
 » ne savoir comment je passerois la  
 » journée , si je verrois M. l'Archevê-  
 » que , ou si je ne le verrois pas , si  
 » je tiendrois bon contre lui , ou si  
 » je ne m'affoiblirois pas jusqu'à faire  
 » quelque chose contre ma conscien-  
 » ce. Dans cet état violent je recou-  
 » rois à Dieu , & me jettois entre ses  
 » bras , lui demandant instamment  
 » qu'il me protegât & qu'il m'assis-  
 » tât dans tous les momens du jour  
 » que j'allois passer , & qu'il ne per-  
 » mît pas que je fisse rien qui pût lui  
 » déplaire. La tristesse m'avoit si fort  
 » abbatue , que j'étois comme n'étant  
 » plus de ce monde.... Je me trouvois  
 » néanmoins bien consolée , lorsque  
 » je regardois la cause pour laquelle  
 » je souffrois. Je la trouvois si juste ,  
 » si belle , si glorieuse , & si fort au-  
 » dessus de la condition de pauvres  
 » religieuses comme nous , que je  
 » m'anéantissois quand je pensois que  
 » Dieu avoit appelé la maison de  
 » P. R. à sa défense. Je n'avois point

1674.

XCV.

Ses allarmes  
 par la crainte  
 de la visite de  
 M. de Paris;

1674.

» d'espérance de revoir cette chere &  
 » sainte maison.

XCVI.  
 M. de Paris  
 vient la voir.

Le redoutable Prélat vint le 25 janvier 1665, accompagné de M. de Soissons, & eut avec la prisonniere un long entretien, dans lequel il rebattit cent fois à son ordinaire les mêmes choses, & déclama beaucoup contre M. Arnauld, jusqu'à le traiter d'hérétique. Il parla ensuite à la communauté qui étoit présente, & il dit qu'il vouloit les *venir voir souvent; ce qui me fit grand peur*, dit la mere le Comte, *car j'appréhendois beaucoup ses visites*. Elle se mit alors dans un coin de la grille, & tournée vers la muraille, elle exposoit à Dieu sa douleur & sa confusion, le priant de secourir son ame plongée dans l'affliction & l'humiliation. Quoique M. de Perefixe traitât fort mal cette vierge chrétienne, néanmoins il lui disoit toujours : *sur-tout priez bien Dieu pour moi*. Après cet entretien, la Supérieure eut la dureté de maltraiter elle-même la mere le Comte, qui étoit si foible qu'elle ne pouvoit plus se soutenir. Accablée de fatigues & de douleur, elle alla se prosterner devant le saint Sacrement, & offrit à

Dieu toutes ses peines. Elle se reprocha après cette visite de n'avoir pas assez parlé contre la signature, & de n'en avoir pas autant témoigné d'éloignement qu'elle devoit. Cependant M. de Soissons fut étonné de sa fermeté. Depuis ce jour, ses inquiétudes augmentèrent, par les réflexions qu'elle fit sur une nouvelle Bulle qu'on attendoit de Rome. Mais ce qui y mit le comble, fut qu'elle commença à douter si elle devoit s'exposer, comme le lui avoit dit M. de Soissons, à être *martyre pour un fait*. Elle n'avoit aucun doute qu'elle ne dût plutôt tout souffrir que de signer, si la signature étoit un mal; mais elle n'étoit pas bien assurée que ç'en fût un. Au milieu de ces agitations, la cause de P. R. ne lui paroissoit plus si bonne, & elle n'avoit plus tant d'horreur de la signature. Elle prioit Dieu cependant de lui faire connoître sa volonté, & de dissiper par sa sainte grace tous les nuages qui obscurcissoient son esprit. Sa plus grande peine étoit de ne pouvoir consulter personne. Enfin elle séchoit de douleur, & elle ne pouvoit plus ni manger ni dormir.

Elle avoit une image de Jesus-Christ

1674.

X<sup>vii</sup>.

Situation de  
la mere le  
Comte dans  
la captivité.

au désert, devant laquelle elle se mettoit à genoux, & s'offroit avec grande confiance à notre Seigneur qui a voulu être tenté, pour nous mériter la victoire dans nos tentations. Elle demandoit à Dieu avec larmes de mourir plutôt que de tomber dans un aussi grand malheur, que celui d'être abandonnée à la tentation. » C'est une étrange peine, dit » cette religieuse réduite dans un si » triste état, de se voir ainsi exposée » à toutes ces tentations, sans pouvoir » les découvrir à un sage Directeur, » qui les dissiperoit par ses bons avis. » Je pensois quelquefois à cette parole de l'Écriture : *malheur à celui qui est seul*, & j'en étois effraïée. » Mais je regardois la providence de Dieu, qui m'avoit mise dans cet état ; & je croïois devoir m'y soumettre, persuadée qu'il me serviroit lui-même de pere, de directeur & de confesseur. J'avois toujours l'idée terrible du jugement de Dieu, & de cet étang de feu & de souffre que j'avois mis à la porte de cette maison, afin que l'envie de signer ne me prît pas pour en sortir. Quelquefois je pleurois & gémissois si haut, que les

» religieuses m'entendoient & l'alloient dire à leur mere, qui ne s'en inquiétoit gueres ». Telle étoit la situation de la mere le Comte dans sa captivité. En est-il de plus triste, de plus pénible à la nature, & de plus accablante ? falloit-il pour triompher de pareilles épreuves, une grace moins forte que celle qui a fait triompher les martyrs des supplices les plus rigoureux ? malgré tous ces doutes & toutes ces peines, la captive sentoit au fond de son cœur, une joie & une consolation que Dieu y répandoit pour la soutenir.

Cependant ses doutes continuoient toujours. Elle étoit sur-tout troublée de la crainte d'être toujours excommuniée, ou traitée en excommuniée. Elle ne pouvoit se résoudre à passer sa vie sans culte extérieur, sans cérémonies, sans sacremens, sans communication, sans direction, sans consolation, & elle étoit toute prête à signer, dans l'incertitude même s'il falloit le faire. Oubliant la promesse qu'elle avoit faite avec ses sœurs de ne faire aucune démarche tant qu'elles seroient séparées, elle conçut un projet de signature ; par lequel elle déclaroit » qu'elle condamnoit sin-



1674.

» cerement les erreurs condamnées  
 » par les souverains Pontifes ; & que  
 » quant au fait , elle promettoit sou-  
 » mission , respect & silence comme  
 » fille de l'Eglise ; & qu'elle desiroit  
 » que sa signature fût un témoignage  
 » qu'elle vouloit vivre & mourir  
 » dans la foi de la doctrine qu'elle  
 » enseigne à ses enfans ; que s'il y  
 » avoit dans cet acte quelque faute  
 » que Dieu vît & qu'elle ne connût  
 » point , elle le déclaroit nul & sans  
 » effet , n'ayant pas dessein de blesser  
 » la vérité , pour laquelle elle eût  
 » voulu être digne de mourir. Elle  
 » croioit qu'en promettant cette sou-  
 » mission comme fille de l'Eglise, elle  
 » évitoit de la rendre criminelle &  
 » qu'on s'en contenteroit. Elle pen-  
 » soit encore qu'avec la clause qu'elle  
 » y mettoit , elle pourroit signer sans  
 » difficulté.

xcviii.

Elle écrit à  
 M. de Paris ,  
 & demande  
 M. Chamil-  
 lard.

Elle écrivit à M. de Paris pour lui  
 demander M. Chamillard , qui ac-  
 courut aussi-tôt , croiant qu'il s'agis-  
 soit d'une signature. Il fut satisfait du  
 projet , & dit que c'étoit ce qu'il avoit  
 toujours désiré. Alors la mere le  
 Comte commença à s'en défier. Il  
 fut obligé de s'en retourner sans avoir  
 rien gagné : il revint peu de jours

après, & dit à la captive, que M. l'Archevêque viendrait incessamment recevoir sa signature, ce qui l'affligea beaucoup. Elle demanda à Dieu par l'intercession de saint François de Sales, qu'il lui fit la grace de mourir plutôt aux pieds de M. l'Archevêque, que de permettre que l'autorité de ce Prélat, ou sa propre foiblesse l'entraînât à faire quelque fausse démarche : *je ne savois plus*, dit-elle, *à quel saint me vouer*. Ce fut encore vers ce tems, qu'elle reçut une lettre de la sœur Gertrude, comme elle l'avoit désiré, pour apprendre d'elle les raisons de son changement. Enfin, elle fut affoiblie au point de croire pendant deux jours qu'elle pouvoit signer; & elle dit à la Supérieure que sa conscience lui permettoit de le faire, pourvu qu'on lui accordât les sûretés qu'elle demandoit. Cependant elle n'avoit rien de fixe dans l'esprit. Elle eut un entretien avec M. Aubron Confesseur de la maison, dont elle ne tira d'autres lumières, que d'apprendre par expérience la grande différence qu'il y avoit entre lui & les Confesseurs de P. R.

Elle étoit donc toujours dans la peine, ne sachant *que faire touchant*

1674.

XCIX.

Etat affreux  
de la capti-  
ve ; ses pei-  
nes d'esprit.

*cette miserable signature.* » Et de plus,  
 » dit-elle, je souffrois horriblement  
 » d'être tous les jours dans l'attente de  
 » M. l'Archev. que je n'étois pas pour-  
 » tant fort empessée de voir. Je ne puis  
 » dire dans quelles agitations & quel-  
 » les inquiétudes j'ai passé les 10 ou  
 » 12 jours que j'ai été à l'attendre.  
 » *Le cruel supplice! j'étois dans des tran-*  
 » *ses mortelles* ». Si M. de Paris avoit  
 » été un vrai pere, en qualité de Pas-  
 » teur, auroit-il occasionné de si gran-  
 » des fraieurs à une vierge chrétienne,  
 » qui attendoit, ou plutôt qui redou-  
 » toit si fort sa visite? On annonça  
 » à la prisonniere que M. l'Archevêque  
 » viendrait le samedi.» Ce fut pour moi,  
 » dit-elle, un coup de foudre, & je  
 » n'aurois pas tant souffert, si l'on  
 » m'avoit annoncé que je mourrois  
 » samedi après dîner; ou pour mieux  
 » dire, j'en aurois eu de la joie ». Les  
 » dispositions de la mere le Comte  
 » sont bien exprimées dans une orai-  
 » son (24) qu'elle écrivit, lorsqu'elle

(24) » Jesus-Christ » vous, souverain pón-  
 » mon Sauveur & mon » tife de mon ame, &  
 » bon Pasteur, vous voyez » l'unique témoin de ce  
 » mon affliction & mon » qui se passe dans mon  
 » extrême nécessité, que » cœur. Vous y voyez  
 » je suis seule abandon- » ce que vous y avez mis,  
 » née, sans conseil, & » la crainte de vous of-  
 » sans secours, que de » fenser dans cette sa-

n'attendoit que le moment de l'arrivée de M. l'Archevêque. Elle étoit

1674.

» cheuse occasion, où  
 » je suis combattue des  
 « deux côtés. Je crains  
 » de blesser la vérité &  
 » la charité en faisant ce  
 » que le Pape & mon Ar-  
 » chevêque m'ordonnent,  
 » parceque j'ai bien des  
 » sujets de croire qu'il y  
 » a du mal en ce qu'ils  
 » me commandent. D'un  
 » autre côté je crains  
 » d'encourir l'excommu-  
 » nication par ma deso-  
 » béissance. Mais vous  
 » savez, Seigneur, que  
 » je ne refuse d'obéir,  
 » que parceque je doute  
 » que vous me le per-  
 » mettiez. Voyez donc le  
 » péril qui m'environne  
 » de toutes parts. Soiez  
 » vous-même mon guide,  
 » mon conseil, & ma lu-  
 » mière. Secourez-moi au-  
 » jourd'hui, & mettez-  
 » moi dans le cœur ce  
 » que je dois faire dans  
 » cette extrémité. Ne me  
 » laissez point périr, moi  
 » qui suis votre pauvre  
 » brebis dénuée de tout  
 » secours & de toute con-  
 » solation, sinon de vous,  
 » ô mon divin Pasteur. Ne  
 » permettez pas que je  
 » fasse rien en ce jour,  
 » qui me prive de votre  
 » grace & me sépare de  
 » vous. Je vous fais de  
 » tout mon cœur le sa-  
 » crifice de ma vie & de  
 » ma raison, si vous

» voulez bien m'ô:er  
 » l'une ou l'autre, pour  
 » me réduire dans l'im-  
 » puissance de transgres-  
 » ser vos saints comman-  
 » demens ; accordez-  
 » moi, ô mon Dieu,  
 » l'une de ces deux cho-  
 » ses, si c'est votre sain-  
 » te volonté que je vous  
 » fasse cette priere. Vous  
 » voyez qu'elle part d'un  
 » cœur affligé & pressé de  
 » tous côtés. Ne souffrez  
 » pas que personne m'ar-  
 » rache de vos mains sa-  
 » crées, ô mon bon Pas-  
 » teur, puisque vous  
 » nous assurez dans l'E-  
 » vangile, que nul ne  
 » ravira les brebis qui  
 » sont dans votre main  
 » toute puissante. Car  
 » j'ai confiance que je  
 » suis par votre grace  
 » du nombre heureux de  
 » ces brebis que vous  
 » connoissez, que vous  
 » appelez par leur nom,  
 » & pour lesquelles vous  
 » donnez votre vie. Ces  
 » bienheureuses brebis  
 » entendent votre voix &  
 » vous suivent. Parlez  
 » donc aujourd'hui à  
 » mon cœur d'une ma-  
 » niere qu'il entende  
 » votre voix, qu'il con-  
 » noisse votre volonté,  
 » & qu'il la suive main-  
 » tenant & à jamais.  
 » Ainsi soit-il.

1674.

dans un état si pitoïable , qu'elle pouvoit à peine tenir sa plume. Elle avoit l'esprit , le cœur & le corps si abbatu , par la crainte & la tristesse , qu'elle étoit plus morte que vive. Il faudroit , dit-elle , m'avoir vue pour le croire.

c.  
Visite de M.  
de Paris. Elle  
refuse de si-  
gner.

Le Prélat si redouté arriva au jour marqué , comptant sur ce que lui avoit fait espérer M. Chamillard , qui triomphoit de ma signature , dit-elle , avant que de la tenir. Après l'entretien , qui fut long , M. de Perefixe demanda à la prisonniere si elle ne vouloit pas signer ce jour-là ; à quoi elle répondit qu'elle n'y étoit pas bien disposée. La Superieure du monastere avoit tout préparé pour la cérémonie , elle avoit taillé elle-même la plume , avec laquelle elle avoit dit à la mere le Comte qu'elle devoit signer ; ce qui l'avoit fait reculer de quatre pas & jeter un grand cri. Mais tous les préparatifs furent inutiles ; malgré les instances de la Supérieure , que le Prélat avoit fait venir , laquelle pressoit pour qu'on la fit signer à l'heure même , disant que c'étoit une bonne chose & qu'il ne falloit pas la differer , la signature ne se fit point. La mere le Comte déclara à M. de Paris qu'el-

le ne pouvoit point la faire ; elle ajouta » qu'elle avoit beaucoup prié » pour cela , & que dans la crainte » qu'elle avoit d'offenser Dieu en » signant, elle lui avoit demandé par » l'intercession de saint François de » Sales de mourir à ses piés, si elle » devoit l'offenser en signant. » *Je crois* , continue la mere le Comte , » *qu'il en eut peur* , car il dit assez » promptement : *C'est pourquoi il ne le faut pas* , je reviendrai un autre » jour. *J'échappai ainsi de cet effroyable danger par la misericorde de Dieu* , que nos sœurs avoient attirée sur moi par leurs prieres.

Après cette visite , elle ne fut pas plus tranquille qu'auparavant ; ses doutes sur la signature continuerent ; elle forma même un nouveau projet, selon lequel elle auroit consenti de signer ; c'est-à-dire, si on lui avoit permis d'ajouter ces mots, *sauf la vérité* , ou quelque autre clause semblable. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'elle regardoit la signature comme le caractère de la bête, elle en avoit une horreur qui ne paroissoit pas naturelle , & cependant elle ne pouvoit pas s'assurer qu'il ne fallût pas la faire.

1674.

CI.

Elle prend  
la résolution  
de ne point  
signer. Tou-  
tes ses peines  
cessent.

Les cruelles & violentes agitations dont son esprit étoit agité, & qui auroient dû *le lui faire perdre cent fois pour une*, comme elle le dit, se dissipèrent enfin par la résolution qu'elle prit de ne point signer, quoi qu'il en pût arriver. En conséquence elle écrivit à M. l'Archevêque, afin qu'il ne prît pas la peine de revenir, & après cela elle fut très tranquille, n'ayant plus ni doutes, ni peines, ni scrupule. La Supérieure & la communauté, qui s'étoient flattées qu'elle signeroit, & s'attendoient à chanter un *Te Deum* en actions de grâces d'une prétendue conversion qu'elles auroient attribuée à leur saint Patron, furent extrêmement indignées de la résolution qu'avoit pris la mere le Comte.

CII.

Elle tombe  
malade.

Après tant de peines & d'agitations, elle tomba malade. Dans les accès de fièvre, elle rêvoit souvent, & tous ses rêves ne rouloient que sur la signature qu'elle avoit eue si souvent dans la tête. Elle prioit Dieu en rêvant de ne la pas laisser succomber à la tentation. L'œconome qui la gardoit, en étoit touchée, & lui témoignoit de la compassion. Aux approches de la fête de Pâque, elle crut  
devoir

devoir écrire à M. l'Archevêque, pour lui demander la permission de communier, quoiqu'elle fût bien persuadée qu'elle n'obtiendrait rien. La Supérieure voyant qu'elle ne communioit pas, lui en faisoit des reproches, sur-tout aux grandes fêtes, qui devenoient pour elle des jours d'afflictions. Les religieuses, suivant l'exemple de leur Supérieure, la regardoient comme une excommuniée sur-tout depuis Pâque. Cette privation & ces traitemens étoient pour elle un sujet de gémissemens & de larmes. Quelques-unes avoient cependant quelquefois pitié en la voyant pleurer. Plus d'une fois elle fut obligée de sortir du chœur, ne pouvant retenir ses larmes & ses soupirs.

La Supérieure la pressant un jour de lui en dire le sujet, elle lui dit que *c'étoit qu'on lui demandoit son ame en voulant la faire signer*; ce qui la choqua beaucoup. Cette bonne mere, qui ne manquoit pas de lui apprendre toutes les mauvaises nouvelles, lui fit part de la Bulle d'Alexandre VII. *Elle fit acheter cette piece pour elle; car c'étoit là de ses faveurs*, dit la mere le Comte. Je lus donc cette Bulle, ajoute-t-elle, &

CH. III.  
Ses dispositions à l'égard de la Bulle d'Alexandre VII.



1674.

*j'en fus effraïée , mais en même-tems je fus fort consolée d'y trouver de quoi me fortifier contre mes doutes , & de voir qu'il n'y avoit rien à faire que de mourir plutôt que de la signer. Je rentrai en bonne conscience dans ma premiere aversion de la signature , & toute ma haine se réveilla contre elle. Me sentant pleine de force , je m'en allai à vèpres m'offrir à Dieu pour souffrir & mourir avec joie , assurée qu'il ne restoit plus d'autre parti que celui-là. Elle fut en paix & plus tranquille depuis ce tems-là,*

Le 24 de mai M. Chamillard vint lui faire lecture du nouveau Formulaire , & voulut le laisser ; mais elle le pria de le remporter. Il lui proposa de voir M. du Hamel , mais elle le refusa. Il lui proposa ensuite M. le Vicaire de S. Médard : étonnée, mais ravie de cette offre , elle l'accepta aussi-tôt. Cet Ecclésiastique, qui, comme nous l'avons déjà vu , avoit coutume de faire deux personnages , celui de M. l'Archevêque , puis le sien propre, voulut d'abord lui faire peur de l'excommunication ; mais voyant que cela ne l'effraioit pas , il changea de ton , déposa le personnage de séducteur , & parut un vrai Prêtre de Jesus-

*Christ. Il lui parla avec sincérité, entra dans ses peines & dans ses sentimens. Elle étoit si surprise & si ravie de l'entendre, qu'elle s'écria comme dans un transport : Monsieur, vous êtes un ange que le bon Dieu m'a envoie. Il lui dit des nouvelles des amis & de tout ce qu'ils avoient fait pour la vérité ; ce qui la consola beaucoup. Elle eut bien souhaité que ce Vicaire la confessât, mais il le refusa. Elle le chargea de dire à M. de Paris qu'elle ne pensoit point du tout à signer, & de lui en ôter toute espérance, s'il l'avoit. Il s'acquitta exactement de cette commission. La mere le Comte regarda cette visite du Vicaire de saint Médard, comme un trait de la providence de Dieu sur elle, par rapport à ce qui lui arriva dans la suite.*

M. l'Archevêque lui aiant fait demander le jour de la Trinité, par la Supérieure, si elle étoit bien contente d'avoir communiqué, elle écrivit au Prélat pour avoir l'explication de cette énigme. Elle eut pour réponse, qu'il lui feroit savoir ses intentions par M. de la Mothe. Sur les propositions que lui fit cet envoie, elle écrivit ce billet : » Comme je n'ai jamais

CIV.  
M. de Paris  
lui tend un  
piege.  
Promesse  
qu'elle lui  
fait.

1674.

» eu, par la grace de Dieu, d'autre  
 » disposition à l'égard de la signatu-  
 » re, que de suivre sa volonté, je  
 » puis assurer avec sincérité que je  
 » suis dans la même disposition, &  
 » que je desire de prier Dieu plus que  
 » jamais durant ces trois mois, de  
 » faire toutes les communions &  
 » tout ce que Dieu me fera la grace  
 » de faire de bien, pour me rendre  
 » digne de connoître sa sainte vo-  
 » lonté & de la faire. M. de Paris  
 fit réponse que ce n'étoit point là ce  
 qu'il demandoit, & que pour être  
 rétablie dans l'usage des sacremens,  
 il falloit qu'elle lui promît sincere-  
 ment qu'elle se tiendrait dans l'in-  
 différence & dans l'indétermination,  
 & qu'elle ne seroit point déterminée  
 à ne point signer. Elle fut fort embar-  
 rassée sur le parti qu'elle prendroit;  
 & enfin elle se détermina à promettre  
 qu'elle ne se détermineroit point pour  
 ou contre la signature; mais pour ce  
 qui étoit de l'indifférence, elle ajouta  
 qu'elle ne pouvoit point l'avoir, tant  
 qu'elle croiroit qu'il y avoit du péché  
 à signer, ne pouvant être indifféren-  
 te à offenser Dieu. Le Prélat vint en-  
 suite, & sur l'explication qu'il lui  
 donna de ce qu'il entendoit par in-

Nouvelle  
 promesse,

différence, & lui aiant fait voir une lettre de la mere Agnès qui promettoit cette *indifférence*, elle crut pouvoir la promettre aussi. Elle écrivit, quoiqu'avec peine, qu'elle promettoit

1674.

Elle promet  
d'être dans  
l'indifféren-

ce.

*sincèrement d'être dans les sentimens qui étoient exprimés dans la lettre de la mere Agnès, touchant la signature.* Il n'en fut pas trop satisfait, & lui dit qu'elle avoit bien mal écrit, quoiqu'elle le fit bien quand elle vouloit; qu'il voioit bien qu'elle ne faisoit pas cela trop volontiers: sur quoi elle répliqua, que *tout ce qui regardoit la signature lui faisoit peur.* Il y a bien de quoi, répliqua le Prélat, qui enfila ensuite ses raisonnemens rebattus, & refutés tant de fois sur la signature pure & simple. Il la pria de signer, l'appellant *sa pauvre enfant*; lui disant qu'il l'en conjuroit en se mettant à ses piés, à quoi elle ne répondit que par un grand étonnement.

M. de Paris lui promit ensuite de lui envoyer le Vicaire de S. Medard, qu'elle lui avoit demandé pour Confesseur. Comme il tarda à l'envoyer, ses peines recommencerent; elle eut une crainte terrible d'avoir offensé Dieu dans cette occasion; cette fraïeur l'affligea si fort qu'elle la réduisit dans un

CV.

Ses nouvelles  
peines à  
cause de la  
promesse de  
l'indifféren-

ce.

Visite du Vi-  
caire de S. int  
Medard.

1674.

*état pitoïable. Je ne savois que faire, dit-elle, dans cette occasion, où j'ai éprouvé plus que je ne l'avois fait, la dureté & l'extrêmité de ma prison, ne pouvant ni parler à personne, ni supporter la vue de ma faute, qui peut-être me séparoit de Dieu; ce qui me réduisit dans un tel état, que je me faisois peur à moi-même, & que je me voïois prête à tomber dans le désespoir.*

Dans cet état, elle se rappella ce qu'elle avoit oui dire à M. Singlin d'un Hermite, qui après avoir commis un crime fut tenté de désespoir, & qui pour tromper le Démon qui le tentoit, se dit à lui-même qu'il n'avoit pas fait de crime, & se conduisit à son ordinaire. Elle exposa sa peine & sa crainte à Dieu, & le pria qu'il lui permît de faire le même usage de cette faute qu'elle ne pouvoit voir sans un trouble extrême, & qui la mettoit dans une telle extrêmité qu'elle ne pouvoit répondre de ce qui pouvoit lui arriver. Depuis elle fut un peu plus tranquille. Mais voïant que M. le Vicaire de S. Médard n'arrivoit point, elle écrivit à M. de Paris. La lettre eut son effet, le Vicaire arriva le 20 juin, leva ses peines, la confessa & lui dit de communier le lendemain, & dans la suite

selon sa dévotion. Elle communia le jour de la S. Jean pour la seconde & la dernière fois. Ce bon Ecclésiastique voulut bien encore se charger de remettre quelques petits papiers qu'elle lui donna pour des amis, & de parler pour elle à M. de Paris. Il s'acquitta exactement de cette commission, ayant remis fidelement les papiers, & ayant représenté avec force au Prélat toutes les peines de conscience de cette vertueuse fille qui étoit en danger de tomber malade, & de souffrir quelque dérangement dans l'esprit, ayant une crainte excessive d'offenser Dieu, & si grande, qu'elle avoit été réduite à demander à Dieu plusieurs fois qu'il lui fit perdre ou la vie ou l'esprit, afin de n'être plus en état de l'offenser par la signature qu'on lui demandoit, & pour laquelle elle étoit si fort persécutée. Le Vicaire dit tout cela à M. de Paris, qui y eut égard, & le pria de faire pour la consolation de la prisonnière tout ce qu'il pourroit, de l'aller voir aussi souvent qu'elle le désireroit, de lui dire de ne se point mettre en peine, de prier Dieu pour lui, & qu'il la renverroit bientôt à P. R.

Huit jours après il lui apporta des

1674.

CVI.

Service que  
lui rend ce  
Vicaire.

réponses des amis, qui n'approuvoient point l'indifférence qu'elle avoit promise, quoiqu'ils fussent persuadés que son intention n'étoit pas d'être indifférente à signer, ou à ne pas signer le Formulaire, mais seulement de n'être point dans l'entêtement qu'on leur imputoit. Ils lui marquoient la manière dont elle devoit s'expliquer avec M. de Paris, afin qu'on n'abusât pas de ce qu'elle avoit promis, pour maltraiter ses sœurs. Elle entra dans leurs vues, & admira la providence de Dieu sur elle, qui lui avoit procuré la visite de cet Ecclésiastique qui l'assura encore qu'il avoit parlé à M. de Paris d'une manière qu'il n'attendoit rien d'elle pour la signature; ce qui lui fit beaucoup de plaisir.

La mere le Comte, après avoir remercié Dieu de sa conduite sur elle, & de ce qu'il l'avoit secourue dans un si pressant besoin par une voie qu'elle n'eut jamais osé esperer, ne pensa qu'à réparer sa faute, & à en chercher les moiens. Elle commença par s'abstenir de la communion, puis elle écrivit à M. de Paris pour lui expliquer quelle avoit été son intention en lui promettant l'indifférence.

Elle commençoit sa lettre par remercier le Prélat de lui avoir envoyé M. le Vicaire de S. Medard, & de la promesse qu'il lui avoit faite de la renvoyer à P. R. puis venant au fait, elle lui déclare quelles ont été ses intentions en s'engageant à l'indifférence.

La promesse de M. de Paris ne tarda pas à avoir son effet. Le 3 de Juillet, sur les six heures du soir, on annonça à la prisonniere l'agréable nouvelle de sa délivrance : la joie qu'elle en eut fut aussi grande à proportion que ses douleurs passées ; & elle regarda ce moment comme une image de celui que nous attendons par la mort, qui nous fera entrer dans la joie du Seigneur, après qu'il nous aura fait la grace de lui être fideles jusqu'à la fin. Ce fut M. l'Official qui alla la prendre pour la conduire chez les Filles de Sainte Marie de la rue S. Jacques, d'où elle partit le lendemain pour aller se réunir à P. R. avec des meres & des sœurs qui lui étoient si cheres.

CVII.  
Sa délivrance

Nous avons rapporté ailleurs de quelle maniere se fit cette réunion, & les édifiantes circonstances dont elle fut accompagnée. Depuis le retour de la captivité, la mere le Comte

CVIII  
Elle deman-  
de pardon à  
la commu-  
nauté de s'ê-  
tre affoiblie.



1674.

continua d'édifier ses sœurs comme elle avoit fait auparavant. Lorsqu'elle en vit quelques-unes demander pénitence pour la faute qu'elles avoient faite en signant le Formulaire, d'autres s'humilier profondement en avouant qu'elles avoient donné des marques d'affoiblissement; à l'exemple des dernières elle demanda pardon à ses sœurs de l'inquiétude qu'elle leur avoit causée, aiant paru affoiblie au sujet de la signature; & témoigna que c'étoit à leurs prieres qu'elle étoit redevable de la grace que Dieu lui avoit faite de la tirer du péril, & de lui conserver la vie de l'ame, comme il lui avoit déjà conservé celle du corps par l'effet de leurs prieres. Quelque tems après, elle fit, ainsi que les autres sœurs qui avoient été prisonnières, une relation de sa captivité (25), qui est très édifiante: & peut-être celle de toutes, où l'on voit le plus sensiblement à quelles extrémités ont été réduites les religieuses de P. R. dans leur captivité, & à quoi on expose de pauvres filles en les traitant d'une maniere si bar-

(25) Cette relation, qui n'avoit point encore paru, se trouve dans l'*histoire des persécutions des religieuses de P. R.*, imprimée en 1753.

bare & si contraire à l'esprit du Christianisme. Elle acheva cette relation le 12 novembre 1665. M. Arnauld en aiant eu communication en fut très satisfait, & lui écrivit à ce sujet une très belle lettre sur les épreuves qu'elle avoit essuïées, & sur celles auxquelles elle pouvoit encore être exposée dans la suite (26).

Au mois de Septembre de l'an 1674 elle fut attaquée d'une maladie, dont on jugea bientôt qu'elle ne releveroit point. M. Grenet Curé de S. Benoît, supérieur de la maison, lui administra les Sacremens. Quoiqu'elle eût été élevée dans l'innocence dans la maison où elle eut le bonheur de se consacrer, & que sa vie eût été très sainte, elle témoigna de grandes fraïeurs aux approches de la mort, & elle disoit avec beaucoup d'humilité à M. de Sainte Marthe: *mon Pere, je commence à mourir de peur.* M. de Saci, qui étoit à P. R., étant venu auprès de la malade, lui parla sur la crainte qu'elle avoit de la mort, & sur les motifs de confiance qu'elle devoit avoir, d'une maniere si touchante qu'il calma ses inquiétudes, & qu'elle ne témoigna plus aucune peine. La

1674.

CIX.  
Sa dernière  
maladie, &  
sa mort.

(26) C'est la xxxvi lettre du huitieme volume.

1674.

mere Abbessé aiant proposé à M. de Saci de lui donner la communion, quoiqu'elle eût reçu le S. Viatique quinze jours auparavant, elle témoigna une grande joie de recevoir encore une fois son Sauveur, & deux heures après elle s'endormit tranquillement dans le Seigneur, sur les cinq heures & demie du matin du jour de la Toussaint. Elle étoit âgée de 64 ans.

1675.

CX.

La mere Madeleine de S. Agnès de Ligny.

Le 11 de mai de l'année suivante la mort enleva, après une longue maladie, la mere Madeleine de Sainte Agnès de Ligni, qui dans la grande persécution se trouvant à la tête des religieuses de P. R. leur avoit donné un si bel exemple de fermeté, de patience & de modestie. Née en 1615, elle fut touchée à l'âge de 16 ans d'une maniere particuliere par les discours de la mere Angélique (27), & entra en religion le jeudi saint 1633. Elle reçut l'habit de novice du Saint Sacrement le 16 septembre 1636, & fit profession le 5 août 1640. Lorsque la mere Angélique rétablit la maison des Champs en 1648, elle y mena avec elle la mere de Ligni pour la

(27) Voyez la relation de Sainte Agnès de Ligni, de la mere Madeleine de T. 2. rel. 17. p. 545.

gouverner en son absence. La mere Agnès aiant été élue Abbessé en 1658, elle la nomma prieure.

1675.

CXI.  
Son exil;

Enfin elle fut choisie le 12 décembre 1661 pour occuper la premiere place d'une maison, où elle n'avoit jamais désiré que la derniere. Bientôt elle vit s'élever des tempêtes capables, s'il se pouvoit, de jetter les élus mêmes dans l'erreur. Le lecteur a vu avec quel courage & quelle sagesse elle se conduisit dans ces tems orageux, & la part qu'elle a eue à la persécution, aiant été arrachée d'entre les mains de ses filles (28), pour être conduite en exil, & enfermée comme une criminelle dans un monastere étranger (29). Après qu'elle eut passé dix mois dans le monastere de la Visitation de Meaux, lieu de sa captivité, où quelque bon office qu'on lui pût rendre, elle gémissoit comme dans une terre étrangere, on lui laissa le choix de rester dans le lieu de son exil, ou de retourner dans le monastere de P. R. des Champs, pour se

(28) On lui laissa seulement la liberté d'emmener avec elle une de ses religieuses, la sœur Anne de sainte Cecile de Bois-cervoise, qui a vécu jusqu'à la dernière persécution de 1709.

(29) Elle a commencé

une relation de sa captivité, qui se trouve dans *l'histoire des persécutions*, &c. II. Part. p. 38 & suiv.

1675.

réunir avec ses religieuses qui y étoient détenues captives & privées des Sacremens. Mais elle n'hésita pas sur le parti qu'elle avoit à prendre, & choisit celui d'être innocemment anathême avec celles qui ne l'étoient que pour Jesus-Christ. Elle se rendit le 25 Juillet à P. R. des Champs, pour être avec ses filles dans la souffrance à la vie & à la mort. Enfin Dieu, qui écoute toujours les gémissemens de ses captifs, & qui ne peut rien refuser à la priere du pauvre, aiant inspiré à Clement IX & à Louis XIV de faire cesser les troubles qui agitoient l'Eglise, elle eut la consolation de voir la communauté rétablie dans la participation des Sacremens (30). Et comme si elle n'avoit été Abbessé, que pour combattre & souffrir, six mois après que la paix eut été rendue, elle cessa de gouverner, & rentra avec joie dans l'obéissance. Elle passa dans cet état les six années qu'elle vécut encore, & remplit toute la maison de l'odeur de sa vertu.

Dieu l'exerça pendant toute sa vie par de fréquentes infirmités corporelles, & des peines d'esprit, qui ne naissoient que de son amour pour lui.

(30) Le 18 février 1669,

& de la délicatesse de sa conscience ; qui craignant le péché plus que la mort , en avoit l'image trop présente , & le croioit voir où il n'étoit point. Ces épreuves redoublèrent dans les dernières années , & ne servirent qu'à l'établir de plus en plus dans la solidité de l'amour de Dieu & du mépris d'elle-même. Elle regardoit en paix la conduite de Dieu sur elle , & s'en servoit pour s'humilier au-dessous des autres , sans s'attrister ni s'inquiéter.

Le Seigneur acheva de la purifier par les souffrances d'une longue maladie , qui dura près d'un an. Après quelques attaques d'apoplexie , il lui resta une paralysie de la moitié du corps & de la langue , qui la réduisit peu-à-peu à perdre l'usage de tous ses sens. Elle offroit à Dieu en sacrifice tous ses membres l'un après l'autre. Sa patience , sa douceur , sa soumission étoient admirables.

Elle fit paroître jusqu'à la fin sa tendresse & sa charité pour ses sœurs , sans en excepter celles qui s'étoient séparées. Elle n'avoit pas moins de charité pour ses amies & ses proches , à qui elle ne souhaitoit que le détachement du monde & la conversion du

CXII.

Sa dernière  
maladie , sa  
mort.

1675.

cœur. Elle souffroit en paix & même avec joie l'état si pénible où elle étoit réduite , disant qu'elle avoit de la consolation de se voir plus pauvre & plus impuissante pour le corps & pour l'esprit , que les enfans , & que cela redoubloit sa confiance en Dieu. Elle reçut la récompense d'une si humble confiance : car Dieu rendit le calme à son esprit , & ses peines s'évanouirent. Malgré les langueurs & les infirmités où elle étoit réduite , on appercevoit par le peu de paroles qu'elle prononçoit , par ses gestes , par ses yeux & par l'air de son visage , ses bonnes dispositions , sa patience , sa soumission aux ordres de Dieu , sa paix intérieure , son attention à la priere.

Quinze jours avant sa mort , elle perdit encore par une nouvelle attaque d'appoplexie l'usage de la vue , qu'elle craignoit extrêmement de perdre , & souffrit cet accident avec une paix , & une résignation admirable à la volonté de Dieu. Elle eut le bonheur de recevoir plusieurs fois la sainte communion pendant sa maladie avec une dévotion & un respect de foi & d'humilité qui édifia toutes ses sœurs. Dieu lui donna assez de présence d'esprit , malgré l'accablement

de son corps , pour recevoir en cette même maniere les derniers Sacremens. Enfin le 8 mai 1675 elle tomba dans une léthargie , qui dura jusques vers le midi du onzieme jour de ce mois. Dans le moment que le Prêtre disoit ces paroles des prieres des agonifans : *Que Dieu vous fasse la grace de voir face à face votre Rédempteur , & que demeurant éternellement en sa présence, vous consideriez avec vos yeux bienheureux la lumiere si éclatante de l'éternelle vérité* , elle ouvrit ses yeux fermés depuis deux jours , d'une maniere qui surprit tous les assistans comme pour se hâter de regarder son Sauveur. Elle les ferma un moment après , & s'endormit du sommeil des justes. Elle fut enterrée le 13 dans le bas côté gauche du chœur. Le même jour M. de Saci écrivit à M. l'Evêque de Meaux , frere de cette sainte religieuse , une lettre que le lecteur trouvera à la suite de sa vie dans le recueil des vies édifiantes (31) & intéressantes. Il peut encore consulter le Nécrologe de P. R. où il y a un bel éloge de la mere de Ligni , digne de la mere Angélique qui l'a composé , & de la sainte fille qui en fait le sujet.

(31) T. 2. p. 91, 106.



1675.

CXIII.

Élection de  
la mere du  
Fargis; diffi-  
culté de M.  
de Paris à ce  
sujet.

La mere Marie de Sainte Madeleine du Fargis avoit succédé à la mere de Ligni l'an 1669, aiant été élue Abbessé le 23 juillet de cette année, comme on l'a vû. Trois ans après elle fut continuée par une nouvelle élection du trente juillet 1672. Ces trois années étant expirées, les religieuses de P. R. se disposerent à faire leur élection. Déjà M. le Curé de S. Benoît étoit arrivé; mais la veille de l'élection on eut une allarme, qui fit craindre qu'on ne fût obligé de la différer. Le sujet de cette allarme fut, que M. Hilaire étant allé à S. Germain pour demander à M. l'Archevêque la continuation des pouvoirs de M. de S. Benoît, dont le tems de la supériorité étoit expiré, il ne put l'obtenir; M. de Paris faisant difficulté sur ce que l'on demandoit que cet acte portât qu'il accorderoit ledit pouvoir à la requête des religieuses. Cette clause déplaisoit au Prélat, qui prétextoit qu'elle n'étoit point exprimée dans les deux actes précédens de son prédécesseur. Il tint ferme, & ne voulut rien accorder; ce qui donna beaucoup d'inquiétude à la communauté, dans la vue des suites que cela pouvoit avoir. On résolut de faire une

nouvelle tentative : M. Hilaire retourna le lendemain à S. Germain, & revint à dix heures & demie du matin, avec une permission adressée à M. de S. Benoît, pour présider à cette élection comme son député, & non en qualité de supérieur (32). Il est étonnant que des supérieurs, qui par la place qu'ils occupent, ne devraient travailler qu'à entretenir la paix & le bon ordre dans les communautés religieuses, en troublent le repos, & y jettent l'allarme pour de semblables bagatelles. Cette permission étant arrivée, les religieuses ne perdirent point de tems : on chanta la Messe du S. Esprit, puis l'élection se fit. MM. Arnould, Bourgeois, de Sainte Marthe, de Boisbuisson y assisterent : la mere Marie de sainte Madeleine du Fargis fut continuée le trente juillet pour la troisieme fois. Le 5 d'août elle tint son premier chapitre, où elle continua la mere prieure dans sa charge. Le 3 de septembre suivant elle établit la sœur Elisabeth-Anne, secon-

(32) La nomination du Supérieur demeura suspendue jusqu'au 20 novembre, que le Prélat accorda enfin ce qui lui étoit demandé, conformément aux constitutions de P. R.

en faisant mention de leur réquisition, dans l'acte de l'institution du Supérieur : *cum dilectæ... nobis supplicaverint, ab eis electum in Superiorem, &c.*

1675.

de souprieure. La sœur Françoise-Agathe de Sainte Marthe, qui étoit mourante, en témoigna une joie sensible, croiant que c'étoit pour remplir sa place, & que si elle relevoit de sa maladie elle ne le feroit plus.

CXIV.  
Vocation  
de la sœur de  
Ste-Marthe.

La sœur Françoise de Sainte Agathe de Sainte Marthe (33) avoit eu autant d'opposition à l'état religieux que d'amour pour le monde, où elle paroissoit se lier de plus en plus, lorsque Dieu la toucha de cette main puissante à laquelle rien ne résiste. Aiant accompagné la fille de Madame de Buloyer, qui étoit sur le point d'entrer à P. R. elle pleuroit de ce que cette Demoiselle se faisoit religieuse; il y avoit encore d'autres filles, qui pleuroient pour le même sujet. Ce qui aiant été rapporté à la mere Angélique, elle dit que Dieu ne leur faisoit pas tant de graces qu'à celle qu'elles pleuroient. » A l'instant, » dit la sœur de Sainte Marthe (34), » je sentis mon cœur si fort changé » & rempli de douceur & de joie que » je ne me connoissois plus. En effet, » au lieu de l'aversion extrême que

(33) Voyez la relat. p. 83, 90.

de la vie & de la vertu (34) T. 2. des Relat.  
de la sœur Françoise de 2. part. xvi. relat. p.  
Sainte-Agathe de Sainte- 533, 534.  
Marthe. Vies édif. T. 2.

» j'avois de l'état religieux , je me  
 » trouvai un si grand desir d'être re-  
 » ligieuse , que je fusse entrée dès le  
 » lendemain , si la crainte que ma  
 » mère ne l'eût pas souffert , ne m'en  
 » eût empêchée. Et depuis ce tems  
 » je n'ai point cru qu'il me pût arri-  
 » ver un plus grand bonheur «.

Docile à la voix de Dieu , elle exé-  
 cuta avec tant de promptitude & de  
 courage ce qu'il lui inspira de faire ,  
 que sans avoir égard à la tendresse  
 d'une mere qui l'aimoit extrême-  
 ment , elle se servit de la premiere  
 occasion qui se présenta pour s'en sé-  
 parer , & se retira à P. R. Elle y prit  
 l'habit le 8 mai 1634 , & fit profes-  
 sion l'année suivante. Jamais elle ne  
 perdit le souvenir ni la reconnoissan-  
 ce de la premiere grace de sa voca-  
 tion. Depuis ce moment elle alla tou-  
 jours de vertu en vertu avec un re-  
 nouvellement de ferveur , qui lui a  
 fait porter le joug de la religion &  
 tout ce qu'il y a de plus penible & de  
 plus austere dans les exercices de la  
 pénitence , avec une satisfaction d'es-  
 prit & une plénitude de cœur incom-  
 parablement plus grande que les gens  
 du monde n'en trouvent dans ce qui  
 flatte le plus leurs passions. C'est ainsi

1675.

qu'elle s'en expliquoit elle-même, lorsqu'elle vouloit exprimer l'estime de sa vocation, combien elle étoit pénétrée de son bonheur, & quel mépris elle avoit du monde & de tout ce qu'on y estime.

CXV.  
Son mépris  
pour le monde.

Ce mépris du monde étoit si grand en elle, que sa regle de conduite étoit d'être en tout opposée à l'esprit du siècle; fuyant ce qui pouvoit la faire considérer, & recherchant en tout ce qu'il y avoit de plus vil & de plus méprisable. Dans les plus petites choses, comme dans les grandes elle savoit se mortifier, sans affectation & sans singularité. La simplicité, qui sembloit faire son caractère particulier, lui servoit souvent dans le dessein qu'elle avoit de s'humilier & de s'abaisser. Elle découvroit ses défauts, & s'en accusoit en public & en particulier, avec la plus grande sincérité, & dans les termes les plus humbles. Son obéissance & sa soumission pour ses supérieures étoient telles qu'elles le sont à peine dans les novices. La seule occasion où elle ait obéi avec peine, est lorsqu'on la nomma seconde sœur supérieure de la maison de Paris l'an 1662, ou 1663. Tout ce qui pouvoit la distinguer lui étoit

pénible; aussi répandit-elle beaucoup de larmes en se soumettant à accepter cette place, où elle ne se fit remarquer que par une plus grande exactitude à tous ses devoirs, & une plus grande attention à donner à ses sœurs des marques de sa charité. Après l'enlèvement de l'Abbesse & des autres supérieures de la maison en 1664, elle donna tous ses soins pendant leur absence à entretenir l'esprit d'union & de charité, & à conserver la régularité.

Si elle ne fut pas du nombre de celles qui furent enlevées, ce n'est point qu'elle eût moins d'amour pour la vérité. Quoique d'un caractère doux, on voit par ce qui se passa dans la persécution, qu'elle ne manquoit ni de fermeté ni de zèle; & elle en donna des marques en différentes occasions. Une personne lui aiant dit un jour, que les religieuses de P. R. étoient bien mal conseillées, & qu'elles devoient faire ce qu'on leur demandoit pour conserver leur maison :

» Nous ne sommes point venues ici,  
 » répondit-elle, pour conserver des  
 » pierres & des murailles. Je n'ai pensé qu'à sauver mon ame en me  
 » donnant à Dieu, & il m'a fait la

CXVI.  
 Son amour  
 pour la vérité.

1675.

» grace d'être prête à tout pour cela.  
 » Nos meres ont fait tout ce qu'elles  
 » ont pû , & elles ont beaucoup pleu-  
 » ré de ce qu'elles n'ont pû satisfaire  
 » à ce que M. l'Archevêque deman-  
 » doit d'elles. Croïez-vous que si elles  
 » l'eussent pû faire sans blesser leur  
 » conscience , elles ne l'eussent pas  
 » fait ? Trouvez-vous qu'il y ait au-  
 » cun plaisir d'être réduites à quitter  
 » tout ce qu'elles ont de plus cher  
 » au monde , leur maison & toutes  
 » leurs filles qu'elles aimoient ten-  
 » drement , & qui les aimoient uni-  
 » quement & plus que toutes cho-  
 » ses , si ce n'étoit qu'il y alloit de  
 » l'offense de Dieu ; car elles ont  
 » fait tout ce qu'elles ont pû , excepté  
 » l'offense de Dieu «.

La personne qui parloit à la sœur  
 Sainte Agathe , lui aiant témoigné  
 que ce n'étoit point par motif de  
 conscience , que les religieuses de P.  
 R. refusoient d'obéir , mais à cause  
 des maximes qu'on leur avoit inspi-  
 rées sur la grace , elle lui répondit  
 ainsi : » mon frere de l'Oratoire ( qui  
 » fut depuis Général ) m'en a plus  
 » dit au commencement qu'il fut  
 » dans cette congrégation , que tous  
 » ceux qui nous conduisoient ; & je  
 » suis

» suis assurée que si ce n'étoient les  
 » intérêts de sa compagnie, il seroit  
 » dans les mêmes sentimens que nous.  
 » Mais pour sauver sa maison, il a  
 » tout abandonné. Oh! je vous assu-  
 » re que je n'ai pas envie de faire de  
 » même. Car nous aimons mieux per-  
 » dre la nôtre, que de rien faire  
 » contre notre conscience. Notre vie  
 » est bien courte, & l'éternité est  
 » bien longue «.

Cette généreuse vierge chrétien-  
 ne s'attendoit à tout, & s'y étoit dis-  
 posée, comme on le voit dans un  
 billet qu'elle écrivit à la mere du  
 Fargis (35); mais Dieu content de  
 la disposition de son cœur, qui lui  
 faisoit attendre en paix la dispersion  
 générale, permit qu'on les réunit  
 toutes ensemble dans la maison des  
 Champs, où elle continua de rem-  
 plir la place de soubrievre jusqu'à sa  
 mort, qui fut aussi sainte que sa vie.  
 Elle mourut le 6 septembre 1675,  
 âgée de 60 ans & deux mois. M. de  
 Sainte Marthe son cousin, qui tou-  
 ché de Dieu s'étoit retiré vers l'an  
 1650 à P. R. où il fut dans la suite  
 Confesseur, l'assista à la mort, & fit  
 la cérémonie de l'enterrement.

1675.

CXVIII.  
Sa mort,

(35) Vies édif. T. 2. p. 89.



1675.

CXVIII.

Mort de M.  
Charles de  
Vertus Curé  
de S. Lam-  
bert, ami de  
P. R.

La Paroisse de S. Lambert située dans le vallon de Port-Roial, perdit le 11 novembre de cette année, par la mort de M. Charles de Vertus, un digne pasteur, & Port-Roial un ami qui lui donna jusqu'à la mort des marques de son attachement. La vénération qu'il avoit pour cette sainte maison, lui avoit fait préférer la cure de S. Lambert à une plus considérable, à cause de l'avantage d'en être voisin : & en mourant, il laissa tout ce qu'il possédoit aux religieuses, qui aussi désintéressées qu'elles étoient vertueuses & saintes, abandonnerent tout aux pauvres.

CXIX.

Mauvais  
desseins de M.  
de Paris con-  
tre P. R.

Malgré la paix rendue à l'Eglise en 1668, les hostilités continuoient (36), & le rétablissement solennel des religieuses de P. R. en 1669 par M. de Peresix n'empêchoit pas les ennemis de cette sainte maison de travailler à sa destruction. M. de Paris même vouloit bien se prêter à cette œuvre d'iniquité, comme on le voit par ce qu'écrivit alors Madame d'Hu-

(36) On exigeoit à la rigueur la signature pure & simple du Formulaire; & les ennemis de la paix firent donner le 30 mai 1676, un Arrêt du Conseil du Roi

daté du camp de Ninove contre une Instruction pastotale de M. d'Angers, qui défendoit l'exaction de cette signature dans l'Université de cette Ville.

mieres à Mademoiselle de Vertus : *Faites votre compte*, disoit-elle, *que M. de Paris est résolu de détruire votre secte, quoi qu'il lui en coûte : il ne négligera rien pour les pousser à bout, & pour les anéantir.* Plusieurs motifs engageoient le Prélat à en agir ainsi. 1°. Il servoit les Jésuites ; & en les servant il faisoit sa cour au roi, qui honoroit cette Societé d'une amitié & d'une confiance, dont il ne l'auroit pas jugée digne, s'il l'avoit mieux connue. 2°. Il vouloit vanger sur P. R. l'injure personnelle, qu'il croioit avoir reçue de M. Arnauld dans une lettre adressée à la mere Constance, qui avoit été interceptée. 3°. L'estime que le Pape Innocent XI témoigna à ce célèbre docteur, aussi-tôt après son exaltation, en lui faisant dire par le Cardinal d'Estrées de travailler pour la défense de l'Eglise, & en lui faisant écrire par le Cardinal Cibo. 4°. Enfin le peu de cas que M. de Longueville paroissoit faire de M. de Harlay ; tout cela étoit autant de motifs qui animoient ce Prélat contre P. R. & contre M. Arnauld.

Les amis mêmes étoient en butte, & devenoient l'objet du zèle fanatique des Prêtres de S. Sulpice. Peu s'en

1676.

fallut qu'un Ecclésiastique de cette Paroisse ne renouvelât en 1676, à l'égard de la veuve d'un Secrétaire d'état, la scène que M. Picoté avoit donnée vingt ans auparavant au sujet de M. le Duc de Liancourt.

CXX.  
Madame de  
Guenegaud  
inquiétée par  
un Prêtre de  
S. Sulpice.

Cette Dame amie de P. R. étoit Madame de Guenegaud, à qui un Prêtre de S. Sulpice voulut faire subir un examen sur les matieres de la grace, avant que de l'entendre en confession. Ce Prêtre imprudent ne pensoit sans doute point que la partie n'étoit pas égale pour un Théologien de S. Sulpice. Il l'apprit bientôt à ses dépens, & la fermeté de la pénitente lui fit prendre le sage parti de se renfermer dans son ministere. M. le Curé de S. Sulpice (Ollier) aiant rendu quelques jours après visite à Madame de Guenegaud, à l'occasion de la mort de M. son mari (37), elle lui fit des plaintes du procédé de l'Ecclésiastique de sa paroisse; à quoi le Curé répondit, que ce n'étoit point par son ordre: puis il ajouta: » *mais*

(37) M. Henri de Guenegaud, Seigneur du Plessis, ancien Secrétaire d'Etat, mourut le 25 mars. Il étoit très attaché à P. R., où il avoit fait bâtir un petit

appartement pour s'y retirer qu'ilquesfois. Madame son épouse, Elisabeth de Choiseul Prallin, mourut le 9 d'août de l'année suivante.

» *il est vrai que nous nous croïons*  
 » *obligés de prendre garde aux per-*  
 » *sonnes, qui peuvent connoître ces*  
 » *Messieurs de Port-Roïal, qui font*  
 » *toujours des livres remplis d'er-*  
 » *reurs, & dont toutes les traduc-*  
 » *tions qu'ils donnent font dange-*  
 » *reuses* «.

1676.

Tous ces bruits, ces discours, & ces dispositions des ennemis de P. R. sembloient annoncer une persécution prochaine ; elle n'éclatta cependant que trois ans après, comme nous le verrons, c'est-à-dire, après la mort de Madame la Duchesse de Longueville.

Ce n'est pas que M. de Paris n'ait fait avant ce tems des tentatives contre P. R. On ne peut gueres avoir d'autre idée de l'ordre qu'il donna à M. Grenet de faire une visite régulière dans cette maison, dont il étoit supérieur. Il la commença le 8 octobre de cette année. Pendant la visite la sœur de Sainte Marthe fit profession, & M. de Sainte Marthe, son oncle, prêcha à la cérémonie. M. le Curé de S. Benoît aiant remis la conclusion de sa visite à un autre tems, s'en retourna à Paris dans le dessein de revenir bientôt : mais il ne le put, en aiant été empêché par une longue

CXXI.

Visite de M.  
Grenet à P.  
R.

1676.

maladie ; enforte que la visite ne fut terminée qu'au mois de mai de l'année suivante, après une grande messe, à laquelle toutes les religieuses communierent. Dans son procès verbal, ou carte de visite, il rendit ce glorieux témoignage à la maison de P. R.

» Nous nous croions donc obligés  
 » ici, dit-il, & devant Dieu, de recon-  
 » noître que nous avons été parfaite-  
 » ment édifiés de ce que nous avons  
 » vû dans cette maison ; que nous y  
 » avons trouvé, comme ceux qui en  
 » ont été ci-devant supérieurs l'ont  
 » aussi reconnu par leurs visites, une  
 » piété solide envers Dieu, un pro-  
 » fond & singulier respect pour le  
 » mystere adorable de l'Eucharistie,  
 » & un grand desir de se rendre di-  
 » gnes d'en approcher de plus en  
 » plus ; un dégagement entier du  
 » bien & de l'intérêt ; un grand  
 » amour de la pauvreté religieuse,  
 » & une résolution effective de pré-  
 » férer toutes les filles qui auroient  
 » plus de vertu & moins de bien à  
 » celles qui seroient plus riches &  
 » moins vertueuses ; une véritable  
 » estime de la vie retirée & éloi-  
 » gnée de tout le commerce du mon-  
 » de ; une sincere soumission à leurs

» meres, & une union de cœur qui 1676.  
 » les unit entr'elles & avec Dieu,  
 » comme n'ayant toutes qu'un mê-  
 » me desir & une même fin. C'est  
 » en général ce que nous avons re-  
 » connu en cette maison «.

Chaque année, P. R. perdoit quel-  
 ques-uns de ses meilleurs sujets & de  
 ses plus fideles amis ; M. de Sévi-  
 gné, qui étoit de ce nombre, & un  
 des solitaires de ce saint desert, y  
 mourut le 16 mars 1676, âgé de 66  
 ans (38). Messire René-Rainauld de  
 Sévigné a mérité par sa charité sin-  
 guliere de tenir un rang distingué  
 entre les amis & les bienfaiteurs du  
 monastere de P. R. L'amour de la  
 pénitence l'y avoit attiré pour y finir  
 sa vie, après en avoir passé la plus  
 grande partie dans les engagements  
 du monde & de la guerre. Pendant  
 qu'il étoit au service, s'étant trou-  
 vé à la prise d'une ville, il ren-  
 contra après le combat une petite  
 fille de trois ou quatre ans, que ses  
 parens, ou morts, ou mis en fuite,  
 avoient abandonnée sur un fumier.  
 Ce triste objet frappa son cœur ; il  
 fut touché d'un mouvement de mi-

CXXII.  
 M. de Sévi-  
 gné ami &  
 bienfaiteur  
 de P. R.

(38) Voyez le Nécrol. de Font. T. 2. p. 441,  
 de P. R. p. 115. Mém. 443.

1676.

féricorde, qui étoit déjà un effet de celle de Dieu sur lui. Il prit lui-même cet enfant dans son manteau, & résolut d'en avoir soin toute sa vie. Ce qu'il exécuta fidelement; & depuis, cette fille s'étant faite religieuse, il paia exactement sa pension au monastere.

CXXIII.

Sa conversion. Il choisit P. R. pour s'y retirer.

Peu d'années après il éprouva heureusement la vérité des promesses de Jesus-Christ, qui lui rendit ce qu'il avoit reçu de lui en la personne de l'un des plus petits de ses membres. L'état de son ame incomparablement plus à plaindre que celui de cet enfant abandonné, attira enfin la compassion de son Sauveur, qui chargea sur ses épaules cette brebis égarée, & la reporta au troupeau, en lui donnant le desir de quitter la voie du siecle, pour guérir par les remèdes d'une véritable pénitence ses profondes blessures dans une retraite qui l'éloignât de toutes les occasions d'en recevoir de nouvelles.

Dans ce dessein il choisit la maison de P. R. de Paris, où il fit bâtir & meubler un corps de logis dans la cour du dehors, dont il fit une donation au monastere. Ce fut dans ce lieu qu'il commença à renaître en

Jesus-Christ, & à vivre d'une vie nouvelle, souhaitant qu'on le conduisît par la voie la plus sûre & la plus conforme à l'Évangile. Il embrassa la pénitence d'une manière d'autant plus solide, que Dieu allia en même-tems dans son cœur un desir plus sincere de s'humilier, & une confiance plus parfaite en la grace & en la bonté de Jesus-Christ. Car, comme d'un côté sa vie passée lui faisoit horreur, & que la vue de ses plaies profondes lui pouvoient causer de l'étonnement & du trouble; de l'autre, l'extrême douceur que le Fils de Dieu a fait paroître dans la conversion de la Samaritaine & de la Femme pécheresse de l'Évangile, & sur-tout dans l'exemple du bon Pasteur, qui abandonne son troupeau pour chercher la brebis égarée, avoit fait une si forte impression sur son cœur, que ce sentiment l'a soutenu dans toutes ses peines, & lui a duré toute sa vie.

C'est ce qui le porta à faire tirer le tableau du bon Pasteur, qu'il a laissé à P. R. & sur lequel il voulut qu'on exprimât sa pensée que l'on renferma depuis en ces mots latins : *Bonus ex errore reductam gestat, sanat, alit sanguine pastor ovem.* » Le bon

CXXIV.

Sa confiance  
en la miséricorde de Dieu



1676.

» Pasteur après avoir cherché & re-  
 » trouvé sa brebis qui avoit été si  
 » long-tems égarée, la porte sur ses  
 » épaules, la guérit de ses blessures,  
 » & la nourrit de son propre sang.  
 Il avoit souvent dans l'esprit cette pa-  
 role de Jesus-Christ à la femme pé-  
 cheresse : *Beaucoup de péchés lui sont*  
*remis, parcequ'elle a beaucoup aimé.*  
 Comme il se croïoit obligé d'aimer  
 le Fils de Dieu avec d'autant plus  
 d'ardeur, qu'il avoit reçu de lui de  
 plus grandes graces, il lui demandoit  
 souvent qu'il fit croître en lui son  
 amour de plus en plus; & dans cette  
 pensée, il avoit fait écrire en gros  
 caractère ces paroles de saint Paul,  
 qu'il avoit toujours devant les yeux :  
*Si quelqu'un n'aime point le Seigneur*  
*Jesus, qu'il soit anathême.*

CXXV.

Effets de la  
grace en lui.

Ce qui a le plus fait paroître que  
 la grace de Jesus-Christ résidoit dans  
 son cœur, c'est qu'elle y travailloit  
 toujours, & qu'elle y détruisoit peu-  
 à-peu un grand nombre de foiblesses  
 que les habitudes de sa premiere vie  
 y avoient laissées. Son corps étant  
 devenu fort infirme, & incapable des  
 exercices de la pénitence, il tâchoit  
 de mettre à la place la piété utile à  
 tout. Il assistoit dans l'Eglise à tout

l'office du chœur. Il lisoit beaucoup, & goutoit les vérités avec un discernement solide. Pour pouvoir même les puiser dans leurs sources & lire les saints Peres, il entreprit étant déjà âgé de 57 ans, d'apprendre la langue latine ; ce qui lui réussit, & il eut beaucoup de consolation d'entendre les prieres de l'Eglise, & les ouvrages les plus édifiants de saint Augustin & de saint Bernard, qui faisoient une de ses principales occupations dans sa solitude.

Il y vivoit dans un grand repos, lorsque le calme fut bientôt troublé par la tempête, qui causa tant de renversemens dans ce monastere depuis 1661 jusqu'en 1669, que la paix fut rendue à l'Eglise & à P. R. des champs. Mais son ame n'en fut point ébranlée ; il demeura toujours ferme pour la vérité, & donna aux Religieuses persécutées, des marques de sa charité constante & généreuse, dans toutes les occasions qui se présenterent. Il n'y eut que la violence, qui le pût empêcher de les suivre, lorsqu'on les fit sortir de Paris pour les envoyer au monastere des champs. Ce fut pour lui un tems d'exil, que les quatre ans qu'il demeura dans sa mai-

1676.

son, après qu'on les eut chassées de la leur; & du moment qu'il lui fut libre, il ne pensa plus qu'à se rapprocher de cette communauté; l'amour de Jesus-Christ l'y aiant tellement uni, que par quelque endroit qu'il ait été tenté, rien ne le put jamais porter à s'en séparer. Il quitta avec joie toutes les commodités de sa maison de Paris, pour se renfermer à P. R. des champs dans une chambre; & tous ses domestiques, pour se réduire à deux qui le servoient. Il renonça encore à l'attache naturelle qu'il avoit à sa santé, résistant courageusement à toutes les sollicitations de ses amis du monde, qui le pressoient de retourner à Paris, pour se guérir d'une fâcheuse fièvre quarte, dont on craignoit les suites; & quoiqu'il fût par son naturel trop inquiet de ses maux, il fut toujours ferme dans sa résolution de ne point abandonner ni le lieu ni les personnes à qui Dieu l'avoit uni, pour être associé à leur pénitence, qu'il regardoit comme le supplément de la sienne.

Ses infirmités étant devenues si grandes les dernières années de sa vie, qu'il ne pouvoit même plus sortir de sa chambre que rarement pour

aller à l'Eglise, il y suppléoit par une très grande solitude, une parfaite uniformité dans tous ses exercices de piété & de fréquentes aumônes qu'il faisoit aux pauvres de la campagne. Il en fit encore de plus considérables au monastere de P. R. des champs, dont il releva les ruines, rétablit le cloître, répara & aggrandit le réfectoire, & acheva quelques décorations qui manquoient au grand autel.

Mais il s'appliquoit en même-tems avec encore plus de soin à perfectionner dans son ame l'édifice de Dieu. En peu de tems son avancement parut si visible, qu'on peut assurer que, lorsque Dieu l'appella à lui, il étoit achevé; & que la grace avoit corrigé tous les défauts & réparé toutes les foiblesses de sa vie passée. Il eut la consolation de mourir entre les bras de M. de Saci, le 16 mars 1676, & fut enterré le 18 dans le cloître comme il l'avoit désiré, avec une tombe sur laquelle fut gravée une épitaphe faite par M. Hamon.

Le 11 mai suivant, un Solitaire que la providence avoit conduit l'année précédente à P. R., y finit sa carrière, qui fut courte, mais bien édi-

CXXVI.  
Mort de M.  
Van-Mol.

1676.

fiente. Ce Solitaire nommé M. Van-Mol, étant à Marseille prêt à s'embarquer sur les Galeres du Roi en qualité de Médecin, fut touché de Dieu & forma le dessein de quitter le monde. Il communiqua cette pieuse résolution à un Ecclésiastique de ses amis, qui lui donna connoissance de P. R. où il alla aussi-tôt se retirer pour y trouver la pénitence & la solitude. Il embrassa l'une & l'autre avec tant d'ardeur, qu'au bout de quinze mois, il tomba dans une maladie qui le conduisit à l'éternité, après avoir reçu dans un même tems la grace de la réconciliation, & les derniers sacremens que l'Eglise accorde aux mourans. Il fut enterré devant l'autel de saint Laurent, & M. Hamon fit une épitaphe qui fut mise sur le tombeau.

CXXVII.  
Mort de M.  
Varet.

Le premier août de la même année les religieuses eurent la douleur de perdre un ami d'un mérite distingué, qui étant venu à P. R. avec M. Arnauld le 19 juillet, dans le dessein d'y faire quelque séjour, y tomba malade & mourut. C'étoit Messire Alexandre Varet, Prêtre du Diocèse de Paris, grand Vicaire de Sens sous M. de Gondrin, que la mort enleva dans

un âge (39) où il pouvoit rendre de grands services à l'Eglise, aiant beaucoup de piété, de lumiere, & de zèle pour la défense de la vérité. Il fut enterré dans le bas côté gauche du chœur. Il legua 1000 liv. aux religieuses, avec son calice de vermeil doré.

1676.

Le 12 sept. suivant, Raphael le Charon d'Epinoÿ, mourut à Paris à l'âge de 45 ans (40). Les maximes saintes qui avoient rempli son cœur, le firent entrer de bonne heure dans la voie étroite, & lui donnerent dans la suite assez de force pour renoncer aux engagemens du mariage, & refuser un très riche prieuré. Rien ne pouvoit l'arrêter dans le monde, parceque le monde étoit devenu l'objet de son mépris. Préférant donc une vie pénitente & cachée aux amusemens du siècle & aux commodités qu'il pouvoit avoir dans l'état ecclésiastique, à l'âge de 22 ans il choisit le desert de P. R. pour sa retraite, où il vécut plusieurs années occupé à la priere, à la lecture, au travail du jardin & à divers autres ouvrages utiles à la maison.

CXXVIII.  
Mort de  
M. d'Epinoÿ.

Les troubles causés au monastere

(39) Il étoit à peine âgé de 44 ans,

(40) Néc. 12 sept. Font. T. 1. p. 439.

1676.

l'obligèrent deux fois d'en sortir comme les autres solitaires qui y demouroient; mais ils n'interrompirent point son genre de vie, qu'il continua à Paris jusqu'à ce que la paix aiant été rendue, il retourna dans sa chere solitude pour y finir ses jours. Il y avoit passé quelques mois, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie, qui étant devenue longue & dangereuse l'obligea de se faire transporter à Paris, pour y chercher quelque soulagement; mais son mal ne fit qu'augmenter. M. de Saci partit de P. R. le jour de la Nativité de la Vierge, pour l'y aller trouver, parcequ'il le demandoit, croiant mourir bientôt, & souhaitant beaucoup qu'il l'assistât dans ce redoutable moment. M. de Saci demeura auprès de lui jusqu'au 12 septembre, qu'il mourut dans la paix de Jesus-Christ, âgé de 45 ans. Son corps fut porté le lendemain à P. R. comme il l'avoit ordonné, & enterré dans l'aîle gauche de l'Eglise auprès de la sœur Anne de Sainte Eugenie, qui étoit doublement sa mere, & après Dieu la premiere cause de son salut. Il laissa à P. R. par son testament tout le bien, dont il pouvoit disposer.

Nous aurions pû parler encore de

quelques autres personnes, tant religieuses (41), que solitaires & amis de P. R. (42), que la mort enleva cette année : mais outre que nous ne nous sommes point engagés à un si grand détail, la crainte d'étendre cette histoire au-delà de ses justes bornes, nous empêche d'y entrer.

(41) Sœur François de Ste Paulé Lefevre Chantereau, qui étant veuve de M. du Bouchet, Seigneur de Bournonville, Conseiller de la grande Chambre, se retira à P. R., y fit profession le 6 janvier 1672, & mourut âgée de 52 ans le 27 mai 1676. La sœur Catherine de S. Hildegard de Fontaine, morte le 21 septembre. La sœur Genevieve de sainte Thecle Midorge, élevée depuis l'âge de onze ans à P. R. morte le 25 décembre, âgée de 45 ans.

(42) Louis Fournier, Prêtre, Chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris, bienfaiteur & ami de P. R., à qui il légua son calice ; mort le 22 janvier. Ce fut lui qui remit aux religieuses la somme de 839 liv. qu'un Maçon Limoufin nommé Pierre Valadon, lui avoit apportées pour les donner à ces saintes filles, & le recommander à leurs prières.

M. Charles de Rebergues, natif de Beauvais, jeune homme de grande espérance, solitaire à P. R., puis obligé d'en sortir, compagnon de M. de Tillemont à Saint Lambert, y mourut à l'âge de 32 ans, le 20 octobre, & y fut enterré. Mademoiselle Marie d'Acquaviva d'Arragon, amie, bienfaitrice & élève de P. R. à qui elle légua 2000 liv. à sa mort arrivée le 21 octobre. Catherine Mallon, veuve de Messire Edouard Ollier, Chevalier, Seigneur de Nointel d'Argenvilliers, morte le 19 décembre, âgée de 61 ans, à P. R. des champs, où elle s'étoit retirée en 1671. Elle y fut inhumée. C'étoit une Dame, qui réunissoit en sa personne toutes les vertus qui forment une Dame vraiment chrétienne ; & que Dieu avoit permis qui fut éprouvée, presque par toutes les afflictions qui peuvent arriver en cette vie.



1677.

CXXIX.

On indispose  
le Roi contre  
M. Arnauld.

L'année 1677 fut fort orageuse pour M. Arnauld, les infatigables persécuteurs de ce grand homme aiant trouvé moien d'indisposer le Roi contre lui, en le faisant passer pour auteur d'une lettre, qu'on représenta à Sa Majesté comme capable de troubler la paix (43).

L'auteur de la lettre étoit M. Nicole, qui l'avoit dressée à la sollicitation de MM. les Evêques d'Arras & de S. Pons. Ces deux Prélats affligés des maux de l'Eglise, voiant les heureuses dispositions du Pape Innocent XI nouvellement placé sur le Siege de S. Pierre, résolurent de les lui exposer, & de lui déferer plusieurs propositions remplies d'erreurs, pour en obtenir la condamnation (44). La lettre, par laquelle ils devoient en demander la censure, aiant été remise aux Prélats, ils la signèrent & l'envoierent à Paris. L'Evêque d'Amiens (le Pere Faure Cordelier) à qui M. Piega ancien Secretaire de M. d'Alet, eut l'indiscrétion de la communiquer, en fit aussi-tôt part à M. de

(43) Le Lecteur sensé dans le recueil des pieces. qui voudra prendre la peine de lire cette lettre, en T. 3. p. 112. de la vie de portera un jugement bien M. d'Alet.

(44) Vie de M. d'Alet, T. 3. p. 101.

Harlay, qui de concert avec le Pere la Chaise fit entendre au Roi, que cette lettre avoit été composée par M. Arnauld, à dessein de renouveler les anciennes contestations, & de mettre le trouble dans l'Eglise & l'Etat. En conséquence le Roi irrité fit donner des ordres aux Agens du Clergé d'écrire aux Evêques, pour arrêter le cours des signatures; & aux Intendans des provinces, de veiller à ce que la lettre ne fût pas envoyée à Rome (45). Enfin il ordonna à M. de Pomponne d'écrire à M. Arnauld, qu'il recevoit *des plaintes de toutes parts* contre lui & M. Nicole, qu'on les *soupponnoit d'avoir voulu l'un & l'autre renouveler des contestations que la dernière paix avoit assoupies.*

M. Arnauld se justifia par une lettre du 14 juin de cette année (46), de maniere que le Roi en fut touché, & chargea M. de Pomponne de lui marquer qu'il étoit satisfait. Mais ses ennemis aiant manqué leur coup, revinrent bientôt à la charge,

CXXX.  
Il se justifie.

(45) Ces précautions n'empêcherent pas que la lettre ne fut signée de plusieurs Evêques, envoyée à Rome, remise entre les mains du Pape par M. de Pontchâteau qui en étoit le porteur, & enfin n'eut son effet, puisque le Pape censura deux ans après les propositions déférées au nombre de 65.

(46) Let. 111. T. 3. p. 102, 108.

1677

& lui attribuerent un mémoire, qui parut presqu'aussi-tôt que la lettre des Evêques au Pape. Nouvel ordre donné par le Roi à M. de Pomponne de faire savoir à son oncle, qu'il est mécontent de lui. M. Arnauld se justifie encore (47), & déclare qu'il n'a aucune part au mémoire, qu'il ne défavoueroit cependant pas s'il en étoit auteur. Il fait voir l'injustice des ennemis de P. R. qui débitoient que M. Nicole couroit le pais pour faire signer la lettre aux Evêques, tandis qu'il étoit notoire qu'il étoit retiré dans l'Abbaïe de S. Denis, où il travailloit à ses Essais de Morale. M. de Pomponne n'eut pas le courage de lire cette lettre au Roi, & se contenta de dire à Sa Majesté que M. Arnauld n'étoit point auteur du mémoire.

M. d'Arras, qui avoit engagé lui-même M. Nicole à composer la lettre au Pape, effraïé des bruits qui couroient, & des suites que pouvoit avoir cette affaire, aiant eu la foiblesse de la défavouer par un écrit qu'il signa, & dans lequel il déclaroit n'avoir eu aucune part au dessein de cette lettre, M. Arnauld & M.

(47) Let. 52. T. 8. p. 247.

Nicole se trouverent par-là comme convaincus de mauvaise foi, & d'en avoir imposé au Roi par la lettre du 14 juin, où ce Docteur affuroit que la lettre avoit été composée à la sollicitation des Evêques, parmi lesquels on ne doutoit point qu'il ne comprît M. d'Arras. M. Arnauld, après être demeuré tranquille pendant quelque tems, au milieu de cet orage, se crut obligé de dissiper les nuages que le défaveu de M. d'Arras jettoit sur sa bonne foi & sa probité. Il le fit par une lettre du 15 octobre adressée à M. de Pomponne, avec un ménagement aussi admirable qu'édifiant, pour M. d'Arras qui l'avoit fort maltraité; & il mit toute cette affaire dans une évidence, qui ne laissoit rien à desirer pour sa justification & celle de M. Nicole. Cette lettre mérite particulièrement d'être lue (48), parce qu'elle caractérise bien le grand homme qui l'a écrite, & fait connoître ses excellentes qualités du cœur & de l'esprit.

Il n'y eut pas cette année d'autres événemens considérables, si ce n'est la conclusion de la visite dont nous avons parlé sous l'année précédente;

(48) Let. 53. T. 8. p. 251, 260.

1677.

& le changement merveilleux d'un célèbre Poète, qui fut le sujet d'une grande joie & d'une grande consolation, tant pour les religieuses que pour les solitaires de Port-Roïal.

CXXXI.

Conversion  
de M. Racine,  
célèbre  
poète.

Ce Poète dont nous parlons, étoit Monsieur Racine, qui après avoir été élevé dans les écoles de P. R. oubliant pendant quelque-tems la sainte éducation qu'il y avoit reçue, se laissa séduire par les charmes du siècle; & qui se livrant à la passion qu'il avoit pour la versification, s'appliqua à composer des poésies profanes indignes d'un chrétien. Sa respectable tante Agnès de Sainte Thécle Racine, religieuse, & depuis Abbessé de P. R. gémissant des égaremens de son neveu, essaia par une lettre (49) digne de sa piété & de ses lumières, de le rappeler aux maximes qu'il avoit reçues dans sa jeunesse. Mais une lettre si tendre & si chrétienne fut sans effet, ou plutôt elle n'en eut pas d'autre, que de lui faire rompre tout commerce avec Port-Roïal.

CXXXII.

Son différend  
avec MM. de  
P. R.

Ce jeune Poète n'en demeura pas là, il attaqua même MM. de P. R. prenant pour lui ces paroles de M. Ni-

(49) Voyez les Mém. sur la vie de M. Racine, T. I. p. 61.

cole dans ses visionnaires contre Desmarets de S. Sorlin, dont la premiere profession avoit été de faire des romans & des pieces de théâtre: *un faiseur de romans & un Poëte de théâtre, est un empoisonneur public, non des corps, mais des ames des fideles, qui se doit croire coupable d'une infinité d'homicides spirituels, ou qu'il a causés en effet, ou qu'il a pû causer par des écrits pernicioeux.* M. Racine, dis-je, qui étoit livré à des compositions de théâtre, prenant pour lui ces paroles qui lui convenoient assez, écrivit une lettre très vive contre l'auteur des Visionnaires, qu'il ne favoit pas être M. Nicole. Il n'y épargnoit ni la mere Angélique, ni M. de Saci, ni M. le Maître qui avoit eu une tendresse particuliere pour lui, ne l'appellant jamais que son fils. En un mot, tout P. R. y étoit maltraité. Les ennemis de MM. de P. R. dont on connoît le gout décidé pour le théâtre, exhorterent le Poëte irrité à continuer ses attaques, en lui faisant même envisager des récompenses.

MM. de P. R. & M. Nicole ne daignerent pas faire réponse à cet écrit, & se contenterent de prier pour l'auteur, qui se flattoit déjà d'avoir

1677.

réduit au silence les cenfeurs de fa-  
conduite. Mais il fut détrompé en  
voïant paroître l'an 1667 une nouvel-  
le édition des imaginaires & vision-  
naires, en deux volumes, avec un  
avertiffement qui étoit à la tête du  
second, dans lequel M. Nicole trai-  
toit fa lettre comme elle le mérite,  
& faisoit mention de deux réponses,  
qu'on y avoit faites (50), & qui étoient  
jointes à cette nouvelle édition, avec  
un traité de la Comédie qui est de  
M. Nicole (51). M. Racine reprit auf-  
sitôt la plume & fit une seconde let-  
tre dans le goût de la premiere. Mais  
aïant eu la prudence de la commu-  
niquer au célèbre Boileau Despreaux;  
ce sage & judicieux Ecrivain lui parla  
en ces termes : *cet ouvrage fera hon-  
neur à votre esprit, mais il n'en fera  
point à votre cœur. Vous attaquez les  
plus honnêtes gens qui soient au monde,  
à qui vous avez obligation, & spécia-  
lement M. Nicole, à qui vous en avez*

(50) Le premier de ces  
deux écrits étoit de la fa-  
çon de M. du Bois connu  
par d'excellentes traduc-  
tions de plusieurs ouvra-  
ges de saint Augustin &  
de Cicéron ; & le second,  
de celle de M. Barbier

d'Aucour, auteur de la  
belle & ingénieuse criti-  
que des *Entretiens d'A-  
rife & d'Eugene* du Pere  
Bouhours.

(51) *Essais de Morale*,  
T. 3.

*de particulieres.* (52). M. Racine profitant de cet avis salutaire, lui répondit: *eh bien! elle ne verra jamais le jour.* Effectivement elle ne l'a point vû de son vivant (53). L'auteur retira même tous les exemplaires qu'il pût recouvrer de la premiere; ce qui n'a pas empêché les téméraires éditeurs des œuvres de M. Boileau de publier ces deux lettres parmi les productions de ce Poète, avec lesquelles elles n'ont aucun rapport, sans même faire mention du regret que l'auteur des lettres avoit eu de les avoir composées. Ce qui fait voir le peu de jugement, la mauvaise foi, & la passion qu'ont eu ces ignorans éditeurs, de décrier des personnes, que l'auteur dont ils publioient les œuvres, regardoit comme *les plus honnêtes gens qui fussent au monde* (54).

Quoique M. Racine reconnût l'injustice de son procédé à l'égard de MM. de P. R. il ne renonça pas pour

CXXXIII.  
Il renonce à la poésie, embrasse la pénitence, & se réconcilie avec MM. de P. R.

(52) M. Nicole étoit un des maîtres des écoles de P. R. où M. Racine avoit été élevé.

guidé par l'amour du vrai, a relevé, dans ses Mémoires sur la vie de son pere les bevue & les fautes que Rossette a insérées dans ses notes sur Boileau, dont il a publié en 1715 une édition, où il a inséré la premiere lettre contre MM. de P. R.

(53) Elle a paru pour la premiere fois dans l'édition des œuvres de Boileau faite en Hollande l'an 1722.

(54) M. Racine le fils,



1677.

lors au théâtre, & ne renoua pas les pieuses habitudes qu'il avoit contractées avec les habitans de ce saint desert. Il y eut près de dix ans d'intervalles: enfin au milieu des applaudissemens qu'il recevoit, Dieu le toucha, & lui fit sentir la vérité des paroles, dont il avoit été piqué, *qu'un Poète de théâtre est un empoisonneur public*. Il comprit qu'il étoit peut-être le plus dangereux de tous. Dans ce moment il renonça à la poésie, embrassa la pénitence, forma même le dessein d'être Chartreux, dont un sage Directeur le détourna pour de solides raisons, & le détermina à un mariage chrétien, qui a procuré à l'Eglise un illustre disciple de S. Prosper (55). Enfin voulant faire amende honorable de l'outrage qu'il avoit fait à MM. de P. R. il alla accompagné de M. Boileau se jeter aux pieds de M. Arnauld, qui de son côté se jettant aux pieds du Poète pénitent, lui donna le baiser de paix, & lui promit au nom de tout Port - Roïal l'oubli de tout le passé & une amitié

(55) M. Racine le fils, marchant sur les traces de saint Prosper, a consacré le talent qu'il avoit pour la poésie, à la défense de la grace contre les ingrats & de la religion contre les impies, par deux excellens poèmes qui immortaliseront son nom,

constante. La réconciliation fut par-  
faite, & le retour de M. Racine sin-  
cere. Il fut toujours depuis inviola-  
blement attaché aux religieuses & à  
MM. de P. R. témoignant dans tou-  
tes les occasions un zèle admirable  
pour leur rendre service, jusqu'à la  
mort, comme nous le verrons.

1677.

Au mois de juin de cette année,  
Dieu appella à lui dans un même  
jour (le 23) deux solitaires de P. R.  
dont l'un, que l'on prétend avoir été  
Curé au Diocèse de Sens, n'étoit con-  
nu que sous le nom de Paulin : le se-  
cond nommé Paul-Gabriel Gibron,  
étoit un gentilhomme de Narbonne,  
Capitaine de cavalerie dans le régi-  
ment de Schomberg, dont il y avoit  
lieu de croire que Dieu avoit accordé  
la conversion aux prieres du saint Evê-  
que d'Alet (56). Après que Dieu l'eût  
touché dans une maladie, un de ses  
amis l'ayant conduit à P. R. (57),

CXXXIV.  
Mort de deux  
Solitaires de  
P. R. M.  
Paulin & M.  
Gibron.

(56) Un Curé du Dio-  
cèse d'Alet, persécuté par  
M. Gibron, étant venu  
consulter le saint Prélat  
pour abandonner son bé-  
néfice, ne pouvant plus  
souffrir cette persécution,  
il ne lui permit pas de le  
faire; & il l'exhorta à  
souffrir encore, lui prom-  
ettant qu'il s'applique-  
roit à prier Dieu pour son

persécuteur. L'effet suivit  
de près. M. Gibron étant  
tombé malade, conçut une  
douleur sincère de ses pé-  
chés, & aussi-tôt qu'il fut  
relevé de sa maladie, il  
prit la résolution d'en  
faire pénitence & l'exé-  
cuta.

(57) Nécr. 23 juin, p.  
248.

1677.

fans lui dire le lieu où il le menoit, on reconnut fans peine, que c'étoit l'Esprit de Dieu qui le pouffoit dans le desert pour y commencer & achever sa pénitence en peu de tems. Il entreprit de la faire de tout son cœur; & se croiant obligé de choisir la plus austere, il alla à la Trape. Mais son corps ne pouvant suivre l'ardeur de son zèle, il quitta cette Abbaïe, plus célèbre par la sévérité de la discipline, & les austérités extérieures, que par les lumieres, & revint à P. R. où se trouvoient réunis tous les secours pour le salut. De retour dans ce desert, M. Gibron s'y consacra aux exercices les plus humbles. Il n'y vécut que deux ans, & mourut âgé seulement de 28 ans dans la paix & l'espérance que produit toujours une conversion sincere, quoique la vie ne soit pas de longue durée. Il fit par son testament les religieuses légataires universelles, préférant une maison dans laquelle il avoit pris une nouvelle naissance dans la vie chrétienne, à celle dont il avoit tiré sa vie naturelle.

CXXXV.  
Mort de M.  
Nicolas Pavillon Evêque d'Alet.

Le saint Evêque, aux prieres duquel Dieu avoit accordé, comme nous l'avons dit, la conversion de M. Gi-

bron, alla cette année recevoir la récompense de ses travaux. Il étoit âgé de quatre-vingts ans, dont il en avoit passé près de 39 dans les travaux continuels d'un évêché tout apostolique. L'Eglise perdit par sa mort arrivée le 8 décembre, ce qu'elle avoit de plus saint parmi ses Pasteurs. On peut dire, sans rien exagérer, que M. Nicolas Pavillon Evêque d'Alet, a été un modèle des plus parfaits qu'il y ait eus d'un véritable Evêque, même dans les plus beaux jours de l'Eglise (58). C'étoit un Chrysostome en chaire, un Basile à l'autel, un Ambroise devant les Princes; l'appui de la foi, le défenseur de la discipline de l'Eglise, le protecteur des épouses de J. C. Tous les gens de bien furent consternés de sa mort, mais sur-tout les religieuses de P. R. en faveur desquelles il s'étoit déclaré si hautement, & qu'il avoit prises sous sa protection avec un zèle digne de l'amour qu'il avoit pour Jesus-Christ, à qui pendant plusieurs années il les offroit tous les jours. Il ne montoit point au saint autel qu'il n'y portât la liste de

(58) Le Lecteur trouvera la preuve de ce qu'on avance, dans la belle vie de ce saint Prélat, publiée de nos jours, en trois volumes.

1677.

de leurs noms qu'il mettoit sous la nappe, afin d'offrir pour elles toutes en général & pour chacune en particulier ce divin sacrifice, qui unit tous les fideles. Ces vierges chrétiennes aiant appris sa mort ne manquerent pas au devoir de piété que la reconnaissance exigeoit d'elles, quoiqu'elles fussent plus disposées à l'invoquer qu'à prier pour lui, & firent un service solennel le 23 de décembre. Le lendemain elles eurent la consolation de voir M. de Buzenval Evêque de Beauvais, qui vint pour mêler ses larmes avec les leurs (59), & passer les fêtes avec plus de recueillement dans le calme de cette solitude. Il y célébra la messe de minuit & celle d'après Tierce.

(59) M. Nicolas Choart de Buzenval étoit étroitement lié avec M. d'Allet & aux religieuses de P. R. par les liens que forment la charité, l'amour de la vérité, & un zèle égal pour sa défense. D'ailleurs il étoit comparable à Monsieur Pavillon par toutes les qualités qui font les saints. En toute occasion il témoigna une affection particulière pour les religieuses de P. R., mais il les aima sur-tout depuis qu'elles se trouve-

rent engagées dans les mêmes troubles dont l'Eglise & son Diocèse en particulier furent agités. Il partagea leur affliction, & épousa leurs intérêts jusqu'à ne vouloir consentir à aucune proposition de paix, qu'elles ne fussent comprises dans le traité de paix. Ce Prélat mourut en odeur de sainteté le 21 juillet 1679, âgé de 61 ans. Voyez le Nécrologe de P. R. & la vie de M. de Buzenval.

Ce que nous appellons calme, est cette paix du cœur, cette tranquillité parfaite, qui regnent toujours où réside l'esprit de Dieu, car du reste l'orage grondoit déjà de la part des hommes, ou des ennemis de P. R. qui ne cessoient de donner au Roi les plus fâcheuses idées de cette sainte maison, & de ceux qu'ils décrioient dans son esprit à titre de Jansenistes. Ces idées se fortifioient chaque jour, & avoient fait une telle impression sur ce grand Prince, que M. Vialart Evêque de Châlons (60) aiant voulu dans

1677.

CXXXVI.

M. Vialart tâche inutilement de diminuer les préventions du Roi contre les prétendus Jansenistes.

(60) M. Felix Vialart, originaire d'Auvergne, fils de M. Vialart Conseiller au Parlement de Paris, étoit né sur la Paroisse de saint Jean en Greve le 4 septembre 1613. Quelque tems après sa naissance, saint François de Sales étant chez M. Vialart, il prit l'enfant entre ses mains, & dit à sa mere (Charlotte de Ligni Seguiet) *je vous recommande le petit Felix, ce nom lui convient parfaitement. Ah que cet enfant sera heureux* Il ajouta ensuite que ce seroit un grand serviteur de Dieu, & l'une des plus grandes lumieres de l'Eglise Gallicane. Il indiqua même assez claire-

ment qu'il seroit Evêque. La prophétie fut accomplie dans toutes ses parties. Le jeune Vialart, après avoir été élevé dans une grande innocence, & avoir fait dans la piété & les sciences des progrès qui étonnoient ses maîtres, fut fait Evêque à l'âge de 27 ans, & en remplit tous les devoirs jusqu'au dernier soupir d'une maniere que sa mémoire sera à jamais en vénération. Ses travaux apostoliques ne se bornèrent point à son Diocèse. Son zèle lui fit prendre part aux affaires générales de l'Eglise. Il s'éleva contre la morale relâchée, & censura par un très beau mandement l'infâme apo-

1677.

un entretien qu'il eut avec lui en 1678 tâcher de diminuer ses préventions, le Roi après lui avoir dit

logie des Casuistes. Quoique par un excès d'humilité & d'amour pour la paix, il crût devoir obéir à l'ordre que le Roi donna aux Evêques d'adopter le Formulaire de l'Assemblée du Clergé, il ne put souffrir la scandaleuse entreprise d'Alexandre VII, qui au mépris des libertés de l'Eglise Gallicane & des canons, avoit nommé des Commissaires pour faire le procès aux quatre plus saints Evêques de France. Il se joignit à 18 autres Prélats pour s'y opposer. Cette généreuse démarche procura la paix, dont il fut le principal médiateur.

Louis XIV faisoit un cas particulier de ce saint Prêlat. Un jour que quelque affaire l'avoit obligé d'aller en Cour, ce grand Prince l'ayant aperçu en sortant de son cabinet pour aller à la messe, il l'appella, rentra dans sa chambre & y resta plus d'un quart d'heure. Puis étant ressorti & ayant rencontré une trentaine d'Evêques qui l'attendoient, il leur dit, *que ne faites-vous comme M. de Châlons ? demeurez dans vos Diocèses, travaillez-y comme lui, & je vous esti-*

*merai davantage, que d'être si long-tems & si souvent ici à perdre votre tems.*

Ce fut M. Vialart dont Dieu se servit pour jeter dans le cœur du Roi des semences de la piété dont il donna des marques dans la suite. Aussi ce grand Prince ferma-t-il lui-même la bouche aux lâches envieux de ce grand serviteur de Dieu, qui vouloient attaquer sa mémoire à l'occasion d'une lettre qu'il avoit écrite au Roi, & qui ne lui fut rendue, comme il l'avoit ordonné, qu'après sa mort.

» Je veux moi même,  
 » dit le Roi en présence  
 » de toute sa Cour, ren-  
 » dre l'honneur qui est  
 » dû à celui que j'ai tou-  
 » jours regardé comme  
 » le plus digne de tous  
 » les Prélats de mon roïau-  
 » me, en déclarant qu'il  
 » m'a parlé plusieurs fois  
 » en particulier avec une  
 » sainte liberté, dont je  
 » ne me suis jamais fâ-  
 » ché, pour me représen-  
 » ter les choses que je  
 » devois faire pour mon  
 » salut & pour celui de  
 » mes sujets. J'ai tou-  
 » jours eu beaucoup de  
 » confiance en ses bonnes  
 » prières. C'est pourquoi

que les Jansenistes étoient des esprits inquiets & brouillons qui troubleroient tout, s'ils en avoient occasion,

» j'ai sujet d'espérer que  
 » le Seigneur l'ayant couronné de sa gloire éternelle, il intercedera pour moi auprès de sa divine majesté, afin de pouvoir mettre en pratique, par le secours de la grace, les avis salutaires qu'il a eu la charité de me donner. Dans une autre occasion le Roi parlant de ce respectable Prélat, dit encore : » Qu'on dise tout ce qu'on voudra de ce bon Evêque pour le décrier, que sa morale étoit trop sévère, qu'il étoit Janseniste; je n'en crois rien, parce que je suis touché de ce qu'en ont toujours pensé les souverains Pontifes, & en particulier celui qui occupe actuellement le saint Siège, puisque c'est par son ordre qu'il m'a écrit cette lettre, dont je respecte & revere les bons & salutaires avis, comme le Roi David reçut très bien ceux que lui donna le prophète Nathan.

Ce fut encore M. Viart, qui jeta les premiers fondemens de la conversion de M. de Turenne. Il eut aussi beaucoup de part à celles du

Cardinal le Camus, & du célèbre réformateur de la Trappe. Dieu se servit encore de lui pour inspirer le desir du salut au Cardinal de Retz, si fameux dans l'histoire, qui termina la vie la moins ecclésiastique par plusieurs années de retraite & de pénitence. Enfin, il fut l'instrument de tant de conversions, que dans les mémoires du tems on le nommoit *le Convertisseur*.

Dieu lui avoit donné tout ce qui étoit nécessaire pour cela, c'est-à-dire, le don de la parole, soutenue par une vie exemplaire & joint à une vertu solide, mais sans grimace, qui n'épouvançoit personne, quoiqu'elle fût extrêmement exaltee; c'est le jugement qu'en portoit le grand Condé. Son amour pour la pénitence, ses jeûnes, ses veilles, les rigueurs qu'il exerçoit sur son corps, étoient telles qu'un Ecclésiastique, qui en avoit connoissance, s'écrioit quelquefois: *Mon Dieu, est-il possible qu'un homme se incommodé se traite de la sorte.* Il y succomba enfin, & mourut saintement le 10 juin 1680, dans la 67<sup>e</sup> année



1677.

fit même un reproche à ce Prélat de ce qu'il les connoissoit & les affectionnoit; sur quoi M. de Châlons lui répondit généreusement : » il faut bien » que je les connoisse, Sire, pour avoir » négocié la paix de l'Eglise, qui n'est » pas un des moins beaux endroits » du regne de Votre Majesté. Il est » étonnant qu'on me décrie auprès » d'elle, parceque je tâche de faire » mon devoir «.

Mais les préventions du Roi étoient si grandes, que rien n'étoit capable de les diminuer, les ennemis aiant fermé tout accès auprès du trône, jusques-là que M. Arnauld n'eut pas la liberté de lui présenter une requête qu'il avoit dressée pour demander la permission de se justifier contre les calomnies que M. Mallet avoit avancées contre lui & contre P. R. dans sa misérable critique, ou *examen de quelques passages de la traduction françoise du nouveau Testament de Mons.* Le Roi menaça même de punir celui qui oseroit lui présenter cette requête :

de son âge, la 40 de son épiscopat. Dieu a manifesté la sainteté de ce fidele ministre par des miracles operés devant & après sa mort, constatés

par une information juridique que M. Gaston de Noailles Evêque de Châlons fit faire. Voiez la vie de M. Vialart, & le Suppl. du Néc. p. 644.

*je fais*, dit-il en plein Conseil, *qu'on doit me présenter une requête de M. Arnauld, mais quiconque le fera, peut s'attendre qu'il sera envoyé sur le champ à la Bastille.* Triste effet des délations auprès d'un Prince, qui quoique rempli de bonté & d'équité, refuse à des innocens, & aux *plus honnêtes gens*, qui fussent non-seulement dans ses États, mais *dans le monde entier*, ce qui ne doit pas être refusé aux plus grands criminels!

Ces dispositions de la Cour, où les ennemis de P. R. étoient tout-puissans, n'annonçoient que de fâcheuses suites, & étoient bien capables de jeter l'allarme dans ce saint monastere. Mais les religieuses mettant toute leur confiance en Dieu, ne pensoient qu'à le servir en esprit & en vérité & à redoubler leurs prieres. Des circonstances si critiques ne les empêchoient pas même de recevoir des sujets, admettant à profession celles qui avoient achevé le tems de leurs épreuves, & donnant le voile de novice à celles qui demandoient à être reçues. Plusieurs sœurs firent leurs vœux le 12 & le 22 du mois de juin entre les mains de M. Arnauld, qui en avoit reçu le pouvoir

CXXXVII.

On reçoit  
des novices  
& des postulantes à P. R.

1677.

de M. Grenet le Supérieur, auquel une maladie ne permit pas de venir à P. R. pour faire lui-même la cérémonie. Le Pere Quesnel, devenu si célèbre depuis, se trouva à celle du 22, & chanta l'Évangile à la messe. Sans entrer dans le détail que nous trouvons dans les Journaux, touchant les différentes sœurs tant de chœur que converses, reçues cette année au noviciat & à profession, nous dirons seulement que la sœur Françoise de Sainte-Darie Wallor, qui avoit déjà vu cinq de ses sœurs plus âgées qu'elle, se faire religieuses, renouvela cette année l'édifiant spectacle que le lecteur a déjà vû, en préférant l'état humble de converse à celui de religieuse de chœur. Ce fut M. de Saci qui lui en donna l'habit le 6 du mois d'avril.

CXXXVIII.

La mere Angélique de S. Jean élue Abbessé ; sa vie.

Elle entre en religion, fait profession, est chargée du soin des enfans.

Conduite de la mere Angélique à son égard.

Le troisieme triennial de la mere du Fargis étant fini, les religieuses se disposerent à faire l'élection d'une Abbessé. Elle se fit le 3 du mois d'août après une messe solennelle du Saint Esprit, en présence de M. le Curé de S. Benoît le Supérieur, de M. de Vaucouleurs envoyé par M. l'Archevêque pour servir de témoin, & de MM. Arnould, de Saci & de Sainte

Marthe , qui y assisterent. La mere Angélique de S. Jean , l'un des plus beaux génies qu'il y ait eus dans la famille des Arnauld , & en même-tems une des plus saintes religieuses que la France ait jamais vues dans son sein , fut élue. Elle étoit née le 2 novembre 1624. Dès l'enfance elle donna des marques de ce qu'on devoit un jour attendre d'elle (61). Placée à l'âge de six ans dans le sanctuaire de P. R. elle fut élevée & formée à la piété par ses deux saintes tantes qui y donnerent toute leur attention , & qui eurent la consolation de voir un succès de leurs travaux au-delà de tout ce qu'elles pouvoient espérer. A l'âge de 17 ans environ , elle prit l'habit de novice le 27 juin 1641 , avec des dispositions si saintes , que M. de S. Cyran faisant réponse à une lettre qu'elle lui avoit écrite à ce sujet , ne craint point de l'assurer , que les *marques d'une vraie vocation à la vie religieuse y reluisent* , » qu'elle n'a » nul sujet de craindre de se faire » novice , puisque Dieu a devancé

(61) Quelqu'un lui aiant dit à l'occasion de la naissance d'une nouvelle sœur, qu'elles étoient cinq filles, elle répondit avec gaieté

& fort résolument : vous comptez celles qui sont en religion, mais il ne le faut pas, car nous ne sommes plus du monde.

1678.

» les avis qu'il lui donne , l'aïant  
 » préparée par sa grace au novi-  
 » ciat. . . . . Je me devois taire, lui  
 » dit-il, puisque Dieu vous avoit si  
 » bien parlé, & avoit mis dans votre  
 » cœur, que ce que vous voulez faire  
 » en voulant être religieuse, est de  
 » chercher les moïens les plus faciles  
 » pour vous acquitter de ce à quoi  
 » vous êtes obligée par votre baptême,  
 » comme vous le dites fort bien (62).

La ferveur avec laquelle cette novice s'appliqua à remplir ses obligations fut telle, que le corps plus foible que l'esprit y succombant, elle tomba malade, & fut jusqu'aux portes de la mort, qu'elle desiroit ardemment. Mais Dieu qui la destinoit à de grandes choses, & à continuer le bien que ses saintes tantes avoient établi, la conserva. Elle fit profession le vingt-cinq janvier 1644; & peu de tems après on la chargea du soin des enfans. Dans la suite on la fit Maîtresse des novices, & elle remplit cette fonction pendant près de vingt ans, instruisant encore plus par les exemples de son éminente piété que par ses solides discours. En 1648 elle accompagna la mere Abbessé, lors-

(62) Let. de M. de S. Cyr. 22 juin 1641, éd. 1679.

qu'elle alla rétablir la maison de P. R. des Champs. Elle y demeura jusqu'en 1651 qu'elle fut rappelée à Paris, d'où on la fit revenir en 1653 dans la maison des Champs. A la fin de l'année elle en fut établie Souprieure & Maîtresse des novices par l'Abbesse, qui ensuite partit pour Paris. Bientôt la nouvelle Souprieure lui écrivit sur la peine qu'elle avoit d'être en charge. *N'aurez-vous donc pas pitié de moi, ma chere mere lui disoit-elle ? M. Singlin m'a dit que vous lui mandiez à mon sujet qu'il falloit suivre Dieu jusques dans le péril. Cela m'épouvante, car cela vous engage à m'y laisser &c. J'ai pitié de vous,* lui répondit la mere Abbesse, *mais j'ai encore plus de desir que vous mourriez à vous-même & à toutes choses, pour ne vivre plus que pour Dieu, sans nul autre discernement que de la vraie & simple obéissance. Si vous vous assujettissez toujours, vous pouvez aller jusques dans le peril, sans jamais craindre. Ce trait auquel nous pourrions en joindre plusieurs autres (63) fait voir quelle étoit la conduite de la mere Abbesse*

(63) Voyez la Relation Relat. VIII. T. 3. part. de la vie de la mere Angelique de Saint-Jean. 3. p. 504. & suiv.

1678.

à l'égard de la sœur Angélique, qui y a si parfaitement répondu, qu'il est vrai de dire que jamais fille ne ressembloit mieux à sa mere. Elle fut rappelée à Paris en 1659 pour y être Souprieure & Maitresse des novices. Elle écrivoit souvent à la mere Abbessé les lettres les plus tendres (64) & les plus chrétiennes; elle l'instruisoit des menaces & des calomnies que l'on répandoit contre P. R. & en recevoit des réponses admirables. Enfin elle eut la consolation de la voir revenir à Paris se mettre à la tête de sa commu-

(64) » Vous avez, ma  
 » chere mere, des termes  
 » pour vous exprimer,  
 » qu'il n'y a que le cœur  
 » qui puisse tortner, &  
 » & qui en même tems  
 » entrent tellement dans  
 » le cœur des personnes  
 » à qui vous parlez, que  
 » pour moi j'avoue que  
 » je ne saurois dire ce que  
 » je sens lorsque je reçois  
 » de vos lettres.. Combien  
 » ne serois-je pas com-  
 » blée de bien & de gra-  
 » ces, puisque vous voulez  
 » que ce que Dieu vous  
 » en donne soit à moi  
 » avec vous-même? Vous  
 » dites que vous êtes  
 » toute à moi. Hélas!  
 » ma chere mere, c'est  
 » moi qui suis toute à  
 » vous, & qui fais partie  
 » de ce que Dieu vous a

» donné. Mais il m'a  
 » donnée à vous toute in-  
 » forme, afin que vous  
 » me formiez, & que  
 » sous la chaleur de vos  
 » ailes je trouve la vie  
 » & la protection de Dieu  
 » comme ces petits pouf-  
 » fins auxquels Jesus-  
 » Christ nous compare  
 » dans l'Evangile. C'est  
 » cela seul que je vous  
 » demande, ma très  
 » chere mere, & tous  
 » vos biens me seroient  
 » inutiles, si je ne les pos-  
 » sedois en vous & en  
 » demestrant dans votre  
 » cœur, où je trouverai  
 » Dieu, & où vous me  
 » donnerez à lui-même  
 » autant de fois que vous  
 » vous y donnerez vous-  
 » même

nauté pour la soutenir dans les combats que les ennemis de la vérité se dispofoient à lui livrer. Mais elle eut bientôt la douleur de perdre cette incomparable mere, qui rendit le dernier foupir entre fes bras. Sa grande foi la foutint dans ce triste moment, confidérant que la mere Angélique, quelque sainte qu'elle fût, n'étoit cependant qu'une créature de Dieu; elle le pria de remplir désormais lui feul la place qu'elle occupoit dans fon cœur; elle adora fes deffeins, & s'efforça de recueillir l'efprit de cette sainte mere, en faifant ce qu'elle auroit fait elle-même dans de pareilles circonftances.

La délicatèffe de confcience de la mere Angelique de Saint-Jean, & l'amour qu'elle avoit pour la vérité l'empêcherent quelque tems, ainfi que plusieurs autres religieufes, de fe prêter à la fignature du premier Mandement des grands Vicaires de Paris. Mais lorsqu'il fut question du fecond, les difficultés furent bien plus grandes. Enfin, fatisfaite par les raifons de plusieurs amis très éclairés, elle le figna avec les autres le 28 Novembre 1661, après qu'on eut écrit une claufe au bas du Mandement. Mais

CXXXIX.

Sa conduite  
à l'égard de  
la fignature.



1678.

en même-tems elle fit intérieurement une protestation (65) qu'elle remit ensuite écrite de sa main à la mere Agnès, dans laquelle elle marquoit qu'elle ne pouvoit se rendre à signer avec l'explication que toute la communauté avoit résolu de faire, que dans l'évidence qu'elle avoit qu'elle ne blefsoit point la vérité, *parceque*, dit-elle, *je ne parle en nulle sorte que de la foi, & que je ne comprends condamner aucune erreur sous le nom des V propositions, que les erreurs opposées à la doctrine de saint Augustin touchant la grace, qui est la doctrine de l'Eglise, laquelle j'embrasse inviolablement & de tout mon cœur, & que je n'accorde cette signature qu'à la nécessité où le malheur du tems nous réduit; non pas pour éviter les maux à quoi le refus nous exposeroit, puisque j'espere que Dieu nous rendra assez heureuses pour avoir encore occasion de souffrir notwithstanding ce que nous faisons, &c.*

CXL.  
Sa captivité,  
ses peines in-  
térieures &  
extérieures.

La mere Angelique raisonnoit fort juste. La signature que firent les religieuses, ne leur procura point la paix. La persécution ne fut que suspendue, & M. de Perefice ne fut pas

(65) Voyez cette protestation, T. 3. part. 3. des Relat. p. 514, 515.

plutôt sur le siege de Paris, qu'il la renouvella & persécuta cruellement ces saintes filles, jusqu'à les priver des sacremens. Sur quoi la mere Angelique de Saint-Jean écrivit ainsi à une personne amie de la maison.

» A Dieu ne plaise qu'on nous rende  
 » son corps, à condition de le crucifier de nouveau dans notre cœur!  
 » nous souffrirons plutôt, & nous  
 » mourrons avec lui; & par là, comme notre Pere saint Bernard nous  
 » l'a appris, nous communierons à  
 » son sang, en communiant à sa passion & à sa mort ». Le persécuteur, non content de priver des ames si pures du corps & du sang de l'Agneau sans tache, en enleva douze, qu'il relegua en différens monasteres. La mere Angelique de Saint-Jean fut du nombre de ces douze victimes immolées les premieres à l'idole du Formulaire, & fut enfermée chez les Annonciades dites les Filles célestes, ou les Filles bleues. Elle eut à y souffrir de la part de ses geolieres depuis le 26 août 1664 jusqu'au 3 juillet de l'année suivante, tout ce qu'un faux zèle est capable d'inspirer à des personnes aveugles & conduites par les Jésuites, qui croioient hono-

1678.

rer Jesus-Christ en persécutant ses épouses.

Pour se former une idée de ce que cette vierge chrétienne eut à souffrir dans sa captivité, il faut bien peser ce qu'elle dit au commencement de la Relation qu'elle en a faite *par obéissance.* » Si l'on n'en regarde » que l'extérieur, dit-elle, il est » facile de le dire en deux mots; » puisque tout consiste dans une pri- » son fort étroite, dans une solitude » entière, & dans une privation gé- » nérale de toute consolation & de » toute assistance spirituelle; qui se- » roit la plus grande de toutes les » peines, si l'on n'avoit pas la con- » fiance & l'expérience qu'on peut » toujours dire à Dieu, *adjutor in* » *tribulationibus quæ invenerunt nos ni-* » *mis.* Mais si l'on vouloit savoir ce » qui se passe dans le cœur, lorsqu'on » est dans cet état, je demanderois » pour me pouvoir faire entendre, » quelqu'un qui l'eut éprouvé en » quelque occasion semblable, afin » qu'il pût comprendre ce que je ne » lui pourrois dire, & qu'il s'en for- » mât une idée plutôt sur son sou- » venir que sur mes paroles.

Outre les maux extérieurs, Dieu

la fit donc passer par des peines encore plus sensibles , & telles qu'il faudroit , disoit - elle , *les avoir éprouvées pour en avoir une juste idée.* Elle fut si saisie de crainte , qu'elle n'osoit presque élever les yeux vers Dieu. Toutes ses souffrances lui paroissoient au-dessous de ce que ses péchés méritoient , s'il eut voulu la traiter selon sa justice. Il n'y avoit rien de pareil à cet accablement d'esprit ; & elle ne pouvoit espérer le moindre secours & la moindre consolation de qui que ce soit , quand cela auroit duré jusqu'à la mort , car elle n'y voioit point d'autre fin. Sa seule consolation dans cet état étoit l'espérance qu'elle avoit que Dieu agréeroit ce qu'elle souffroit pour la rémission de ses péchés. Une autre vue que Dieu lui donna , la soutint & l'empêcha de tomber dans l'abattement. C'est que la tentation qu'elle éprouvoit , alloit à attaquer la foi aussi-bien que la charité & l'espérance , parcequ'elle établit un principe contraire aux maximes de l'Evangile , en prenant les maux temporels pour une marque de la colere de Dieu ; au lieu que selon toute l'Ecriture , elles sont

1678.

les gages les plus assurés de l'amour de Dieu. Elle crut dès ce moment, qu'elle ne devoit point regarder trop fixement ses fautes. Aussi c'est ce qui commença à jeter dans le trouble quelques-unes des religieuses captives, qui tomberent comme on l'a vu, & leur fit croire ensuite qu'elles se trompoient en ne voulant pas obéir, ou en s'exposant à souffrir pour un sujet qui ne le méritoit pas assez, des choses qui surpassoient leurs forces & les exposoient à de trop grandes extrémités. La mere Angelique de Saint-Jean s'efforça au contraire de regarder Jesus-Christ comme son Pasteur, aussi appliqué à elle que si il n'eut eu comme cet homme de la parabole de Nathan, que cette unique brebis qui reposoit dans son sein, qu'il nourrissoit de son pain, & qui lui tenoit lieu de fille. Ce qui faisoit qu'elle se perdoit dans l'admiration des graces de Dieu, & répandoit en abondance des larmes qui la consoloient & la fortifioient.

CXLI.

Elle compose quelques écrits dans sa captivité,

Dans sa captivité elle s'appliquoit à faire des remarques & des extraits de l'Ecriture sainte & des Peres pour sa consolation. Elle composa aussi

quelques petits écrits , entr'autres des réflexions sur la conformité de l'état où étoient alors les religieuses de P. R. avec celui de Jesus-Christ dans l'Eucharistie (67). Dieu ne permit pas qu'on lui envoiât quelqu'un pour la tenter , comme on fit à l'égard des autres prisonnières , parceque l'Archevêque étoit persuadé qu'on ne gagneroit rien. Ce Prélat parlant d'elle à M. Bignon , lui rendit ce témoignage si glorieux pour elle dans la bouche d'un persécuteur : *c'est une sainte , dit-il , elle vit comme un Ange dans une austérité & un recueillement incroyable ; elle est aussi admirable par sa vertu que par les belles qualités de son esprit* (68).

On a vû ailleurs comment cette vierge chrétienne sortit triomphante de sa captivité au commencement de juillet 1665 & fut conduite à P. R. des Champs pour être réunie à ses autres sœurs , qui comme elle , avoient eu le bonheur de demeurer fermes dans l'amour de la vérité , ou de se relever de leurs chûtes. Ce fut après cette réunion , qu'elle fit par ordre

CXLI.

Elle sort de captivité & en fait la relation.

(67) Ces réflexions se trouvent à la fin de la première édition du premier gémissément , & ail-

leurs.  
(68) Relat. in-4° de let. p. 4

1678.

de ses Directeurs la relation de sa captivité, qu'elle eut beaucoup de peine qu'on communiquât secrètement à quelques amis, comme à M. l'Evêque d'Alet (69).

Dans la nouvelle captivité, où les religieuses de P. R. se trouverent réduites dans leur propre maison après leur réunion, la mere Angélique de S. Jean donna à ses sœurs de grands exemples de courage & de résignation à la volonté de Dieu. Qu'on jette les yeux sur la lettre qu'elle écrivit à M. Arnauld, lorsqu'on eut dépouillé Port-Roïal des Champs de ses biens pour les livrer à un petit nombre de religieuses qui s'étoient séparées de la communauté : qu'on jette, dis-je, les yeux sur cette lettre de la mere Angélique de S. Jean (70) & on connoitra quel étoit l'esprit de cette sainte mere : *Enfin, dit-elle, par la grace de Dieu, nous sommes pauvres & dépouillées des biens de la terre ; & je pense que nous serons bien heureuses & héritières du Ciel selon l'Évangile, parcequ'il me semble que, par une grande miséricorde, Dieu nous fait encore la grace de nous en réjouir. Il faut être bien dépouillé*

(69) *Ibid.* let. xi.(70) *Relat. in-12 T. 3. p. 524, 525.*

du vieil homme pour tenir un tel langage, & avoir une foi bien vive. Partout on voit le même esprit, le même courage, la même foi; dans toutes ses démarches, dans toutes ses actions, dans toutes ses paroles, dans toutes ses lettres. On ne peut les lire sans être saisi d'étonnement & rempli d'admiration. Ce ne sont point des expressions de ce monde, mais celles d'une personne qui vit déjà dans le Ciel, & parle comme en étant citoyenne, *nostra autem conversatio in cælis est.*

On voit ces sentimens sur-tout dans les lettres qu'elle écrivit pendant les années de captivité, & lorsqu'on proposoit quelque accommodement, qu'elle craignoit qui ne donât quelque atteinte à la vérité.

Après la paix rendue à P. R. au mois de février 1669, la mere Marie de Sainte Madeleine du Fargis aiant été élue Abbessé, elle choisit bientôt une aide digne d'elle, dans la personne de la mere Angélique de Saint Jean, qu'elle fit Prieure pour partager le fardeau que Dieu lui avoit imposé. Ce choix fut aussi agréable à toute la communauté, qu'il mortifia sensiblement cette ame si humble, &



1678.

qui remplit si dignement cette place pendant 9 ans. Voilà quelle étoit la mere Angelique de S. Jean, sur qui les religieuses de P. R. jetterent les yeux pour la mettre à la tête de la communauté, & qu'elles élurent Abbessse le 3 août 1678. L'affliction qu'elle eut de se voir dans cette place, fut si vive qu'elle en perdit le repos pendant plusieurs nuits. Mais la soumission qu'elle avoit pour les ordres de Dieu aiant calmé sa douleur, elle ne pensa plus qu'à travailler à remplir dignement les devoirs de sa charge, en instruisant par ses exemples & par ses discours (71). Dans le premier chapitre que la nouvelle Abbessse tint cinq jours après son élection (le 8 août), elle s'associa la mere du Fargis, en la choisissant pour Prieure. Le lecteur verra dans la suite l'éclat que ce flambeau placé sur le chandelier répandit jusqu'au moment que Dieu la fit paroître.

CXLIII.  
Mort de M.  
de Baccos.

Les religieuses de P. R. firent le 22 de ce mois une perte, à laquelle elles furent très sensibles, par la mort d'un digne neveu du grand homme dont

(71) La mere Angelique de Saint-Jean expliqua au Chapitre la regle de saint Benoit. Ses discours, que quelques religieuses avoient soin d'écrire, ont été imprimés en 1736, 2 vol.

Dieu s'étoit servi pour former le solide édifice de P. R. Nous parlons de M. de Barcos, neveu par sa mere de M. l'Abbé de S. Cyran, héritier de son faveur, & de son attachement à la maison de P. R. Il avoit été formé à la piété par cet incomparable maître de la vie spirituelle, & à la science ecclésiastique par M. Cornelius Jansenius, depuis Evêque d'Ypres. Lorsqu'il fut de retour à Paris chez M. son oncle, il visitoit souvent P. R. & pendant la prison de ce grand serviteur de Dieu, il fut d'un grand secours aux religieuses. Après sa mort il n'oublia rien pour remplir le vuide qu'elle y avoit laissé; & se chargea de la conduite de la mere Marie-Angélique Arnauld & de quelques autres. Il étoit intimement uni à M. Arnauld le docteur, & fut enveloppé avec lui dans la persécution excitée à l'occasion du Livre de la *fréquente Communion*.

Quelques années après qu'il eut été nommé à l'Abbaïe de S. Cyran, il alla s'y renfermer pour y faire revivre le premier esprit de la Regle de S. Benoît. Il employa tous les revenus de l'Abbaïe & de son patrimoine à réparer l'Eglise & tous les

1678.

lieux réguliers. Voulant y faire observer la règle, il fut le premier à donner l'exemple de ce qu'il faisoit pratiquer aux autres, dont il ne différoit que par l'habit, par de plus grandes austérités, de plus longues veilles, un travail plus assidu & plus pénible. Il réussit à établir dans son monastere la réforme la plus exacte qu'on ait vue en ces derniers tems dans l'Ordre de S. Benoît. Mais elle subsista peu, les ennemis de tout bien aiant trouvé moien de la renverser, quoiqu'avec moins d'éclat que P. R. (72). Enfin épuisé par sa vie austere & pénitente, il la termina le 22 d'août par une heureuse mort dans son Abbaïe, où il fut enterré.

CXIV.

Mort de la  
sœur Perpe-  
tue Hurlot.

Le trentieme du même mois la sœur Jeanne-Marie de Sainte Perpetue Hurlot mourut dans la soixante-

(72) L'Abbaïe de saint Cyran ne subsiste plus. La manse abbatiale est aujourd'hui réunie à l'Evêché de Nevers, & la manse conventuelle fut réunie au Séminaire, lorsque les Jésuites s'en emparerent. Les tableaux, les chasses des reliques, les ornemens d'Eglise, & tout ce qui composoit le trésor de la sacristie, a été vendu de nos jours (en 1739) à l'encan, à l'exception des reliques, que l'Evêque a retenues. Les livres qui restoient ont été achetés par les Bénédictins de saint Sulpice de Bourges, lesquels ont recouvré (avec de l'argent) de cette respectable dépouille, un ornement complet, d'autant plus précieux, qu'il est fait par les mains des saintes religieuses de P. R.

dixieme année de son âge. Se trouvant veuve de M. Bazin son mari, elle se retira dans le monastere de P. R. de Paris, où elle prit l'habit religieux en 1661. Mais aiant été obligée d'en sortir avec les autres novices, elle conserva toujours le dessein d'y rentrer, qu'elle exécuta en se retirant à P. R. des Champs en 1669 lorsque la paix fut rendue. Elle y prit l'habit une seconde fois, & recommença son noviciat étant âgée de 60 ans.

» Il a paru, dit la mere Angeli-  
 » que de S. Jean (73), qu'elle étoit de  
 » ces justes, dont la mort aussi bien  
 » que la vie est précieuse devant Dieu.  
 » Nous nous apperçumes bien toutes  
 » long-tems avant sa mort, que sa  
 » vertu croissoit de jour en jour: *ce*  
 » *progrès nous devoit avertir qu'elle*  
 » *acheveroit bientôt sa course.....*  
 » Je doute que l'on ait vû en d'au-  
 » tres autant de douceur & de paix  
 » dans des souffrances aussi violentes;  
 » autant de desir de la vie bienheu-  
 » reuse, sans ennui de la durée de  
 » ses maux, & autant de liberté d'es-  
 » prit pour s'occuper de la vue de la  
 » mort présente, sans que ni la foi ni

(73) Vies édif. T. 3. p. 121.

1678.

» la nature lui en caussent la moins  
 » dre appréhension. Elle la regardoit  
 » comme un baptême universel qui  
 » détruiroit en elle tout le péché,  
 » & elle s'y préparoit avec joie dans  
 » cette vue; elle faisoit sa consolation  
 » de penser qu'elle alloit passer  
 » dans un état, où elle remerciroit  
 » & loueroit Dieu sans cesse, au lieu  
 » qu'on ne le fait ici que trop imparfaitement;  
 » elle attendoit ce moment, qui lui découvreroit  
 » tout ce qu'on ne voit point ici bas. *Quel ravissement en ce moment, disoit-elle, quand on verra ce qu'on n'a pu comprendre!* Tels étoient les sentimens, les paroles & les dispositions de la sœur Perpétue à la vûe de la mort. Elle mourut dans ces saintes dispositions huit ans après sa profession.

Le neuvieme du mois de septembre suivant, la mort enleva la sœur Marie-Charlotte de Sainte - Claire, fille de M. d'Andilly. Elle étoit depuis l'âge de neuf ans à P. R. où elle avoit fait profession le 28 novembre 1647. Peu après on la mit auprès de sa tante Anne - Eugenie, qui l'avoit élevée, pour avoir soin des enfans. En 1664 elle fut enlevée & mise chez les Filles de S. Thomas, rue Vivien-

ne , où elle eut le malheur de succomber (74). Elle nous apprend elle-même dans la relation de sa captivité la cause de sa chute. » Je me suis » trop regardée moi-même , dit-elle, » & ma propre foiblesse. J'ai manqué » de foi & de confiance en Dieu ; & » au lieu de lui demander la force » de lui être fidelle jusqu'au bout , » comme je le devois espérer de sa » bonté , je ne lui demandois pres- » qu'autre chose que la délivrance de » ma captivité & quelque soulage- » ment extérieur dans mes peines , » plutôt que la grace de porter ces » épreuves , qui me devoient être si » avantageuses , & qu'il n'exerçoit » envers moi que pour m'obliger à » m'appuier plus solidement sur lui » dans l'impuissance où j'étois de me » soutenir moi-même ». Telle fut sa première faute. Se faisant ensuite illusion à elle-même , elle commença à craindre qu'en refusant une chose , où des personnes de piété (mais séduites) affuroient qu'il n'y avoit point de mal , elle ne s'exposât à un mal réel & véritable , en tombant peut-être dans le désespoir , où pouvoit la porter la privation de tout soutien ,

(74) T. 3. des Relat. in-12. p. 591. 1<sup>re</sup> Relat.

1678.

des Sacremens & de toute sorte de consolation. Cette pensée la conduisit à s'exposer à celui des deux dangers, que le tentateur lui fit regarder comme le moindre, & ensuite à signer ( ce qu'elle fit le 5 novembre 1664 ), sous ce prétexte qu'abandonnée & accablée de peine comme elle étoit, elle méritoit excuse si elle faisoit mal; étant d'ailleurs dans la résolution d'en porter toute sa vie l'humiliation devant Dieu & devant les hommes, si les personnes en qui elle avoit toujours une parfaite confiance, trouvoient qu'elle eût offensé Dieu. Elle signa sur la parole qui lui fut donnée par M. Chamillard, qu'on ne lui demandoit que la condamnation des cinq Propositions. Les religieuses aiant appris ce qu'avoit dit M. Chamillard à la sœur Marie de Sainte-Claire pour la séduire, en dressèrent un acte le 4 décembre 1664, dans lequel elles disent que la sœur Marie de Sainte - Claire aiant signé de la sorte avoit été surprise par M. Chamillard; qu'en conséquence elle avoit trompé ( sinon l'Archevêque, au nom duquel on lui avoit fait cette déclaration ) au moins l'Eglise, en attestant par sa signature pure & sim-

ple un fait qu'elle ne croioit pas. D'où les religieuses conclurent qu'on ne devoit avoir nul égard à une signature extorquée par surprise.

Dieu ne laissa pas long-tems la sœur Marie-Claire dans l'égarement. Il permit qu'elle tombât dans le trouble, au lieu de jouir de la paix dont elle s'étoit flattée. Il lui ouvrit les yeux, & lui fit connoître sa faute. Elle commença par rétracter sa signature devant Dieu, puis elle fit part de son repentir à M. Chamillard, en lui disant que quoi qu'elle souffrît beaucoup avant sa signature, elle jouissoit cependant d'une paix secrete qui l'excitoit à s'approcher de Dieu, au lieu que depuis qu'elle avoit signé, elle ne pouvoit pas même faire un quart d'heure de priere, ni se consoler avec Dieu, à qui elle avoit été si infidelle. Cependant on la transféra le 3 mars 1665 chez les Filles de la Visitation de Sainte Marie, & on la mit avec la mere Agnès, qui avoit besoin de secours, parceque la sœur Angelique de Sainte-Therèse étoit malade (75).

(75) La sœur Marie Claire fait un fort bel éloge des filles de saint Thomas, dont elle loue la

douceur, la modestie, la charité pour les infirmes, l'éloignement du monde, l'exactitude à pratiquer



1678.

Ce fut un grand sujet de consolation pour la sœur Marie de Sainte-Claire, qui desiroit depuis long-tems de prendre conseil de quelqu'un, pour savoir comment elle devoit réparer sa faute. Elle crut donc que Dieu avoit permis cette réunion, pour lui faire trouver dans la charité de sa tante ce qu'elle desiroit. Elle se trouva aussi heureuse de lui rendre quelque service dans ce tems, où elle souffroit si constamment & avec tant d'humilité pour l'amour de Dieu & de la vérité. Fortifiée par cette sainte mere, elle évita en 1665 le piege de la seconde signature, & elle comprit que la premiere qu'elle avoit faite venoit, disoit-elle, de son affoiblissement dans la foi, dans l'espérance & la charité. Huit jours après sa réunion avec la mere Agnès, elle fit une rétractation par écrit, de sa signature (76).

Ayant été délivrée de la captivité & envoyée à P. R. des Champs avec les autres religieuses, elle leur de-

leur regle. Aussi ne fut-elle pas si maltraitée que ses sœurs dans sa captivité. La Superieure (la mere de la Sourdiere, sœur de celle qui fut envoyée à

P. R.) eut de très bonnes manieres pour elle.

(66) Cette rétractation se trouve à la suite de la relation qu'elle a faite de sa captivité.

manda pardon avec beaucoup de larmes, pour avoir par sa signature, dit-elle, *trahi la vérité, scandalisé l'Eglise, condamné un saint, & menti à la face de la même Eglise.* Elle édifia depuis ce tems, par sa régularité & son humilité, encore plus qu'elle n'avoit fait auparavant. Enfin Dieu l'appella à lui le 9 septembre 1678, après avoir été éprouvée par des maux très violens, qui excitoient la compassion de toutes les personnes qui la voioient. Elle eut la consolation d'être assistée par Messieurs Arnauld, de Sacy, & de Sainte-Marthe. Ce fut M. Arnauld qui fit la cérémonie de l'enterrement.

Le 21 octobre suivant mourut de la mort des justes, une autre religieuse, plus recommandable encore par sa piété & son amour pour la vérité, que par son esprit & sa naissance. Prévenue de bonne heure par la grace, la sœur Angelique de Saint-Alexis d'Hecaucourt de Charmont, avoit renoncé à toutes les grandes espérances dont elle pouvoit se flatter dans le siècle, pour se consacrer à Dieu dans l'Abbaïe de P. R. où elle fit profession à l'âge de 17 ans. Elle s'y distingua par son humilité, sa charité, sa prudence, & son zèle

1678.

CXIV.

Mort de la  
sœur Angelique  
de saint  
Alexis d'He-  
caucourt.

1678.

pour la vérité. Le Lecteur trouvera des preuves de son courage dans deux relations qu'elle a dressées contenant les principales choses qui se sont passées à son égard depuis le 26 août 1664, jusqu'au 3 juillet 1665, &c. & dans la protestation qu'elle fit le 5 mai 1665, contre toute signature du Formulaire qu'on pourroit lui surprendre (77).

Nous mettrons à la suite de ces morts bienheureuses, celle d'une amie très particulière & bienfaitrice de P. R. (78) qui les a précédées.

CXLVI.

Mort de  
Madame la  
Marquise de  
Sablé.

Madame Madelaine de Souvré, veuve de Philippe de Laval Marquis de Sablé, étant touchée de Dieu en 1640, se lia aussi-tôt à P. R., où elle fit dans la suite bâtir une maison pour s'y retirer (79). La mere Angelique, écrivant à la Reine de Pologne (80), lui parle ainsi de cette Dame. » Madame la Marquise de » Sablé y vient le plus qu'elle peut » (à Port-roïal) aiant pris une mai- » son fort proche en attendant que » celle qu'elle bâtit soit seche. Elle

(77) Ces trois pieces se trouvent dans le troisieme tome des vies édif. depuis la p. 290, jusqu'à la p. 440.

(78) Nécr.

(79) Mém. Rel. T. 2. p. 572.

(80) T. 2. des let. p. 500.

» se fépare le plus qu'elle peut du  
 » monde, & *sincèrement elle veut être*  
 » à Dieu. Parmi les lettres de la  
 mere Angelique il y en a beaucoup  
 d'autres qui font honneur à Madame  
 de Sablé (81), soit celles qui sont  
 écrites à cette Dame elle-même; soit  
 celles où la sainte Abbessé parle d'elle,  
 de sa liaison étroite avec P. R. & de  
 sa solide piété, qui se soutint beau-  
 coup mieux que celle de la Princesse  
 de Guimenée, avec laquelle elle étoit  
 entrée dans la voie étroite. Madame  
 de Sablé y marcha constamment sans  
 aucun affoiblissement jusqu'à sa mort.  
 Elle mourut le 16 janvier 1678 âgée  
 de 79 ans, dans son appartement de  
 P. R. & fut enterrée à saint Jacques  
 du haut Pas dans le cimetiére, comme  
 elle l'avoit ordonné par son testa-  
 ment.

L'année suivante les religieuses de  
 P. R. firent encore une perte beau-  
 coup plus considérable par la mort  
 d'une autre amie très particulière &  
*bienfaitrice* de leur maison, dont elle  
 étoit comme la sauvegarde. Cette  
 perte arriva dans le tems que les en-  
 nemis de ces saintes filles renouvel-

CXLVII.

Fin de Ma-  
 dame de Lon-  
 gueville, sa  
 dernière ma-  
 ladie.

(81) T. 2. let. 689. p. let. 773. p. 91. let. 775.  
 186. T. 3. p. 10. let. 120. p. 94 &c.

1679.

loient toutes leurs anciennes calomnies contre elles (82) ; & que la Cour étoit si indisposée contre P. R. , que c'étoit assez pour encourir sa disgrâce d'y avoir quelque relation (83). Ce fut dans ces circonstances que Dieu retira de ce monde la Duchesse de Longueville.

Depuis que cette Princesse eut fait bâtir un appartement à P. R. des champs , elle y venoit aussi souvent qu'elle le pouvoit , respirer la bonne odeur de Jesus-Christ , que ce saint désert exhaloit. Elle y passoit les jours & les nuits à méditer les vérités éternelles , à prier & à répandre des larmes dans une petite tribune qui étoit à côté de l'autel , avec tant d'abondance , que la place où elle se mettoit en étoit souvent *mouillée* (84). Cette

(82) On accusoit ces saintes filles de ne point invoquer la sainte Vierge & les Saints. On peut voir dans les Mém. hist. T. 2. p. 162 , une belle lettre de la mere Angélique de Saint Jean , du 24 janvier 1679 , où elle détruit ces calomnies avec toute la force & la solidité dont elle étoit capable.

(83) M. Colbert conseilla à M. le Duc de Luines de retirer ses filles de

P. R. *parcequ'autrement*, lui dit ce Ministre , *on ne fera jamais rien pour vos enfans. C'est ce que* la Duchesse de Luines , dit elle-même aux religieuses dans un voyage qu'elle fit à P. R. le 23 mars 1679.

(84) Mademoiselle de Parnelle , qui avoit été Demoiselle d'honneur de la Princesse , montrant à une personne qui étoit à à P. R. en 1694 , la place où se mettoit Madame de Longueville , Passura

admirable Princesse faisoit alternativement sa résidence à P. R. des champs & aux Carmelites de la rue saint Jacques chez lesquelles elle avoit aussi un appartement.

Comme elle ne savoit dans laquelle de ces deux retraites elle mourroit, elle avoit réglé par son testament, qu'elle seroit inhumée dans celui des deux monasteres où la mort la surprendroit, & que son cœur seroit déposé dans l'autre. Son corps dépérissoit de jour en jour. Tant de pieux exercices, tant de pratiques austeres l'avoient extrêmement affoiblie. Chaque journée avoit sa mortification particuliere, & l'usage des instrumens de pénitence lui étoit devenu si familier, que pour l'ordinaire elle en avoit quelqu'un sous sa main; de sorte qu'un jour qu'on tenoit conseil chez elle, en tirant son mouchoir, il tomba de sa poche, à la vue de tout le monde, une ceinture de fer, que M. le Nain, qui étoit auprès d'elle, s'empressa de ramasser pour la lui rendre.

Il fallut enfin que son tempéramment délicat, & ses infirmités habi-

*qu'elle l'avoit vue plus de larmes de cette Princesse. vingt fois mouillée des Vies édif. T. 3. p. 387.*

1679.

tuelles succombassent à la continuité de ses travaux. On eut cependant beaucoup de peine à la déterminer à garder le lit. Comme on connoissoit ses dispositions, on ne balança pas à lui annoncer son état; & dès qu'elle le fut, il se fit en elle un changement subit & bien extraordinaire. L'idée de la mort, depuis sa conversion, l'avoit beaucoup effraïée, & ce moment redoutable, qui décide de l'Éternité, l'avoit encore épouvantée davantage: mais quand son heure fut venue, toutes ses craintes se dissipèrent en un instant, après avoir été 27 ans dans des délaissemens intérieurs & de tristes désolations, dans des ténèbres & des amertumes continuelles, sans être ni moins fidelle, ni moins appliquée à se soumettre aux volontés de Dieu. La divine miséricorde avoit attendu, ce semble, à lui développer toutes ses richesses. Une confiance inébranlable, & un desir continuel de voir Jesus-Christ, furent les seuls mouvemens dont elle fut touchée; & tandis que la tristesse & la douleur étoient peintes sur le visage des personnes qui l'environnoient, la paix & la sérénité de son ame étoient peintes sur le sien.

Dès le commencement de sa maladie, elle avoit souhaité de recevoir les Sacremens de l'Eglise, & elle les avoit reçus avec une humilité profonde. Il ne falloit que lui commencer un passage de l'Écriture, pour la mettre sur la voie de le poursuivre. Selon les différentes impressions qu'il faisoit sur elle, tantôt on la voïoit lever les mains au ciel, pour implorer le secours de la divine miséricorde; tantôt elle les joignoit, pour demander pardon à Jesus-Christ, d'avoir rendu par ses péchés la croix du Sauveur plus pesante. Quelque tems avant qu'elle expirât, on lui demanda si elle ne vouloit pas recevoir encore une fois l'absolution, & gagner l'indulgence que l'Eglise accorde aux mourans. Elle ne parloit plus, mais elle témoigna par des signes qu'elle entendoit ce qu'on disoit; elle frappa sa poitrine; & joignant les mains, elle parut recevoir avec humilité ce dernier gage de réconciliation. Elle mourut dans ces saintes dispositions âgée de 59 ans 7 mois, le 15 avril 1679. Son corps fut porté le lendemain à saint Jacques du haut Pas sa Paroisse, & reporté aux Carmelites, où il fut inhumé. M. d'Au-



1679.

tun fit son oraison funebre , qui ne fut point imprimée , y aiant eu défense de le faire. Son cœur fut mis en dépôt dans une chapelle , d'où il fut transféré le 26 du même mois à P. R. des champs , comme elle l'avoit ordonné par son testament , par lequel elle avoit legué 6000 liv. à ce monastere , & autant aux Carmelites. M. le Curé de saint Benoît , accompagné de M. Arnould , & de tous les Ecclésiastiques de la maison , revêtus en surplis , le reçut à la porte del'Eglise. Le lendemain 27 , l'enterrement se fit après la grande Messe.

*Fin du Livre septieme.*



## LIVRE HUITIEME.

LA mort de Madame de Longueville appporta un grand changement aux affaires de P. R. & fut l'époque du quatrième état de ces saintes filles, que M. Nicole appelle d'*obscurcissement* (1), parcequ'on les y réduisit à une obscurité qui menaçoit leur monastere d'une entière extinction. Cependant on leur y laissa tous les biens essentiels, les sacremens, les bons livres. Elles n'y manquerent même point de très bons Supérieurs & Supérieures. Ce qui fait dire à M. Nicole, que *jamais le tems ne fut plus commode pour se sauver par la pratique solide des vertus chrétiennes*. Mais ce qui paroît étrange, c'est que Dieu sembla se joindre à ceux qui avoient dessein d'obscurcir Port-royal, en leur enlevant dans ce même tems, comme nous le verrons, tout ce qu'il y avoit de plus éclatant dans les Supérieurs & dans les amis de cette sainte maison. Ce fut dans ce tems qu'elle perdit la mere Angelique de Saint-Jean, la mere du Fargis, M. de

1679.

I.  
Etat d'obscurcissement de P. R. après la mort de Madame de Longueville.

(1) Lettre du 4 janvier 1693, à la seur Agnès le Féron.

1679.

Saci, M. le Tourneux, Mademoi-  
selle de Vertus. » Cependant avec  
» tout cela, dit M. Nicole, je ne fais  
» si on ne peut point dire que ce  
» tems, à tout prendre, est meilleur  
» qu'aucun autre, pour la principale  
» chose que vous êtes venues faire  
» en religion, qui est de vous sau-  
» ver, & que jamais les religieuses  
» bien réglées n'y ont eu plus de fa-  
» cilité & moins d'embarras.....  
» Quand par un ordre de la Provi-  
» dence, nous sommes réduits à l'ou-  
» bli du monde & à la privation des  
» actions de charité que l'on prati-  
» quoit, je suis persuadé que nous  
» devons regarder cet ordre, non-  
» seulement comme créature par la  
» volonté de Dieu, mais aussi com-  
» me celui qui nous est le plus utile  
» & le plus propre à notre sanctifica-  
» tion. Quand Dieu voudra, il ou-  
» vrira des voies, & alors on pourra  
» espérer ses graces en y marchant.  
» Mais dans l'état présent, on doit  
» croire que le moien d'obtenir celles  
» qui nous sont nécessaires pour no-  
» tre sanctification, est de marcher  
» non - seulement avec soumission,  
» mais avec joie dans celle que Dieu  
» nous marque, selon ce passage de

» l'Apôtre : *Non alta sapientes sed*  
 » *humilibus consentientes*. Car dans la  
 » vérité tout état d'obscurcissement  
 » n'est autre chose qu'un rabaisse-  
 » ment qui vient de Dieu. Or à l'é-  
 » gard de ces sortes de rabaissemens,  
 » l'Apôtre veut qu'on y consente,  
 » qu'on les approuve, qu'on s'y por-  
 » te volontairement & avec joie,  
 » comme à la voie qui nous convient  
 » le plus dans l'état présent : *humi-*  
 » *libus consentientes*. Faire le con-  
 » traire, c'est-à-dire, s'en plaindre  
 » & s'en impatienter, c'est avoir des  
 » pensées d'élévation, *alta sapere*,  
 » puisque c'est s'élever au-dessus des  
 » pensées que Dieu nous fait con-  
 » noître qu'il a sur nous.

» Voilà le terme de mes réflexions.  
 » Je ne saurois conjecturer, ni com-  
 » bien cet état d'obscurité durera,  
 » ni où il nous conduira (2), mais  
 » ce qui me paroît certain, c'est qu'il  
 » paroît très favorable pour entrer  
 » dans l'esprit & dans des sentimens  
 » vraiment chrétiens, & dans une

(2) M. Nicole écrivoit  
 ceci en 1693. Il n'a pas  
 assez vécu pour voir la  
 fin de ce tems d'obscur-  
 cissement, & n'a pu con-  
 jecturer où il devoit con-  
 duire. Nous le verrons

cet état, suivi d'un autre  
 encore plus terrible que  
 celui de la persécution de  
 1664, c'est-à-dire, de la  
 ruine entière de la sainte  
 maison de P. R.

1679.

» disposition d'humiliation qui en  
 » est le fond & l'enchaînement. En  
 » le portant avec cet esprit, il ne  
 » peut avoir que d'heureuses suites,  
 » ou pour le rétablissement de votre  
 » maison dans le monde, ou par sa  
 » translation dans le ciel, où la plus  
 » grande partie de P. R. est déjà  
 » reçue, & où les principaux mem-  
 » bres ont précédé celles qui les y  
 » suivront; & qui en quittant sans  
 » peine la maison de la terre pleine  
 » de traverses, ont tout sujet d'es-  
 » pérer en elles l'accomplissement  
 » de cette parole: *Absterget Deus*  
*omnem lachrymam ab oculis sancto-*  
*rum suorum, quoniam priora transie-*  
*runt.*

II.  
 Nouvelles  
 attaques li-  
 vrées à P. R.

Telles sont les solides réflexions que fait M. Nicole sur l'état d'*obscureissement*, où P. R. fut réduit immédiatement après la mort de Madame de Longueville. L'estime que cette Princesse s'étoit acquise par sa vertu, faisoit impression sur l'esprit du Roi, qui sachant qu'elle aimoit P. R., ne portoit pas à ce monastere tous les coups qu'auroient souhaités ses ennemis, parcequ'il ne vouloit pas la chagriner. C'est ce que nous apprenons par la réponse que ce grand

Roi, malheureusement trompé & séduit, fit au Prince de Condé, qui lui parloit en faveur de Port-royal.

» Ce n'est, dit le Roi, qu'en considération de Madame de Longueville votre sœur, que j'ai retardé de deux ans ce qui s'est fait à P. R. & au Fauxbourg S. Jacques, parceque je ne voulois pas la chaigriner. Ce que Votre Majesté fait est toujours bien fait, reprit le Prince de Condé, mais il se peut faire qu'en cette rencontre elle ait été mal informée des choses. Le Roi ne répliqua point.

» La considération de cette grande Princesse (3), soutint donc en quelque sorte P. R. tant qu'elle vécut, contre la mauvaise volonté de ses ennemis, à qui la paix de l'Eglise n'avoit pas ôté du cœur le mauvais levain qu'ils y nourrissoient depuis si long-tems. Mais aussi-tôt après sa mort, ceux qui haïssoient la maison de Port-royal qu'elle avoit toujours aimée, se hâterent d'exécuter contre elle ce que leur passion leur faisoit souhaiter avec ardeur. Ils prirent pour cela les moïens qu'ils

(3) Mem. du Fossé p. 348.

1679.

» jugerent les plus convenables, afin  
 » de venir à bout de leur dessein.  
 » Ils gagnèrent M. de Harlay Arche-  
 » vêque de Paris, & l'engagerent à  
 » s'unir à eux pour faire entendre  
 » conjointement aux Puissances, que  
 » tant que la maison de P. R. sub-  
 » sisteroit, il s'y feroit des cabales de  
 » Jansenisme; & que pour éteindre  
 » parfaitement le parti, il falloit  
 » éteindre cette maison qui en étoit  
 » le centre.

» Rien n'est plus facile que de sur-  
 » prendre la religion des Princes,  
 » quand ceux que leur caractère rend  
 » plus croiables parlent seuls, & que  
 » nul de ceux contre qui ils parlent,  
 » n'a d'accès pour pouvoir justifier  
 » leur innocence. Ainsi il ne faut pas  
 » s'étonner si l'on vit bientôt partir  
 » de la Cour un ordre, pour mettre en  
 » exécution la mauvaise volonté des  
 » ennemis de cette sainte maison.  
 » L'Archevêque de Paris s'en chargea  
 » lui-même, & y vint, non pour y  
 » apporter sa bénédiction comme un  
 » pasteur, mais pour y répandre la  
 » fraieur & la désolation «.

III.  
 M. de Paris  
 envoie M.  
 Fromageau à  
 P. R.

Le Prélat avoit envoie 8 jours au-  
 paravant à P. R. un Vicegérant de son  
 Officialité pour lui préparer les voies

en s'informant de l'état de la maison, du nombre des religieuses, &c. afin de lui en rendre compte. M. Fromageau (c'est le nom de l'envoïé) eut un entretien fort long avec l'Abbesse le 9 mai mardi des Rogations, sur ce qui faisoit le sujet de son voïage. On lui dit qu'il y avoit soixante-treize religieuses de chœur, vingt converses, deux novices, plusieurs postulantes, quarante-deux pensionnaires (4). Le député fit un compliment obligeant à l'Abbesse sur l'article des pensionnaires, en lui disant (ce qui étoit très vrai) *qu'il n'y avoit point de maison, où on les élevât si bien; qu'il avoit vu des filles qui en étoient sorties parfaitement bien instruites, & cita pour exemple Mademoiselle Bignon, louant sa sagesse, sa modestie, son esprit, &c.* L'Abbesse aiant témoigné dans la suite de l'entretien quelque crainte sur le but que pouvoit avoir une semblable visite: *Madame, lui dit M. Fromageau, que pourriez-vous craindre sous un gouvernement aussi doux que celui-ci? Le Roi aime la paix, M. l'Archevêque est ennemi de l'éclat, fait les choses avec douceur; & on n'a*

(4) Mem. hist. T. 2. p. 186,



1679.

*plus rien à vous demander en ce tems-ci. La suite fera juger de la sincérité de ce discours. Toutefois la mere Angélique de Saint-Jean marque dans la relation de son entretien, que le Vicegerent se seroit plutôt montré ami qu'opposé, par la maniere dont il parla toujours avec estime de toutes les personnes qui étoient à P. R. & en général de la maison. Il fit aussi de grands éloges de la Princesse de Conti, & dit qu'il avoit eu l'honneur de la connoître & de la recevoir à Vienne en qualité de grand Vicaire; & qu'il l'avoit pleurée comme on pleure une mere.*

IV.

M. Grenet  
mandé à l'Ar-  
chevêché.

Le même jour que M. Fromageau alla à P. R. & pendant qu'il y étoit, M. de Harlai envoya le sieur de Vaucouleurs chez M. le Curé de S. Benoît pour lui faire les mêmes questions que le Vicegerent avoit faites à la mere Angélique de Saint-Jean; après quoi il lui dit que M. l'Archevêque vouloit lui parler le lendemain à 9 heures du matin. M. le Curé de S. Benoît s'y rendit, & subit un nouvel interrogatoire sur le même sujet de la part de l'Archevêque. Plusieurs jours se passerent dans le calme, & une personne amie de P. R. manda le 16 de ce mois, que *cette visite ne tendoit*

qu'à faire jouir les religieuses des avantages de la paix de l'Eglise, & que l'on n'avoit d'autre dessein sur elles. C'étoit M. l'Archevêque lui-même qui en avoit assuré la personne qui écrivoit. Malgré l'assurance de M. l'Archevêque, on apprit bientôt par une voie secrète, que ce Prélat avoit des desseins bien opposés sur P. R. & quel étoit le but de la visite de M. Fromageau, de celle du sieur de Vaucouleurs, & du voiage de M. Grenet à l'Archevêché. On reçut à 5 heures du matin une lettre par laquelle on mandoit que M. de Paris devoit se rendre incessamment à P. R. pour donner ordre de renvoyer les pensionnaires.

Le Prélat y arriva le même jour, 17 de mai, à neuf heures du matin, pour y répandre le trouble & la désolation, comme le dit M. du Fossé. Il fit appeller M. de Saci (5) à qui il dit le sujet de son voiage, lui témoignant » qu'il seroit bien aise, qu'il » parlât à l'Abbesse pour la préparer » à recevoir ses ordres. Il témoigna » à M. de Saci la satisfaction qu'il » avoit de lui en particulier & de sa » conduite; que le Roi même en

V.  
M. de Paris vient à P. R. fait défense de recevoir des religieuses, & ordonne de renvoyer les postulantes & les pensionnaires, & à un Ecclésiastique de sortir

(5) Mém. hist. T. 2. p. 194.

1679.

» étoit informé , & témoignoit en  
 » être fort content ; qu'on favoit qu'il  
 » travailloit utilement pour l'Eglise,  
 » & que ses ouvrages faisoient assez  
 » connoître sa suffisance «. Après  
 quelques autres discours , tant avec  
 M. de Saci , qu'avec M. Racine qui  
 étoit venu à P. R. pour voir sa res-  
 pectable tante , il fit appeller l'Ab-  
 besse , à qui il dit que » *la volonté*  
 » *du Roi* étoit qu'elle ne reçût plus à  
 » l'avenir des filles pour être reli-  
 » gieuses, jusqu'à ce que le nombre  
 » fût réduit à cinquante professes  
 » de chœur , & celui des converses à  
 » douze «. En conséquence il ordon-  
 na de renvoyer toutes les postulantes  
 qui étoient au noviciat : à quoi il  
 ajouta que l'intention du Roi étoit  
 aussi qu'elle renvoiât toutes les pension-  
 naires , & qu'elle n'en reçût plus à  
 l'avenir jusqu'à nouvel ordre. L'Ab-  
 besse répliqua avec tant de sagesse &  
 de solidité , que le Prélat n'ayant rien  
 à répondre lui dit , *avec démonstration*  
*de douceur & de pitié , qu'il y avoit en*  
*effet quelque chose à dire à tout cela,*  
*mais que la volonté des souverains étoit*  
*une loi , & qu'il n'étoit pas besoin d'en*  
*pénétrer les raisons.*

L'Abbesse prenant la parole , lui

dit que, si le Roi leur avoit fait signifier cet ordre par quelque officier séculier, comme il avoit fait autrefois, elles auroient crû être obligées de lui faire de très humbles remontrances, pour lui faire entendre leurs raisons; parceque souvent les Princes ne sont pas informés par eux-mêmes de ce qui regarde les affaires purement ecclésiastiques; mais que ces ordres leur étant apportés par lui, qui étant leur Archevêque, étoit obligé par son rang de représenter au Roi tout ce qu'elles auroient pû dire elles-mêmes, & de prendre la protection d'une communauté que Dieu avoit commise à ses soins, c'étoit lui-même qui se chargeoit devant Dieu de la justice ou de l'injustice de cet ordre, aussi bien que de l'exécution, & qu'il ne leur restoit que de lui obéir en gémissant. A cela point de réponse de la part du Prélat, que par des démonstrations de regret & de compassion. Il assura l'Abbesse qu'il n'y avoit point de sujet de plaintes contre la maison, & qu'il l'avoit toujours estimée, qu'il savoit qu'on y vivoit très bien & dans une grande regle.

A l'égard des postulantes l'Abbesse lui aiant représenté qu'il y en avoit

1679.

trois, qui avoient été reçues par la communauté pour prendre l'habit; il convint que celles-là étoient censées novices, & que l'ordre qu'il avoit donné ne les regardoit pas; que puisqu'on avoit résolu de leur donner l'habit, *on pouvoit aller son train*. Ce furent ses propres termes, & il les répéta encore à Mademoiselle de Vertus. Il est à propos de le remarquer.

L'Abbesse qui lui avoit déjà parlé de la douleur, dont seroient accablées un si grand nombre de personnes, lorsqu'on leur signifieroit un pareil arrêt, & qui s'étoit jettée à ses genoux pour lui demander comme une grace qu'il voulût bien permettre qu'on fit venir en sa présence toutes ces pauvres filles, afin d'être lui-même témoin de leur douleur & de leurs larmes, l'Abbesse, dis-je, revenant aux pensionnaires, lui demanda si l'on avoit trouvé quelque chose à redire dans la manière dont on les élevoit à P. R. Il répondit en des termes très avantageux, & dit que l'on ne trouvoit rien à reprendre dans l'éducation qu'elles donnoient aux enfans, *qu'au contraire elle n'étoit nulle part si bonne*.

Dans le long entretien que M. de Paris eut avec l'Abbesse, il ne lui dit pas un mot du dessein qu'il avoit de faire sortir les Ecclesiastiques; mais il fit entendre à Mademoiselle de Vertus, qui étoit venue au parloir & avoit terminé l'entretien, que c'étoit par pitié qu'il n'avoit pas eu le courage de lui porter cette parole. M. de Saci étoit si éloigné de croire que le Prélat vouloit l'écartier, après tant de témoignages d'estime & d'approbation de sa conduite, qu'il dit à la mere Angélique, lorsqu'il alla lui parler par son ordre, que, *s'il avoit dessein de les faire retirer, il falloit dire que jamais homme n'avoit agi comme lui, & qu'il s'étoit désarmé lui-même, s'étant ôté tout prétexte de justifier sa conduite par les louanges extraordinaires qu'il lui avoit données.* Le Prélat s'étoit également désarmé par les aveux qu'il avoit faits touchant les religieuses, les postulantes, & l'éducation des pensionnaires. M. de Harlai pensoit peu à justifier sa conduite. Ainsi les éloges qu'il avoit faits de M. de Saci, & l'approbation qu'il avoit donnée à sa conduite, ne l'empêcherent point de signifier lui-même à ce saint Prêtre après lui avoir

1679.

fait encore beaucoup de politesses, que c'étoit l'intention du Roi, qu'il ne restât plus à P. R. ni lui, ni pas un des autres Ecclésiastiques qui y étoient; qu'il lui conseilloit de se retirer, & leur accorda seulement quinze jours. Voilà quelle fut l'expédition de M. de Paris à P. R. des Champs, & le sujet de sa première visite.

Quelle fonction pour un successeur des Apôtres, que celle de se prêter à la destruction du plus saint monastere qui soit dans l'Eglise, de signifier lui-même des ordres pour arracher d'une maison qu'il estime des vierges chrétiennes, qui veulent s'y consacrer à Dieu, qui sont reçues & prêtes à recevoir l'habit religieux, de faire sortir des enfans d'un saint monastere où on leur donnoit une éducation, à laquelle, non-seulement il n'y avoit rien à redire, mais qui étoit telle, qu'elle n'étoit nulle part si bonne; enfin d'ôter à des religieuses des Directeurs sages & éclairés, de la conduite desquels il témoigne lui-même être très satisfait!

Les religieuses opprimées par leur Pasteur, qui étoit appuié de la puissance séculière, jugeant bien qu'elles n'avoient aucun secours à attendre

du côté des hommes , s'adresserent à Dieu. La mort d'une de leurs sœurs arrivée dans ces circonstances ( 6 ) leur procura l'occasion de renouveler ce qu'elles avoient fait autrefois à la mort de la sœur Gertrude du Pré dans le tems de la captivité ( 7 ). Elles dresserent le 18 mai une requête au grand Pasteur des brebis , que Dieu a résuscité d'entre les morts , & la mirent sur la poitrine de leur sœur au moment qu'on alloit la mettre en terre. La requête étoit conçue en ces termes.

» Nous en appellons à votre tribunal, Seigneur Jesus : les Juges de la terre ferment l'accès aux plus justes plaintes , parcequ'ils veulent faire l'injustice sans contradiction ; mais vous êtes vous-même notre justice ; & vous nous rendrez justice & miséricorde , en nous punissant pour n'avoir pas usé des graces infinies , dont vous nous aviez comblées , avec assez de reconnoissance ; & vous nous couronnerez pour avoir souffert une injuste persécution pour votre vérité & pour votre grace ,

VI.  
Requête des  
religieuses de  
P. R. à J. C.

(6) Françoise Louise de morte le 17 mai.

Sainte-Claire le Camus de (7) T. 6. de cette his-

Buloyet de Romainville, toire. p. 101.



1679.

» qui font le fujet de la haine que  
 » le monde nous porte gratuitement.  
 » Ecoutez, Seigneur, les gémiffemens,  
 » & regardez les larmes de tant d'en-  
 » fans que l'on arrache de notre fein,  
 » & confervez - les dans le vôtre,  
 » fans permettre que l'ennemi puiffe  
 » avoir aucun avantage fur eux, ni  
 » qu'il ait fujet de triompher de nous  
 » les avoir enlevés. Confervez-nous  
 » dans votre vérité, & nous rendez  
 » inébranlables dans l'union de la  
 » charité. Changez bientôt notre trif-  
 » tefle en joie, & donnez votre paix  
 » & un heureux repos à notre chere  
 » fœur, que nous chargeons de por-  
 » ter à vos piés nos très humbles prie-  
 » res & nos justes plaintes.

» Ame favorifée, qu'une provi-  
 » dence de Dieu fi particuliere vient  
 » de délivrer fi heureufement du fi-  
 » let des chaffeurs, beniffez fa bonté  
 » & lui témoignez votre reconnoif-  
 » fance, en le priant d'étendre fa mi-  
 » féricorde fur toute cette famille,  
 » à laquelle il vous avoit unie. Qu'il  
 » ne la laiffe pas fans conduite, &  
 » qu'il lui conferve des Pasteurs pru-  
 » dens & fideles, pour l'empêcher de  
 » s'égarer dans ce tems d'obfcurité,  
 » afin que ceux qui s'efforcent de ten-

» dre des pièges aux ames qui vo-  
 » lent, n'aient pas le pouvoir d'en  
 » arrêter aucune pour l'empêcher de  
 » s'élever jusqu'à Dieu, & d'y de-  
 » meurer éternellement unie : ainsi  
 » soit-il (8) «.

Le même jour que cette requête fut dressée, M. de Saci ne croiant pas qu'on dût négliger absolument les moïens humains, fit pour les religieuses de P. R. un mémoire qui fut envoyé à M. de Paris. Le Prélat lui-même témoignant être sensible aux représentations que lui avoit faites M. de Saci sur les conséquences de l'expulsion des Confesseurs, lui avoit dit qu'il pouvoit lui adresser un mémoire avant qu'il allât rendre compte au Roi, ce qu'il devoit faire le 19. Le mémoire fut envoyé le 18 & demoura sans réponse.

Nous avons vû que M. de Paris, dans son entretien avec l'Abbesse, étoit convenu que les trois postulantes n'étoient point comprises dans l'ordre qu'il avoit signifié, & qu'on pouvoit aller son train. En conséquence on prit jour pour leur donner l'ha-

VII.  
 Les postu-  
 lantes & les  
 novices for-  
 tent de P. R.

(8) La mere Angelique qui est très beau & très de Saint-Jean dressa le 16 édifiant. Cet acte se trou-  
 juin un nouvel acte, en ve dans les Mém hist.  
 forme de relief d'appel, T. 2. p 274, & suiv.

1679.

bit ; mais quelle surprise ! Le Prélat en refusa la permission , & fut inflexible dans son refus. En vain la mere Abbessé lui écrivit pour le faire souvenir de sa parole. En vain M. Ifali , célèbre Avocat , qui avoit une fille religieuse à P. R. & dont la cadette étoit une des trois postulantes (9) , sollicita vivement. Tout fut inutile. Ce pere chrétien écrivit à ses deux filles pour les consoler , sur-tout la cadette , qui étoit pénétrée de douleur (10). Dans une autre lettre à la mere Abbessé , cet homme plein de religion lui parloit ainsi : *Il n'y a point d'autre parti à prendre , que d'obéir & d'attendre de Dieu qu'il lui plaise de changer le cœur de ceux qui sont animés contre cette sainte maison sans aucun sujet , ainsi qu'ils sont contraints de l'avouer. C'est le parti qu'on prit ; mais on attendit inutilement que Dieu changeât le cœur des persécuteurs ; celui qui a entre ses mains le*

(9) Suzanne-Françoise Ifali : les deux autres étoient , Marguerite-Celestine Bruneau ; & Louise Justine Barat. Celle-ci fut reçue en 1685.

(10) Dieu réservoit cette pieuse Demoiselle pour

rende des services importants aux religieuses de P. R. après leur dispersion. Elle vécut dans le monde comme elle auroit vécu dans le cloître , observant la plupart des pratiques de la vie religieuse.

cœur des hommes, ne leur fit point  
cette grace. 1679.

L'ordre de renvoyer les postulantes & les novices fut donc exécuté à la rigueur ; & on arracha du sein de leurs tendres meres une multitude d'enfans , qui par leurs cris & leurs larmes renouvelèrent le triste spectacle qu'on avoit déjà vu dix-huit ans auparavant. *Tous ces pauvres enfans* , dit la mere Angelique de S. Jean (11) , *alloient à la porte comme au supplice , avec des cris & des pleurs , qui seront entendus du Ciel : les parens ne pleuroient guere moins.* » Toute la France (12) fut dans le dernier étonnement , aussi-tôt que cette nouvelle y fut répandue ; & tous ceux qui aimoient l'Eglise ne purent voir sans gémir , que la porte d'un si saint asile eût été fermée tout-à-coup à tant d'ames, qui ne cherchoient qu'à y mettre leur salut en assurance ». On ne cherchoit pas même de prétexte pour exercer de telles violences. On faisoit porter aux religieuses de P. R. la peine de tout le mal qu'on attribuoit à d'autres (13),

(11) Let. du 29 mai, à M. d'Angers.

(12) Du Fosse, Mém. p. 351.

(13) Les ennemis de P. R. se vengeoient sur cette maison de la censure des 65 propositions de leurs

1679.

c'est-à-dire, à M. Arnauld. *Sans nous accuser de rien, on nous condamne comme coupables; & en nous donnant des louanges, on nous impose des peines.* Ce sont les paroles de la mere Angélique écrivant à M. d'Angers (14).

» Dieu merci, disoit Mademoiselle  
 » de Vertus dans une lettre du 27  
 » mai à Madame de Menille, on n'ac-  
 » cuse nos sœurs de quoi que ce soit.  
 » M. de Paris dit qu'il fait qu'elles  
 » sont bonnes religieuses....., que  
 » les filles y sont très bien élevées,  
 » & que les Directeurs sont très gens  
 » de bien; qu'il n'y a rien à repren-  
 » dre ni en leur foi ni en leurs mœurs.  
 » Ainsi, ma très chere sœur, c'est  
 » une persécution inouïe, car au  
 » moins on a accoutumé de suppo-  
 » ser des crimes aux gens quand on  
 » n'en a point de réels. C'est propre-  
 » ment au ressentiment des Jésuites  
 » qu'on immole toutes ces pauvres  
 » victimes que l'on nous arrache.....  
 » Nos sœurs souffrent avec une pa-  
 » tience, une douceur & une sou-  
 » mission qui vous ravira «.

Ces saintes filles, qui menotent une vie aussi pure que les premiers

infâmes Casuistes, dont comme le promoteur,  
 ils regardoient M. Arnauld (14) Let. du 2 juil.

chrétiens , avoient le bonheur de souffrir de la maniere dont S. Pierre vouloit que les Chrétiens souffrissent, & la gloire d'être maltraitées & outragées sans qu'on leur pût reprocher aucun crime.

Non content de faire sortir les pensionnaires de l'Abbaïe de Port-Roïal on ferma encore à ces pauvres enfans la porte des autres monastères , & en particulier de celui de Gif. L'Abbesse en témoigna sa douleur en ces termes à celle de P. R. par une lettre du 24 mai : *Je me consolais dans mon extrême affliction de pouvoir soulager en quelque chose la vôtre , en recevant de toute l'affection de mon cœur ces pauvres enfans qu'on vous arrache si cruellement ; mais je me vois privée de cette consolation , parceque M. l'Archevêque ferme la porte de notre monastere , quoiqu'il ne puisse fermer celle de nos cœurs.* Les siecles à venir pourront-ils se persuader de si grands excès ? croiront-ils qu'on ait ainsi traité un monastere , dans lequel on donnoit une si excellente éducation aux enfans ? S'il pouvoit y avoir du doute sur cela , M. de Paris l'a levé par les aveux que nous lui avons vû faire. Ecoutons encore ce Prélat

1679.

VIII.  
On défend  
aux religieuses de Gif de  
recevoir des  
pensionnaires  
sorties de P.  
R.

1679.

rendre un témoignage éclatant à l'innocence des religieuses de P. R. & à la bonne éducation qu'on y donnoit aux enfans, dans l'entretien qu'il eut le 22 de mai avec le Président de Geudeville.

IX.  
Témoignage  
éclatant en  
faveur de P.  
R. par M. de  
Harlay.

Ce Magistrat qui avoit deux filles à P. R. étant informé de l'ordre que M. de Paris avoit signifié de faire sortir les pensionnaires de cette maison, alla trouver ce Prélat, & lui dit : » que sur la nouvelle qu'il avoit » apprise, il s'étoit cru obligé de » lui venir dire qu'ayant ses deux fil- » les à P. R. & qu'ayant toujours été » très satisfait de la maniere dont » elles y étoient élevées, il avoit » été extraordinairement surpris, en » apprenant qu'on obligeoit tous les » parens d'en retirer leurs enfans, » & qu'il avoit pensé que cette con- » duite marquoit que lui Archevê- » que avoit eu connoissance de quel- » que chose de fort mauvais que le » monde ne savoit point, & qui pou- » voit faire tort à la jeunesse qu'on » élevoit dans cette maison, soit par » rapport à la doctrine, soit par rap- » port aux mœurs; qu'ainsi aimant » extrêmement ses enfans, & n'ayant » rien de plus à cœur que de leur

» donner une bonne éducation, il le  
 » supplioit de lui dire ce qu'on avoit  
 » trouvé de mauvais dans celle de  
 » P. R. afin que si elle avoit laissé quel-  
 » que mauvaise impression dans l'es-  
 » prit de ses filles il employât tous  
 » ses soins pour l'en effacer ». Mon-  
 sieur, répondit l'Archevêque, *n'aiez*  
*nulle inquiétude là-dessus, il n'y a rien*  
*à craindre. La maison de P. R. des*  
*Champs est une des plus saintes & des*  
*plus régulières de tout le Diocèse. Ce*  
*sont de très bonnes religieuses, & elles*  
*élevent parfaitement bien les pension-*  
*naires, non-seulement pour la piété &*  
*pour les mœurs, mais même pour leur*  
*former l'esprit, & il n'y a pas de lieu*  
*où elles fussent mieux pour toutes cho-*  
*ses qu'en celui-là.*

M. le Président interrompit là-des-  
 sus l'Archevêque, & lui témoigna que  
 sa réponse le jettoit encore dans un  
 étonnement plus grand que le pre-  
 mier : que d'abord il lui avoit paru  
 étrange que les filles de P. R. des  
 Champs, qu'on croioit si vertueuses,  
 eussent trompé tout le monde, &  
 obligé par leur mauvaise conduite à  
 leur défendre d'élever des pension-  
 naires ; mais qu'il étoit encore plus  
 surpris après le témoignage que le



1679.

Prélat venoit de leur rendre, qu'on leur eût fait cette défense, puisqu'elles étoient si capables de les bien élever. » Hé, Monsieur, reprit l'Archevêque, vous ne l'entendez pas, & c'est pour cela même qu'on y a été obligé. Cette maison avoit trop de réputation; on se pressoit d'y mettre des enfans; des personnes de qualité leur en donnoient; on se disoit les uns aux autres la satisfaction qu'on en avoit; cela leur faisoit des amis qui s'unissoient avec ceux de cette maison, & qui faisoient ensemble des pelotons contre l'Etat. Le Roi n'a pas agréé cela; il croit que ces unions sont dangereuses dans un Etat: c'est ce que l'on a voulu dissiper. En vérité répliqua le Président, je n'entens gueres la politique de ces gens-là; ils ne s'y prennent pas bien, si c'est leur dessein d'attirer bien du monde. Tel que je suis, s'ils ont cette vue, il me semble qu'un Président & un Maître des requêtes ne doivent pas être négligés. Cependant toutes les fois que j'ai été là, bien loin que personne me soit venu faire la cour, je me plaignois de n'en pouvoir entretenir aucun.

» Si on les voit dans l'Église, ou si  
 » on les rencontre dans la cour, ils  
 » disparoissent aussi-tôt; & chacun  
 » d'eux se retire, ou dans son ca-  
 » binet ou à ses affaires, de sorte  
 » que si j'avois eu à les accuser de  
 » quelque chose, ç'auroit plutôt été  
 » de rusticité à fuir les gens, que  
 » de dessein de les attirer pour les  
 » faire entrer dans un parti. Voilà,  
 » Monsieur, de quoi je puis répon-  
 » dre «.

1679.

M. l'Archevêque ajouta ensuite à la raison d'état, qui avoit paru si importante, trois autres raisons, qui confirmoient la première & en étoient les prétendues preuves. 1°. Que ces Messieurs entretenoient commerce avec des étrangers de toutes sortes de pays: 2°. que dehors la maison il y avoit de quoi loger 200 personnes: 3°. que le revenu de la maison étant peu considérable, on y entretenoit néanmoins une grande communauté, ce qui donnoit lieu de conjecturer qu'il falloit qu'elles reçussent des assistances de leurs amis. Or le Roi craignoit que l'on ne se servît de ces aumônes dans des occasions qui ne lui plairoient pas.

Les réflexions se présentent ici en

1679.

foule , mais nous laissons au lecteur le soin de les faire ; nous dirons seulement avec la mere Angelique de S. Jean (15) que , » quand M. de Paris » parle d'un parti redoutable à l'É- » tat , c'est pour se jouer du monde , » qui ne croira pas que sous un Prin- » ce qui faisoit trembler toute l'Eu- » rope , on eût à craindre les trou- » pes de petits enfans qu'on élevoit » à P. R. & quatre ou cinq Prêtres » qui conduisoient une communauté » religieuse , laquelle ne pouvoit être » terrible qu'au diable , parceque c'é- » toit une armée bien rangée , l'union , » la paix & la régularité s'y étant » toujours maintenues depuis plus de » 60 ans que la mere Angelique y » avoit établi la réforme «.

X.  
Sortie des  
Confesseurs.

Les sages Directeurs qui condui-  
soient cette sainte communauté, éprou-  
verent bientôt le même sort que les  
pensionnaires ; ce qui fut pour les reli-  
gieuses le sujet d'une nouvelle afflic-  
tion , mais plus grande encore que la  
premiere. M. de Paris n'ayant égard, ni  
au mémoire qui lui avoit été envoyé  
le 18 mai sur ce sujet , ni aux solides  
représentations que M. Hilaire (16)

(15) Let. à M. d'An-  
gers.

(16) Voyez les instruc-  
tions données à M. Hi-

lui fit le 26 du même mois de la part des religieuses, pressa leur sortie, & tous sortirent dans le mois de juin (17). On en proposa plusieurs pour les remplacer; mais les uns refuserent, les autres furent refusés par l'Archevêque, qui exigeoit entr'autres conditions, qu'ils ne fussent point connus des religieuses; & qu'elles, ni leurs amis ne les connussent point, & qu'ils fussent d'une *capacité médiocre*. Si M. de Paris n'avoit pas demandé d'autres conditions que la dernière, il en auroit trouvé un bon nombre sans beaucoup de peine. » Vous ne sauriez croire » la difficulté qu'il y a d'en trouver, » disoit quelque tems après M. Grenet à la mere Angelique: ceux qui » ont leur petit fait à Paris, ont

laire, T. 2. p. 238. Mém. hist.

(17) M. de Tillemont, qui n'étoit point Confesseur, fut le premier qui partit le 31 mai. M. Ruthid-Ans le 7 juin, M. Borel le 8; M. Bourgeois le 9; M. de Saci le 12; M. de Sainte-Marthe le 20. Voilà à quoi se réduisoient les cinquante Ecclésiastiques de P. R. Lorsqu'on obligea les Confesseurs de sortir, la mere Prieure, qui avoit beaucoup de confiance en M. de Sainte-Marthe, étoit

alors malade, & fit demander pour lui la permission de rester; mais elle fut refusée par M. de Paris; à Madame la Duchesse de Lesdiguières & à M. le Cardinal de Retz. Ce Cardinal qui étoit parent de la mere du Fargis, mourut le 24 août de cette année dans de grands regrets de sa vie passée; & sur-tout d'avoir eu tant de part aux troubles du Royaume. Dieu lui avoit fait la grace de reconnoître ses égaremens & d'en faire pénitence.

1679.

» peine à se résoudre de quitter. D'au-  
 » tres disent qu'ils ne veulent point  
 » succéder à ceux qu'on vous ôte ;  
 » & que sachant quel est leur mé-  
 » rite, ils n'osent point prendre leur  
 » place n'ayant pas de quoi la rem-  
 » plir comme eux ». Enfin on jeta  
 les yeux sur le sieur Poligné, qui ar-  
 riva à P. R. le 29 juin, pour remplir  
 seul la place de Messieurs de Saci, de  
 Sainte-Marthe, &c.

M. de Paris, non content d'avoir  
 fait sortir de P. R. les pensionnaires  
 & les Confesseurs, voulut encore éloi-  
 gner les domestiques, s'imaginant que  
 c'étoit autant de solitaires, & de fa-  
 vans déguisés qui composoient des  
 ouvrages; il s'en fit représenter la liste,  
 mais cela n'eut pas d'autres suites.

XI.  
 Retraite de  
 M. Arnauld.

Si on traita de la sorte P. R. on  
 peut bien croire que M. Arnauld ne  
 fut point épargné, lui qui étoit le  
 plus en butte aux ennemis de la vé-  
 rité & de cette sainte maison. Les  
 premiers coups étoient même déjà  
 tombés sur lui dès le 5 du mois de  
 mai; M. de Pomponne étoit allé le  
 voir de la part du Roi, dans l'esprit  
 duquel on le faisoit passer pour un  
 homme dangereux, un chef de parti  
 & de cabale, pour lui dire qua Sa

Majesté étoit mécontente de sa conduite, & des assemblées qui se tenoient chez lui. Ces prétendues assemblées n'étoient autres que des visites de parens & d'amis, ou quelquefois de personnes qui venoient le consulter, ou sur des difficultés de conscience, ou dans le desir de se convertir à la religion catholique. On lui signifia ensuite que Sa Majesté trouvoit à propos qu'il ne demeurât plus au fauxbourg S. Jacques. A quoi ce pieux Docteur se mit aussitôt en devoir d'obéir. Il fit même plus : considérant d'une part que le changement de demeure dans Paris, ou même dans toute l'étendue du Roïaume ne serviroit de rien pour arrêter les calomnies de ses ennemis contre lesquelles toutes les voies de la justice lui étoient fermées; d'un autre côté sachant de bonne part (18) qu'on pensoit à s'assurer de sa personne, il raisonna comme David, & prit le même parti que lui. Jugeant que s'il restoit dans sa patrie, tôt ou tard il tomberoit entre les mains de ses ennemis, il prit la résolution de quitter la France

(18) M. le Duc de Montausier, Gouverneur du Dauphin, lui fit donner avis par l'Abbé Danet Curé de Sainte-Croix en la Cité, de se retirer au plutôt de Paris, & même du Roïaume.

1679.

&amp; de s'exiler lui-même.

XII.  
Grands senti-  
mens de Mr  
Arnauld au  
sujet des per-  
sécutions  
qu'on fait  
aux gens de  
bien.

C'est ainsi que le plus savant hom-  
me de son siècle, le plus homme de  
bien, le plus fidele sujet du Roi, la  
gloire & l'ornement du Roïaume, est  
traité en ce monde. » Nous n'avons  
» pas lieu, dit ce grand homme (19),  
» de nous étonner si fort de cette  
» conduite; Dieu la permet, Dieu  
» l'ordonne pour le bien de ses  
» Elus; & la considérant dans cette  
» vue, nous ne devons pas seulement  
» nous y soumettre, mais l'adorer  
» & baiser la main qui nous frappe.  
» Oui, mon Dieu, j'adore vos voies  
» de miséricorde sur les uns, & de  
» justice sur les autres. J'adore l'in-  
» finie variété de vos ordres toujours  
» justes, toujours saints dans le gou-  
» vernement de vos créatures & an-  
» ciennes & nouvelles, c'est-à-dire,  
» du monde & de l'Eglise.

» Ce seroit avoir peu de foi dans  
» vos promesses que d'être touché de  
» ce qui se passe dans ces jours de  
» nuage & d'obscurité, *in diebus nu-  
» bis & caliginis*, comme vous ap-  
» pellez dans votre Ecriture ces tems  
» de trouble & de tempête, où il

(19) Nouvelle déf. du Mons contre Mallet, à la  
nouveau Testament de fin.

semble

» semble que vous abandonniez l'in-  
 » nocence à la fureur des méchants ,  
 » & que vous preniez plaisir à laisser  
 » triompher le vice , l'injustice & la  
 » violence. Que peuvent-ils faire  
 » après tout , à ceux qui ne mettent  
 » leur confiance qu'en vous , & qui  
 » n'ont d'amour que pour les biens  
 » éternels ?

» Ils surprennent les Princes , &  
 » leur font prendre pour leurs enne-  
 » mis , leurs plus fideles serviteurs.  
 » Mais le cœur des Rois est entre  
 » vos mains , & vous pouvez en un  
 » moment le changer , en leur dé-  
 » couvrant ce qu'on leur cache , &  
 » les détrompant des fausses impres-  
 » sions qu'on leur donne.

» Que s'il ne vous plaît pas de dis-  
 » siper encore ces nuages , ne doit-il  
 » pas suffire à vos serviteurs , que le  
 » fond de leur cœur vous soit connu ,  
 » en attendant que vous fassiez la  
 » grace aux Princes que l'on irrite  
 » contre eux , de pénétrer les artifi-  
 » ces dont on les prévient , & de  
 » n'user de leur pouvoir que pour la  
 » punition des méchants & la protec-  
 » tion des bons , comme les Apôtres  
 » déclarent que ce n'est que pour cela  
 » que vous le leur avez donnés ?



1679.

„ Cependant on les proscrira ,  
 „ on les bannira , on les privera  
 „ de la liberté. Un chrétien , à qui  
 „ toute la terre est un lieu d'exil , &  
 „ une prison , peut-il être fort en  
 „ peine du changement de son ca-  
 „ chot ? On vous trouve par-tout ,  
 „ mon Dieu. Au milieu des fers , on  
 „ est plus libre que les Rois même ,  
 „ quand on vous possède. Il n'y a  
 „ point de prison à craindre , que  
 „ celle d'une ame que ses vices &  
 „ ses passions tiennent resserrée , &  
 „ empêchent de jouir de la liberté  
 „ des enfans de Dieu. Et c'est ce qui a  
 „ fait dire à un de vos saints , que la  
 „ conscience d'un méchant homme  
 „ est rempli de ténèbres plus funestes  
 „ & plus horribles , non-seulement  
 „ que toutes les prisons , mais que  
 „ l'enfer même. *Horrendis & feralibus*  
 „ *tenebris omnes non solum carceres*  
 „ *sed etiam inferos vincit scelerati ho-*  
 „ *minis conscientia.*

„ Mais on pourra bien mourir des  
 „ fatigues & des travaux qui accom-  
 „ pagnent une vie errante. L'évite-  
 „ ra-t-on , quand on seroit le plus à  
 „ son aise ? Un peu plutôt , un peu  
 „ plus tard , qu'est-ce que cela , quand  
 „ on le compare à l'éternité ? Vous

„ avez compté nos jours. On n'est  
 „ entré dans le monde que quand  
 „ vous l'avez voulu , & on n'en sort  
 „ que quand il vous plaît. Les maux  
 „ de ce monde effraient , quand on  
 „ les regarde de loin ; on s'y fait ,  
 „ quand on y est , & votre grace  
 „ rend tout supportable ; outre qu'ils  
 „ sont toujours moindres que ce que  
 „ nous méritons pour nos péchés.

„ Vous nous avez appris par votre  
 „ Apôtre , que tous ceux qui vous  
 „ servent , doivent être disposés à  
 „ dire comme lui : *Je fais vivre pau-*  
 „ *vrement , je fais vivre dans l'abon-*  
 „ *dance. Aiant éprouvé de tout , je*  
 „ *suis fait à tout , au bon traitement ,*  
 „ *& à la faim , à l'abondance & à*  
 „ *l'indigence. Je puis tout en celui qui*  
 „ *me fortifie.* Mais combien est-on  
 „ encore éloigné de l'état de ceux ,  
 „ dont ce même Apôtre dit : qu'ils  
 „ étoient abandonnés , affligés , persé-  
 „ cutés , eux , dont le monde n'étoit  
 „ pas digne , errans dans les déserts &  
 „ les montagnes , & se retirant dans  
 „ les antres & dans les cavernes de la  
 „ terre.

„ Nous n'avons donc , Seigneur ,  
 „ qu'à reconnoître votre bonté , qui  
 „ avez la condescendance de traiter

1679.

» en foibles ceux que vous connoif-  
» sez n'avoir pas encore beaucoup  
» de forces. Vous accomplirez en  
» leur faveur les promesses de votre  
» Evangile, & vous leur faites trou-  
» ver en la place de ce qu'ils ont pû  
» quitter pour l'amour de vous, des  
» peres, des meres, des freres, des  
» sœurs, à qui vous inspirez une  
» charité si tendre envers ceux qu'ils  
» regardent comme souffrans quelque  
» chose pour la vérité, & une si gran-  
» de application à suppléer à tous  
» leurs besoins, que par une bonté  
» toute singuliere, vous changez les  
» croix même que vous leur imposez en  
» douceur & en consolation. Mais ils  
» esperent de votre miséricorde, que  
» si vous les préparez à de plus rudes  
» épreuves, vous leur donnerez aussi  
» plus de grace & une plus grande  
» abondance de votre esprit, pour  
» les leur faire supporter en vrais  
» chrétiens. C'est l'unique fondement  
» de leur confiance, car ils savent  
» assez, que nous ne pouvons rien  
» sans vous, & que quelque persua-  
» dé que l'on soit des vérités que  
» vous nous faites connoître, on ne  
» les pratique que quand vous nous  
» les faites passer de l'esprit dans le

„ cœur , & que vous accomplissez ce  
 „ qu'a dit un de vos Saints , que c'est  
 „ vous seul qui appliquez la volonté  
 „ à la bonne œuvre , & qui en appla-  
 „ nissez les difficultés pour la rendre  
 „ plus facile à la volonté. *Qui & vo-*  
 „ *luntatem applicat operi , & opus ex-*  
 „ *plicat voluntati* (20).

„ Je suis donc prêt , mon Dieu ,  
 „ à vous suivre par tout où il vous  
 „ plaira de me mener ; & quand je  
 „ marcherois parmi les ombres de la  
 „ mort , je ne craindrai rien , tant  
 „ que vous me tiendrez par la main.  
 „ C'est dans cette espérance que je  
 „ me reposerai , & j'attendrai sans  
 „ impatience qu'étant fléchi par les  
 „ prieres de tant de bonnes ames ,  
 „ vous rendiez à votre Eglise la tran-  
 „ quillité dont elle ne sauroit jouir ,  
 „ si vous ne faites taire par l'autorité  
 „ de vos Ministres les vents impé-  
 „ rieux des opinions humaines , qui  
 „ se veulent élever au-dessus des vé-  
 „ rités de votre Evangile , & que  
 „ vous n'appaisiez par votre parole  
 „ les tempêtes qu'excitent les hom-  
 „ mes charnels , quand on les trouble  
 „ dans la possession où ils pensent  
 „ être de vivre en païen , & de n'en

(20) S. Bern. de gr. & lib. arb. c. 14. n. 51.

1679.

» attendre pas moins les récompenses  
 » de l'autre vie , que vous n'avez pro-  
 » mises qu'aux vrais chrétiens.

Voilà quelles étoient les dispositions sinceres de celui qu'on vouloit faire passer dans l'esprit du Roi pour un chef de parti , pour un homme de cabale (21). On peut bien penser que ce fut pour P. R. en particulier le sujet d'un véritable chagrin , de voir M. Arnauld obligé par la malice de ses ennemis , non-seulement de quitter leur maison , à laquelle il étoit si utile par ses lumieres , & où il rendoit des services si fréquens depuis la paix , mais même d'abandonner sa patrie & de sortir du Roïaume.

XIII.

Consternation des gens de bien à la retraite de M. Arnauld.

A la nouvelle de la retraite de M. Arnauld , tous les gens de bien furent affligés & consternés , se voiant par là privés de la consolation de le voir. Ses ennemis même le furent , mais par des vues différentes , parcequ'ils virent échapper de leurs mains celui dont

(21) Le Lecteur peut encore consulter le *Testament spirituel* de M. Arnauld , & quelques-unes de ses lettres , sur tout la lettre 177 à M. de Pomponne , T. 3. p. 164 , sur les calomnies dont on s'efforçoit de prévenir l'esprit du Roi contre lui : la 178 au Roi , sur le même sujet : la 182 , p. 188 à M. l'Archevêque de Paris , où il rend raison de sa retraite : la 183 , p. 197 à M. le Chancelier sur le même sujet.

ils auroient souhaité être les maîtres, & qui dans sa retraite eut encore plus de liberté d'attaquer & de combattre leurs erreurs. Ce fut le 27 juin, que M. Arnauld partit de Paris pour se retirer dans une terre étrangère, où il finit, comme nous le verrons, sa longue & glorieuse carrière, après avoir servi utilement l'Église, par plusieurs excellens ouvrages.

La retraite de ce grand homme ne changea rien dans les affaires des religieuses de P. R. des Champs. Malgré les assurances que M. Grenet, leur Supérieur, voulut leur donner, soit par écrit (22), soit de vive voix (23) que *M. de Paris n'avoit nulle prévention & nulle mauvaise intention contre elles* : quoique le Prélat eût assuré plusieurs fois ce bon Israélite, & lui eût promis en jurant sur sa croix qu'il tenoit entre ses mains, qu'il ne feroit point de mal aux religieuses de P. R., elles ne tarderent pas à éprouver les effets de sa mauvaise volonté. Dans le tems même que M. de Paris assuroit avec serment qu'il ne feroit point de mal à ces saintes filles, il

XIV.  
Dessain de  
M. de Paris  
de mettre une  
Abbesse titu-  
laire à P. R.

(22) Let. du 23 juin.

Mém. hist. T. 2. p. 279,

(23) Entretien du 4  
juillet avec l'Abbesse,

& suiv.

1679.

méditoit de mettre une Abbefse titulaire à P. R. des Champs (24). Vou-  
lant exécuter fon deffein , il envoïa  
vers la fin d'août , ou au commence-  
ment de feptembre , M. Chamillard  
à P. R. de Paris , pour demander à  
la fœur Dorothee fes Bulles & fes  
titres ; elle les envoïa , & fut dans  
une grande inquiétude jufqu'à ce qu'ils  
lui fuflent rendus. Le fujet de fon in-  
quiétude étoit , que parmi ces pa-  
piers il y avoit un écrit figné de fa  
main , contenant une promeffe qu'elle  
avoit faite autrefois par quelque re-  
mord de confcience fur fon entrée  
dans la place qu'elle occupoit , d'y  
renoncer fi elle en trouvoit l'occafion,  
& de remettre l'Abbaïe en élection.  
Elle étoit bien éloignée pour lors de  
cette difpofition , fi jamais elle y avoit  
été , & ne penfoit qu'à fe maintenir  
dans fon ufurpation. Ce fut dans  
cette vue qu'elle chercha les moiens  
d'interelfer P. R. des Champs dans fa

(24) Plusieus années  
auparavant M. de Paris  
avoit eu deffein de donner  
cette Abbaïe à une de fes  
fœurs Abbefse dans le  
Diocèfe de Sens. C'eft ce  
que M. Arnauld apprit  
d'elle-même étant dans ce  
Diocèfe l'année de la

mort de M. de Gondrin  
1674. Mais cette reli-  
gieufe , plus équitable &  
plus chrétienne que fon  
frere , l'avoit refusé , re-  
gardant ce qui s'étoit pas-  
fé comme un *vol fait aux  
religieufes*. Rel. de la ret.  
p. 67.

cause, afin d'être plus en état de se soutenir. Une Dame, qui emprunta le nom de Madame Lallement lui rendit ce service, en écrivant à quelques amis de la maison des Champs, pour y inspirer la même inquiétude qui regnoit dans celle Paris. Mais autant l'esprit qui animoit ces deux maisons étoit différent, autant y eut-il de différence dans le motif de leur inquiétude.

M. de Harlai, assisté de deux Jé-

XV.

La sœur  
Dorothee re-  
fusa constam-  
ment de per-  
muter son Ab-  
baie.

suites, aiant examiné les Bulles de la sœur Dorothee & les actes du partage des biens, trouva tant de difficulté à son projet, que de l'avis de son conseil, il jugea qu'il falloit tenter une autre voie, qui étoit de réunir les deux maisons, de casser ce qui avoit été fait pour les séparer, & d'en donner le gouvernement à une autre qu'à la sœur Dorothee. Mais la difficulté étoit d'obtenir le consentement de cette intruse, qui tenoit trop à sa place pour vouloir la quitter: jamais elle ne voulut écouter aucune proposition sur cela. On a su d'elle-même qu'un Avocat l'étoit venu trouver au mois d'octobre de cette année, pour lui remettre une lettre de la part d'une Dame, qui ne se faisoit point connoître.



1679.

Cette Dame étoit une Abbefse, qui lui témoignoit favoir qu'elle n'avoit pas beaucoup d'agrément dans son Abbaïe de P. R. ; en conséquence elle lui propofoit de permuter & lui offroit une Abbaïe riche & bien bâtie. La fœur Dorothée répondit de vive voix feulement, qu'elle n'avoit nul deffein de changer, & qu'elle resteroit où elle étoit. Le même Avocat revint deux fois à la charge, & pressa la fœur Dorothée d'accepter l'offre, fans vouloir nommer la personne de la part de qui il la faisoit (25), & lui remit une lettre à laquelle elle ne répondit encore que de vive voix. Cette Abbefse fit encore dire à la fœur Dorothée, que si elle n'étoit point contente de ce qu'on lui propofoit, & qu'elle exigeât de plus une bonne pension, on la lui donneroit; enfin que si l'Abbaïe, dont on lui offroit l'échange ne lui plaisoit pas, ses parens avoient assez de crédit pour lui en procurer une autre. La fœur Dorothée fit toujours la même réponse, & refusa même d'écrire à cette Abbefse, quoique l'Avocat lui représentât que cette Dame

(25) Il y a lieu de croire que c'étoit l'Abbefse du Lys, fœur de M. Colbert.

étoit d'assez grande qualité pour mériter qu'on lui rendît ce devoir. Nous apprenons ce fait & plusieurs autres assez intéressans sur cette affaire & sur la sœur Dorothée, par la lettre d'un Bénédictin à M. l'Evêque d'Angers; où il lui fait part d'un entretien qu'il avoit eu avec cette religieuse (26).

M. de Paris jugeant qu'il ne gagneroit rien sur cette fille, pensa aux moyens de procurer à Madame Colbert l'Abbaïe de P. R. des Champs, en attendant la mort de la sœur Dorothée, après laquelle on réuniroit les deux Abbaïes. Mais la difficulté de pouvoir réussir fit renoncer à ce projet. Tout considéré, on jugea que sur le pié où étoient les choses, on ne pouvoit faire de changement dans aucune des deux maisons, sans employer des voies de fait & des violences, auxquelles on ne vouloit pas s'engager. On prit le parti de revenir au projet d'une permutation, qui fut constamment rejettée par la sœur Dorothée. On voulut lui faire peur au sujet du papier dont nous avons parlé, par lequel elle promettoit de

(26) Voyez cette lettre, recueil de 1740, p. 526, 529.

1679.

renoncer à son titre. Elle fut obligée d'écrire à M. de Paris, qui témoignoit l'avoir pour suspecte, comme s'il eût cru qu'elle étoit d'intelligence avec la maison des Champs. Cette tentative fut sans succès, ainsi que quelques autres, & la sœur Dorothée résista à toutes les attaques qui lui furent livrées pour l'engager à une permutation.

XVI.  
Les religieuses des Champs donnent procuration pour s'opposer à la nomination d'une Abbessé.

Les religieuses de P. R. des Champs informées de tout ce qui se passoit, ne crurent pas devoir demeurer dans l'inaction : pour éviter toute surprise, elles passerent le premier septembre de cette année une procuration (27) pardevant Notaires, pour s'opposer en leur nom à toutes Bulles, qui pourroient être obtenues au préjudice du droit d'élection, dont leur Abbaïe avoit joui avant le concordat, & dans lequel elle avoit été rétablie par Lettres patentes de Louis XIII de l'an 1629. Cette opposition fut envoyée à Rome le 22 décembre

(27) Voiez cet acte, Mém. hist. T. 2. p. 307. M. Thomas, ancien Greffier du Châtelet, cité comme témoin dans l'acte, homme pénitent, protecteur des religieuses de Liège persécutées pour la

signature, & ami de P. R. fut arrêté le 9 octobre 1680, conduit à la Bastille où il passa 8 mois, puis exilé à Quimper, où il mourut trois mois après de la mort des justes.

suivant ; les religieuses écrivirent encore une lettre au Pape , par laquelle elles prioient Sa Sainteté d'avoir pitié d'elles , de ne point consentir à ce qu'on lui demandoit , & d'être leur défenseur auprès du Roi. Cette lettre est trop belle & trop touchante pour ne la pas rapporter en entier à la fin de ce volume

Le saint Pere ne put retenir ses larmes en lisant la lettre des religieuses & témoigna beaucoup de douleur de ce qui s'étoit passé à P. R. Il donna ensuite ordre au Cardinal Cibo , son premier Ministre , de faire réponse aux religieuses de sa part , ce qu'il ne fit point ; parceque ce Ministre Italien étoit gagné par M. l'Archevêque de Paris , & entroit dans ses vues contre P. R. de Champs.

On reconnoît sans peine dans cette lettre le style & les sentimens pleins de foi de la mere Angelique de S. Jean. Ces grands sentimens n'éclatent pas moins dans celles qu'elle écrivit peu de jours auparavant à l'occasion de la disgrâce de M. de Pomponne (28) , pour remercier les per-

## XVII.

Lettre de la mere Angelique sur la disgrâce de M. de Pomponne.

(28) M. de Pomponne 20000 liv. Cette disgrâce fut disgracié au mois de novembre 1679. Peu de tems après , le Roi lui accorda une pension de honnête homme pour ce

1679.

sonnes qui lui témoignoit prendre part à l'affliction où ils la supposoient. » Vous jugez aisément, dit-elle en répondant à une amie, » quelles peuvent être mes dispositions sur la disgrâce d'une personne que j'ai toujours plainte dans sa faveur. Quand on a peu d'ambition, on se contente d'une petite fortune. J'en ai eu une grande pour mon frere, & j'aurois une extrême douleur de le voir rabaisé au dernier rang dans le roïaume de Jesus-Christ, où il a tant de proches, que leur vertu y a élevés, ou plutôt que la miséricorde de Dieu toute gratuite, & qui donne elle-même les mérites, y a appelés dans un rang assez considérable, autant qu'il est permis d'en juger par les graces qu'il leur a faites «.

la; mais l'effet des intrigues de ses envieux, dont il fut moins attentif à se garantir, qu'à bien servir son Souverain. M. de Gondrin l'avoit prévu, & le prédit au moment qu'il fut nommé Ministre. Mais ce qu'on pourroit reprocher à M. de Pomponne, c'est de s'être trop menagé dans l'affaire de M. Arnauld, & de n'avoir pas

fait dans la place qu'il occupoit, tout ce qu'un neveu auroit pû & dû faire pour un oncle si respectable. Ce grand homme ayant appris la disgrâce de M. de Pomponne, lui écrivit la lettre la plus chrétienne & la plus instructive. Elle se trouve dans le recueil des lettres de M. Arnauld. T. 8. p. 266, let. 55.

On voit en toute occasion & dans tous les événemens le même esprit & la même foi dans la mere Angelique. Comme M. de Harlai poursuivoit toujours son projet de donner une Abbessé titulaire à P. R. des Champs, elle écrivit une nouvelle lettre au Pape pour le prévenir, le priant de les maintenir dans leur droit d'élire leur Abbessé. » S'il ne s'agissoit, dit la » mere Angelique, parlant au nom » de toute la communauté, que de » souffrir, ou dans nos biens ou dans » notre corps, les nécessités de la » pauvreté, nous tâcherions d'obtenir de Dieu la patience avec le S. Prophète ( Job ) que votre sainteté nous a donné à imiter (29) comme le modele de tous les justes affligés. Mais quand la tentation va jusqu'à l'ame, ne fera-t-il pas permis de se plaindre avec lui & de s'écrier vers Votre Sainteté, comme il fait vers Dieu : *Délivrez-moi, mettez-moi près de vous, & après cela combatte qui voudra contre moi* ». Elle expose à Sa Sainteté l'état où elles sont réduites, tout accès leur étant fermé

1680.

XVIII.

Autre lettre de la mere Angelique au Pape.

(29) C'est ce que M. de Pontchâteau avoit marqué à la mere Angelique, en lui rendant compte de la premiere lettre qu'elle avoit écrite au Pape.

1680.

pour demander justice à un Roi plein d'équité, ne se trouvant pas une seule personne qui ose lui parler en leur faveur, jusques-là que l'Archevêque de Paris a refusé de présenter à Sa Majesté une requête, dans laquelle elles ne demandoient point d'autre grace que de n'être point condamnées sans être entendues, & qu'on les jugeât dans les formes comme on fait les plus criminels. Elle ne dissimule point qu'on travaille en secret, avec la participation de M. de Paris à renverser la conduite spirituelle & la discipline religieuse que Dieu y maintenoit depuis plus de soixante-dix ans que la mere Angelique y avoit mis la réforme; que le moien qu'on emploie pour cela, est de donner atteinte au droit qu'elles ont d'élire leur Abbessé, établi par le Roi avec l'approbation du Saint Siege. Elle supplie Sa Sainteté de refuser son consentement à leur oppression, d'avoir pitié d'elles, & de prendre leur défense auprès du Roi, persuadée qu'il réussira à faire connoître leur innocence à Sa Majesté, si imitant la tendresse du grand Apôtre, il veut bien recommander des épouses de Jesus-Christ avec les mêmes termes dont saint Paul se ser-

vit autrefois pour recommander l'Esclave de Philemon, après l'avoir rendu serviteur de Jesus-Christ : *tu illas ut mea viscera suscipe* : je vous prie de les recevoir comme mes entrailles. Cette lettre fut envoyée au Cardinal Cibo, accompagnée d'une autre lettre pour cette Eminence, par laquelle elles la prioient de *les introduire aux piés de Sa Sainteté pour lui exposer l'état digne de compassion où une grande communauté se trouvoit réduite* (30). Les religieuses de P. R. avoient pris le parti de s'adresser à ce Cardinal, dans le dessein de se le rendre favorable, & parcequ'elles ignoroient si M. de *Maupas*, (c'est le nom qu'avoit pris M. de Pontchâteau) étoit encore à Rome.

Ce célèbre solitaire de P. R. étoit allé dans cette capitale du monde chrétien en 1677, pour porter à Innocent XI une lettre du saint Evêque d'Alet contre les maximes scandaleuses des Jésuites. Il s'y fit bientôt goûter & estimer de Sa Sainteté & de tout le sacré Collège, par toutes ses grandes qualités. Il acquit non-seulement leur estime, mais encore leur

XIX.  
M. de Pontchâteau sollicite à Rome pour les affaires de P. R. des Champs.

(30) Voyez ces deux lettres, T. 2. Mém. hist. p. 359.



1680.

confiance , enforte qu'il eut un succès étonnant dans toutes les grandes affaires auxquelles il eut part, spécialement dans celle des soixante-cinq Propositions qui furent prosrites. » Ce » n'est plus maintenant de ce jardi- » nier pénitent dont je parle , dit à » ce sujet M. Fontaine (51) , c'est d'un » homme consommé en science & en » sagesse , qui est dans les manimens » des plus grandes affaires de l'Egli- » se. Celui qu'un coin de jardin ca- » choit à tout le monde , reparut à » la lumiere de Rome; ou plutôt éclai- » roit lui-même de sa lumiere ceux » qui en étoient le plus grand éclat.... » La vérité , dont l'ainour le possé- » doit tout entier , le rendoit élo- » quent & persuasif ; & le charme de » ses entretiens étoit tel que nul ne » pouvoit lui résister. Il étoit l'ora- » cle de ceux qui étoient les oracles » du monde. Il donnoit conseil à ceux » de qui les autres le prennent. On » étoit surpris à Rome de voir un » François , qui tournoit ainsi les es- » prits & s'en rendoit le maître..... » Il est vrai que je ne puis m'empê- » cher d'admirer ici ce pauvre jar- » dinier , qui sortant de son marais

(51) Mém. T. 2. p. 553.

» devient en même-tems l'amour de  
 » l'Italie & la terreur de ceux qui  
 » mettoient en mouvement la Cour  
 » de France «. Tel étoit le crédit qu'a-  
 voit à Rome , & le personnage que  
 faisoit dans cette grande Ville le jar-  
 dinier de P. R. Les religieuses de cet-  
 te sainte maison ne pouvoient faire un  
 meilleur choix pour lui confier leurs  
 affaires : elles s'y étoient déjà adres-  
 sées , comme nous l'avons vû , pour  
 solliciter auprès de Sa Sainteté l'appro-  
 bation de leurs constitutions (32).  
 Mais sachant qu'il s'étoit élevé contre  
 lui un orage à Rome (33) , & igno-

(32) Nous voïons par  
 une lettre de la mere An-  
 gelique , datée du jour  
 de saint Robert , ( 19 a-  
 vril ) que quelques per-  
 sonnes vouloient » faire  
 » crainte aux religieu-  
 » ses que l'une des plus  
 » importantes pratiques  
 » de leurs Constitutions ,  
 » ne trouvâr de la diffi-  
 » culté à passer dans  
 » l'examen que le Pape  
 » faisoit faire , à cause  
 » de l'usage contraire re-  
 » çu en beaucoup de  
 » lieux «. La mere An-  
 gelique parle de l'article  
 de leurs Constitutions , où  
 il est défendu , conformé-  
 ment aux saints canons ,  
 d'exiger des dots , & elle  
 en fait une belle apologie

dans son excellente lettre,  
 que l'Auteur des Mémoi-  
 res historiques croit avoir  
 été adressée à M. de Pon-  
 château. Quoi qu'il en  
 soit des raisons qu'on  
 eut à Rome , les religieu-  
 ses n'obtinrent pas la con-  
 firmation de leurs saintes  
 Constitutions.

(33) L'orage ne venoit  
 pas de la part des Italiens  
 qui cherissoient M. de  
 Pontchâteau , mais de la  
 part des François ( on fait  
 quels François ) qui en-  
 gagerent l'Ambassadeur  
 de France à écrire en Cour  
 des lettres terribles contre  
 un » François inconnu  
 » qui remuoit tous les  
 » esprits comme il vou-  
 » loit , & qui dispoit

1680.

rant s'il étoit encore dans cette ville, elles jugerent à propos de s'adresser au Cardinal ministre.

XX.

La mere Angélique consulte M. Arnauld sur le projet de leur donner une Abbessé perpétuelle.

Dans les circonstances où se trouvoient ces filles, leur sainte Abbessé employoit tous les moïens que sa piété & sa prudence pouvoient lui suggerer pour arrêter, s'il étoit possible, la mauvaise volonté de leurs ennemis. Elle s'adressoit principalement au Pere des lumieres par des prieres & des processions qu'elle faisoit faire, afin d'attirer ses miséricordes; elle écrivit au souverain Pontife, comme on le voit, pour implorer sa protection & empêcher les effets de la surprise. Elle consultoit des personnes éclairées, capables de lui donner conseil, afin de ne faire aucune fausse démarche. Enfin elle instruisoit ses religieuses, & les préparoit par de solides instructions à tout événement. M. Arnauld consulté sur cette affaire, fit réponse par une lettre du vingt-deux avril 1680 (34), où il déclare que les

» par ses raisons tout ce  
 » que lui Ambassadeur  
 » avoit ordre de propo-  
 » ser à Sa Sainteté; qu'il  
 » ne pouvoit rien esperer  
 » du Pape pendant que  
 » cette personne demeure-  
 » roit à Rome, &c «.

M. de Pontchâteau fut obligé de céder, l'Ambassadeur lui aiant dit de la part du Roi de se retirer.

(34) C'est la 195, T. 3. p. 293, édit. de Holl.

religieuses aiant » fait profession  
 » d'obéir à une Abbessé triennale  
 » qu'elles éliroient, il ne croit pas  
 » qu'il y ait puissance sur la terre,  
 » qui les puisse obliger de se sou-  
 » mettre à une autre qu'elles n'au-  
 » roient point élue : que ce seroit la  
 » ruine de tout le bien que Dieu a  
 » établi dans leur maison : qu'elles  
 » sont obligées de témoigner autant  
 » qu'elles pourront, qu'elles ne con-  
 » sentent point à ce nouvel établisse-  
 » ment, & que s'il se fait, ce ne  
 » sera que par une pure violence.....  
 » Qu'elles sont obligées en conscien-  
 » ce à ne point consentir à la vio-  
 » lence qu'on leur fait, & à donner  
 » cet exemple de fermeté dans un  
 » siecle où on n'en voit que de lâ-  
 » cheté & de mollesse «.

Comme tout sembloit annoncer  
 une nouvelle persécution, la mere  
 Angelique, qui dès l'année précé-  
 dente avoit fait plusieurs conférences  
 à ses religieuses sur ce sujet (35),  
 crut qu'elle devoit les y préparer d'une

XXI.

La mere An-  
 gelique pré-  
 pare ses reli-  
 gieuses à la  
 persécution  
 par de solides  
 instructions.

(35) Voyez T. 1. des  
 Vies édif. p. 261. seconde  
 conférence de la mere An-  
 gelique aux Religieuses de  
 P. R., lorsqu'on recom-  
 mença à les persécuter en  
 1679 ; elle les exhorte à

l'obéissance & à la sou-  
 mission à l'ordre de Dieu  
 sur ce. qu'on leur ôtoit  
 leurs Confesseurs, *ibid.* p.  
 279 troisieme conférence  
 dans le même tems & les  
 mêmes circonstances.

1680.

maniere encore plus particuliere. C'est dans cette vue qu'elle fit lire au chapitre les avis que la mere Agnès avoit dressés pour la persécution de 1664, & elle faisoit en même-tems de vive voix d'excellentes réflexions, qui ont été données au public en 1737. Nous ne pouvons qu'exhorter le lecteur à les lire. Dieu ne permit pas que les religieuses fussent exposées à l'épreuve dont elles étoient menacées, & M. de Paris abandonna son projet; mais il ne changea pas pour cela de dispositions à l'égard des religieuses de P. R. Ne pouvant leur donner une Abbesse titulaire, il se proposa de poursuivre le phantôme du jansenisme.

» Il y a encore, disoit-il à ses amis,  
 » quelques grenouilles qui croassent  
 » dans les marais de P. R. mais un  
 » peu de soleil, au retour du voiage  
 » du Roi (36), fera dessécher ces ma-  
 » rais & crever les grenouilles ». Ce  
 Prélat disoit hautement qu'on alloit  
*mettre la coignée à la racine*; & que,  
 quoiqu'il fût assez âgé, il espéroit  
*vivre assez pour voir l'entiere destruc-*  
*tion du Jansenisme.* Les espérances de  
 M. de Harlai furent vaines, car il

(36) Le Roi fit ce voiage au sujet du mariage du  
 au mois de mars 1680, Dauphin.

mourut sans avoir vu ce qu'il se flattoit de voir.

1680.

Dans la lettre des religieuses de P. R. du 25 février, au Pape Innocent XI, il est fait mention d'une requête que M. l'Archevêque de Paris avoit refusé de présenter au Roi. Cette requête avoit été dressée dès le mois de mai de l'année précédente (1679), après que tous les ordres rigoureux signifiés aux religieuses par M. de Paris eurent été exécutés. Mais ce Prélat, que l'on crut devoir consulter, aiant conseillé d'attendre sept ou huit mois, parceque les choses, disoit-il, pourroient s'accommoder, ou plutôt afin d'avoir le tems d'exécuter ses projets, & parcequ'il craignoit que la requête n'apprît au Roi ce qu'il ignoroit, c'est-à-dire, les injustices qu'on commettoit sous son nom, ne la présenta point. Les religieuses ne soupçonnoient rien que de bon dans l'avis de leur Pasteur, & croiant qu'elles témoigneroient davantage à leur Souverain, par la patience & le silence, le profond respect qu'elles avoient pour les ordres, elles mirent sous clef la requête, en attendant le moment favorable de la présenter.

XXII.

Dessin des  
religieuses de  
P. R. des  
Champs de  
présenter une  
requête au  
Roi.

1680.

Mais elles furent bien étonnées lorsqu'au commencement de février de cette année 1680 elles apprirent qu'il couroit dans Paris une requête des religieuses de P. R. des Champs au Roi. Elles ne savoient à qui attribuer cela , tant la chose leur paroissoit indiscrete. L'Abbesse en écrivit ( le 5 février ) à M. le Curé de S. Benoît leur Supérieur, & lui rendit un compte exact de tout ce qui s'étoit passé au sujet de cette requête ; elle fit tout ce qu'elle pût pour retirer les copies qui couroient , mais quelle apparence de pouvoir y réussir ? Cependant les religieuses regardant cet événement comme un trait de la providence , qui vouloit peut-être leur marquer par-là , que le moment de présenter leur requête étoit venu , d'autant que les huit mois que M. l'Archevêque avoit prescrits à leur patience étoient expirés , elles crurent devoir faire des démarches pour la faire présenter. Et espérant que M. de Paris , qui leur avoit témoigné être touché de l'affliction de la communauté , lorsqu'il apporta les ordres du Roi , voudroit bien contribuer à en obtenir de plus favorables , elles prièrent M. de S. Benoît de vouloir bien lui demander  
cette

cette grace de leur part (37).

Elles la lui envoïerent le 6 février avec une autre lettre d'instruction sur ce sujet ; & le même jour l'Abbeffe fit assembler les sœurs au chapitre pour leur apprendre ce qui se passoit touchant ladite requête & leur en faire lecture. Elle leur dit aussi le dessein que l'on avoit de la faire présenter au Roi, dans la crainte qu'il n'en eût connoissance par une autre voie, & la bonté qu'avoit M. de S. Benoît de vouloir bien aller trouver M. l'Archevêque pour le prévenir & l'engager lui-même à la présenter de la part de la communauté. Elle exhorta ensuite les sœurs à redoubler leurs prières pour l'heureux succès de cette affaire.

M. le Curé de S. Benoît aiant reçu la requête, alla trouver M. de Paris, & la lui remit en main le 11 février. Le Prélat après l'avoir lue, lui dit qu'il vouloit penser à ce qu'il auroit à faire dans cette occasion, qui ne lui paroissoit pas de petite conséquence, & le renvoïa au Dimanche pour lui dire sa résolution. M. de S. Benoît pria l'Archevêque de prendre la défense des religieuses dont il étoit

1680.

XXIII.

Elles l'envoient à M. de Paris par M. de S. Benoît.

XXIV,

M. de Paris refuse de présenter au Roi la requête des religieuses.

(37) Voyez cette requête à la fin du volume.



1680.

le pere, sur quoi le Prélat fit beaucoup de plaintes, non d'elles, mais des Messieurs qui les avoient conduites.

M. de S. Benoît informa par une lettre (38) l'Abbesse de P. R. de ce qu'il avoit fait; & cette pieuse mere mettant ses espérances dans le secours de Dieu, fit faire une procession de pénitence le vendredi, 16, pour l'obtenir. Cette procession se fit, tant pour réparer l'outrage fait à Jesus-Christ peu de jours auparavant dans Paris par des scelerats, qui avoient traité indignement un crucifix, que pour le bon succès de leurs affaires. Après le chant des pseumes pénitentiels, toutes les sœurs allerent à l'adoration de la Croix comme le vendredi saint, pendant que l'on chantoit l'hymne, *Pange, lingua, praelium &c.* pour s'animer aux souffrances. Cette édifiante cérémonie se fit à une heure après minuit. Au jour marqué (le 18) M. le Curé de S. Benoît retourna à l'Archevêché pour recevoir la réponse du Prélat, qui quelques jours auparavant avoit eu une conférence avec le Pere la Chaise. La réponse fut courte, le Prélat s'étant contenté de

(38) Voyez cette lettre, T. 2. Mém. hist. p. 354.

dire , que le tems n'étoit pas venu  
 d'attendre du succès de cette requête ,  
 & qu'il nuirait plus de la présenter ,  
 qu'elle ne serviroit. » Voilà , écrivit  
 » M. de S. Benoît , tout ce qu'il m'a  
 » dit & qu'il m'a répété plus de six  
 » ou sept fois , malgré mes obser-  
 » vations , mes remontrances & mes  
 » prieres. .... Je crois qu'il n'y a  
 » plus présentement qu'à prier Dieu ,  
 » à garder le silence , & attendre de  
 » la providence ce qu'il en peut ar-  
 » river ». La requête ne fut point  
 présentée.

Malgré ces circonstances fâcheuses,  
 l'Abbesse pleine de foi ne laissa pas  
 de proposer pour la profession les  
 sœurs le Juge & Benoïse qui avoient  
 fini leur noviciat. Elle représenta à  
 la communauté que l'état où étoit la  
 maison , ne devoit point exclure &  
 priver de cette grace ces deux no-  
 vices , qui étoient toujours dans la  
 résolution ferme de s'engager , quoi-  
 qu'on ne leur eût rien caché ni dissi-  
 mulé de tout ce qu'il y avoit à crain-  
 dre à l'avenir pour le monastere. Elle  
 recommanda aux sœurs de prier , sans  
 avoir sur cela aucune vue humaine ;  
 puisque Dieu , qui donnoit cette fer-  
 meté à ces deux novices , pourroit les

XXV.  
 Réception  
 de deux no-  
 vices.

1680.

soutenir, si elles pouvoient parvenir à cette grace; ce qui étoit fort incertain dans l'état présent des choses, mais que cependant la communauté auroit fait ce qui dépendoit d'elle. Ce fut le premier de mars que l'Abbesse les proposa à la communauté, & le 9 du même mois elles furent reçues.

XXXVI.  
Mauvais traitement  
faits aux religieuses  
de P. R.,  
par M. Poligné  
Confesseur de la  
maison.

Ce n'étoit point là la seule peine des religieuses de P. R. des Champs; privées des secours spirituels qu'elles recevoient auparavant des plus saints & des plus savans Ecclésiastiques qu'il y eût dans l'Eglise, elles étoient réduites sous la conduite d'un nommé Poligné, plus fanatique encore & plus emporté que les du Saugey & tous ceux, qui pendant les années de captivité avoient exercé la patience de ces saintes filles. Ce Confesseur se conduisit d'abord avec assez de modération; mais bientôt il changea de conduite & de langage. Dès le mois de décembre 1679, il commença à donner des preuves de ce qu'il faisoit faire, & de ce qu'on devoit dorénavant attendre de lui. Il ne falloit pas, disoit-il, *être si savant, ni vouloir pénétrer les mystères*. Sans respect pour les grands hommes, qui l'a-

voient précédé dans la place qu'il étoit si indigne & si incapable de remplir, il donna à entendre par une mauvaise application d'un passage de saint Augustin, que M. de Paris en faisant sortir les Ecclésiastiques qui étoient à P. R. n'avoit fait que *retrancher & ôter le superflu*. Dans le tribunal de la pénitence exhortant les sœurs à obéir aux Supérieurs, il assuroit qu'elles devoient le faire, quand même il arriveroit » qu'ils commanderoient » des choses injustes ; parceque quand » les choses ne seroient pas justes » en elles-mêmes, il étoit juste de » leur obéir ; qu'il faut obéir, quand » même il y auroit du péché à ce » que commandent les Supérieurs, » parceque le péché est pour eux, & » le mérite de l'obéissance pour ceux » qui obéissent «. On remarquoit que ses déclamations devenoient plus vives, à mesure qu'il faisoit des voïages à Paris ; quoique M. de S. Benoît eût assuré l'Abbesse plusieurs fois, de la part de M. de Paris, qu'il ne vouloit point que les Confesseurs inquiétassent les sœurs. La mere Abbesse, si respectable à tous égards, n'étoit pas plus ménagée que les autres sœurs : un jour le sieur Poligné la fit inviter

1680.

à un catéchisme qu'il devoit faire aux domestiques dans l'Eglise, un dimanche 3 de mars. L'humble Abbessse s'y trouva avec la plus grande partie de la communauté, & entendit les déclamations ordinaires de M. Poligné. Le lendemain le Catéchiste, non content de ce qu'il avoit fait la veille, demanda l'Abbessse au parloir, & lui parla de la maniere la plus indécente. » Je n'ai, lui dit-il, qu'un mot » à vous dire, ma mere, c'est pour » vous déclarer que ce que je vous » dis hier à mon catéchisme, je le » dis de moi-même, & parceque je » le trouvai à propos; ce n'est point » qu'on me l'ait suggeré, je ne prens » avis de personne, & je n'ai point » à rendre compte de ma conduite, *qui autem judicat me, Dominus est, &c.* L'Abbessse lui aiant représenté modestement, que l'on étoit surpris de son affectation à toujours parler de l'obéissance aux Supérieurs, il lui répondit que ce n'étoit point à elle à trouver à redire à ce qu'il jugeoit à propos de dire aux sœurs, qu'il étoit juge, qu'il étoit médecin, que c'étoit à lui de voir ce qu'il devoit dire, & qu'elle ne devoit point entreprendre de détourner les sœurs de ce qu'il

leur confeilleroit. » Prenez-y garde,  
 » lui dit-il encore, je vous le dé-  
 » clare, si vous pensez contredire  
 » dans l'esprit des sœurs ce que je  
 » leur dis, vous vous en repenti-  
 » rez.... Vous n'avez que faire non  
 » plus d'en consulter vos Messieurs.  
 » Ils ne sont pas mes maîtres (ils lui  
 auroient donné de meilleures le-  
 » çons) & je ne suis pas leur disci-  
 » ple; ce n'est pas d'eux que je prens  
 » conduite: (il se feroit conduit plus  
 sagement). Il répéta plusieurs fois  
 les mêmes choses, protestant toujours  
 qu'il ne demandoit avis à personne  
 pour la conduite qu'il tenoit.

Peu de jours après que la mere Ab-  
 besse eût été traitée de la sorte par  
 M. Poligné, elle ne laissa pas d'aller  
 à confesse à lui, & il lui donna pour  
 pénitence de dire une fois le jour,  
 pendant huit jours, le neuvieme cha-  
 pitre du I. Livre de l'Imitation de  
 Jesus-Christ, qui traite de l'obéissan-  
 ce que les inférieurs doivent rendre  
 à leurs supérieurs en renonçant à leur  
 propre sens. Et comme elle s'en al-  
 loit, il la rappella, & lui dit: *au  
 moins, ma mere, vous n'êtes point fâ-  
 chée contre moi*; à quoi elle ne répon-  
 dit pas précisément; puis il ajouta;

XXVII.

Traitement  
 indigne fait  
 à l'Abbesse de  
 P. R. par le  
 sieur Poligné.

1680.

*pour moi je ne le suis point du tout contre vous.*

M. Hilaire voulant découvrir si M. Poligné avoit reçu quelque ordre de l'Archevêque d'en agir de la sorte , eut avec lui un entretien dans lequel Monsieur Poligné le mit lui-même sur les voies pour cela , en lui demandant , si la mere Abbesse lui avoit témoigné qu'elle eût de la peine de ce qu'il lui avoit dit. M. Hilaire répondit qu'il lui en avoit donné sujet , & qu'il étoit surpris qu'il eût traité de la sorte une personne de son mérite : il ajouta qu'assurement il ne pouvoit suivre en cela les intentions de M. l'Archevêque , qui lui avoit dit plusieurs fois , qu'il ne vouloit point se mêler de donner des Confesseurs pour la maison , de crainte de tomber dans les inconvéniens qui étoient arrivés à son prédécesseur ; qu'il souhaitoit sur-tout qu'elles eussent une entière liberté d'en choisir qui ne fussent point suspects , & qu'il ne vouloit point du tout qu'elles en eussent qui les inquiétassent , ni qui leur parlassent de la moindre chose capable de leur faire de la peine , parcequ'il étoit fort satisfait de leur foi & de leurs mœurs. M. Hilaire ajouta qu'il

étoit étrange qu'il contrevînt ainsi aux intentions de M. de Paris, qu'il avoit si souvent expliquées. M. Poligné demeura interdit : ensuite aiant voulu dire quelque chose pour s'excuser, M. Hilaire lui dit, que M. de Paris n'auroit pas parlé à la moindre des religieuses, comme il avoit parlé à une personne du mérite de la mere Abbessé, & qu'il secondoit mal les intentions de M. l'Archevêque, qui en l'envoiant à P. R. ne lui avoit pas ordonné de se conduire comme il faisoit. M. Poligné répondit à cela, que si les religieuses étoient mécontentes de lui, elles n'avoient qu'à porter leurs plaintes à M. l'Archevêque, de qui seul il dépendoit ; & il prétendit ne dépendre nullement de M. de S. Benoît Supérieur de la communauté ; il parut même, par le ton qu'il prit, qu'il souhaitoit qu'on parlât de lui à M. de Paris, soit qu'il voulût se faire un mérite auprès de lui de la conduite qu'il tenoit, soit qu'il cherchât une occasion de faire lui-même des plaintes contre ces saintes filles.

M. Poligné profita bien peu de ce que lui avoit dit M. Hilaire, car le vendredi saint il porta les choses



1680.

aux derniers excès dans un sermon ; qui dura près de trois heures. Il est vrai qu'il y eût un intervalle considérable , car à la première pause , à laquelle on chanta , *Crux fidelis* , le Prédicateur descendit de chaire & alla à la sacristie , où il avoit eu soin de se faire préparer un déjeûné , *ne se faisant nulle difficulté* , disoit-il , *de rompre le jeûne pour l'utilité publique.* ( Mais quand on scandalise le public , en prêchant , au lieu de lui être utile , a-t-on droit de déjeûner le vendredi saint ).

XXVIII,

Lettre de la  
mere Abbessé  
à M. le Curé  
de S. Benoît ,  
au sujet d'un  
sermon de M.  
Poligné du 19  
avril.

Le scandale que causa ce sermon fut général au-dedans & au-dehors , & personne ne voulant plus se confesser à M. Poligné , la mere Abbessé se trouva obligée d'écrire à M. de S. Benoît sur ce qui s'étoit passé , tant pour prévenir les mauvais desseins de ce fanatique , que pour savoir de quelle maniere il falloit se conduire avec lui à l'avenir. La lettre suivante fut portée par M. Charles , qui étoit chargé de l'informer de toutes choses de vive voix.

» Sans une occasion extraordinai-  
» re , écrivit cette fille , je ne dérobe-  
» rois pas un tel jour ( vendredi saint )  
» le tems qui ne doit être employé

» qu'au pié de la Croix, ou auprès  
» du Tombeau de Jesus-Christ ; mais  
» je suis obligée , & nos sœurs m'en  
» pressent , de vous rendre compte  
» en peu de mots , de quelle ma-  
» niere M. Poligné nous a fait cé-  
» lébrer la Passion ce matin , non pas  
» en la prêchant , mais en la renou-  
» vellant ; car il a choisi ce jour , où  
» peut-être il nous croïoit plus dis-  
» posées à porter l'opprobre & l'igno-  
» minie , dont Jesus-Christ fait au-  
» jourd'hui sa gloire parcequ'il glo-  
» rifie son Pere , pour nous compa-  
» rer à tout ce qu'il y a eu d'héré-  
» tiques dans tous les siècles , aux  
» Ariens , aux Donatistes , aux Pé-  
» lagiens , aux Novatiens , aux Ma-  
» cédoniens , aux Calvinistes. Il nous  
» a taxées par toutes ces comparai-  
» sons , de désobéissance à la chaire  
» de saint Pierre & à nos Pasteurs ,  
» de ne reconnoître d'autorité pour  
» les décisions de foi , que celle du  
» concile général ; de faire des as-  
» semblées particulieres ; de s'appuier  
» sur le raisonnement & non sur l'o-  
» béissance ; d'être séparées de la so-  
» ciété des fideles , parceque ceux  
» qui n'obéissent pas à l'Eglise doi-  
» vent être regardés comme des in-

1680.

» fideles, & que saint Paul oblige  
» de fuir les hérétiques après les  
» avoir repris une ou deux fois ; &  
» d'affecter néanmoins de vouloir  
» avoir la communion avec les ca-  
» tholiques pour éviter la honte d'une  
» séparation , comme faisoient les  
» Macédoniens ; de s'appuier du pré-  
» texte d'aimer la discipline de l'an-  
» cienne Eglise , comme faisoient les  
» Novatiens ; de s'imaginer que la  
» vérité ne luit plus que dans un  
» coin de la terre , comme le disoient  
» les Donatistes ; de se glorifier de  
» souffrir pour la justice , & d'être  
» le petit troupeau , comme s'en van-  
» tent les Calvinistes ; de faire de  
» fausses applications de l'Ecriture ,  
» comme font tous les hérétiques ;  
» de distinguer dans les décisions des  
» Papes , au lieu de tout embrasser ,  
» sans se mettre en peine , quand  
» même ils se tromperoient ; d'être  
» des aveugles volontaires , à qui on  
» ne peut pas faire voir le soleil ,  
» quoiqu'il soit visible à tout le mon-  
» de , & qui demandent néanmoins  
» qu'on leur montre ce qu'ils ne veu-  
» lent pas croire. Je marque à la hâte  
» & en confusion tous ces chefs , sur  
» lesquels il s'est fort étendu ; car

» assurément de trois heures qu'a du-  
» ré son sermon, il en a bien em-  
» ploïé deux sur cette belle matiere  
» appliquée à des sujets, où nul au-  
» tre que lui ne se fût jamais avisé  
» de trouver le moindre rapport à  
» ce qu'il a voulu nous dire. Mais  
» pour mettre le sceau à cette action,  
» il l'a finie par un enthousiasme qui  
» lui a fait demander avec Moïse d'ê-  
» tre effacé du livre de Dieu, pourvû  
» qu'il pût obtenir de lui le pardon  
» de notre désobéissance; & que ce  
» jardin qui avoit été arrosé dans le  
» commencement de ce siecle par S.  
» François de Sales, & qui avoit  
» produit des fleurs de bonne odeur,  
» mais qui avoit eu depuis le mal-  
» heur d'être cultivé par d'autres,  
» pût être nettoïé de toutes les plan-  
» tes, que le Pere céleste n'y avoit  
» pas plantées, par les soins & les  
» instructions que lui (Poligné),  
» qui s'en dit être le jardinier pré-  
» sentement y emploiera. Nos sœurs  
» écriront ce discours plus au long,  
» pour vous le faire voir, je ne mar-  
» que que les sujets. Nous devrions  
» être accoutumées à entendre de ces  
» louanges, mais ce qui est de vrai,  
» c'est que pas un de ceux qui nous

1680.

» ont autrefois parlé sur ces sujets ;  
» ne l'a fait avec tant de dureté , de  
» suffisance & d'ignorance. On peut  
» le demander à ceux qui l'ont en-  
» tendu. J'ai été fort aisé qu'il y eût  
» bien des témoins , & je vous en  
» rends compte , Monsieur , parceque  
» vous jugez bien que ceci doit faire  
» du changement , & qu'il n'est plus  
» possible qu'un homme qui se rend  
» publiquement notre accusateur ,  
» puisse exercer à notre égard une  
» fonction qui le rend notre juge. Il  
» a fait lui-même ce que nous tâ-  
» chions d'éviter depuis quelque-  
» tems , de se faire connoître tel  
» qu'il est à toutes nos sœurs. Car il y  
» en avoit déjà plusieurs qui avoient  
» bien de la peine à s'y confesser ;  
» & on tâchoit de les engager à ne  
» pas laisser de le faire ; mais à pré-  
» sent il ne seroit pas juste de nous  
» contraindre à gêner nos conscien-  
» ces jusqu'à ce point-là. . . . . Je  
» crois , Monsieur , que vous trou-  
» verez à propos de faire savoir à  
» M. l'Archevêque que nous le sup-  
» plions très humblement de trouver  
» bon qu'il ne demeure pas plus  
» long-tems ici. Il n'y a été jusqu'à  
» présent que par occasion , puisque

» nous ne l'avons point choisi, com-  
» me M. l'Archevêque nous avoit  
» donné la liberté de le faire. Et je  
» ne doute pas, que s'il avoit en-  
» tendu de quelle sorte il a parlé  
» aujourd'hui, il n'eût fort improuvé  
» qu'un homme, de son autorité pri-  
» vée, *sans ordre, sans mission, sans*  
» *avoir pris avis, ni consulté qui que*  
» *ce soit*, comme il nous en a fait  
» *une protestation solennelle dans la*  
» *chaire de vérité*, (ce sont ses ter-  
» mes) ait entrepris de traiter des  
» personnes qui sont dans la com-  
» munion de l'Eglise, comme les  
» plus grands hérétiques qui en sont  
» séparés & qui la combattent. Cela  
» est fort éloigné des intentions de  
» M. l'Archevêque, qui nous a parlé  
» d'une manière toute contraire, &  
» qui nous a témoigné qu'il ne vou-  
» loit mettre ici que des Ecclésiasti-  
» ques propres à y entretenir la paix.  
La mere Abbessé parle ensuite de  
quelques autres choses, qui faisoient  
de la peine dans M. Poligné, savoir,  
du peu de piété & d'attention qu'on  
voïoit en lui, soit en disant la messe,  
soit en confessant; de sorte qu'il fai-  
soit souvent des méprises, qui ne mar-  
quoient que trop qu'il n'étoit point

1680.

occupé de ce qu'il faisoit. Elle marquoit encore à M. de saint Benoît à la fin de sa lettre, qu'elle pensoit qu'il approuveroit bien qu'on ne laissât pas prêcher M. Poligné le jour de Pâque, en aiant assez dit le jour du Vendredi saint.

XXIX.

Nouvelle  
scène donnée  
le jour de Pâ-  
que par le  
sieur Poligné,  
il quitte P.R.

M. Charles qui avoit été porteur de cette lettre, revint le samedi, & dit que M. de S. Benoît approuvoit qu'on refusât à M. Poligné de prêcher le jour de Pâque. La mere Abbessé, voulant éviter d'entrer en explication avec lui, fit écrire au Sacristain le billet suivant. » Nous vous  
» supplions, Monsieur, de dire à M.  
» Poligné que nous ne nous atten-  
» dons point qu'on prêche aujour-  
» d'hui. L'on nous a dit qu'il avoit  
» quelque dessein de le faire, mais  
» nous ne lui avons point demandé  
» de sermon pour ce jour. Les An-  
» ges & Jesus-Christ parlent aux fem-  
» mes dans ce mystere, nous tâché-  
» rons de nous joindre à elles pour  
» l'écouter; & nous aurons peu de  
» tems après diné aiant une proces-  
» sion après None qui occupera l'es-  
» pace ». Le billet aiant été remis à M. Poligné, il répondit qu'il ne laisseroit pas de prêcher, qu'il savoit ce

qu'il avoit à faire, & qu'il ne prenoit point ses ordres de la mere Abbessse. Sur cette réponse l'Abbessse aiant assemblé la communauté, représenta d'abord qu'elle ne croioit pas qu'on pût s'y opposer, puis elle exhorta celles qui pourroient l'écouter, à le faire avec patience & sans aigreur, laissant la liberté à celles qui ne voudroient pas y assister, de demeurer devant les saintes reliques qui étoient exposées.

Le jour de Pâque, M. Poligné vint pour monter en chaire, & aiant fait appeller l'Abbessse, il lui demanda brusquement si toute la communauté & toutes celles qui avoient assisté le vendredi à sa Passion y étoient. L'Abbessse lui aiant répondu qu'elle croioit que toutes y étoient, il monta en chaire pour donner un nouveau scandale; car il déclama jusqu'à quatre heures avec des excès & une confusion semblable à celle de sa déclamation précédente, & même encore plus grande, en sorte qu'il sembloit que l'esprit fût délogé de chez lui (s'il y en avoit eu auparavant): il ne laissa pas d'officier à Vêpres. Le lendemain il partit pour Paris. On apprit de ses nouvelles le Dimanche suivant par un



1680.

billet de M. le Curé de S. Benoît ( daté du 27 ) par lequel il marquoit que M. Poligné avoit vû M. l'Archevêque le mercredi précédent , mais qu'il ne savoit pas ce qui s'étoit passé entr'eux , M. Poligné étant fort réservé sur le sujet de son voiage , dont il ne parloit à personne , non pas même à lui ; qu'il n'étoit point venu le voir depuis l'audience qu'il avoit eue à l'Archevêché. M. de saint Benoît ajoutoit qu'il avoit néanmoins un préjugé que M. l'Archevêque lui avoit ordonné de ne point retourner , parcequ'il disoit ouvertement qu'il avoit dessein de se retirer. M. de S. Benoît qui avoit eu ordre d'aller à l'Archevêché , s'y étant rendu manda au retour dans le même billet , que M. l'Archevêque lui avoit dit que M. Poligné lui avoit parlé de ses deux sermons du Vendredi saint & du jour de Pâque , qu'il lui avoit laissé le premier , dont il n'avoit pas encore fait lecture. Par rapport au second , M. Poligné convint qu'il avoit vû le billet de l'Abbesse , mais il dit qu'il lui avoit semblé n'être pas dans l'ordre qu'il n'y eût point de sermon un tel jour. L'Archevêque ajouta que ce que la mere Abbesse avoit mis dans

ce billet, *des Anges qui avoient parlé aux femmes dans ce mystere, étoit un peu trop.* (Y a-t-il quelque chose de trop dans l'Évangile qui le dit). M. de Paris dit encore à M. de saint Benoît, que M. Poligné l'avoit fort assuré n'avoir été mu *de personne que de sa conscience, comme Prédicateur,* pour parler comme il avoit fait; qu'il lui avoit dit aussi, qu'étant entré au dedans, il y avoit vû des livres & des tables, qui marquoient ou signifioient certaines méditations, qui insinuoient aux religieuses une soustraction de leurs Pasteurs légitimes, pour être assujetties à ceux auxquels dans l'ordre elles ne devoient pas l'être. M. le Curé de saint Benoît répondit à M. de Paris, que M. Poligné n'avoit vu aucun livre de cette sorte. La conclusion de ce que M. l'Archevêque rapporta à M. de saint Benoît de l'entretien que M. Poligné avoit eu avec lui, fut qu'il ne devoit plus revenir que pour retirer ses effets. Effectivement il revint le 6 de mai, pour faire ses ballots, & partit après les avoir faits.

Par le même billet, M. de saint Benoît annonçoit une autre nouvelle, qui ne devoit pas faire moins de plai-

1680.

XXX.  
M. de Saint  
Benoît reçoit  
deux novices  
à profession.

1680.

fir aux religieuses de P. R. Comme M. de Paris l'avoit remis au samedi (27 avril) pour lui rendre une dernière réponse touchant la profession des deux novices dont il lui avoit parlé le mardi précédent, ce Supérieur, qui en faisoit réellement les fonctions en vrai Pere, ne manqua pas de profiter de cette occasion pour demander au Prélat sa résolution sur ce sujet. M. de Paris lui répondit positivement qu'il recevroit leur profession, lorsque sa santé lui permettroit; M. de Saint Benoît étoit alors incommodé. Il ne tarda pas à aller à P. R. & fit la cérémonie de la profession des sœurs Benoïse & le Juge le 26 de mai, qui étoit le Dimanche avant les Rogations. Il n'y eut plus depuis aucune profession de religieuses de chœur à P. R. des Champs.

XXXI.  
Lettre de la  
Merc Ab-  
bessé à M. de  
Paris.

Ce fut sans doute au sujet de la sortie de M. Poligné, & de la profession des deux novices, que la mere Angelique écrivit la lettre suivante à M. l'Archevêque, pour le remercier des marques de bonté qu'il leur avoit données *en deux occasions considerables.*

» Je ne prendrois pas, dit-elle,  
» Monseigneur, la liberté de vous

» interrompre de tant de grandes oc-  
» cupations inféparables de votre  
» charge , si je ne favois que M. Gre-  
» net , qui veut bien vous présenter  
» cette lettre , vous doit parler de  
» nous ; & que comme nous sommes  
» une petite partie de votre trou-  
» peau , vous sacrifierez , Monsei-  
» gneur , quelques momens de votre  
» application , dans le tems qu'il  
» aura l'honneur de vous entretenir,  
» pour vous informer par lui-même  
» de l'état de notre communauté. Le  
» séjour qu'il a fait ici , lui en a don-  
» né une entiere connoissance ; & je  
» ne doute point , Monseigneur , qu'il  
» ne vous témoigne combien il nous  
» a trouvées sensibles à la reconnois-  
» sance que nous devons avoir des  
» marques que vous avez bien vou-  
» lu nous donner de votre équité  
» & de votre bonté en deux occa-  
» sions considérables. Permettez-  
» nous , Monseigneur , de regarder  
» ces premieres graces comme quel-  
» ques gouttes d'eau qui tombent du  
» ciel sur une terre alterée , &  
» qui lui feront espérer après une  
» longue sécheresse , une pluie qui  
» lui rendra la fécondité & l'abon-  
» dance. Votre parole , Monseigneur ,

1680.

» auroit ce pouvoir ; elle a fermé les  
 » nuées elle peut les rouvrir. Mais  
 » de notre part , tout le mérite que  
 » nous osons prétendre , vient de  
 » notre silence , puisqu'il est un effet  
 » de notre soumission. Vous nous  
 » avez fait savoir , Monseigneur ,  
 » lorsqu'on vous fit voir la requête  
 » que nous avions dessein de présen-  
 » ter , qu'il n'étoit pas encore tems ,  
 » & nous nous sommes tues fort re-  
 » ligieusement jusqu'ici. Mais, Mon-  
 » seigneur , oserions-nous vous de-  
 » mander jusques à quand ? nous  
 » sommes si peu de choses , qu'il est  
 » aisé que l'on nous oublie , si nous  
 » ne parlons jamais. Ne sera-t-il  
 » point permis de vous exposer qu'il  
 » y a long-tems que nous souffrons ?  
 » Dieu nous accorde bien la liberté  
 » de nous en plaindre à lui-même ;  
 » & nous le faisons souvent , parce-  
 » qu'il ne s'importune pas de nos  
 » larmes. Aussi n'ont-elles pas pour  
 » objet des biens temporels , que l'on  
 » ne doit ni aimer ni regretter , mais  
 » les ames que Jesus-Christ a tant  
 » aimées & qu'il veut que nous ai-  
 » mions. Il demande des Pasteurs ,  
 » à qui il les a confiées , qu'ils les  
 » aiment plus que les autres. Ainsi

„ nous devons présumer, Monsei-  
„ gneur, que le rang où il vous a  
„ mis, vous obligeant de l'aimer da-  
„ vantage, vous entrerez aussi plus  
„ avant dans ces sentimens de ten-  
„ dresse qu'il a pour ses brebis,  
„ dont il ne veut pas qu'aucune pé-  
„ risse; que vous ouvrirez la porte  
„ de la bergerie à plusieurs d'entre  
„ elles, que l'air du monde peut tuer  
„ si elles ne trouvent une retraite;  
„ & que vous ne permettez pas que  
„ celles, qui y sont renfermées, y  
„ manquent de la nourriture spiri-  
„ tuelle qui les doit fortifier & en-  
„ graisser. Car c'est votre intérêt,  
„ Monseigneur, que l'augmentation  
„ de votre troupeau; & vous per-  
„ driez un grand sujet de confiance  
„ auprès de Dieu, si vous fermiez la  
„ bouche à plusieurs personnes, qui  
„ pourront sans cesse le prier pour  
„ vous, & arroser de leurs larmes  
„ tout le bien qui se fait dans votre  
„ Diocèse & sous vos ordres. Car  
„ c'est à quoi sont obligées toutes les  
„ personnes de notre profession &  
„ particulièrement celles de notre  
„ Institut. Nous tâcherons, Monsei-  
„ gneur, de nous en acquitter sans  
„ cesse. Le Breviaire nouveau, que

1680.

„ nous venons de recevoir de votre  
 „ main, va contribuer à renouveler  
 „ notre dévotion & notre attention  
 „ dans ces prieres publiques, qui  
 „ font la plus continuelle occupation  
 „ de notre vie. Nous avons prié M.  
 „ Grenet, de vous demander, Mon-  
 „ seigneur, à ce sujet là, quelques  
 „ permissions, que nous tiendrons  
 „ comme une grande grace, si vous  
 „ nous faites l'honneur de nous les  
 „ accorder. Celle que je vous de-  
 „ mande pour moi, est d'oser me dire  
 „ avec beaucoup de respect, &c.

XXXII.  
 Requête des  
 religieuses de  
 P. R. pour  
 demander la  
 permission de  
 dire le pseau-  
 tier dans la  
 semaine.

La permission que la mere Abbessé  
 avoit prié M. le Curé de saint Benoît  
 de demander à M. de Paris au sujet  
 du Breviaire, étoit celle de dire le  
 Pseautier dans la semaine, conformé-  
 ment à la regle de saint Benoît. Elle  
 assembla la communauté le 26 août,  
 & fit lire une requête portant, que  
 „ les religieuses de P. R. aiant quit-  
 „ té le Breviaire de Citeaux, depuis  
 „ qu'elles étoient sorties, avec la per-  
 „ mission du S. Siege, de la jurisdic-  
 „ tion de cet Ordre pour se soumet-  
 „ tre à celle de l'Ordinaire, elles  
 „ avoient pris le Breviaire du Dio-  
 „ cese, croiant en cela se conformer  
 „ davantage à l'esprit de l'Eglise;  
 „ qu'elles

» qu'elles avoient été les premières  
» à obéir à ses ordres en recevant le  
» nouveau Breviaire qu'il venoit de  
» donner à son Diocèse, & qu'elles  
» avoient commencé le jour de l'As-  
» somption de la sainte Vierge à  
» le réciter publiquement. Elles lui  
» représenterent là-dessus que depuis  
» long-tems elles ont de la peine sur  
» une chose, à laquelle elles ne firent  
» pas attention lorsqu'elles quitterent  
» le Breviaire de Citeaux, qui est  
» qu'elles ne satisfont pas à un point  
» de leur regle, parceque y aiant  
» beaucoup de Saints dont on fait  
» l'office dans le Breviaire du Dio-  
» cèse, on ne disoit point ce jour-là  
» les Pseaumes qui sont distribués  
» dans toutes les fêtes, mais seule-  
» ment quelques Pseaumes choisis  
» qui se repétoient souvent; ensorte  
» que le Pseautier entier ne se di-  
» soit presque jamais dans la se-  
» maine; ce qui est formellement  
» contre l'intention de saint Benoît;  
» qui après avoir ordonné dans sa  
» regle une certaine distribution du  
» Pseautier, permet ensuite qu'on ne  
» s'y attache point, si on en trouve  
» une meilleure, pourvu néanmoins  
» que l'on dise au moins une fois



1680.

» chaque semaine les 150 Pseaumes,  
 » que les anciens religieux disoient  
 » chaque jour.

En conséquence les religieuses demandent à M. de Paris, que pour satisfaire à l'obligation de leur regle, il lui plaise leur permettre de dire tous les jours les pseaumes qui sont marqués pour chaque férie. Elles envoierent cette requête à M. de saint Benoît, avec un petit Mémoire de ce qu'il devoit dire à M. l'Archevêque pour l'appuier. Comme la requête n'étoit point signée, M. de saint Benoît manda à la mere Abbesse qu'il falloit qu'elle le fût, au moins par un nombre de religieuses, pour être présentée. M. de Paris consentit à la demande des religieuses, & elles commencerent le samedi 12 octobre à dire à vêpres les pseaumes de la férie.

XXVII.

M. le Moine  
 Confesseur de  
 P. R. des  
 Champs, Per-  
 sécution de  
 M. de Paris  
 contre ces re-  
 ligieuses.

Une autre chose qui interessoit encore davantage les religieuses de P. R. étoit d'avoir un Confesseur. Depuis qu'elles avoient été délivrées de M. Poligné, sa place n'avoit pas été remplie ; si ce n'est que M. l'Hermite, qui étoit un bon Ecclésiastique, qui avoit peu de lumieres, mais beaucoup de piété, & une bonne conduite, en

faisoit les fonctions. Enfin M. de Paris leur en donna un, & déclara à M. le Curé de saint Benoît le 14 d'octobre, qu'il approuvoit M. le Moine pour Confesseur des religieuses de P. R. sur le témoignage que lui en avoit rendu M. le Curé de saint Louis. M. le Moine alla le 19 du même mois à l'Archevêché, conduit par M. de saint Benoît, & fit son compliment à M. de Paris en ces termes. „ Je viens, Monseigneur, „ témoigner à votre Grandeur ma „ très humble reconnoissance de „ l'honneur qu'elle m'a fait, de me „ nommer pour Confesseur des religieuses de P. R. & recevoir les „ ordres qu'il lui plaira de me donner. „ pour la direction de cette maison „. M. l'Archevêque répondit à M. le Moine avec un visage ouvert, & rapporta le témoignage que M. le Curé de saint Louis avoit rendu de lui. Ensuite parlant à M. le Curé de saint Benoît & à M. le Moine, mais plus particulièrement au dernier, il déclara ses sentimens ou plutôt ses préventions contre les religieuses de P. R. des Champs, & dit entre autres choses, „ que depuis long-tems cette „ maison avoit été sous la conduite

1680.

» de personnes qui n'avoient point  
 » eu de dépendance ni de relation à  
 » leur Supérieur & à leur Archevê-  
 » que ; qu'ils avoient soustrait les  
 » religieuses de son obéissance, &  
 » les avoient tellement attachées à  
 » leurs sentimens, qu'elles ne vou-  
 » loient plus écouter ni suivre d'au-  
 » tre voix : Qu'il y avoit eu de la  
 » science dans cette maison, c'est-à-  
 » dire, dit-il, dans ceux qui la gou-  
 » vernoient, & qu'ils avoient été  
 » les plus habiles du tems, mais que  
 » leur science n'avoit pas été accom-  
 » pagnée d'humilité & de soumission:  
 » Que saint Benoît & saint Bernard  
 » avoient enseigné à leurs religieux  
 » une soumission presque aveugle à  
 » tous les commandemens de leurs  
 » Supérieurs, à moins qu'ils ne fus-  
 » sent manifestement contre la loi  
 » de Dieu : Que saint Bernard vou-  
 » loit même qu'on obéît, lorsqu'il y  
 » avoit une opinion probable du  
 » côté du Supérieur : Qu'au contraire  
 » on avoit inspiré aux religieuses un  
 » esprit d'indépendance, & de ne  
 » faire que ce que leurs Directeurs  
 » & leurs amis approuvoient : Qu'il  
 » avoit fallu que l'ordre public leur  
 » cédât par condescendance, & qu'au

„ lieu de reconnoître la grâcè qu'on  
 „ leur faisoit, elles s'étoient vantées  
 „ d'avoir forcé l'ordre public de leur  
 „ céder : Qu'on avoit établi des maxi-  
 „ mes, qui tendoient à rendre les  
 „ inférieurs indépendans d'autre ju-  
 „ gement que du leur; & que cela  
 „ paroissoit principalement dans les  
 „ apologies qu'on avoit publiées pour  
 „ les religieuses de P. R.

M. le Curé de saint Benoît lui aiant  
 répondu que cela s'étoit fait du tems  
 de son prédécesseur, il reprit la pa-  
 role & dit, „ que les requêtes & les  
 „ lettres qu'on lui avoit adressées de-  
 „ puis qu'il étoit Archevêque, res-  
 „ sentoient toujours le même esprit;  
 „ qu'on étoit venu quelquefois lui  
 „ proposer des bagatelles, mais que  
 „ pour les choses plus importantes  
 „ du gouvernement, on n'avoit eu  
 „ aucune relation à lui; que l'on  
 „ avoit fait courir le bruit, que ce  
 „ qu'il avoit fait l'année passée à cette  
 „ maison, il ne l'avoit fait que par le  
 „ mouvement de la Cour, & par une  
 „ basse complaisance pour le Roi, &  
 „ non par son propre mouvement;  
 „ que cela n'étoit pas ainsi; qu'à la  
 „ vérité le Roi lui en avoit donné  
 „ l'ordre, mais qu'il avoit aussi voulu

1680.

» le faire lui-même , & que le mal  
 » qu'il avoit fait à cette maison n'é-  
 » toit que pour son bien , & parce-  
 » qu'il lui étoit expédient de la trai-  
 » ter comme il avoit fait «. En par-  
 lant ainsi , le Prélat donne acte du  
 véritable motif qui l'avoit porté à  
 faire sortir les Ecclésiastiques & les  
 Confesseurs de P. R. , c'est-à-dire ,  
 qu'il les avoit écartés , afin de se ren-  
 dre totalement maître de la maison.

M. de Paris continuant sur le mê-  
 me sujet , & voulant prouver la pré-  
 tendue attache excessive , que les re-  
 ligieuses avoient eue à leurs Directeurs  
 & à leurs amis , il dit qu'il avoit en  
 mains une boîte , où il y avoit du crâ-  
 ne de M. de Bagnol & d'autres reli-  
 ques semblables , que les religieuses  
 portoient sur elles. Il ajouta ensuite ,  
 adressant la parole à M. le Moine ,  
 qu'il devoit travailler à ramener l'es-  
 prit des religieuses à l'obéissance qu'el-  
 les devoient à leurs Supérieurs & à  
 leur Archevêque ; qu'il ne devoit pas  
 cependant aller si loin que celui qui  
 l'avoit précédé ( M. Poligné ) , qu'il  
 falloit user de modération & de dis-  
 crétion dans leur conduite. Puis il té-  
 moigna qu'il n'esperoit presque pas  
 qu'on les pût faire revenir à leur de-

voir , tant on les en avoit détournées. Alors M. de saint Benoît prenant la parole lui dit : » Monseigneur , elles » sont bien disposées à rendre toutes » sortes de respect & d'obéissance à » V. G. , & elles esperent aussi qu'elle » leur rendra la liberté qu'elle leur » a ôtée , & les rétablira dans leur » premier état «. Le Prélat donna à entendre que c'étoit une chose éloignée , & que néanmoins si elles ren- troient dans l'obéissance & la dépendance qu'il desiroit , il se porteroit volontiers à leur rétablissement. Il assura qu'il avoit toujours eu de la bonne volonté pour elles , & qu'il les avoit favorisées en quelques rencontres , particulièrement dans l'affaire de M. de Pontis (39) , dont il avoit été l'arbitre ; qu'il n'avoit pas dessein *de remuer l'ancien borbier , ni de toucher à cette camarine* ; qu'il souhaitoit que les religieuses ne s'appliquassent qu'à l'observance de leur regle & aux choses de leur profession , sans se mêler d'autres affaires. Enfin il conclut son entretien , qui dura bien une demie heure , en disant à M. le Moine : *Mitte sapientem & nihil ei dicas* , & il

(39) Il s'agissoit d'un legs d'environ 30 pistoles. Un tel service méritoit-il d'être rappelé.

1680.

parut qu'il le croïoit une personne neutre & point prévenue de part ni d'autre.

XXXIV.

Lettre de  
l'Abbeſſe de  
P. 8. à M. de  
Paris au ſujet  
de l'entretien  
que ce Prélat  
avoit eu avec  
M. le Moine.

M. le Moine étoit , ſelon le témoignage que lui avoit rendu M. Cros, Curé de ſaint Louis , un *homme très ſage , fort éclairé , très capable de cet emploi , fort déſintereſſé & ſans intrigue*. Il ſe rendit promptement à P. R. où il fit rapport à la mere Abbeſſe de ce que lui avoit dit M. de Paris touchant la maiſon. L'Abbeſſe en prit occaſion d'écrire au Prélat la lettre ſuivante datée du 22 novembre.

» Monſieur , je ne fais par où  
» commencer les très humbles re-  
» mercimens que nous avons à vous  
» rendre ; mais je crois que ce doit  
» être d'abord de ce que j'appriſ hier  
» par M. le Moine , que vous vous  
» plaignez , Monſieur , du peu  
» de rapport que nous avons eu juſ-  
» qu'ici à vous immédiatement. Cette  
» plainte eſt ſi obligeante pour des  
» perſonnes comme nous , qui avons  
» toujours cru avoir le malheur de  
» vous être trop indifférentes , &  
» que vous vous étiez déchargé d'un  
» poids incommode ſur la perſonne  
» qui nous gouverne ſous votre au-  
» torité , que nous nous croïons obli-

gées , Monseigneur , de vous témoigner que nous en avons beaucoup de joie , & que comme il n'y a eu qu'un profond respect, qui nous ait fait craindre jusqu'ici de vous être importunes , ce sera avec plaisir què nous vous donnerons d'autres marques du même respect & de notre parfaite soumission , en demandant & en recevant vos ordres sur toutes choses. L'on nous a de tout tems instruites avec tant de soin de la vénération profonde que l'on doit aux Evêques , qui sont les images vivantes de Jesus-Christ , dans sa qualité de souverain Pasteur des ames , que nous croirons , Monseigneur , écouter sa voix en suivant la vôtre , quand il vous plaira de nous donner des regles pour observer plus fidelement celles où nous nous sommes déjà engagées pour lui obéir. J'espere , Monseigneur , que cet Ecclésiastique que vous avez bien voulu agréer , & que vous nous donnez pour Confesseur , sera satisfait de la disposition qu'il trouvera parmi nous sur ce point. Elle est très sincere , & je n'ai pas craint de le prier , d'en vouloir être notre cau-



1680.

» tion auprès de vous, Monseigneur,  
 » avant même qu'il nous connoisse  
 » & que nous le connoissions; puis-  
 » que je suis assurée que plus il pé-  
 » nétrera le fond de nos consciences,  
 » plus il trouvera que nous sommes  
 » de tout notre cœur attachées à  
 » l'obéissance de l'Eglise & de ses  
 » Ministres; & en particulier à celle  
 » que nous vous devons, Monsei-  
 » gneur, & que nous vous rendrons  
 » toute notre vie. Je prens la liberté  
 » de vous le témoigner au nom de  
 » toute notre communauté, qui vous  
 » rend avec moi de très humbles  
 » actions de grâces de nous avoir ac-  
 » cordé ce Confesseur, que M. Gre-  
 » net vous avoit proposé pour nous.  
 » On nous a assurées que c'étoit un  
 » homme de probité & qui aimoit la  
 » paix; & nous avons été par nous-  
 » mêmes édifiées de sa piété depuis  
 » qu'il vient quelquefois ici dire la  
 » messe. Nous espérons, Monsei-  
 » gneur, que comme il témoigne  
 » vouloir agir sous vos ordres dans  
 » une grande dépendance, vous re-  
 » cevrez le témoignage qu'il vous  
 » rendra de nous, quand il aura eu  
 » le tems de reconnoître, qu'il n'y a  
 » point de religieuses qui reverent

» davantage votre divine autorité  
 » que nous faisons, ni personne qui  
 » soit avec un plus profond respect,  
 » &c.

1681.

XXXV.

M. le Moine  
 est mandé à  
 S. Germain :  
 M. de Châ-  
 teauneuf l'in-  
 terroge sur  
 une œuvre de  
 charité.

Les religieuses de P. R. des Champs  
 n'eurent pas l'avantage de conserver  
 long-tems le trésor qu'elles avoient  
 dans la personne de M. le Moine. A-  
 peine y avoit-il trois mois qu'il rési-  
 doit dans ce désert, que le Com-  
 missaire Maison vint le 14 de février  
 lui signifier un ordre de se rendre à  
 saint Germain, où il le conduisit le  
 même jour. Le crime pour lequel il  
 reçut cet ordre, étoit une œuvre de  
 charité, dont voici le sujet expliqué  
 dans la lettre qu'il écrivit de saint  
 Germain à un ami après avoir subi  
 un interrogatoire devant M. de Châ-  
 teauneuf. » Etant à Paris il y a un an  
 » & demi, j'écrivis à un de mes amis  
 » éloigné, qu'on m'avoit dit que les  
 » Pauvres de Pamiers souffroient  
 » beaucoup, & que le Séminaire  
 » étoit sur le point de cesser. Je lui  
 » écrivis cela par forme de nouvelle,  
 » sans aucun dessein. Cet ami me  
 » pria ensuite, si j'avois habitude avec  
 » M. de Pamiers, de m'informer de  
 » ses nécessités, & de savoir ce  
 » qui seroit nécessaire pour y remé-

1681.

» dier (40). Sur la réponse de M. de  
 » Pamiers, cet ami me fit toucher à  
 » Paris 6000 liv. que je lui en-  
 » voiai «. Tel est le crime, pour le-  
 quel M. le Moine fut conduit par un  
 Commissaire à saint Germain : il pa-  
 rut devant M. de Châteauneuf, à qui  
 il ne fit point de difficulté d'avouer  
 ce crime, & de déclarer tout ce que  
 nous venons de rapporter. Mais il en  
 fit beaucoup pour dire le nom de l'a-  
 mi qui avoit envoié les 6000 liv.,  
 quoique M. de Châteauneuf l'en pres-  
 sât pendant une demie heure, avec  
 menace même de faire expédier un  
 ordre pour l'envoier à la Bastille.

(40) Messire François  
 Caulet Evêque de Pamiers,  
 souffroit alors une gran-  
 de persécution au sujet  
 de la Régale. On avoit  
 saisi son temporel, jus-  
 qu'à ses meubles, enfor-  
 que ce respectable Prélat  
 étant mort le 7 août 1680,  
 il fallut emprunter un  
 drap pour l'ensevelir. M.  
 Caulet étant jeune avoit  
 pris quelques préventions  
 contre M. de S. Cyran,  
 mais il en revint & rendit  
 un glorieux témoignage  
 à ce saint Abbé dans l'ap-  
 probation qu'il donna  
 aux maximes tirées de ses  
 Lettres, & publiées par M.  
 d'Andilly. Il fut l'un des  
 quatre grands Evêques,

qui s'élevèrent contre la  
 signature pure & simple  
 du Formulaire, & qui  
 par leur courage procure-  
 rent la paix à l'Eglise. En-  
 fin, après avoir édifié  
 toute la France par sa  
 piété, par son amour  
 pour la pénitence, par son  
 zèle pour la réforme de  
 son Diocèse, il mourut  
 plein de bonnes œuvres  
 dans la 71 année de son  
 âge, la 36 de son épisco-  
 pat. Il seroit à souhaiter  
 que l'on donnât au Public  
 une vie de ce Prélat que  
 nous avons vue manuscrite  
 elle nous paroît seulement  
 avoir besoin d'être re-  
 touchée pour le style.

Néanmoins, M. de Châteauneuf l'ayant assuré & lui ayant donné sa parole qu'il n'en arriveroit aucun mal, ni à l'un ni à l'autre, il déclara cette personne (41). Après plusieurs autres questions, M. de Châteauneuf renvoia M. le Moine à M. de Paris.

Le Prélat fit aussi beaucoup de questions & témoigna être surpris de ce qu'il lui avoit caché, lorsqu'il l'envoia à P. R. pour être Confesseur, ce qu'il étoit à Aleth (12). M. le Moine lui répondit que ces choses là ne se disoient pas pour l'ordinaire; M. l'Archevêque en convint, & parut assez satisfait de lui, mais sans s'ouvrir, ni lui dire autre chose de son dessein, sinon qu'il le revînt voir le lundi suivant à neuf heures du matin. M. le Moine lui demanda s'il pouvoit dans cet intervalle aller à P. R.; le Prélat lui ayant dit qu'il le pouvoit, il y alla le Dimanche entre une & deux heures après midi, & fit ses adieux non-obstant les bonnes

XXXVI.

M. le Moine interrogé par M. de Paris, qui lui ordonne de sortir de son Diocèse.

(41) C'étoit M. des Touches. Le P. la Chaise ayant sollicité une lettre de cachet pour faire mettre M. des Touches à la Bastille en punition de cette œuvre de charité, le Roi lui fit cette belle ré-

ponse : *Non, il ne sera pas dit que sous mon règne, quelqu'un ait été puni pour avoir fait l'aumône.*

(42) M. le Moine étoit Supérieur du Séminaire d'Aleth.

1681.

espérances dont il se flattoit. Le lundi 17 étant retourné à Saint-Germain, il y reçut un ordre de M. l'Archevêque de sortir du Diocèse de Paris, & de se retirer dans le sien. Tout le dedans & le dehors de Port-Roial fut consterné de cette nouvelle, qu'il manda le même jour à la mere Abbessé par la lettre suivante, où l'on voit que ce bon Ecclésiastique n'étoit pas moins affligé de quitter P. R. que les habitans & les habitantes de ce saint desert l'étoient de le perdre.

» Cette lettre est pour vous dire adieu  
 » & à toute la communauté de nos  
 » cheres sœurs : je le dis aussi à Ma-  
 » demoiselle de Vertus & à tous nos  
 » amis. Car M. l'Archevêque m'a  
 » ordonné de me retirer dans mon  
 » Diocèse, & ne m'a pas même per-  
 » mis de retourner à P. R. pour ra-  
 » masser mes hardes. Il ne m'a donné  
 » que huit jours pour demeurer à  
 » Paris. Je lui ai représenté que j'é-  
 » tois sorti de mon Diocèse pour  
 » éviter les engagements aux emplois  
 » Ecclésiastiques; & que je le suppliois  
 » de trouver bon que je me retirasse  
 » en quelque lieu de retraite, où je  
 » le pourrois trouver. Il n'a pas tout-  
 » à-fait rejetté cela, mais il a exclu

„ le Diocèse de Paris, parceque le  
 „ Roi ne l'agréoit pas. Il m'a con-  
 „ firmé de nouveau qu'on ne pour-  
 „ suivroit pas plus loin l'affaire de la  
 „ somme envoyée à Pamiers. Je vous  
 „ écris, le cœur ferré & les larmes  
 „ aux yeux d'être séparé d'un lieu  
 „ qui étoit mon paradis terrestre. Je  
 „ m'en regarde exclus pour mes pé-  
 „ chés, comme Adam le fut de ce-  
 „ lui où il étoit; & je compare aussi  
 „ mes regrets aux siens, qui ont été  
 „ au-dessus de toute expression, par-  
 „ ceque jamais homme n'a fait de  
 „ plus grande perte dans ce monde.  
 „ Je ne prens encore aucune réso-  
 „ lution pour ma retraite, car je ne  
 „ fais quelle prendre; & je ne suis  
 „ pas même en état de me détermi-  
 „ ner à rien dans l'excès de la dou-  
 „ leur où je suis. Je ne puis rien  
 „ ajouter davantage, sinon que je  
 „ suis avec autant de respect que de  
 „ douleur, &c.

Les religieuses de P. R. étant pri-  
 vées de confesseur par le départ de  
 M. le Moine, M. l'Hermite qui avoit  
 déjà exercé ce ministere après M.  
 Poligné, & qui avoit cessé à l'arri-  
 vée de son successeur, recommença  
 à confesser.

1681.

XXXVII.

L'Abbesse  
écrit à M. de  
Paris, & lui  
demande M.  
de Saci pour  
une religieu-  
se malade qui  
n'avoit de  
confiance  
qu'en lui.

Réponse de  
M. de Paris.

Il y avoit alors une religieuse dans un état de langueur, que les Médecins jugeoient devoir la conduire à la mort, & qui n'avoit de confiance qu'en M. de Saci. L'Abbesse qui pensoit qu'elle chargeroit sa conscience devant Dieu, si elle ne représentoit les besoins de cette religieuse à celui, qui seul pouvoit y apporter remede, écrivit à M. de Paris le 6 de mai. Elle lui proposa un moien de le faire sans qu'on le fût, qui étoit de permettre à M. de Saci de venir à P. R. comme pour voir ses parens, & la malade qui pouvoit encore marcher, se serviroit de cette occasion pour lui parler de son ame & se confesser. *Vous êtes son Pasteur*, lui dit-elle, *je la remets entre vos mains, & je crois m'acquitter devant Dieu en le faisant.* Après cela elle lui parle de l'état fâcheux où est la communauté par rapport à un Confesseur, ne sachant sur qui jeter les yeux, parcequ'elle ne favoit quels étoient ceux dont on leur laissoit le choix. Les uns le refusoient par la crainte de se faire tort, & on le refusoit à d'autres qui vouloient bien y venir. Elle prie M. l'Archevêque de leur faire connoître ses intentions, & si son dessein est de donner seule-

ment l'exclusion à ceux qui avoient fait de l'éclat dans les contestations passées; & elle témoigne qu'elles tâcheront de s'y conformer, n'ayant point de plus grande ambition que de vivre dans le calme & dans la paix. La mere Abbesse avoit adressé sa lettre à M. Morange, Secretaire de M. de Paris, avec un billet, par lequel elle le prioit de la lui remettre, & d'en solliciter la réponse. Huit jours après, M. Morange fit dire à l'Abbesse que M. l'Archevêque ne vouloit point faire réponse par écrit, mais qu'il la feroit de vive voix à celui qu'elle enverroit en qui elle auroit confiance, & en qui il pourroit l'avoir lui-même. En conséquence M. Hilaire fut chargé de voir le Prélat, lequel lui dit qu'il avoit parlé au Roi; que le Roi avoit répondu sur l'article de M. de Saci, qu'il n'étoit pas encore tems de rien changer, & qu'il falloit que les choses demeurassent dans l'état où elles étoient; que néanmoins lui (Archevêque) consentoit de donner à la religieuse malade tel Confesseur qu'elle choisiroit.

Sur l'article des Confesseurs, il dit qu'il en laissoit le choix libre, pourvu que la personne ne lui fût point sus-



1681.

pecte ; & qu'il vouloit aussi qu'elle ne fût point désagréable à la communauté , mais qu'il ne vouloit point être joué , comme on avoit déjà voulu le faire en lui présentant M. le Moine : qu'au reste il n'avoit pas voulu répondre par écrit , parcequ'on tourne les lettres comme on veut , & qu'on en tire avantage. Quelques jours après le Prélat proposa de nommer douze Ecclésiastiques , parmi lesquels les religieuses en choisiroient un ; ou qu'elles en nommeroient elles-mêmes douze , du nombre desquels il en prendroit un pour leur Confesseur. C'étoit là les *choisir à la douzaine* , & non entre mille comme vouloit Avila ; ou entre dix mille , comme le veut saint François de Sales. Ce fut la remarque que fit l'Abbesse dans une lettre qu'elle écrivit le premier de juin à un ami.

XXXVIII.

M. le Curé de S. Benoît fait une visite régulière à P. R. le 13 mai.

M. le Curé de S. Benoît étoit alors à P. R. des Champs , où il rendoit tous les services qui dépendoient de lui , soit pour la confession , soit pour la messe. Il y étoit venu dès la semaine sainte , & avoit officié pendant cette semaine. Ce fut aussi lui qui officia le 10 de mai au Service que l'on fit pour M. l'Evêque de Meaux , mort

le 27 du mois précédent dans son Diocèse (43). Pendant le séjour de M. de S. Benoît à P. R. la mere Abbessé le pria de faire sa visite ; il en fit l'ouverture le 13 de mai , & ne put la terminer que le 26 juillet suivant , parcequ'il tomba malade. Aiant assemblé le chapitre , il parla pendant une grande heure , témoignant beaucoup de satisfaction de la communauté , & dit qu'il n'étoit pas besoin de nouveaux reglemens, ni même de faire , selon la coutume , une carte de visite. Il changea néanmoins de dessein quelques jours après ; & jugeant que la circonstance des tems exigeoit qu'il fit l'acte de sa visite , il en dressa un qui fut lu le 2 du mois d'août en présence de la communauté , à laquelle il rend le témoignage suivant :

» Nous avons fermé notre visite , a-  
 » près avoir exhorté les sœurs de per-  
 » sévérer en l'état où nous les avons  
 » laissées , qui est celui auquel ceux  
 » qui en ont été devant nous les Su-  
 » périeurs , les ont trouvées de tout  
 » tems , & en ont rendu le témoi-

(43) M. Dominique de Ligni Evêque de Meaux , mort le 27 avril 1681 , avoit rendu de très bons offices aux religieuses de P. R. Il prit généreusement leur défense en toute occasion , & travailla avec zèle à leur procurer la paix.

1681.

» gnage auquel nous souſcrivons d'au-  
 » tant plus volontiers & plus assuré-  
 » ment, que nous ſommes perfua-  
 » dés par nos yeux & le long ſéjour  
 » que nous avons fait dans cette mai-  
 » ſon, que nous n'y avons rien vû  
 » que de très édifiant & très exem-  
 » plaire, & pour la pureté de la foi, &  
 » pour l'intégrité des mœurs, l'une  
 » & l'autre deſquelles nous ont paru  
 » irréprochables; ce que notre conf-  
 » cience & la vérité nous engagent  
 » de déposer & laiſſer à la poſtérité.  
 » En foi de quoi nous avons ſigné  
 » cette préſente carte de viſite à Port-  
 » Roïal des Champs ce ſamedi deux  
 » août 1681 «.

XXXIX.

Allarme au  
 ſujet de l'é-  
 lection de  
 l'Abbeſſe.

La communauté commençoit alors  
 à être dans de grandes inquiétudes au  
 ſujet de l'élection de leur Abbeſſe.  
 La mere Angelique avoit écrit le 30  
 juillet à M. Morange, Secrétaire de  
 M. de Paris, pour l'informer que le  
 tems de procéder à cette élection ap-  
 prochoit, & pour le prier de ſe trans-  
 porter à P. R. afin d'y aſſiſter. M.  
 Morange aiant communiqué la lettre  
 à M. l'Archevêque, le Prélat lui don-  
 na ordre de répondre de ſa part, qu'il  
 demandoit deux ou trois jours pour  
 en délibérer. L'Abbeſſe apprit cette

nouvelle le premier août par M. de Montguibert, & jugeant que cela n'annonçoit rien de bon, elle en informa à deux heures du matin les sœurs qui alloient à Matines, & dit qu'elle alloit faire exposer les saintes Reliques, pour commencer les Prières de quarante heures, aussitôt que Matines seroient achevées; ce qui fut exécuté. Les Reliques furent referrées le Dimanche, 3; & ce même jour l'Abbesse eut la pensée d'implorer particulièrement le secours de la sainte Vierge, & de faire quelque vœu à Dieu à son honneur, pour mettre de nouveau le monastere sous sa protection. Elle en fit dresser & lire les intentions à la communauté. Par ce vœu les religieuses s'engageoient, 1°. à dire tous les jours en commun une Antienne à la sainte Vierge avec les Oraisons marquées: 2°. à faire tous les mois une procession, & faire dire une messe à son honneur: 3°. qu'il y auroit tous les jours, un an durant, une sœur en retraite, qui diroit ce jour-là son petit Office, & jeûneroit, ou feroit quelque station à la sainte Vierge selon sa dévotion, si elle étoit trop infirme pour jeûner; & que sur ce jeûne on nourriroit par charité une

1681.

petite fille : 4°. on promettoit d'envoyer faire un pèlerinage à Notre-Dame de Lieffe avant l'Assomption. M. Girard le jeune fut choisi pour cela.

Le terme de trois jours que l'Archevêque avoit demandé pour délibérer étant expiré, & M. de Montguibert étant allé le mardi à l'Archevêché pour savoir sa réponse, il apprit par M. Morange que le Prélat demandoit encore le reste de la semaine. Enfin il prit sa résolution, & dit même à M. le Duc de Roannès qui étoit allé lui rendre visite, pour lui parler de quelque affaire, qu'il craignoit d'avoir allarmé les religieuses de P.R. ; il ajouta qu'il l'avoit néanmoins fait sans dessein, parcequ'il étoit vrai qu'il n'avoit pû avoir le loisir de donner à l'heure ce qu'on lui demandoit. M. le Duc de Roannès, qui prenoit beaucoup de part à ce qui regardoit P. R. offrit à M. de Paris de faire savoir aux religieuses ce qu'il venoit de lui dire. Le Prélat y consentit, & lui demanda s'il vouloit bien qu'il envoiât chez lui ce qu'il avoit à faire tenir à P. R. M. de Roannès s'en chargea bien volontiers, & alla au sortir de l'Archevê-

ché chez Madame de S. Loup, qu'il trouva fort allarmée de la réponse de M. l'Archevêque; il la rassura en lui disant que les religieuses feroient assurément leur élection, & lui rapporta sa conversation avec ce Prélat. M<sup>e</sup>. de S. Loup fit aussitôt partir son Valet de chambre pour P. R. avec une lettre qu'elle écrivit avec beaucoup de précipitation à Mademoiselle de Vertus, & qu'elle commençoit ainsi: *Joie, joie, joie, vous ferez demain votre élection.* Cette nouvelle fut apportée à P. R. le 6 d'août. Aussitôt l'Abbesse assembla le chapitre pour l'annoncer aux sœurs; & de là elle les conduisit à l'Eglise pour rendre à Dieu leurs actions de grâces.

Enfin le jeudi, sur les huit heures du matin, la mere Abbesse reçut un paquet cacheté du sceau de M. l'Archevêque, sur lequel il n'y avoit point d'autre adresse, que ceci qui étoit écrit de la main de Madame de S. Loup: *Voici le bon paquet pour notre très chere mere, que j'embrasse avec tout le respect & la tendresse imaginable. Je n'ai pû m'empêcher d'en donner la première joie à Mademoiselle de Vertus; vous savez, ma chere*

1681.

*mere*, combien je la dois aimer & honorer. Dans le paquet étoit la permission de M. l'Archevêque, portant qu'il commettoit le sieur Grenet, Docteur en Théologie & Supérieur du monastere de P. R. des Champs de son Diocèse, pour assister de sa part à l'élection, qui devoit bientôt être faite d'une Abbessé triennale, conformément à ce qu'on avoit coutume de pratiquer. Cette permission étoit datée du 6.

XL.

Lettre de M. Girard au sujet du choix qu'on avoit fait de lui pour aller à Liesse en pèlerinage.

Le même jour que le paquet fut reçu à P. R. M. Girard le jeune, que la mere Abbessé avoit prié par une lettre de faire le pèlerinage de Liesse, partit à pied pour y aller. Il avoit écrit la veille, jour de la Transfiguration, une lettre des plus édifiantes à la sœur Louise-Eugenie sa sœur, sur le choix qu'on avoit fait de lui, pour faire ce pèlerinage : » Je m'en » vais, ma chere sœur, dit-il, avec » deux sentimens, l'un de crainte & » de confusion, l'autre de joie & de » confiance; j'ai grand sujet d'avoir » de la confusion de me voir chargé » d'une telle commission. Elle de- » manderoit une personne qui fût » agréable à Dieu & par son état » présent & par la pureté de sa vie » passée;

» passée ; & je vois que tout me man-  
» que, & que j'ai un extrême sujet  
» de craindre de nuire à votre affai-  
» re par mon indignité. Mais la chose  
» ne vient pas de moi ; le sort est  
» tombé sur moi , sans que j'y eusse  
» eu de part : il faut y aller ; ce qui  
» me restera , sera de dire souvent à  
» Dieu , comme nous le lui disons  
» tous les jours à la messe , qu'il ne  
» regarde pas mes péchés , mais la  
» piété & la foi de ses servantes ,  
» pour lesquelles & au nom desquel-  
» les j'agirai dans ce voiage. Et c'est  
» là , ma chere sœur , l'un des motifs  
» de ma confiance & de ma joie , de  
» penser aux personnes qui me font  
» marcher , & à tant de raisons que  
» j'ai d'avoir de l'estime pour elles.  
» J'espère que vous suppléerez devant  
» Dieu à ce qui me manque. Croïez-  
» moi , s'il vous plaît , je vous parle  
» sans feinte ; j'ai une telle estime  
» des graces que Dieu vous a faites ,  
» & du bien qu'il a établi dans vo-  
» tre maison , qu'il me semble que  
» j'irois volontiers , non pas à 30 ou  
» 40 lieues , mais au bout du monde  
» pour la conserver ; & je croirois  
» même ma vie bien employée , s'il  
» plaisoit à Notre Seigneur de l'ac-



1681.

» cepter en sacrifice , pourvû que cela  
 » servît à éloigner les desseins que les  
 » hommes peuvent avoir contre vous.  
 » Plût à Dieu que la colere du mon-  
 » de passât de vous à moi , & que  
 » je lui pusse dire : *in me transferunt*  
 » *ira tue*. Mais vous méritez infini-  
 » ment mieux que moi d'être en  
 » butte à la contradiction des hom-  
 » mes. L'autre motif de ma confiance  
 » & de ma joie , c'est la miséricorde  
 » & la puissance infinie de Dieu ,  
 » les mérites de Notre-Seigneur Je-  
 » sus-Christ , & l'intercession de la  
 » sainte Vierge , à qui vous avez re-  
 » cours. Nous savons cependant ce  
 » qu'en dit votre Pere S. Bernard....  
 » Je ne vous recommande point de  
 » demander à Dieu pour moi , qu'il  
 » me mette dans les dispositions où  
 » je dois être & que la fatigue du  
 » corps ne nuise point trop à l'esprit.  
 » Je fais que vous n'y manquerez  
 » pas , & que nous nous serons pre-  
 » sents les uns aux autres. Dieu veuille  
 » donner la bénédiction à notre des-  
 » sein , & nous faire la grace en tout  
 » événement de lui être fideles jus-  
 » qu'à la mort ». M. Girard fit heu-  
 » reusement son voïage , & revint le 16  
 » d'août. Deux heures seulement après

son retour, il écrivit à la sœur Louise-Eugenie, pour lui annoncer son arrivée, & lui témoigner la joie qu'il avoit eue en apprenant qu'elles avoient été exaucées, & que leur élection s'étoit faite paisiblement. Il en louoit Dieu de tout son cœur, mais en même-tems cela l'engagea à un nouveau pèlerinage. Car après avoir dit deux fois la messe dans l'Eglise de Notre-Dame de Liesse, & y avoir fait ses autres prières, comme il étoit près de quitter ce lieu, il lui vint en pensée que Dieu ne hait rien tant que l'ingratitude & l'oubli des graces; c'est pourquoi avant que de sortir de l'Eglise il se mit à genoux & fit vœu d'aller faire un pèlerinage à Notre-Dame des Vertus en action de graces, & d'y dire la messe, si Dieu l'exauçoit.

L'élection fut faite (le 8 août) après la grande messe, qui fut chantée par M. le Curé de S. Benoît. Il se trouva 63 vocales, & la mere Angelique de S. Jean fut continuée.

Le même jour de son élection, elle écrivit la lettre suivante à M. de Paris : Monseigneur, aiant été établie  
 » aujourd'hui de votre part dans une  
 » place que je ne mérite point d'oc-

XLI.  
 Election de  
 la mere An-  
 gelique de  
 saint Jean.

1681.

» cuper, je dois au moins tâcher d'en  
 » remplir les devoirs autant qu'il me  
 » fera possible ; & je mets au pre-  
 » mier rang, après ce que je dois à  
 » Dieu, l'obligation de vous pro-  
 » mettre, M<sup>gr</sup>. un très profond res-  
 » pect & une parfaite obéissance....  
 » C'est ce que je fais ici, non-seule-  
 » ment pour moi, mais pour toutes  
 » mes sœurs, au nom desquelles je me  
 » donne l'honneur de vous assurer  
 » de leur très humble soumission, &  
 » que toute la paix que vous nous  
 » procurez, M<sup>gr</sup>. retourne à vous par  
 » les vœux & les prières que nous fai-  
 » sons à Dieu, afin d'attirer sur ve-  
 » tre personne sacrée ses plus gran-  
 » des bénédictions, à proportion que  
 » vous daignez répandre les vôtres  
 » sur nous. Cela vous devrait inté-  
 » resser, M<sup>gr</sup>. à nous faire du bien,  
 » Pardonnez-moi cette parole de li-  
 » berté, car les pauvres ne sont pas  
 » incapables de le rendre, puisque  
 » Dieu qui est leur protecteur & ri-  
 » che en miséricorde, s'est obligé de  
 » récompenser magnifiquement la mi-  
 » séricorde que l'on exerce envers  
 » eux. Nous sommes toutes occupées  
 » ces jours-ci à l'en solliciter & à le  
 » prier qu'il vous rende, M<sup>gr</sup>. la joie

» que vous avez causée à cette mai-  
 » son , en la délivrant d'une grande  
 » crainte. Vous pouvez, M<sup>gr</sup>. ajouter  
 » quand vous le voudrez , d'autres  
 » graces à celle-ci ; nous n'en per-  
 » dons pas l'espérance. Si l'humilité  
 » & la soumission ont tant de mérite  
 » devant Dieu , cet état , où nous  
 » demeurons depuis plus de deux  
 » ans , en aura peut-être bientôt as-  
 » sez auprès de vous , M<sup>gr</sup>. , pour  
 » vous faire regarder avec compas-  
 » sion l'humilité de vos servantes ,  
 » & leur donner la même bénédic-  
 » tion , que Dieu donna au commen-  
 » cement du monde , & qui fait qu'il  
 » subsiste encore , en disant : *Crescite*  
 » & *multiplicamini*. Je ne parle point  
 » ici de la nécessité , où nous som-  
 » mes toujours d'avoir un Confes-  
 » seur. Je laisse , M<sup>gr</sup>. , à M. Grenet  
 » qui se promet d'avoir l'honneur de  
 » vous voir , de vous dire les vûes  
 » que nous avons pû avoir là-dessus ,  
 » & à vous exprimer mieux que nous  
 » ne pourrions le faire nous-mêmes ,  
 » à quel point il a reconnu que nous  
 » sommes toutes , & moi en par-  
 » ticulier , avec un très profond res-  
 » pect , &c.

M. de Paris fit une réponse fort

1681.

XLII.  
Réponse de  
M. de Paris.

obligeante (le 10) en ces termes :

» Madame, j'ai été bien aise d'ap-  
 » prendre par votre lettre, que vous  
 » avez été continuée Abbessé de vo-  
 » tre monastere, & que votre élec-  
 » tion se soit passée avec toute l'u-  
 » nion possible. Comme votre gou-  
 » vernement a toujours été accom-  
 » pagné de beaucoup de piété, je  
 » m'assure que les suites seront de  
 » même, & que le succès en sera  
 » très heureux.

» A l'égard du Confesseur, Ma-  
 » dame, j'attendrai le retour de M.  
 » Grenet, pour conférer avec lui de  
 » ce qui sera plus convenable au bien  
 » spirituel de votre maison ; & ne  
 » doutant pas que vos vûes ne s'y  
 » accordent parfaitement, je ferai  
 » mon possible pour vous marquer  
 » en cela, comme en toutes choses,  
 » l'avantage que je desire de procu-  
 » rer à votre communauté, & l'esti-  
 » me particuliere, avec laquelle je  
 » suis, &c.

XLIII.

Lettre de M.  
le Duc de  
Roannès à  
Mademoiselle  
de Vertus.

M. Grenet, dont M. de Paris at-  
 tendoit le retour pour conférer sur  
 à un Confesseur, retourna à Paris le  
 11 ou le 12 de ce mois. M. le Duc  
 de Roannès fut chargé par Made-  
 moiselle de Vertus & la mere Ab-

bessé de s'emploier dans cette affaire, & d'en parler à M. l'Archevêque, ce qu'il fit; & dans une lettre qu'il écrivit le dernier août à la première, il lui rendit compte de l'entretien qu'il avoit eu à ce sujet avec ce Prélat. Voici de quelle manière la chose se passa: M. de Roannès proposa d'abord M. de Beaupuis, & trouva, à ce qu'il marquoit, dans M. l'Archevêque tant de dispositions à faire plaisir à Mademoiselle de Vertus, à la mere Abbessé & à toute la communauté, qu'il crut lui devoir aussi nommer M. Burlugay & M. Eustace. Ce qui engagea encore davantage à cela M. de Roannès, c'est que M. de Paris lui dit qu'il en falloit nommer plusieurs. Il lui parla de M. le Tourneux, mais le Prélat témoigna n'être pas content de lui, parcequ'il avoit été, dit-il, à P. R. *en cachette*. Le Duc répondit que M. le Tourneux étant tombé malade près de P. R. il y étoit venu pour avoir plus de secours. Après cet entretien, M. de Roannès vit M. de S. Benoît, à qui il en rendit compte, & qui fut d'avis que la mere Abbessé devoit proposer Messieurs de Beaupuis, Burlugay & Eustace.

1681.

XLIV.

Lettre de la  
mere Abbesse  
pour de-  
mander des  
Confesseurs à  
M. de Paris.

Dès le lendemain, la mere Abbesse  
écrivit la lettre suivante à M. de Pa-  
ris. » Monseigneur, nous recevons  
» trop de marques de la bonté qui  
» vous applique à penser à nous,  
» pour n'y pas prendre la confian-  
» ce que vous nous faites l'honneur  
» de vouloir que nous y ayions, sans  
» appréhender que le soin d'une si  
» petite partie de votre troupeau  
» ajoute beaucoup au poids de tou-  
» tes les grandes affaires que vous  
» soutenez seul, & qui en accable-  
» roient tant d'autres. Aiant donc  
» appris par M. le Duc de Roannès,  
» qu'il nous a fait l'honneur de vous  
» parler de nous, & que vous aiant  
» entretenu de l'état où il avoit  
» trouvé présentement cette maison,  
» en comparaison de celui où il l'a-  
» voit vue autrefois, étant toujours  
» sans Confesseur, & pouvant à pei-  
» ne avoir des messes autant qu'il  
» est nécessaire pour une grande com-  
» munauté, vous lui aviez témoi-  
» gné avec beaucoup de bonté que  
» vous y vouliez pourvoir, & que  
» vous nous permettiez de vous pro-  
» poser quelques personnes, qui ne  
» vous puissent point être désagréa-  
» bles, mais en qui nous puissions

„ aussi avoir de la confiance ; nous  
 „ avons reçu avec beaucoup de recon-  
 „ noissance , Monseigneur , une pro-  
 „ position qui nous est si avantageuse ;  
 „ & en attendant que vous puissiez  
 „ nous rendre au moins une partie de  
 „ ce que nous avons perdu , nous  
 „ usons de la permission que vous  
 „ nous faites l'honneur de nous don-  
 „ ner , en vous proposant trois per-  
 „ sonnes , dont nous connoissons le  
 „ mérite & la capacité , quoique nous  
 „ n'aïons pas par nous-mêmes l'expé-  
 „ rience de leur conduite. L'un est  
 „ M. Burlugay , Docteur en Théolo-  
 „ gie , & Théologal de Sens (44). Il  
 „ a sa sœur religieuse parmi nous ;  
 „ & comme cela l'engage à avoir de  
 „ l'affection pour la communauté ,  
 „ peut-être qu'il préféreroit dans le  
 „ besoin où nous sommes , la cha-  
 „ rité qu'il nous pourroit faire , à la

(44) M. Burlugay  
 avoit été Curé de S. Jean  
 des Troux, puis de Magni.  
 M. Gaudin, Official de  
 Paris, aiant rendu le 16  
 octobre 1666 une Senten-  
 ce contre lui, à l'occa-  
 sion d'une profession de  
 foi, qu'il avoit dressée sur  
 les contestations qui agi-  
 toient l'Eglise, le Diocèse  
 de Paris fut pour toujours  
 privé de cet excellent

sujet. Mais ses talens ne  
 furent pas inutiles, M.  
 de Gondrin l'aïant attiré  
 à Sens, où il le fit Théo-  
 logical & Supérieur du Sé-  
 minaire. Il y mourut âgé  
 de 78 ans le 17 janvier  
 1702, regretté générale-  
 ment, sur tout des pau-  
 vres, parmi lesquels il  
 voulut être enterré. Supl.  
 du Néc. p. 314.



1681.

» charge qu'il exerce , quoiqu'il soit  
 » estimé & aimé où il est. Mais il se  
 » peut faire aussi que nous présu-  
 » mons trop de lui , c'est pourquoi  
 » j'appuie moins sur celui-là. Il y en  
 » a un autre nommé M. de Beau-  
 » puis , qui est un Ecclésiastique de  
 » Beauvais , qui n'a jamais eu de bé-  
 » néfice , mais qui a été long-tems  
 » Supérieur & Confesseur d'un cou-  
 » vent d'Ursulines dans la ville ; &  
 » les dernières années il avoit quel-  
 » que emploi dans le séminaire , où  
 » je crois qu'il confessoit. Il est pré-  
 » sentement retiré dans sa famille ,  
 » où il vit dans son particulier , sans  
 » se mêler de rien , comme il a fait  
 » toute sa vie (45). Le troisième est

(45) M. Wallon de  
 Beupuis étoit un des plus  
 saints Ecclésiastiques qu'il  
 y eut dans l'Eglise. Il a-  
 voit toujours vécu dans  
 l'innocence , appliqué à  
 l'étude , à la prière , aux  
 bonnes œuvres , & con-  
 duit par les plus grands  
 hommes de son siècle ,  
 tant pour les sciences que  
 pour la conscience. Il  
 avoit eu pour Maître dans  
 les humanités M. Her-  
 mant , pour Maître de  
 Philosophie M. Arnauld ,  
 pour Directeur MM. de  
 P. R. Il habita lui-même  
 le saint désert en qualité de

Solitaire ; & il fut choisi  
 pour conduire les petites  
 écoles , qui ont eu tant  
 d'éclat par les grandes  
 lumières qui en sont sor-  
 ties. M. de Beupuis n'a-  
 bandonna cette œuvre de  
 charité qu'à la dernière  
 extrémité , & lorsque  
 des ordres supérieurs l'y  
 forcèrent. Il se retira dans  
 sa patrie en 1664 , & fut  
 ordonné Prêtre par M. de  
 Buzenval. Il exerça les  
 fonctions du ministère  
 avec un grand succès jus-  
 qu'à la mort du saint Pré-  
 lat. M. de Beupuis étant  
 interdit de la confession

» un nommé M. Eustace, que nous  
 » connoissons moins, mais dont nous  
 » avons oui parler, comme d'un hom-  
 » me qui a du mérite & beaucoup de  
 » piété. Il est Curé de Fresne dans  
 » le Vexin, du grand Vicariat de  
 » Pontoise. L'on nous a dit qu'il  
 » quitte sa Cure; c'est ce qui nous  
 » donne lieu de penser à lui. Quel-  
 » qu'un nous a dit depuis, qu'il a été  
 » au séminaire de Vallogne; c'est ce  
 » que je fais de ces personnes. Et s'il  
 » vous plaît de vous en informer, je  
 » crois que vous le trouverez exacte-  
 » ment vrai. Les Apôtres, après avoir  
 » jetté les yeux sur deux personnes,  
 » qu'ils croioient dignes de remplir  
 » une place de leur nombre sacré,  
 » ne s'adresserent plus qu'à Dieu,  
 » qui connoît seul le cœur des hom-  
 » mes, afin qu'il montrât celui qu'il  
 » avoit lui-même choisi. Il y a déjà  
 » plusieurs jours que nous faisons la  
 » priere qu'ils faisoient alors; & c'est

& prédication par le suc-  
 cesseur de M. de Buzen-  
 val, il s'envelopa dans la  
 retraite, & mena une  
 vie si retirée, si exacte &  
 si uniforme, que M. Ni-  
 cole la regardoit comme  
 une espece de miracle plus  
 merveilleux que de cer-  
 taines austerités & de

certaines actions éclatan-  
 tes. Ce saint Ecclésiasti-  
 que reçut la couronne de  
 justice le 2 février 1709  
 âgé de 87 ans; voyez le  
 Suppl. au Néc. de P. R.  
 & sa vie, qui a été don-  
 née au Public depuis quel-  
 ques années.

1681.

» pour vous, Monseigneur, que nous  
 » demandons cette lumiere du S.Es-  
 » prit, puisque ce sera de votre main  
 » que nous recevrons la personne  
 » qu'il veut nous donner, & une  
 » assistance qui nous est si nécessai-  
 » re. Nous ne cherchons ce secours  
 » d'un bon Directeur, que pour tra-  
 » vailler de jour en jour avec plus de  
 » soin à notre sanctification, & nous  
 » rendre ainsi plus dignes d'attirer  
 » les graces du Ciel sur l'Eglise & sur  
 » ses Ministres, mais principalement  
 » sur votre personne, Monseigneur,  
 » en qui réside pour nous la puissan-  
 » ce & l'autorité de Dieu même.  
 » Nous ferons toujours notre gloire  
 » d'être parfaitement soumises; &  
 » personne ne peut être avec un plus  
 » profond respect, que je le suis, &c.

Cette lettre n'eut point de succès; la mere Abbessé apprit sur la fin de septembre par M. le Duc de Roannès, que M. de Paris ne nommeroit point M. de Beaupuis. D'un autre côté, M. Burlugay étant venu à P. R. pour voir sa sœur, il n'entra point dans la proposition qu'on lui fit. Enfin, M. Eustace, qui étoit le troisieme, étant plus jeune qu'on n'avoit pensé en le propo-  
 ant, il se trouva que les reli-

gieuses de P. R. ne purent avoir aucun des trois pour Confesseur. Ces difficultés aiant engagé l'Abbesse à écrire à M. de Paris le 1 d'octobre, elle lui proposa M. le Tourneux, comme une personne qui avoit l'honneur d'être connue de lui, & d'avoir reçu des marques de son approbation, aiant travaillé sous ses ordres au nouveau Breviaire; & qui avoit toutes les qualités pour bien conduire une communauté. Elle proposoit encore M. Treuvé (46), dont on disoit

(46) M. Simon Michel Treuvé, né à Noyers en Bourgogne, étoit entré fort jeune dans la Congrégation de la Doctrine Chrétienne. Les troubles qui y survinrent, l'en aiant fait sortir, en 1673, il se retira à Vitry-le-François, puis dans l'Abbaye de Haute-Fontaine, où il composa en 1676, à l'âge de 24 ans ces excellentes instructions sur la Pénitence & l'Eucharistie, dédiées à Madame de Longueville, dont on a publié tant d'éditions. M. Vialart, Evêque de Châlons, le força de recevoir le Sacerdoce. Il en fit les premières fonctions à Epoisses en Bourgogne, où on l'envoia pour aider le Comte de Guiteau à marcher d'un pas ferme

dans la voie de Dieu. Il y fut pourvud'un canonicat. Etant venu à Paris, il fut quelque tems Aumônier de la Duchesse de Lesdiguières, puis Vicaire de saint André des Arcs, où il remplit les fonctions du saint ministère avec un succès & un éclat extraordinaires; en sorte qu'il y eut peu de Ministres de son tems aussi consultés que lui sur les difficultés de conscience, & encore moins qui fussent les résoudre avec autant d'exactitude & de solidité. Les liaisons particulières qu'il avoit eues avec le grand Arnauld, ne contribuèrent pas peu à le rendre si habile dans la science de conduire les ames. La réputation que M. Treuvé s'étoit acquise à Paris,

1681.

beaucoup de bien ; qui après avoir été employé dans les missions du Diocèse de Châlons , étoit Chanoine en Bourgogne. M. de Paris ne fit point de réponse à cette lettre ; mais quelques jours après M. le Tourneux lui aiant rendu visite , le Prélat lui permit d'aller à P. R. à la prochaine fête de la Toussaint , & même si quelques-unes des sœurs avoient besoin de son secours , de le leur rendre. Le même jour ( 11 octobre ) M. le Tourneux écrivit à la mere Abbessé pour l'en informer , & lui offrir ses services. On peut juger quelle surprise & quelle joie cette nouvelle causa à P. R. & si les offres de service de ce pieux Ecclésiastique furent acceptées.

XLV.

M. le Tourneux Confesseur de P. R.

M. le Tourneux , dont le nom est si célèbre dans l'Eglise parmi les Fideles par les solides instructions qu'il leur a données , étoit de Rouen. Il n'avoit rien du côté de sa famille qui pût le relever selon le monde ; mais

aïant inspiré à M. Bossuet le desir de le connoître , il l'attacha à son Diocèse , en lui donnant la Théologie & un Canoniat de son Eglise. Il travailla avec succès à Meaux pendant 22 ans. Après quoi ses infirmités ne lui per-

mettant plus d'agir , il se retira à Paris , où il est mort le 22 février 1730 âgé de 77 ans. Il repose dans le cimetiere de saint Nicolas des Charups. Suppl. du Néc. p. 421. Mem. hist. T. 7. p. 421.

les talens & les dons que la nature & la grace ont mis en lui, l'ont tellement relevé, que son nom sera éternellement en bénédiction. Il fit paroître dès son enfance beaucoup d'esprit; & à l'âge de six ou sept ans il écoutoit les sermons avec tant d'application, & avoit une si prodigieuse mémoire, qu'il les retenoit dans les mêmes termes qu'il les avoit entendus (47). On prenoit plaisir à le faire monter sur un fauteuil, & à le faire prêcher, ce qu'il faisoit avec tant de facilité & de hardiesse, que ceux qui l'entendoient en étoient dans le dernier étonnement.

Un des parens de M. du Fossé aiant laissé au pere de celui dont nous avons des mémoires sur P R. une somme pour faire élever quelques jeunes écoliers, qui n'en auroient pas le moïen, la providence voulut qu'on jettât les yeux sur le petit le Tourneux. M. du Fossé (pere) prit donc soin de ses études, qu'il fit à Paris. Il commença d'abord chez les Jésuites, avec un tel succès, que pour donner de l'émulation aux fils (48) de M.

(47) Voyez les Mem. de M. du Fossé, p. 330 & suiv.

depuis Ministre, & M. le Tellier Archevêque de Reims.

(48) M. de Louvois,

1681.

le Chancelier (le Tellier) on le leur donnoit pour antagoniste. Il fit sa philosophie au college des Grassins sous M. Herfant. Après ses études, il s'attacha à un Ecclésiastique de grand mérite qui le mena en Touraine, où ils demeurèrent ensemble quelques années. Ensuite il revint à Rouen, entra dans les Ordres, & fut fait Vicaire de Saint Etienne des Tonnelieres, où il commença à faire connoître ce qu'on devoit attendre de lui. Il prêcha l'Évangile, alors peu connu, & la pénitence, d'une manière conforme au véritable esprit de l'Eglise. Ses prédications firent beaucoup de fruits, & des familles entières des plus qualifiées de la Paroisse, embrasserent sous sa conduite une vie vraiment chrétienne.

Sa réputation se répandit bientôt dans toute la ville, & on le prioit de prêcher dans les plus grandes Paroisses. Il le faisoit avec une certaine simplicité, qui excluoit de ses discours toute vaine affectation d'éloquence, ne disant rien qui ne fût appuyé sur l'autorité de l'Écriture, des Conciles & des Peres. Il possédoit parfaitement l'Écriture, & l'expliquoit d'une manière si noble & si

naturelle, que tous ceux qui avoient du goût pour les bonnes choses, l'admiroient. 1681.

M. du Fossé l'ayant un jour entendu prêcher sur l'aveuglement qui empêche les hommes de voir & de rechercher ce qui seul peut faire leur bonheur, en fut si touché que ce sermon n'étoit point sorti de son esprit dans le tems qu'il écrivoit ses mémoires, quoiqu'il y eût alors plus de 26 ans qu'il l'avoit entendu.

La liaison que ce grand homme avoit toujours eue avec la famille de M. du Fossé, donna lieu à l'Auteur des Mémoires de faire connoissance avec lui. Lorsque la paix de l'Eglise fut conclue, & que M. du Fossé se disposoit à revenir à Paris pour s'y établir, M. le Tourneux lui dit confidemment qu'il avoit le même dessein. M. du Fossé lui offrit sa maison, qu'il accepta. Ainsi il vint loger dans la rue S. Victor avec MM. du Fossé & de Tillemont. Il ne tarda pas à faire connoissance avec M. Arnauld & M. de Saci, qui reconnurent bientôt son mérite, & le regarderent comme un homme admirable. Ce fut pendant le séjour qu'il fit avec M. du Fossé, qu'il donna cette belle Semaine

XLVI.  
M. le Tourneux vient à Paris; il est Chapelain des Grassins.



1681.

sainte, dont la préface seule fit connoître ce qu'un tel homme étoit capable d'entreprendre. Il fut ensuite demandé aux Grassins pour y être Chapelain, & il y employa ses talens. M. le Vayer, Maître des requêtes, l'ayant entendu par hasard, en fut si charmé qu'il voulût être en liaison avec lui. Elle devint si étroite, qu'il l'engagea à venir s'établir chez lui. Ce fut-là qu'il travailla beaucoup, & d'une manière si utile à l'Eglise, en donnant d'excellens ouvrages. Un des premiers fut la Vie de Jesus-Christ, dont la préface a été regardée comme un chef-d'œuvre par la simplicité de son éloquence toute évangélique. Il composa plusieurs autres ouvrages, & en particulier l'Année chrétienne, qui a immortalisé son nom (49).

(49) Le Pere Davrigni Jésuite, paroît de fort mauvaise humeur contre le continuateur du *Rationarium* du P. Petau, parcequ'il a mis M. le Tourneux au rang des Savans distingués de son tems. . . . C'est être docte à bon marché, dit ce Jésuite (Mém. chron. & dogm. p. 40.) Si M. le Tourneux, au lieu de faire l'Année Chrétienne, & plusieurs autres excellens ouvrages, qui prou-

vent combien il étoit savant de la science des Saints par une lecture profonde de l'écriture, des Peres, & de l'histoire Ecclésiastique, avoit fait quelques Commentaires sur les fables d'Esopé & de Phédre, ou quelque Roman, comme la Cour Sainte du P. Caussin, le Pedagogue Chrétien du Pere d'Outreman, &c. ou enfin quelqu'écrit plein d'impiété, d'irreligion, d'erreurs & de maximes

M. le Vayer l'aïant engagé , comme Marguillier de S. Benoît , à y prêcher un Carême , à la place du Pere Quesnel qui s'étoit retiré , ce fut là que ses prédications commencerent à faire de l'éclat. Sa mine peu avantageuse , outre qu'il étoit peu connu , donna d'abord de la terreur aux loueuses de chaïses ; mais cette terreur fut bientôt dissipée. A peine M. le Tourneux eut-il commencé de prêcher , que le bruit de ses sermons se répandit , & qu'on y courut en foule. En en sortant , chacun se disoit : jamais homme n'a prêché l'Évangile comme celui-là. Il n'y avoit rien d'affecté dans ses discours , tout y respiroit la vraie éloquence qui naît de la force de la vérité & de l'onction du Saint Esprit. C'étoit le cœur qui parloit , mais un cœur rempli de charité , qui cherche véritablement le salut des ames , & non l'éclat des pa-

1681.

XLVII.

Il prêche à  
S. Benoît.

scandaleuses telles qu'on en voit dans Escobard , dans tant d'autres infâmes Casuistes de la Société , & dans l'histoire anti-chrétienne du Peuple de Dieu ; si M. le Tourneux , dis-je , avoit donné au Public de semblables productions , les Jésuites ne manqueroient pas de lui

donner un rang distingué parmi les Savans. Mais ce saint Prêtre ne le mérite pas , au jugement du P. d'Avrigni , parcequ'il n'a employé ses grands talens qu'à instruire solidement les chrétiens de la religion , en composant l'excellent ouvrage de l'Année chrétienne.

1681.

soles ; quoiqu'il fût d'ailleurs très éloquent & très capable d'y joindre quel ornement il eût voulu. Aussi vit-on des fruits admirables de ses prédications , qui venant du cœur , pénétroient jusqu'au fond des cœurs. On vit des Duchesses touchées de ce qu'il avoit dit contre le luxe , vendre avant la fin du Carême ce qu'elles avoient de plus précieux pour le distribuer aux pauvres. Voit-on de tels effets des discours parés d'une éloquence mondaine , tels qu'on les débite aujourd'hui dans la chaire de vérité ?

Un jour la multitude des laquais , qui étoient dans la place de S. Benoît , y causa un tel désordre , que le Prédicateur lui-même fut obligé de se taire à cause du bruit qu'on entendoit. Lorsque le trouble fut appaisé , il prit occasion de représenter à ses auditeurs l'obligation qu'ils avoient d'éviter le faste , qui leur faisoit amener une quantité de domestiques , lorsqu'un leur suffisoit , & que les autres pourroient être instruits ailleurs. Après cela il reprit la suite de son discours , dont tout l'auditoire fut charmé. Ils ne le furent pas moins le jour de l'Annonciation , qu'il fit verser à

tous des larmes , en faisant son adieu.

1681.

Tel étoit M. le Tourneux à qui M. de Paris permit de venir à P. R. & d'y confesser. Ce digne ministre y arriva le Dimanche 19 octobre , & commença à exercer son ministère en confessant & prêchant. Il resta à P. R. jusqu'au trois de novembre qu'il retourna à Paris. Le huit du mois il écrivit à la mere Abbesse , & lui manda qu'il avoit vu ce jour-là M. l'Archevêque , lequel lui avoit permis de continuer de les voir & de leur rendre les services qu'elles pourroient desirer de lui. C'est pourquoi il revint à P. R. le 2 décembre pour y passer l'Avent.

Pendant le séjour qu'il y fit, il assista à la mort la sœur Elisabeth de sainte Marcelline , niece de M. Wallon de Beaupuis ; qui avoit été la bonne odeur de Jesus-Christ dans la communauté pendant plus de huit ans & demi qu'elle y avoit demeuré. C'est le témoignage que lui rend la sœur Madelaine Christine Briquet dans la relation de sa vie & de sa mort (50). Ce témoignage est bien justifié par les traits qu'elle rapporte de cette sainte fille. Elevée dans l'innocence par une

XLVIII.  
Mort de la  
sœur Elisa-  
beth de sain-  
te Marcelli-  
ne.

1681.

mere chrétienne, elle se croïoit plus redevable à la justice divine que les plus grands pécheurs; & elle embrassoit la pénitence & la mortification avec autant de zele que ceux qui sont le plus vivement touchés de leurs crimes. Elle demanda à la mort qu'on la mît sur la cendre pour y expirer. Elle le demandoit, disoit-elle, par une vraie nécessité. Elle étoit si modeste qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on se recommandât à ses prieres, & si humble que tout ce qu'elle faisoit lui paroïssoit mal fait & gâté par la corruption qu'elle s'imaginait qui étoit en elle. C'est pour cela qu'aussi-tôt qu'on lui fit connoître que sa maladie étoit mortelle, toutes ses peines cessèrent, parcequ'elle regardoit la mort comme le remede & la fin de ses imperfections. A mesure que ses forces diminuoient, elle se réjouissoit de voir approcher sa fin. Sa piété & sa ferveur étoit si grandes, qu'elle passoit sans dormir toutes les nuits qui précédoient les jours, où elle devoit communier. *Elle avoit trop de quoi s'occuper pour dormir en attendant une telle grace.* C'est la réponse qu'elle fit sans y penser (& dont elle eut beaucoup de regret) à

une sœur qui lui demanda un jour qu'elle avoit communiqué, si elle avoit dormi la veille. Sur la fin de sa vie à peine dormoit-elle quelque demie heure le matin. La veille de sa mort elle passa la nuit comme les précédentes en priant continuellement. Elle avoit reçu le saint Viatique dans l'Eglise avec une piété qui édifia & consola toute la communauté. Elle entra en agonie sur les dix heures du matin; on avertit M. le Tourneux & la communauté pour faire auprès d'elle les prières, qu'elle écouta avec une attention extraordinaire. Elle souhaita ensuite qu'on lui lût une prière, qui est à la fin des considérations sur la mort. Après quoi, elle dit qu'elle se sentoît plus mal. M. le Tourneux recommença les prières de l'agonie, pendant lesquelles elle s'endormit dans le Seigneur le 12 de décembre, n'ayant perdu connoissance que quelques momens. Elle étoit âgée de 31 ans.

La sœur Elifabeth de sainte Marcelline avoit dans l'Abbaïe de P. R. une sœur nommée Françoisse de sainte Darie, remplie comme elle des plus éminentes vertus, en particulier d'une humilité profonde, qui lui fit préfé-

XLIX.  
Mort de la  
sœur de sainte  
Darie.

rer l'état de converse à celui de religieuse de chœur (51). Cette sainte fille suivit de près sa bienheureuse sœur, par une mort précieuse aux yeux du Seigneur, arrivée le 20 du mois de mars de l'année suivante. La sœur Christine Briquet rapporte dans la vie de la sœur de sainte Darie, qu'elle eut pendant sa maladie un entretien avec elle, dans lequel elle lui dit, qu'elle avoit songé la nuit, qu'elle étoit à l'extrémité, & que M. de Saci lui venoit administrer les sacremens, mais qu'elle ne l'avoit vu qu'en passant; d'où elle concluoit, dit la sœur Christine, que nous jouirions de ce bonheur après elle. La sœur Darie ajoutoit que M. Arnauld y étoit aussi, & qu'elle ne l'avoit point reconnu (52), mais que pour ce qui

(51) Voyez sa vie écrite par la sœur Christine Briquet, T. 2. des Vies édif. p. 264, 298.

(52) Les choses paroissent alors avoir un peu changé de face par rapport à ce Docteur, il y avoit même des projets d'accommodement & des négociations. Mais qu'elle paix les gens de bien pouvoient-ils esperer de la part de leurs persécuteurs? *On veut*, disoit

M. Arnauld, sur la proposition qu'on lui faisoit d'écrire à M. l'Archevêque de Paris, *on veut que nous fermions les yeux, & que nous nous persuadions que les loups veulent sincèrement faire la paix avec les brebis. Je ne suis pas si crédule.* Le Lecteur peut consulter sur ce sujet les lettres de M. Arnauld; en particulier les lettres 206, 208, 212, la 60 du huitième vol.

étoit

étoit de M. de Saci, elle l'avoit vu bien certainement, & que cela lui donnoit de la confiance, que Dieu lui accorderoit peut-être cette consolation. La sœur Christine lui représenta, que selon toute apparence cela ne pourroit point arriver. La malade répondit, qu'elle espéroit de la bonté de Dieu qu'il ne rejetteroit point son sacrifice, & qu'elle ne vivroit point davantage. La sœur Christine lui aiant dit qu'elle ne devoit point parler de son songe, parcequ'il ne falloit point y ajouter foi, elle répliqua contre sa coutume & dit : *mais je l'ai vu, & cela a fait impression sur mon esprit. Je l'en détournai*, ajoute la sœur Christine, *& ai cru cela impossible jusqu'au jour que je l'ai vu de mes yeux.* Quoi qu'il en soit de ce songe, la malade eut la consolation qu'elle desiroit. Elle vit M. de Saci, & reçut de ses mains les derniers Sacremens, comme on va le voir.

Mademoiselle de Vertus étant at-  
taquée d'un mal de côté accompagné  
d'un étouffement, dont M. Hamon  
craignoit les suites, elle écrivit en ces  
termes à M. de Paris le 26 février,  
pour le prier de permettre à M. de  
Saci de venir à P. R. » La bienveil-

L.  
Mademoi-  
selle de Ver-  
tus écrit à M.  
de Paris pour  
demander M.  
de Sacy.



1682.

» lance , dont vous m'avez toujours  
» honorée , & le respect que j'ai tou-  
» jours eu pour vous , Monsieur , me  
» donnent la liberté de vous appren-  
» dre que depuis quelques jours je  
» suis tombée malade d'une oppres-  
» sion , qui , au jugement des Mé-  
» decins me peut étouffer tout d'un  
» coup ; & de vous supplier instam-  
» ment de trouver bon , que M. de  
» Saci vienne ici pour me confesser.  
» Il y a très long-tems que ma conf-  
» cience est entre ses mains , il con-  
» noît les égaremens de ma miséra-  
» ble vie. Je ne suis nullement en  
» état d'en recommencer l'histoire à  
» un autre ; & vous savez , Mon-  
» sieur , que la conduite de M. de  
» Saci , a toujours été si sainte , si  
» sage , & si éloignée de se mêler de  
» quelque chose , que la calomnie  
» même n'a rien trouvé à lui impu-  
» ter. Ainsi , Monsieur , la grace que  
» je vous demande étant revêtue de  
» tant de circonstances qui la rendent  
» juste , vous l'êtes trop sans doute  
» pour ne la pas accorder. Vous  
» trouverez peut-être à-propos de la  
» demander au Roi pour moi , &  
» j'y consens , Monsieur , pourvû  
» que vous le fassiez avec la même

» bonté que vous lui avez déjà de-  
» mande que je demeurasse ici. Car  
» je suis trop persuadée de la justice,  
» de la piété, & de l'humanité de  
» Sa Majesté, pour craindre qu'elle  
» me refuse un secours, dont j'ai  
» tant de besoin, si vous voulez bien  
» m'accorder votre protection pour  
» l'obtenir. Je vous la demande à  
» genoux, Monsieur, aussi-bien que  
» votre bénédiction, & je vous sup-  
» plie de croire que je serai toute  
» ma vie avec bien du respect & de  
» la reconnoissance, &c. DE BRE-  
TAGNE. M. Hilaire porta le 1 de mars  
cette lettre à M. de Paris, qui temoi-  
gna être touché de l'état de Made-  
moiselle de Vertus, & mortifié en  
même tems de ne pouvoir lui accor-  
der ce qu'elle demandoit, à cause des  
ordres du Roi. M. Hilaire offrit d'al-  
ler trouver le Roi, pourvu que sa  
Grandeur voulût lui donner un billet.  
Le Prélat y consentit, donna le billet,  
auquel il joignit celui de Mademoi-  
selle de Vertus. M. Hilaire partit  
ensuite pour saint Germain en Laye,  
remit le paquet de l'Archevêque au  
Roi, reçut la réponse & la porta au  
Prélat, qui l'aïant lue, témoigna que  
c'étoit avec bien de la joie & de l'af-

1682.

fection qu'il accordoit à Mademoiselle de Vertus ce que le Roi remettoit à sa décision.

LI.

M. de Saci  
va à P. R. Il  
passé par Pa-  
ris, & voit  
M. l'Arche-  
veque.

Le même jour ( 2 de mars ) il donna ordre que toutes choses fussent prêtes, pour aller le lendemain chercher M. de Saci à Pomponne. Il vint coucher à Paris le 3 & alla dès le matin rendre visite à M. de Paris, qui le reçut avec toute la politesse possible. M. de Saci lui ayant demandé quel terme il lui donnoit pour demeurer à P. R., il ne lui en voulut point marquer précisément, disant que cela n'étoit point nécessaire à l'égard d'un homme sage comme lui, que cela dépendroit de Mademoiselle de Vertus; qu'il pourroit rester trois jours, quatre jours, selon qu'il le jugeroit à propos. Là-dessus M. de Saci se mit en chemin & arriva à P. R. sur les deux heures. Après avoir salué les meres, & s'être un peu reposé, il entra pour voir Mademoiselle de Vertus, & en même tems donna sa bénédiction, à la porte des sacremens, à toute la communauté, qui l'y attendoit avec bien de l'empressement & de la joie. Dans la visite qu'il rendit à M. de Paris, le Prélat lui donna la Bulle du Jubilé pour Mademoiselle

de Vertus & les autres malades.

1682.

III.

Il administre les sacremens à la sœur Darie.

Ce fut ainsi que la Providence en-voia M. de Saci à P. R. pour y administrer les Sacremens à la sœur Darie. Lorsqu'on lui annonça qu'il étoit arrivé, elle en fut comblée de joie, & n'y répondit que par les paroles du cantique de la sainte Vierge qu'elle recita tout entier. On porta la malade à l'Eglise le samedi 7 de mars, & elle y reçut l'Extrême-onction & l'Eucharistie des mains de M. de Saci, comme elle l'avoit désiré. » J'avois besoin » de lui, disoit-elle (53), ou au » moins de quelqu'un qui fût agréa- » ble à Dieu & qui eût les mains » pures pour offrir mon sacrifice. Je » m'étois offerte pour l'Eglise & pour » demander l'abolition de la signa- » ture, que je regarde comme un des » plus grands maux qui soient dans » l'Eglise. Jugez vous-même, si je » pouvois être sacrifiée par les mains » d'un Ecclésiastique qui a signé..... » M. de Saci est la personne du mon- » de, pour qui j'ai le plus d'estime » & de confiance. C'est lui qui m'a » consacrée la première fois, & je » regarde comme une miséricorde de » Dieu toute singulière, qu'il vienne

(53) Vies édif. T. 2. p. 284.

1682.

» miraculeusement consommer mon  
 » sacrifice & suppléer à ce qui me  
 » manque. Après cela il ne m'im-  
 » porte plus qui jette mon corps dans  
 » la terre : mon holocauste étant of-  
 » fert par des mains si saintes, j'ai  
 » tout sujet d'espérer que Dieu l'aura  
 » eu agréable «. Elle vécut jusqu'au  
 29 mars, jour de Pâque, qu'elle pas-  
 sa de cette vie mortelle à l'éternité  
 bienheureuse, à l'âge d'environ 28  
 ans, après avoir édifié ses sœurs par  
 sa foi, sa confiance en Dieu, sa rési-  
 gnation à sa volonté, & sa patience  
 dans les vives douleurs qu'elle éprou-  
 voit. Ce qui fait dire à la sœur Chris-  
 tine, en finissant la relation de sa vie  
 & de sa mort, que *sa mémoire sera en*  
*perpétuelle bénédiction dans ce monas-*  
*tere, où elle avoit passé cinq ans &*  
 *demi.*

LIII.

Lettre de la  
 mere Abbessé  
 à M. de Paris  
 pour deman-  
 der la conti-  
 nuation des  
 pouvoirs de  
 M. le Tour-  
 neux.

M. le Tourneux étoit venu à P. R.  
 le lundi saint, & avoit été obligé de  
 s'en retourner pour prêcher la passion  
 le vendredi. Comme il n'avoit eu  
 permission de confesser que jusqu'à  
 Pâque, la mere Abbessé voiant ce  
 tems expiré, écrivit la lettre suivante  
 à M. l'Archevêque, pour le prier de  
 lui continuer ses pouvoirs : elle est du  
 29 mars, jour de Pâque.

» Monseigneur , tout ce qui a rap-  
» port au bien des ames , pour les-  
» quelles Jesus-Christ , qui est notre  
» Pâque , a été immolé , a rapport à  
» cette grande fête , & je crois ne  
» rien faire , qui en viole la sainteté,  
» ou qui puisse vous importuner ,  
» Monseigneur , si j'ose encore vous  
» faire souvenir de l'état où nous  
» sommes. Car de la maniere , dont  
» M. le Tourneux m'a parlé depuis  
» peu , il ne se tient point encore  
» chargé de votre part de notre con-  
» duite , & fait même état de s'é-  
» loigner dans peu de tems , & par  
» conséquent nous demeurerons aussi  
» destituées d'assistance spirituelle ,  
» que nous le sommes depuis trois  
» ans. Je ne puis me persuader, Mon-  
» seigneur , que ce soit votre inten-  
» tion ; c'est pourquoi j'ai cru que je  
» pouvois prendre la liberté de vous  
» la demander , & de vous supplier  
» très humblement de trouver bon ,  
» qu'il continue à nous confesser. La  
» communauté y a déjà pris confian-  
» ce ; & l'honneur que vous lui faites  
» de l'écouter , le rend plus propre  
» qu'un autre à entretenir ce rapport  
» & cette dépendance , que vous de-  
» siriez que nous eussions à votre

1682.

» égard , & que nous regardons com-  
 » me un grand avantage aussi-bien  
 » qu'un grand honneur. Oserois-je  
 » encore vous demander , Monsei-  
 » gneur , avec le respect que je vous  
 » dois , s'il n'est point permis d'es-  
 » pérer quelque indulgence pleniére  
 » pour nous en ce tems de Jubilé &  
 » de rémission ? Si vous nous avez ac-  
 » cordé celle de tous nos péchés pour  
 » trois jours de jeûne & de priere,  
 » trois années d'afflictions n'auront-  
 » elles , Monseigneur , aucun mérite  
 » pour obtenir de votre bonté quel-  
 » que protection ? car nous ne fau-  
 » rions pas ne point croire, que quand  
 » vous daignerez avoir compassion  
 » de nous , vous ne puissiez par votre  
 » sagesse trouver les moïens de pro-  
 » curer la paix non-seulement à une  
 » communauté , mais même à toute  
 » l'Eglise. Nous savons bien qu'un si  
 » grand ouvrage n'appartient propre-  
 » ment qu'à Dieu , qui s'appelle le  
 » Dieu de paix ; mais s'il faut l'en  
 » solliciter , voici une de nos sœurs ,  
 » ( la sœur Darie qui mourut le jour  
 » de Pâque ) qui vient de partir d'a-  
 » vec nous , il n'y a qu'une heure ,  
 » qui s'est chargée de cette commis-  
 » sion d'elle-même. Sa vie & sa mort

„ ont été si saintes, qu'il y a sujet  
 „ d'espérer que Dieu qui lui a accor- 1682.  
 „ dé jusqu'ici tout ce qu'elle lui a  
 „ demandé, jusques à mourir au jour  
 „ & à l'heure qu'elle avoit désiré, ne  
 „ lui refusera pas toutes les lumieres  
 „ & les assistances, dont vous pour-  
 „ riez avoir besoin, Monseigneur,  
 „ pour réussir dans une entreprise de  
 „ cette importance. De quelque ma-  
 „ niere que ce soit, j'espere que les  
 „ prieres qu'elle faisoit pour vous  
 „ depuis fort long-tems tous les jours,  
 „ & qu'elle voulut encore que l'on  
 „ fit auprès d'elle ce matin deux  
 „ heures avant sa mort, parcequ'elle  
 „ ne pouvoit plus les prononcer, ob-  
 „ tiendront de Dieu quelque chose.  
 (Les Saints n'obtiennent pas tou-  
 jours tout ce qu'ils demandent, &  
 Samuel ne put obtenir ce qu'il de-  
 mandoit pour Saül avec tant d'ins-  
 tance.) „ Je n'ose dire, Monseigneur,  
 „ que j'y joins les miennes, qui sont  
 „ trop indignes; je ne laisse pas de  
 „ les offrir à Dieu, qui peut les puri-  
 „ fier, & je suis, &c.

Quelques jours après (le 3 avril)  
 M. le Tournoux écrivit à la mere Ab-  
 besse, & lui marqua qu'il avoit vû  
 M. l'Archevêque, & que lui aiant

LIV.  
 Trois reli-  
 gieuses de la  
 le viennent  
 P. R. des  
 Champs.



1682.

demandé ce qu'il feroit des religieuses de P. R. , pendant que lui ( M. le Tourneux ) feroit ailleurs , le Prêlat lui avoit fait entendre par un mot qu'il dit , *qu'il s'en rapporteroit à lui en partie pour leur confesseur.* M. le Tourneux lui parla de la maison de Lieffe, qui étoit alors fort divisée , & qu'on parloit même de disperfer , & tâcha de détourner la dispersion dont elles étoient menacées. Le fruit de sa négociation fut de donner trois religieuses de ce monastere à celui de P. R. des Champs , M. l'Archevêque lui en aiant donné la permission avec plaisir , & la communauté de P. R. aiant généreusement consenti de les recevoir. M. le Tourneux les conduisit lui-même , & arriva le 7 avril à P. R. avec Madame de Fontpertuis & les trois religieuses de Lieffe. L'une étoit la mere du Pille , la plus persécutée des trois : les deux autres , la sœur Anne Agathe Wallon , & la sœur Marie-Therese , étoient connues à P. R. où elles avoient demeuré l'une & l'autre. De plus la sœur Anne-Agathe étoit sœur de la sœur Darie , & de la sœur Elisabeth de sainte Marcelline. Sur quoi il y a une chose qui mérite d'être remarquée , étant effec-

tivement très remarquable. La sœur Darie disoit souvent dans sa dernière maladie, qu'elle demanderoit à Dieu sans cesse, que sa sœur vînt mourir à P. R. & qu'elle espéroit de l'obtenir. L'événement fit voir qu'elle avoit du crédit dans le ciel. La mere Angelique de Saint-Jean ne fait point difficulté d'attribuer cet événement aux deux *saintes sœurs* de la sœur Anne Agathe. » Croiriez-vous, Monsieur, dit-elle, écrivant à M. Wallon leur oncle pour lui apprendre cette nouvelle, » ce que vous allez apprendre, » & qu'après ce que je vous ai mandé » le jour de Pâque que votre niece (Ste » Darie) étoit passée *de hoc mundo* » *ad patrem*, je vais vous dire que » votre niece vit parmi nous par une » espece de miracle qui égale la ré- » surrection d'un mort ? au moins je » ne doute pas que ce ne soit l'effet de » la nouvelle vie, où sont entrées » ses deux saintes sœurs, qui sont » mortes en si peu de tems, qui a attiré la troisième en leur place avec » deux autres de ses compagnes, que » nous avons reçues aujourd'hui » avec grande joie ». L'effet fut très prompt; car à-peine y avoit-il dix » urs que la sœur Darie étoit morte,

1682.

que la sœur Agathe arriva à P. R. des Champs, & se trouva même au service de sa *sainte sœur*, qui avoit été différé jusqu'à ce jour 8 avril.

Le même jour que M. le Tourneux avoit amené sa nouvelle colonie à P. R. des Champs il retourna à Paris, parcequ'il devoit faire un voïage à Soissons. Le lendemain il vit M. l'Archevêque ; mais les embarras de son départ ne lui aiant pas permis de rendre compte à la mere Abbessé de sa visite, Madame de Fontpertuis y suppléa par une lettre du même jour, dans laquelle elle marquoit, que M. le Tourneux avoit vu ce matin M. l'Archevêque, dont il avoit tout sujet d'être satisfait, parceque dans le peu de tems qu'il l'avoit vu, il étoit convenu de tout ce qu'il lui avoit proposé, & d'une maniere très obligeante ; c'est-à-dire, qu'il lui avoit continué les pouvoirs pour confesser à P. R. & à Liesse, & donné la permission de faire toutes sortes de fonctions. M. le Tourneux parla à M. de Paris de la charité, avec laquelle les trois religieuses de Liesse avoient été reçues à P. R., & l'assura qu'il pouvoit y en envoyer encore quatre, qui étoient dans les mêmes sentimens que ces

trois, & qu'elles seroient également bien reçues. Tout cela plut beaucoup au Prélat, qui néanmoins, sans rien conclure, dit à M. le Tourneux, qu'il le verroit plus amplement à son retour. Il est nécessaire d'instruire le Lecteur des raisons pour lesquelles ces trois religieuses de Liesse quitterent leur maison pour se retirer à P. R.

La Prieure de Liesse (Elisabeth le Clerc de Saint Alexis, religieuse de Montmartre, qui avoit été élue le 29 décembre 1664) étant morte le 27 septembre 1676, M. l'Archevêque de Paris, qui vouloit introduire la signature dans cette maison, y introduisit bientôt le trouble & la discorde. Pour venir à bout de son dessein, il gagna les suffrages & fit élire pour Supérieure une religieuse, qui ne nous est connue que sous le nom de Madame de Bival, qu'on lui donnoit parcequ'elle avoit gouverné cette Abbaie en qualité de Commissaire, en attendant que l'Abbesse eût l'âge. M. de Paris qui l'avoit connue étant Archevêque de Rouen, aiant été transféré à Paris, la fit Supérieure des Madelonettes; puis voulant lui procurer un poste plus stable, il la fit élire

1682.

Prieure de Liesle. Bientôt la maison changea de face: M. Emmanuel Ariste, homme sage & éclairé, qui étoit Supérieur, fut écarté; la signature pure & simple fut proposée; on mit en pénitence les religieuses qui la refusèrent, au nombre de sept, lesquelles faisoient la plus grande (& la plus saine) partie de la communauté. Ces sept religieuses étoient, sœur Madeleine de la Nativité Dupille; Angelique-Madeleine de Sainte-Therèse; Louise de Sainte-Agnès; Marie de Saint-Paul; Anne de Sainte-Agathe Wallon; Catherine de Saint-Jean; Catherine de Saint-Joseph. Ces religieuses privées de tous secours spirituels & temporels, firent le 24 avril 1680 une protestation qui, quoique très belle, ne produisit aucun effet. M. de Harlai voyant la fermeté de ces filles à refuser la signature, & fatigué de cette affaire, prit en 1682 la résolution de les disperser. (C'est ainsi qu'après avoir ruiné le spirituel des maisons religieuses, on veut encore renverser jusqu'aux fondemens ces asiles que la piété des Evêques des beaux jours de l'Eglise & la générosité de nos Rois avoient établis contre la corruption du siècle). Dans ces cir-

constances la divine providence voulut que la sœur Catherine de Saint-Joseph écrivît à M. de Paris, à l'occasion du Jubilé accordé par Innocent XI, pour lui demander la permission de se confesser à M. le Tourneux, qui avoit prêché à sa prise d'habit & à sa profession. Le Prélat accablé du poids des grandes affaires de l'assemblée du Clergé, à laquelle il présidoit, fut charmé de trouver un moïen de se tirer d'embarras, & fit avertir M. le Tourneux. Après avoir fait de grandes plaintes des sept religieuses, & lui avoir parlé de la prétendue nécessité où il étoit de les disperser, il lui dit d'aller à Liesse, *pour voir ce qu'on pouvoit faire*; & lui donna pouvoir de confesser, non-seulement les trois, dont les obédiences étoient préparées depuis un an, mais encore les quatre autres. M. le Tourneux alla donc à Liesse, les confessa & les exhorta à beaucoup prier. Il alla ensuite rendre compte à celui qui l'avoit envoïé; & le voïant embarrassé au sujet des religieuses de Liesse, il lui insinua adroitement qu'elles avoient un grand desir d'aller à P. R. des Champs, & que si sa Grandeur l'agréoit, on pourroit

1682.

peut-être les y recevoir. Le Prélat ne trouva nulle difficulté à la proposition, si l'Abbesse & la communauté y consentoient. Dès le lendemain ( 3 avril ) M. le Tourneux informa par un billet la mere Angelique de ce qui s'étoit passé : elle assembla la communauté, qui non-seulement consentit de recevoir les trois religieuses de Lieffe, mais témoigna même de la douleur de ce qu'au lieu de sept on ne leur en proposoit que trois ; & elles prièrent qu'on ne séparât point les quatre autres qui étoient unies de sentiment. M. de Harlai très content d'être débarrassé de cette affaire, donna ordre qu'on délivrât à M. le Tourneux trois obédiences pour celles qu'il nommoit : ce qui fut exécuté dès le lendemain. Ce fut ainsi que M. le Tourneux négocia & obtint la translation des trois religieuses de Lieffe à P. R. Lorsqu'elles arriverent, on les conduisit au chœur en chantant le Cantique *Benedictus*. Après le dîner elles virent la communauté à la conférence, & assisterent à l'Office. Après les Vêpres du jour, on chanta les Vêpres & les Vigiles des Morts pour le Service de la sœur Sainte Darie, dont on n'avoit pu faire l'office plutôt à cause de l'octave.

M. Arnauld, à qui la mere Angélique avoit mandé cette translation, lui fit réponse en ces termes : *Les trois arbres transplantés pourront porter de bons fruits avec la grace de Dieu. Mais ne les a-t'on pas fait changer de lieu dans le dessein de ruiner le jardin d'où on les a tirés ?* Nous ignorons ce qui se passa à l'égard des quatre religieuses qui étoient restées, & dont M. de Paris ne voulut point accorder la translation. Pour ce qui est des trois transférées à P. R. la sœur Catherine de Saint-Joseph retourna à Liesse peu de tems après. Les deux autres y resterent jusqu'en 1701, que la mere Hebert, Prieure de Liesse, religieuse de mérite, sollicita leur retour avec tant d'instance auprès de M. de Noailles qu'elle l'obtint. Ainsi elles rentrèrent dans leur monastere le 5 novembre 1701. Elles y sont mortes l'une & l'autre ; la sœur Madeleine de la Nativité le 10 juillet 1705 ; & la sœur Anne de Sainte - Agathe Wallon le 23 avril 1730 (53).

M. de Paris aiant permis à M. Akakia, qui depuis plusieurs années prenoit soin des affaires de P. R. (54),

(53) Mem. hist. T. 2. fut mis à la Bastille, parce-  
p. 450 & suiv. qu'il rendit service à cette

(54) Dès l'an 1664, il maison.



1682.

d'y venir pour arrêter ses comptes ; la mere Abbesse écrivit au Prélat ( le 27 avril ) pour l'en remercier , & prit occasion de lui parler de M. le Tourneux. Après lui avoir témoigné la reconnaissance très sensible de toute la communauté , de ce qu'il l'a chargé de prendre soin d'elle , elle ajoute :  
» Il sera peut-être difficile qu'il puisse  
» nous donner tout le tems & toute  
» l'application dont chacune croiroit  
» avoir besoin ; mais dans les grandes  
» nécessités on apprend à se passer de peu , & à recevoir avec action  
» de graces ce qu'il plaît à Dieu de  
» nous donner. Les années suivantes ne seront peut-être pas si stériles que les trois dernières ; & si toutes les prieres que nous faisons pour vous , Monseigneur , montent jusqu'à Dieu , il vous comblera de tant de bénédictions que vous les répandrez sur les terres les plus fèches & les plus désertes , comme est la nôtre , afin qu'elle devienne de plus grand rapport & par le nombre & par le mérite , & plus capable ensuite de vous attirer de nouvelles graces. C'est ce que je demande à Dieu avec tant d'ardeur que je suis avec respect , &c.

M. le Tourneux aiant fait son voiage de Soissons, revint à P. R. des Champs. Il y officia le jour du Saint Sacrement (28 mai), chanta la grande messe, & porta le Saint Sacrement à la procession, à laquelle se trouverent MM. de Beaupuis, Arnaudin, Thibout, des Touches, &c. Le jour de la S. Laurent, le fameux Santeuil, à qui M. le Tourneux avoit donné rendez-vous à P. R. ce même jour, y arriva avec un de ses confreres de saint Victor.

Dans la conversation que M. le Tourneux eut avec eux, M. Santeuil fit paroître beaucoup de satisfaction d'être venu à P. R. & témoigna du desir d'y revenir. M. le Tourneux lui fit entendre que l'on n'aimoit point les visites, où il n'y avoit point de nécessité: il ajouta néanmoins, que s'il vouloit être le bien-venu, il avoit un moïen pour cela, qui étoit de procurer aux religieuses la satisfaction de voir la Cuculle de S. Bernard, qui étoit à S. Victor. Santeuil accepta de grand cœur la proposition, & s'en retourna. Huit jours après la Relique de S. Bernard fut apportée à P. R. la veille de la fête de ce Saint. Le Prieur voulut l'accompagner, & prit avec

1682.

LV.

Santeuil vient  
à P. R.

LVI.

Le Prieur de  
S. Victor ap-  
porte à P. R.  
la Cuculle de  
S. Bernard.

1682.

lui M. Taconnet & M. Santeuil, qui ne voulut céder sa place à personne. La Relique fut reçue par la communauté après une procession solennelle, où elle fut portée par M. Taconnet & M. Santeuil, & ensuite déposée sur une crédence devant la grille. La procession & les prières étant finies, le Prieur ouvrit la châsse, où il y avoit d'un côté la Cuculle ou chappe de S. Bernard, & de l'autre, le cilice, les gands & le peigne de S. Thomas de Cantorberi. On fit baiser ces Reliques à toutes les sœurs; après quoi le Prieur offrit à la mere Abbessé de lui en donner quelque partie, & voulut qu'elle montrât l'endroit qu'elle souhaitoit, qu'il coupa lui-même (55). La cérémonie étant finie ils se retirèrent, & les religieuses chanterent les Vêpres solennelles de S. Bernard, après lesquelles M. Taconnet fit une petite exhortation à la grille, sur la faveur que Dieu leur avoit faite & l'affection que saint Bernard avoit eue pour leur maison de S. Victor (56).

Le jour de la fête le Prieur chanta

(55) M. Grenet demanda & obtint le 1 octobre suivant, de M. de Paris, une permission verbale d'honorer les reliques.

(56) Cette exhortation se trouve à la fin du Journal depuis 1669, jusqu'en 1679, p. 426.

la grande messe; le soir à six heures les religieuses firent une procession, comme le jour précédent, avant que de rendre la Relique. Depuis ce tems M. Santeuil revint plusieurs fois à P. R. des Champs. Ses liaisons avec cette sainte maison ne lui furent pas inutiles, quoiqu'il n'en tirât pas tout l'avantage qu'il auroit dû en retirer à l'exemple de tant d'autres. On fait que M. le Tourneux lui fournissoit la matiere de ses hymnes chrétiennes, qui sont si admirées. Ce fut ce qui introduisit ce Poète à P. R. & ce qui lui donna occasion de s'édifier & de renoncer aux poésies profanes.

Les religieuses de P. R. perdirent cette année le 5 septembre une Dame qui étoit étroitement unie avec elles, Madame Marguerite de Faveroles, veuve de messire Jean Hamelin, Conseiller du Roi & Contrôleur général des ponts & chaussées. Elle mourut d'apoplexie à Paris, âgée de 69 ans. Son corps fut apporté le 6 à P. R. des Champs, & inhumé à la porte de l'Eglise au-dedans, comme elle l'avoit désiré (57).

1682.

LVII.  
On apporte  
à P. R. le  
corps de Me.  
Hamelin.

(57) Voyez le Nécrol.  
5. septembre. La maison  
de M. Hamelin étoit un  
asile pour tous les gens

de bien qui étoient obligés  
de se tenir cachés. Elle le  
fut en particulier pour M.  
Arnauld pendant la per-

1682.

Le 26 du mois de novembre de l'année suivante, on porta encore à P. R. deux autres corps ; celui du petit-fils (58) de M. de Bagnols si célèbre par sa piété ; & celui de Madame Gabrielle Feydeau, la digne épouse de ce saint homme, qui depuis long-tems étoit en dépôt dans l'Eglise de S. Méderic. Cette vertueuse Dame étoit morte le 20 juin 1648, à l'âge de 24 ans, après avoir donné de grands exemples de vertu, & témoigné un grand amour pour la pénitence (59).

LVIII.

Mort de la  
sœur Pineau.

Le 1 décembre de cette année, la mort enleva une des plus anciennes religieuses de la communauté, & des premières novices de la mère Angélique depuis l'établissement de la maison de Paris.

Nous aurions beaucoup de choses à dire de cette excellente religieuse, nommée Marie-Genevieve de l'Incarnation Pineau ; mais nous en avons déjà parlé ailleurs, en rapportant sa vocation extraordinaire (60).

exécution que lui attira son excellent ouvrage de la *Fréquente Communion*.

(58) Mort le 18 nov.

1682, âgé de 12 ans.

(59) Voyez le Néc. p.

245. Son épitaphe a été faite par M. de Sacy, quoiqu'elle soit attribuée à M. Hamon.

(60) Le Lecteur peut consulter le T. 1 de cette

Vers la fin de l'année les religieuses de P. R. se virent sur le point de faire une perte bien considérable, M. Hamon aiant été attaqué d'une maladie qui le conduisit jusqu'aux portes de la mort; mais Dieu écouta les prières que lui firent tant de vierges chrétiennes pour la conservation d'un homme qui leur étoit si précieux. En conséquence d'un vœu que les religieuses avoient fait pour obtenir sa guérison, M. le Brun qui faisoit les fonctions de Sacristain à la place de M. de Montguibert alors absent, fut envoié à Chartres, où il fit dire une messe de la Vierge en action de grâces, le 3 janvier 1683. Il alla ensuite trouver M. Bourgeois dans son prieuré de la Merci - Dieu, & reçut de lui des Reliques qu'il avoit offert de donner à la maison, pourvû qu'on lui envoiât une personne sûre à qui il pût les confier, & revint à Port-royal le 18 du même mois.

1682.

LIX.

Maladie de  
M. Hamon.

hist. p. 162. & le T. 2. des *Vies édifiantes*, p. 32, la *V Relation sur la vocation & la vie de la sœur Genevieve de l'Incarnation Pineau*, divisée en deux parties, dont la première a été écrite par elle-même; & la seconde a

été recueillie de différens mémoires dressés pour servir à l'histoire de P. R. On peut encore consulter dans le recueil in-4<sup>e</sup> des Relations, & dans l'*Histoire des persécutions* &c. les relations faites par la sœur Pineau.

1682.

LX.

Arrêt du Conseil en faveur des religieuses contre le Curé de Magni.

Quoique les religieuses de P. R. fussent d'un désintéressement sans exemple, & eussent un éloignement extrême de toutes contestations, elles furent néanmoins obligées de soutenir un procès contre M. Besson (61) Curé de Magni, qui leur contestoit des droits paroissiaux, dont l'abbaye jouissoit depuis l'an 1214 par un accord fait entre le Curé de Magni & les religieuses, & autorisé par Pierre de Némours, alors Evêque de Paris. Le Conseil rendit le 27 mars un arrêt, qui maintenoit les religieuses en possession de leurs droits.

La mere Angelique de S. Jean fait mention de cet arrêt dans la lettre qu'elle écrivit le 30 avril 1683 à M. de Paris pour lui demander le rétablissement de son monastere, & pour offrir sa maison aux quatre religieuses de Lieffe, qui étoient persécutées. Voici la lettre :

» Monseigneur, les Evêques étant  
» dans l'Eglise l'image de Jesus-Christ

(61) M. Besson étoit un Pasteur zélé & charitable, qui, mettant à part cette contestation, donna dans tout le reste des marques de son attachement aux religieuses de P. R. jusqu'à sa mort arrivée le 7

avril 1703. Les suites fâcheuses qu'eurent le fameux cas de conscience, auquel il avoit eu beaucoup de part, lui causèrent une douleur, qui le conduisit au tombeau.

» resuscité.

» ressuscité , je crois qu'il est permis  
» dans le tems de la Résurrection de  
» former des souhaits & peut-être  
» même des prieres , pour obtenir  
» qu'il nous donne de sa part la paix  
» qu'il a lui-même donnée à ses Disci-  
» ples après être ressuscité. Nous l'at-  
» tendions , Monseigneur , dans le  
» tems que Dieu a marqué ; mais  
» pour mériter qu'il nous l'accorde ,  
» nous désirerions extrêmement de  
» pouvoir contribuer à la procurer à  
» d'autres ; parceque c'est la loi de  
» l'Évangile d'agir envers les autres ,  
» comme nous souhaiterions que l'on  
» agit envers nous. Nous avons ap-  
» pris depuis peu que la maison de  
» Liesse n'est pas encore dans le cal-  
» me , comme on l'avoit espéré , &  
» que l'on parle de nouveau de sépa-  
» rer quelques-unes des religieuses ;  
» je me donnai l'honneur de vous té-  
» moigner l'année passée que notre  
» communauté étoit prête à les rece-  
» voir , si vous l'aviez pour agréable ;  
» & nous nous persuadons, Mgr. que  
» vous trouvant devant Dieu chargé  
» de ces ames, vous serez plus aise de  
» les garder dans votre Diocese que  
» de les voir séparées de votre trou-



1683.

» peau ; ce qui est toujours pénible  
 » à la tendresse d'un bon Pasteur. Nous  
 » vous renouvelons donc, Monsei-  
 » gneur, les mêmes offres, & nous  
 » y ajoutons même, si vous le per-  
 » mettez, de très humbles prieres,  
 » parceque nous trouvant unies à  
 » présent à celles de leurs sœurs qui  
 » sont déjà avec nous, nous entrons  
 » dans les sentimens d'amitié & de  
 » compassion qu'elles ont pour elles,  
 » & nous souhaiterions de soulager  
 » la peine des unes & des autres. Il  
 » se rencontre aussi une facilité à les  
 » mettre ici plutôt qu'ailleurs, leur  
 » maison n'étant point accommodée,  
 » parceque nous ne demanderions  
 » point de pension. Nous avons per-  
 » du depuis cinq mois trois de nos  
 » sœurs anciennes : ces religieuses  
 » peuvent pour un tems entrer en  
 » leur place sans que notre maison  
 » en soit fort chargée, & nous avons  
 » fait beaucoup d'expérience que Dieu  
 » bénit toujours la charité, & qu'elle  
 » est le fond le plus assuré que puis-  
 » sent avoir des communautés reli-  
 » gieuses.

» Comme j'appréhende, Monsei-  
 » gneur, de dérober des momens

» précieux de votre tems , je n'ose  
» répéter des choses dont je crois que  
» M. Grenet aura pu vous rendre  
» compte. Je fais qu'il devoit vous  
» faire voir la copie de l'arrêt du  
» Grand Conseil , qui nous maintient  
» dans la possession des privileges de  
» l'Ordre de Cîteaux , & des libertés  
» que les Evêques vos prédécesseurs  
» ont accordées à notre Eglise , dont  
» nous espérons de jouir en paix sous  
» votre protection.

» Je ne fais si M. Grenet ne vous  
» aura pas aussi parlé , Monseigneur ,  
» d'un Ecclésiastique que nous croions  
» qui ne refuseroit pas d'être notre  
» Confesseur , & qui n'a aucun de ces  
» empêchemens qui font donner l'ex-  
» clusion à d'autres que nous souhai-  
» terions , & que nous connoissons  
» davantage. Il est du Diocese de Séez  
» & y demeure : il a fait ses études à  
» Paris : il est d'une capacité suffi-  
» sante , d'un âge proportionné. On  
» nous assure que sa vie est exem-  
» plaire , & qu'il aime la retraite &  
» la priere ; ce qui est fort nécessaire  
» pour pouvoir subsister ici où la so-  
» litude est fort grande présente-  
» ment. Il n'est attaché à aucun em-

1683.

» ploi ; & si vous le permettez, Mon-  
 » seigneur, nous lui proposerons ce-  
 » lui-ci, & lui manderons qu'il peut  
 » venir se présenter pour recevoir vos  
 » ordres. Je les attendrai toujours,  
 » Monseigneur, sur toutes choses,  
 » avec beaucoup de respect, &c. «.

Cet Ecclésiastique, dont parle la  
 mere Abbessé, est le même que celui  
 qu'elle avoit déjà proposé l'année pré-  
 cédente, c'est-à-dire, M. Eustace,  
 Curé de Fresne. Il écrivit le 22 juillet  
 une lettre à une Dame (62) qui l'avoit  
 fait proposer pour Confesseur, dans  
 laquelle il lui rendoit compte de sa  
 conduite pour qu'elle pût donner les  
 éclaircissemens nécessaires sur ce fu-  
 jet. Il étoit entré depuis 20 ans dans  
 l'état ecclésiastique, & avoit pris les  
 Ordres étant dans le séminaire de Va-  
 lognes (63) où il avoit passé plusieurs  
 années, aimant la douceur & le re-  
 pos de la vie réglée de communauté ;  
 il y avoit fait des conférences, & n'en  
 étoit sorti que parce que le Supérieur

(62) Cette Dame étoit  
 Madame de Fontpettuis,  
 dont le fils avoit été éleyé  
 par M. Eustace. Voyez sa  
 lettre, Mem. hist, T. 2.  
 p. 526.

(63) Ce séminaire avoit

été établi par M. de La-  
 thumière qui en étoit alors  
 Supérieur, & qui aima  
 mieux le voir détruire que  
 de recevoir des Professeurs  
 que M. de Coutances vou-  
 lut lui envoyer.

du féminaire étant tombé dans la disgrâce de M. de Coutances, les Sujets n'y vinrent plus, & M. Eustace manqua d'occupation ; ainsi il fut obligé de se retirer. Au sortir de là il alla demeurer chez la Dame à qui il écrit, pour instruire M. son fils. Sur quoi il lui dit qu'il pense qu'elle n'auroit pas de peine à le cautionner pour le tems qu'il avoit demeuré chez elle. Ensuite parlant des 6 années qu'il avoit passées dans la Paroisse de Fresne, il dit, que quoiqu'il n'ait pas été sans plusieurs difficultés de la part d'un peuple qui n'aimoit gueres le joug de la discipline de l'Eglise, il avoit toujours tâché de les instruire des vérités de la morale chrétienne les plus importantes pour le salut, n'ayant jamais rien avancé qui pût causer du trouble, ou le rendre suspect à ses Supérieurs qui ne le jugeoient pas indigne de leur approbation, & qu'il souhaiteroit de n'être pas plus indigne de l'approbation du souverain Pasteur.

M. Eustace fut agréé pour Confesseur des religieuses de P. R. où il se rendit le 9 du mois d'août, & commença d'y faire les fonctions, qu'il remplit jusqu'à l'an 1705 qu'il fut

1683.

obligé de se retirer, comme on le verra, à cause de la persécution. Aussitôt qu'on apprit à P. R. que M. Euf race étoit agréé, l'Abbesse au nom de toute la communauté écrivit à M. de Paris pour lui en faire des remerciemens. Dans la même lettre elle demandoit permission au Prélat d'exposer des Reliques découvertes depuis peu, à la vénération publique. Le Lecteur apprendra ce que c'étoit que ces Reliques par la requête que M. de Paris demanda qui lui fût présentée. Elle étoit signée de l'Abbesse, de la Prieure, des Souprieures & des religieuses qui avoient vû anciennement la châsse, savoir : la mere Angelique de Saint Jean, Abbesse; Marie de Ste Madeleine, Prieure; Elifabeth de Ste Anne, Souprieure; Anne-Eugenie de Sainte Syncretique, seconde Souprieure; Agnès de la Mere de Dieu; Marie de Sainte Euphrasie; Agnès de Ste Thecle; Jeanne de Sainte Domitille; Françoisse Madeleine de Sainte Julienne; Elifabeth de S. Luc; Louise de Sainte Julienne; Elifabeth de Ste Agnès; Marie de Sainte Agathe.

» La requête portoit qu'il y avoit  
 » d'antiquité dans l'Eglise de P. R.

» des Champs une grande châsse plei-  
 » ne de reliques , que l'on tenoit pat  
 » tradition être des saintes vierges  
 » martyres compagnes de sainte Ur-  
 » sule , dont l'histoire se voïoit peinte  
 » d'un côté de ladite châsse , laquelle  
 » étoit élevée au-dessus du mur qui  
 » séparoit le chœur des religieuses  
 » d'avec la nef , en sorte qu'elle étoit  
 » exposée au - dedans & au - dehors  
 » pour être honorée tant du peuple  
 » que des religieuses. En l'année mil  
 » six cent cinquante - deux il fallut  
 » descendre ladite châsse , parceque  
 » l'on travailloit à rehausser l'Eglise ;  
 » & aiant par cette occasion visité ce  
 » qui étoit dedans , il s'y trouva beau-  
 » coup de grands ossemens envelop-  
 » pés ; mais comme on ne vit ni at-  
 » testation , ni inscription qui pût  
 » donner les lumieres qu'on auroit  
 » souhaité d'avoir touchant la certi-  
 » tude de ces Reliques , on n'osa alors  
 » les exposer de nouveau pour être  
 » révérees ; & ainsi elles demeure-  
 » rent cachées jusqu'en 1683 , que  
 » l'Abbesse & les religieuses considé-  
 » rant qu'il se pouvoit faire que leur  
 » antiquité , & l'honneur qui leur  
 » avoit toujours été rendu depuis

1683.

LXII.

Requête des  
 religieuses de  
 P. R. à M. de  
 Paris pour a-  
 voir permis-  
 sion d'hono-  
 rer des Reli-  
 ques.

1683.

» plusieurs siècles , ainsi qu'il pouvoit  
 » se justifier par plusieurs preuves ,  
 » leur pouvoit servir d'une attesta-  
 » tion suffisante , elles s'adresserent à  
 » Sa Grandeur pour la supplier très  
 » humblement de donner pouvoir &  
 » ordonner à M. Grenet , Docteur de  
 » Sorbonne , leur Supérieur qui étoit  
 » alors sur les lieux , d'informer de  
 » la vérité des choses , & de toutes  
 » celles qui étoient représentées dans  
 » un mémoire qu'elles avoient déjà  
 » mis entre les mains de Sa Gran-  
 » deur , pour en conséquence permet-  
 » tre par son autorité aux supplian-  
 » tes de rétablir en honneur lesdites  
 » reliques dans leur Eglise , au lieu où  
 » étoit une chapelle derrière le chœur ,  
 » où elles conservoient toutes les au-  
 » tres Reliques de leur Abbaïe « .

M. de Paris fit la réponse suivante  
 à la requête. » Avant que de faire  
 » droit nous ordonnons qu'il sera  
 » informé par le sieur Grenet Supé-  
 » rieur de ladite maison , du contenu  
 » en la présente requête , pour , son  
 » procès verbal à nous rapporté , être  
 » par nous pourvû ainsi que de rai-  
 » son « .

Dès le 25 août M. Grenet com-

mença les informations , & les continua jusqu'au 30 qu'elles furent terminées. Néanmoins l'affaire des Reliques demeura dans le même état jusqu'au 26 mars 1686 que M. Taconnet Supérieur de P. R. des Champs fit transférer par ordre de l'Archevêque la châsse à l'autel des Reliques dans l'avant-chœur des religieuses.

---

1683.

*Fin du septieme Volume.*



---

L E T T R E  
D E L A M E R E A G N È S  
A L A S Œ U R F L A V I E.

» **G**loire à Jesus au très Saint Sacrement.  
» Je n'ai pû apprendre, ma très chere sœur,  
» l'extrémité où vous êtes, sans être péné-  
» trée d'une douleur très sensible. Je me sou-  
» viens de vous avoir vû autrefois quasi dans  
» le même état; néanmoins le regret que  
» j'avois alors de vous perdre étoit adouci  
» par la consolation que donne la foi dans  
» ces rencontres, en ce qu'elle nous persuade  
» que la mort ne rompt point l'union que la  
» charité a formée entre les personnes qui  
» s'aiment pour Dieu. Mais ce que la mort  
» n'eût pas pû faire en ce tems-là, de mal-  
» heureuses rencontres de la vie l'ont fait à  
» présent; & je vous avoue, ma très chere  
» sœur, que cette désunion qui vous sépare  
» d'avec nous depuis tant d'années me perce  
» le cœur si sensiblement, sur-tout en vous  
» sachant dans l'état où vous êtes, que me  
» persuadant bien que quand même vous  
» voudriez à cette heure nous témoigner  
» d'autres sentimens, vous n'en rencontre-  
» riez peut-être pas l'occasion; j'ai cru de-  
» voir tenter celle-ci pour aller autant que je  
» puis au-devant de vous, ma très chere  
» sœur, & vous témoigner en vous embras-  
» sant de tout mon cœur, & en mêlant mes  
» larmes avec celles qu'une sincere pénitence  
» vous doit faire répandre devant Dieu, que

» c'est avec une plénitude toute entiere d'af-  
» fection que je vous remets de ma part tout  
» ce que vous me pouvez devoir , & que je  
» vous donnerois même , si j'avois quelques  
» mérites , de quoi vous aider à vous ac-  
» quitter envers Dieu , afin que vous puissiez  
» dans cette heure qui est si proche , obtenir  
» sa miséricorde éternelle. Tout ce que je  
» vous témoigne ici de mes sentimens , je  
» puis vous le dire de la part de notre mere  
» Abbesse , & de nos sœurs qui demandent à  
» Dieu par des prieres continuelles qu'il ne  
» se souviene point dans son jugement de  
» toutes les choses qu'elles-mêmes veulent  
» oublier , si vous avez regret qu'elles soient  
» arrivées.

» C'est une des qualités que l'Ecriture at-  
» tribue à Dieu d'être facile à appaiser , quand  
» notre humilité & un grand regret de l'a-  
» voir offensé nous font avoir recours à sa  
» miséricorde. Dites donc , ma très chere  
» sœur , ces paroles si courtes mais si effica-  
» ces quand elles partent d'un cœur égale-  
» ment humilié & rempli de douleur & de  
» confiance : *Mon Pere , j'ai péché contre*  
» *le Ciel & contre vous , je ne suis pas digne*  
» *d'être mise au rang de vos enfans.* Il n'en  
» faudra pas davantage pour attendrir le  
» cœur d'un pere si bon , & si porté à la  
» compassion , qu'il en est appelé le Pere  
» des miséricordes.

» J'ai cru , ma très chere sœur , qu'ayant  
» eu autrefois tant de confiance pour moi ,  
» vous prendriez en bonne part ces avis que  
» je vous donne , & que vous ne devez at-  
» tribuer qu'à la charité qui me presse de  
» vous laisser ces dernieres marques de mon  
» zele pour votre salut. Voilà le Juge qu'à

est à la porte ; vous lui ouvrirez avec con-  
 fiance si vous vous êtes accordé aupara-  
 vant avec la vérité, qui est notre adver-  
 saire tant qu'elle nous accuse & que nous  
 nous défendons ; au lieu que c'est elle-  
 même qui nous délivre de la justice de  
 Dieu, quand nous lui confessons nos fau-  
 tes, & ne mettons notre espérance qu'en  
 sa seule miséricorde. Je vous supplie de  
 croire que je ne cesserai point de l'implo-  
 rer pour vous, desirant autant que jamais  
 d'être à vous & que vous soiez éternelle-  
 ment à Dieu. C'est, ma très chere sœur,  
 votre très humble & très obéissante ser-  
 vante, sœur Catherine Agnès de SAINT  
 PAUL (1).

*Réponse supposée de la sœur Flavie.*

**M**A très chere mere ( fait-on dire à la  
 sœur Flavie ), comme je suis persuadée  
 que tout ce que vous m'avez écrit dans la  
 lettre que l'on m'a rendue de votre part,  
 vient de l'affection que vous avez toujours  
 eue pour moi, je ne puis que je ne vous en  
 fasse mes remerciemens. Cependant, ma  
 très chere mere, comme je vois que la  
 plûpart des choses dont elle est remplie ne  
 tendent qu'à me faire connoître que vous  
 plaignez beaucoup l'état où je suis, & le  
 desir que vous auriez de me faire marcher  
 dans la voie où malheureusement j'ai été  
 autrefois, permettez - moi de vous dire  
 qu'en cela nous sommes vous & moi dans  
 un sentiment bien différent. Car vous de-

(1) Recueil de 1740. in 12. p. 518, 519.

» vez être persuadée , ma très chere mere ,  
» qu'au milieu des maux qu'il plaît à mon  
» Dieu que je souffre pour mes péchés , je  
» n'ai point de consolation plus grande que  
» de penser que j'ai obéi sincèrement à mes  
» Supérieurs légitimes. Quoique je ne sois  
» qu'une fille , je sais que Dieu dit dans  
» l'Écriture , que quiconque les écoute l'é-  
» coute , & quiconque les méprise le mé-  
» prise. Comment donc pourrois-je n'avoir  
» pas une joie sensible & une consolation  
» sans pareille toutes les fois que je consi-  
» dere que j'ai fait ce que mon Dieu m'or-  
» donne par ses paroles ; sur-tout en une  
» chose sur laquelle il est certain qu'il faut  
» écouter les véritables Pasteurs , si jamais  
» ils doivent être écoutés ? Si je n'en avois  
» usé comme j'ai fait , dites-moi , ma très  
» chere mere , à quoi pourrois-je moi-même  
» attribuer cela qu'à orgueil , qu'à une bonne  
» opinion de moi-même , & à un mépris  
» manifeste que je ferois des véritables sen-  
» timens de mes Supérieurs. A Dieu ne plaise  
» que je m'éleve ainsi au-dessus d'eux dans  
» la connoissance des choses dont ils sont les  
» Juges , & dans lesquelles , outre que je n'y  
» connois rien & que je n'y dois rien con-  
» noître , je suis encore obligée par la pro-  
» fession que j'ai faite de suivre leurs lumieres.  
» Vous voiez donc par-là , ma très chere  
» mere , combien vous & moi sommes dif-  
» férentes dans nos sentimens. Vous me plai-  
» gnez de me voir dans la voie en laquelle  
» mes véritables Pasteurs me conduisent ; &  
» moi je vous plains , & je puis dire que je  
» gémiss , de vous en voir éloignée , parceque  
» je crois que c'est la seule chose qui puisse  
» vous conduire à une bienheureuse éternité.

» Cessez donc , jevous prie , de me plaindre  
 » pour ce regard , ma très chere mere; louez  
 » plutôt Dieu avec moi des graces qu'il me  
 » fait , & des consolations intérieures qu'il  
 » m'envoie toutes les fois que je pense , que  
 » dans un esprit d'une véritable soumission à  
 » ses ordres, j'ai obéi à ceux que la Providence  
 » m'a donnés pour mes Supérieurs. Ah ! ma  
 » très chere mere , que cette pensée doit à  
 » mon gré faire impression sur l'esprit d'une  
 » bonne religieuse , qui marche dans la voie  
 » de simplicité , d'humilité & de détache-  
 » ment , tant de soi-même que des personnes  
 » qui doivent en toutes manieres lui être  
 » suspectes.

» Voilà , ma très chere mere , ce que la  
 » maladie en laquelle je suis présentement  
 » m'a permis de vous écrire. Ne doutez point  
 » s'il vous plaît , que tant qu'il plaira à mon  
 » Dieu de me laisser sur la terre, je n'emploie  
 » ce que j'ai de force & de vie pour lui de-  
 » mander pour vous le contraire de ce que  
 » vous lui demandez pour moi , étant per-  
 » suadée que je ne puis jamais vous donner  
 » une plus grande preuve de la sincérité avec  
 » laquelle j'ai toujours été , ma très chere  
 » mere, votre très humble & très obéissante  
 » servante , sœur Catherine DE STE FLAVIE.

» Excusez , ma très chere mere , ce griffo-  
 » nage d'une personne mourante selon l'a-  
 » vis de tous les Médecins & la qualité de  
 » mon mal ».



*Portrait de la mere Catherine Agnès  
par la mere Angelique de S. Jean ,  
sa niece.*

1°. **T**oute la terre étoit pour elle rem-  
plie de la majesté de Dieu. Elle le voïoit  
& l'adoroit par-tout.

2°. Sa piété n'avoit qu'un même objet  
dans les grandes & les petites choses ; c'est  
pourquoi elle les faisoit avec la même  
exactitude.

3°. C'étoit un temple consacré au culte  
de Dieu , dont tout le dehors portoit l'ima-  
ge de la sainteté du dedans.

4°. Sa lampe , bien loin de s'éteindre ,  
éclairoit toujours les autres , parceque tou-  
tes ses actions étoient exemplaires & por-  
toient à la vertu , n'y aiant point d'inter-  
ruption dans la fienne.

5°. Les vertus étoient en elle des ha-  
bitudes qui lui étoient devenues comme  
naturelles par le long exercice qui les avoit  
enracinées dans son cœur , & par la fré-  
quente priere qui les arrosoit & les faisoit  
croître.

6°. Elle aimoit le silence , si on le peut  
dire , d'un amour de tendresse qui la ren-  
doit sensible à tout ce qui intéressoit la  
pratique & l'estime de cette vertu.

7°. L'inclination que l'on a naturelle-  
ment à se satisfaire en tout , étoit chan-  
gée en elle en une habitude de se mortifi-  
fier en tout.

8°. Elle trouvoit le même plaisir dans  
les choses que l'on disoit d'elle qui alloient  
à l'humilier , que les autres trouvoient  
dans les louanges.

» 9°. Elle avoit tant d'inclination à obéir,  
 » qu'elle ne discernoit point à qui elle se  
 » soumettoit, & qu'elle auroit dépendu de  
 » la moindre personne.

» 10°. Jamais elle ne pensoit qu'elle dût  
 » se plaindre de quelque maniere qu'on la  
 » servît; & sa joie étoit qu'il lui manquât  
 » quelque chose.

» 11°. Elle avoit horreur de toutes les sa-  
 » tisfactions des sens, & elle observoit jus-  
 » ques dans les moindres choses de ne pren-  
 » dre que le seul nécessaire.

» 12°. Sa vertu toute spirituelle ne s'at-  
 » tachoit à rien de sensible; & dans les cho-  
 » ses mêmes de piété elle faisoit plus d'é-  
 » tat de la privation qui humilie l'esprit,  
 » que de la jouissance qui le satisfait & le  
 » console.

» 13°. Elle ne se séparoit pas avec moins  
 » de fidélité des personnes, des communi-  
 » cations & des connoissances pour les-  
 » quelles la piété lui auroit donné de l'incli-  
 » nation, què de toutes les autres satisfac-  
 » tions humaines.

» 14°. Elle savoit que l'on trouve toujours  
 » plus assurément Jesus - Christ à la Croix  
 » qu'en tout autre lieu, c'est pourquoi elle  
 » préféroit la mortification d'elle-même à  
 » toute autre chose.

» 15°. Ses paroles inspiroient le silence tant  
 » elles étoient pleines de retenue & de mo-  
 » destie.

» 16°. Son silence servoit autant à inf-  
 » truire que ses paroles, parcequ'il représen-  
 » toit l'idée d'une personne spirituelle, dont  
 » l'entretien n'est qu'avec Dieu.

» 17°. Comme il n'y avoit point de vuide  
 » dans son cœur, où tout étoit plein de

55 Dieu; elle ne vouloit point qu'il y eût de  
33 vuide dans son tems, & tous les momens  
33 étoient remplis, ou du travail ou de la  
33 priere.

33 18°. Elle prioit comme si elle n'eût ja-  
33 mais dû travailler, tant son esprit se sé-  
33 paroît aisément des choses extérieures.

33 19°. Elle se croïoit si fort obligée au  
33 travail, qu'elle ne s'en excusoit jamais,  
33 quelques raisons que sa répugnance ou son  
33 infirmité eussent pû fournir pour l'en dé-  
33 charger.

33 20°. Elle prenoit de bon cœur pour elle  
33 ce que les autres avoient peine à faire, par  
33 une humilité égale à sa charité; disant  
33 que les choses plus difficiles à entrepren-  
33 dre ne lui faisoient pas plus de peine que  
33 les plus aisées, parcequ'elle se sentoît  
33 également incapable de réussir en tout, si  
33 Dieu ne l'aidoit.

33 21°. Elle faisoit & disoit sans réflexion  
33 vers elle-même tout ce qu'elle croïoit que  
33 Dieu demandoit d'elle, sans avoir egard  
33 si sa conduite seroit agréée ou improuvée,  
33 pourvû qu'elle satisfît la charité & la vé-  
33 rité qu'elle regardoit uniquement.

33 22°. Elle trouvoit de l'ennui dans ce  
33 qui divertit les autres; & jamais sa charité  
33 ne lui faisoit tant de contrainte, que quand  
33 elle étoit obligée par condescendance de  
33 quitter son attention sérieuse pour écouter  
33 des choses qui ne l'étoient pas.

33 23°. Elle étoit morte à toutes les cho-  
33 ses du monde, & auroit voulu que le  
33 monde eût été mort & enterré pour nous,  
33 en sorte que nous n'eussions jamais entendu  
33 parler de ce qui s'y passe.

33 24°. Toute sa conduite représentoit



» celle de Dieu, qui fait toutes choses avec  
 » poids & mesure ; car depuis ses plus gran-  
 » des jusqu'aux plus petites actions & pa-  
 » roles, tout y étoit dans une règle & une  
 » sagesse qui ne se démentoit jamais.

» 25°. Elle étoit de ces véritables enfans  
 » de Dieu, dont toute la vie n'est qu'amour  
 » & obéissance ; ce qui lui donnoit une exac-  
 » titude incomparable pour tous les exerci-  
 » ces de la religion, où son cœur étoit en-  
 » core plus que son corps.

» 26°. Dieu avoit établi dans son cœur le  
 » royaume immobile de sa grace, qui lui  
 » donnoit dans toutes sortes d'évenemens  
 » une immobilité que tout le monde admira-  
 » roit en elle, paroissant toujours la même,  
 » quelque changement qui arrivât.

» 27°. On ne voioit point en elle le trou-  
 » ble des passions ; tout étoit calme dans son  
 » esprit ; & ni la joie ni la crainte n'étoient  
 » point capables de faire prendre aucun effort  
 » ni à ses pensées ni à ses paroles.

» 28°. Elle ne discernoit aucun de ces dons  
 » admirables que Dieu avoit mis en elle, &  
 » elle étoit plus persuadée de sa pauvreté &  
 » que tout le monde toléroit ses défauts,  
 » que ne le font ceux qui sont insupporta-  
 » bles à eux & à tout le monde.

» 29°. Elle étoit incapable de s'excuser,  
 » & ne le faisoit jamais, parcequ'elle croïoit,  
 » quelqu'opinion qu'on eût de sa conduite,  
 » qu'il y avoit sans comparaison plus de dé-  
 » fauts qu'on n'y en appercevoit ; & elle  
 » croïoit se réjouir de la vérité quand elle se  
 » réjouissoit d'être connue dans ses imper-  
 » fections.

» 30°. Toute sa disposition étoit d'ancan-  
 » tissement, de soumission & d'adoration

» devant la majesté de Dieu, ne recherchant  
» ni lumière, ni sentiment que de savoir que  
» Dieu est tout, & que la créature n'est rien.

» 31°. Elle portoit déjà gravée dans son  
» ame une image de l'éternité; car elle ne  
» regardoit jamais que le moment présent,  
» ayant aussi peu d'inquiétude sur l'avenir  
» qu'elle faisoit peu de réflexion sur le passé.

» 32°. Sa charité étoit toujours appliquée  
» & agissante, & elle avoit si présents les  
» besoins des personnes dont elle avoit la  
» conduite, qu'elle ne manquoit jamais à  
» pas une.

» 33°. Elle rachetoit le tems qu'elle don-  
» noit à ses exercices spirituels par le grand  
» ménagement qu'elle faisoit de tous ses mo-  
» mens, pour les employer au service du  
» prochain; de sorte qu'encore qu'elle priât  
» plus qu'une autre, elle travailloit aussi  
» plus que les autres.

» 34°. Sa vigilance & son soin pour les  
» personnes dont elle avoit la conduite,  
» prévenoient tous leurs besoins; & sa pa-  
» tience à les supporter ne se lassoit jamais.

» 35°. Une seule parole de Dieu suffisoit  
» pour nourrir son ame, & elle buvoit cette  
» eau sainte comme à la dérobée & en pas-  
» sant comme les soldats de Gédéon, dans  
» les petits momens qu'elle pouvoit ouvrir  
» un livre.

» 36°. Son amour pour la priere étoit si  
» grand, qu'elle s'y délassoit le corps & l'es-  
» prit; & quand ses infirmités lui ôtoient le  
» repos & le sommeil, les psaumes qu'elle  
» recitoit lui charmoient l'ennui des plus  
» longues nuits.

» 37°. Quoiqu'elle fût en tout lieu com-  
» me dans le lieu saint, & qu'elle fût le

» passer de toutes les choses extérieures  
 » quand Dieu l'en privoit, son ardeur pour  
 » les saints exercices n'en diminueoit point,  
 » & elle avoit une foi de Dieu qui ne se sa-  
 » tisfaisoit jamais.

» 38°. L'impression de l'éternelle vérité  
 » sembloit effacer de son esprit tout ce qui  
 » passe avec le tems. Jamais on ne lui en-  
 » tendoit parler des choses qui lui étoient  
 » arrivées, ou de ce qu'elle avoit fait. Elle ou-  
 » blioit tout ce qui étoit derrière elle, & ne  
 » regardoit que ce qui manquoit à sa vertu.

» 39°. Son œil parfaitement simple s'édi-  
 » fioit de tout le bien qu'elle pouvoit re-  
 » marquer dans les autres; & une bonne pa-  
 » role qui n'auroit été dite que par hasard,  
 » lui demeurait dans l'esprit plusieurs an-  
 » nées.

» 40°. Elle n'attribuoit qu'à elle seule le  
 » peu d'avancement des personnes qu'elle  
 » conduisoit; & la prière qu'elle faisoit,  
 » étoit celle-ci: *Vous connoissez, Seigneur,*  
 » *mon ignorance & ma folie; ne permettez*  
 » *pas que ceux qui vous cherchent aient su-*  
 » *jet de rougir à cause de moi.*

» 41°. Le feu qui brûloit dans son cœur  
 » n'aimoit pas le rafraîchissement, selon  
 » l'expression d'un saint martyr; & elle eût  
 » appréhendé de l'éteindre, si elle eût pris  
 » quelque satisfaction à s'entretenir des gra-  
 » ces intérieures que Dieu lui communi-  
 » quoit, & qu'elle cachoit au contraire sous  
 » un silence inviolable pour les conserver.

» 42°. Elle avoit pour Dieu une sainte  
 » jalousie, & pour elle un si grand mépris,  
 » qu'elle ne pouvoit souffrir la moindre  
 » louange, croiant qu'on déroboit à Dieu  
 » tout ce qu'on lui attribuoit à elle.

» 43°. Quoiqu'elle ne pût souffrir qu'on  
» la louât, elle étoit néanmoins insensible  
» à la complaisance que les autres craignent  
» dans les louanges; & elle entendoit avec  
» la même indifférence ce que l'on disoit  
» pour la louer ou pour la blâmer; rendant  
» en l'un & en l'autre à la seule vérité ce  
» qu'elle savoit lui appartenir.

» 44°. Sa mort a été un tableau racourci  
» de sa vie; & sa dernière maladie qui n'a  
» duré que peu de jours, a été comme le  
» tems de la moisson, où l'on a vu rassem-  
» blés tous les fruits de l'éternité & toutes  
» les vertus extraordinaires qu'une si longue  
» & si sainte vie avoit fait passer en habi-  
» tude.

» 45°. Quand elle a été plus proche d'en-  
» trer dans la lumière, elle a connu avec  
» encore plus de clarté son propre néant  
» & sa pauvreté, disant avec un profond  
» abaissement, que tout ce que Dieu avoit  
» fait par elle n'étoit point à elle, & qu'elle  
» avoit besoin de la charité de toutes les  
» personnes qui l'aimoient, pour lui obtenir  
» la miséricorde de Dieu qu'elle n'avoit ja-  
» mais méritée.

» 46°. La tranquillité de son ame & cette  
» immobilité de grace, qui a été toute sa  
» vie le caractère particulier de sa vertu, a  
» paru d'une manière si extraordinaire à sa  
» mort, que tout ce que l'on en peut dire  
» ne sauroit former dans l'esprit de ceux  
» qui ne l'ont point vue, l'idée qui en est  
» demeurée à toutes les personnes qui en  
» ont été les témoins.

» 47°. Sa charité a toujours été agissante  
» jusqu'au moment que l'Esprit-Saint lui a  
» dit de se reposer de ses travaux. Il semble

» que sans ce commandement la mort n'a-  
 » voit pas assez de force pour l'empêcher  
 » d'agir ; puisqu'ayant perdu l'usage de tous  
 » ses sens par l'assoupissement de la mort ,  
 » elle répondoit encore avec le peu de voix  
 » qui lui restoit & par la douceur de son  
 » visage , aux larmes & aux prieres de ses  
 » filles qui lui demandoient sa bénédiction  
 » & lui recommandoient leurs besoins.

» 48°. Une personne qui n'avoit jamais  
 » voulu goûter aucune des douceurs de la  
 » vie , méritoit bien que Dieu lui adoucît ,  
 » comme il a fait, l'amertume de la mort ; car  
 » après avoir couronné sa patience par les  
 » souffrances de sa maladie , qui furent très  
 » grandes , il lui en ôta de telle sorte le sen-  
 » timent vingt-quatre heures avant qu'elle  
 » mourût , que son corps sembloit recevoir  
 » quelque impression anticipée de cet heu-  
 » reux repos où son ame étoit sur le point  
 » d'entrer.

» 49°. La piété qui sembloit être sa se-  
 » conde ame , & qui étoit le principe de tous  
 » les mouvemens de son cœur , a paru la  
 » dernière survivre à tous les mouvemens  
 » naturels ; car ils étoient déjà tous éteints  
 » par la présence de la mort , lorsqu'elle prioit  
 » encore & conservoit son attention aux  
 » prieres que l'on faisoit auprès d'elle.

» 50°. Et pour renfermer le tableau de  
 » tant de vertus dans une seule figure que  
 » le Saint Esprit a tracée , on peut dire qu'elle  
 » est montée du desert comme une fumée  
 » de mirrhe & d'encens. Sa séparation en-  
 » tière de l'amour des choses créées , le plai-  
 » sir qu'elle a pris dans les exercices de la  
 » pénitence & de la mortification , l'ardeur  
 » d'une priere continuelle qui élevoit sans

» cesse son cœur vers Dieu, & la bonne  
 » odeur de la charité & de son exemple qui  
 » attiroit les âmes à Jesus-Christ, font un  
 » abrégé de toute sa vie «.

Il manqueroit quelque chose à l'idée qu'on  
 doit avoir de la mere Agnès, qui a été pen-  
 dant tant d'années l'exemple du monastere  
 de P. R., si nous ne parlions pas des écrits  
 de piété qu'elle a faits, par lesquels elle en a  
 été la lumiere. La premiere production de  
 cette sainte religieuse fut le *Chapelet secret du*  
*Saint Sacrement*, qu'elle composa en 1618,  
 & qui eut des suites si considerables. Nous  
 n'en parlerons point ici, l'ayant fait assez au  
 long, p. 84 & suiv. à l'année 1633. Nous  
 ajouterons seulement ce que la mere Agnès  
 dit dans une conversation (1) à M. le Maître  
 touchant le Chapelet secret, & en général sur  
 la maniere dont elle écrivoit ses ouvrages,  
 & ce qu'elle en pensoit. » Ma consolation  
 » est, dit-elle, qu'on me promet de revoir  
 » ce que j'écris par l'ordre de mon Abbessé,  
 » & d'en corriger les fautes. Je rougis quand  
 » on m'ordonne de mettre sur le papier les  
 » pensées qui me viennent dans l'esprit, &  
 » je ne les vois alors qu'avec honte les ju-  
 » geant ridicules, parceque ce qui est de  
 » Dieu est encore mêlé ensemble. Mais je  
 » me console lorsqu'on les corrige, parce-  
 » qu'alors je m'imagine qu'on ne laisse que  
 » ce qui est bon & qui ne vient pas de moi.  
 » Car je suis assurée qu'il ne vient pas de  
 » moi, ne songeant jamais à ce que j'écris  
 » avant que de l'écrire, & ne donnant au-  
 » cune peine à mon esprit en écrivant. Je me  
 » mets devant Dieu, je le prie de me don-  
 » ner ce qu'il veut que je donne; & après

Ecrits de la  
 mere Agnès.

(1) Le 15 octobre 1653. Mem. T. 3. p. 246.

» cette priere courte ou longue, je prens  
 » la plume me tenant attentive à son inf-  
 » piration sainte, & sans faire aucun ef-  
 » fort d'esprit, lequel aussi me seroit inutile  
 » n'ayant point de fond de raisonnement &  
 » de science. C'est pourquoy aussi-tôt que j'ai  
 » achevé d'écrire, j'oublie ce que j'ai écrit,  
 » parcequ'il n'a fait que passer par mon es-  
 » prit sans s'y arrêter. Si je me souviens de  
 » quelque chose, je crois que c'est un signe  
 » que cela n'est point de Dieu, mais de moi;  
 » & j'ai remarqué que c'est d'ordinaire ce  
 » qui ne vaut rien, ou au moins ce qui est  
 » moins bon & mérite d'être retranché. Je  
 » suis bien aise quand je vois les corrections  
 » qu'on y fait, espérant qu'on en a examiné  
 » le reste & qu'il est sans erreur & sans fautes;  
 » au lieu que si on me rendoit un écrit sans  
 » correction, je croirois que ce seroit une  
 » marque que l'on auroit tout condamné ».

Voilà ce que pensoit la mere Agnès de ses  
 écrits. Elle en a fait par obéissance un grand  
 nombre sur différens sujets de piété. On en  
 a imprimé plusieurs ( qui traitent sur tout de  
 l'amour de la Croix & des souffrances, qui  
 étoit bien gravé dans son cœur ), dans le  
 premier volume des petits traités de piété de  
 M. Hamon, publié en 1671, réimprimé en  
 1734.

C'est la mere Agnès qui a écrit les Consti-  
 tutions de Port-Roïal, qu'on peut regarder  
 autant comme l'effusion des sentimens de son  
 cœur, que comme le fruit des instructions  
 des pieux & savans Directeurs de cette sainte  
 maison. Elles étoient pratiquée depuis long-  
 tems; & l'expérience qu'on en avoit faite en  
 prouvoit déjà la solidité, lorsque quelques  
 uns des amis les firent imprimer en mil six  
 cent

cent soixante & cinq pendant la persécution.

La même année on donna encore au public avec approbation & privilege un autre ouvrage de la mere Agnès, intitulé : *l'Image d'une religieuse parfaite & d'une imparfaite ; avec Les Occupations intérieures pour toute la journée*. Ce livre qui étoit fait depuis plusieurs années ne fut publié qu'en 1665 pendant la captivité de celle qui l'avoit composé. Quelques ennemis de P. R. prétendirent qu'il y avoit des choses dangereuses dans cet écrit ; mais M. de Perefixe, dont le témoignage ne peut être suspect, dit qu'il étoit très bon & ne contenoit rien que d'utile. Une religieuse de Sainte Marie, du nombre de celles qu'on avoit mises dans le monastere de P. R. pour servir de géolieres, aiant vû cet écrit ne fit pas de difficulté de dire qu'il *falloit que la mere Agnès fût toute abîmée en Dieu pour avoir composé un ouvrage si élevé*.

Peu de tems avant que la persécution commençât, la mere Agnès prévoiant ce que les religieuses avoient à craindre, fit un autre écrit sur la conduite qu'elles devoient tenir, sous ce titre : *Avis aux religieuses de P. R. sur la conduite qu'elles doivent garder, au cas qu'il arrive du changement dans le gouvernement de la maison*. 1°. Ce qu'il faut faire, 2°. Ce que l'on doit faire si le Roi nomme une Abbessé. 3°. Ce qu'il faut faire si l'on met des religieuses étrangères pour gouverner la maison. 4°. Comment on se doit conduire à l'égard des Confesseurs & de la sainte Communion. 5°. Comment il faudra souffrir les mauvais traitemens. 6°. De la charité mutuelle. 7°. De la pauvreté. 8°. Renoncement aux consolations humaines. 9°. Du

Relation de  
captiv. de la  
mere Eugenie  
p. 29.

Relation de  
la sœur Ge-  
neviève de  
l'Incarnat. p.  
12.



482 *Portrait de la mere Agnès.*

» parloir. 10°. Obéissance dans les choses  
 » qui ne porteront point de conséquence;  
 » Refus des entretiens avec les Directeurs.  
 » 11°. De la lecture. 12°. Des Sermons  
 » & des Conférences particulières. 13°.  
 » Des Retraites. 14°. Des pénitences ex-  
 » traordinaires. 15°. De la privation du Sa-  
 » crement de l'Eucharistie. 16°. De la pri-  
 » vation de la lecture de l'Evangile. 17°. A-  
 » vis pour celles qu'on ôtera de la maison.  
 » 18°. De l'obéissance. 19°. Du Breviaire.  
 » 20°. Quelle doit être leur disposition dans  
 » les maisons étrangères. 21°. Sur leurs Com-  
 » munion. 22°. Sur les Confessions. 23°. Sur  
 » la nourriture & les infirmités qui pour-  
 » ront survenir. 24°. Sur le travail des mains.  
 » 25°. Sur les maladies. 26°. Sur les mau-  
 » vais traitemens & le délaissement à la  
 » mort. La mere Agnès donne sur tous  
 ces articles des avis si sages, que M. Arnauld  
 en ayant eu communication, témoigna par un  
 billet en les renvoiant, qu'il n'avoit rien vû  
 de plus solide & de plus édifiant. » Je vous  
 » renvoie par M. de Sainte Marthe, dit-il,  
 » l'écrit de la mere Agnès. Je l'ai lû très  
 » exactement, & je vous avoue que je n'ai  
 » jamais rien vû de plus édifiant & de plus  
 » solide; pourvû qu'on en retranche ce que  
 » j'ai marqué avec du craion. La mere  
 Agnès avoit commencé au mois de juin 1663  
 de dresser ces avis. La mere Angelique de S.  
 Jean, la niece, les fit lire au chapitre l'an  
 1680, & fit dessus des réflexions qui ont été  
 imprimées avec les *Avis* en 1737. On trouve  
 les *Avis* imprimés séparément dans un petit  
 Recueil *in* 12 publié en 1718, & en 1724  
 dans la Relation de la captivité de la mere  
 Agnès.

Relation *in*  
 4°. P. 73 &  
 suivantes.

Outre ces écrits de la mere Agnès, on a recueilli plusieurs de ses lettres. Rien n'est plus capable de faire connoître quel étoit son esprit. Le nombre n'en est pas si grand que de celles de la mere Angelique : on voit dans celles-ci plus de force, & dans celles de la mere Agnès plus de délicatesse. Mais les unes & les autres sont pleines de l'Esprit de Dieu qui animoit ces saintes filles, & qui les avoit comblées d'une si grande abondance de charité & de lumieres.

---

*Lettre des Religieuses de Port-Roial  
des Champs au Pape.*

**T** Rès Saint Pere, disent ces saintes filles, la confiance qu'inspire à tous les enfans de l'Eglise une réputation aussi grande que celle qui est répandue par toute la terre du zèle & de l'application de Votre Sainteté aux besoins de la famille de Jesus-Christ, dont il vous a commis la charge comme à un dispensateur fidele, nous avoit déjà donné la hardiesse de paroître une fois aux piés de Votre Sainteté (3), plutôt pour y répandre des lar-

(3) Elles avoient écrit au Pape le 25 mai précédent, pour lui demander l'approbation de leurs Constitutions. La lettre & les Constitutions lui furent présentées par M. de Pontchâteau, qui fit réponse le 13 septembre suivant. Il marquoit dans sa lettre que le Pape avoit demandé qu'on fit une traduction en Italien des Consti-

tutions afin de les faire examiner; que Sa Sainteté avoit témoigné être informée de la régularité & de la vertu des religieuses, qu'elle compatissoit à leur affliction, & les exhortoit à beaucoup prier. Le Lecteur trouvera dans les Mem hist. T. 2. p. 297. la lettre de M. de Pontchâteau & la réponse de l'Abbesse p. 298.

21 mes & attirer sa compassion, que pour lui  
 22 demander aucune grace. Nous ne faisons  
 23 que lui représenter nos longues souffran-  
 24 ces & l'état où nous réduisoit de nouveau  
 25 la haine gratuite des personnes qui ont  
 26 conjuré notre ruine depuis très long tems,  
 27 & qui ne perdent point d'occasion d'ani-  
 28 mer contre nous les Puissances de l'Eglise  
 29 & de l'Etat. Car c'étoit assez pour nous  
 30 de savoir que Votre Sainteté avoit la bon-  
 31 té d'y compatir, comme elle a bien voulu  
 32 qu'on nous en assurât de sa part. Nous  
 33 aurions trouvé notre joie & notre repos  
 34 dans cette assurance, si on nous avoit  
 35 laissé au moins la liberté de servir Dieu  
 36 dans l'état d'humiliation & de privation  
 37 où l'on nous avoit réduites. Mais les cho-  
 38 ses n'en vont pas demeurer là, très Saint  
 39 Pere; nous nous trouvons dans la néces-  
 40 sité de demander la protection de Votre  
 41 Sainteté contre la malice spirituelle d'un  
 42 ennemi invisible, qui veut renverser les  
 43 fondemens du temple de Dieu dans nos  
 44 ames, & qui fait dire à tous ceux dont  
 45 il se sert dans ce dessein: *Exinanite,*  
 46 *exinanite usque ad fundamentum in ea,*  
 47 Personne ne doute que tout ce qu'il peut  
 48 y avoir de piété & d'observance dans une  
 49 maison religieuse est établi sur la bonne  
 50 conduite des personnes qui la gouvernent.  
 51 Toutes les regles anciennes & nouvelles  
 52 qui ont été faites par les saints fonda-  
 53 teurs des Ordres religieux, & approuvées  
 54 du Saint Siege, n'ont jamais prescrit l'o-  
 55 béissance que l'on doit aux Supérieurs,  
 56 qu'après avoir marqué les qualités que doi-  
 57 vent avoir ces Supérieurs, & le soin que l'on  
 58 doit prendre de les élire tels qu'ils soient

» capables de conduire à Dieu ceux qui se  
 » soumettent à eux, & non de les égarer  
 » de leur chemin, ou de les précipiter com-  
 » me des aveugles qui conduisent d'autres  
 » aveugles, & qui tombent ensemble dans  
 » la fosse.

» C'est néanmoins le dessein que nous ap-  
 » prenons que l'on a presentement pour  
 » achever de nous ruiner sans ressource. Il  
 » faut avouer à Votre Sainteté, dont nous  
 » savons que le cœur n'est pas insensible  
 » *super contritionem Joseph*, que ce dernier  
 » coup nous abattrait tout-à-fait, & nous  
 » jetteroit dans la dernière désolation, si  
 » heureusement il ne nous jettoit dans le  
 » sein de votre charité paternelle, puisque  
 » l'on ne peut rien exécuter dans une entre-  
 » prise si injuste que l'on ne soit obligé de  
 » s'adresser à Votre Sainteté pour en avoir  
 » la confirmation. Pardonnez, très Saint  
 » Pere, à notre douleur si nous osons, dans  
 » cette pressante occasion, vous adresser les  
 » paroles que le Saint Esprit adresse dans  
 » l'Ecriture à ceux qui tiennent le rang qu'il  
 » vous a donné dans l'Eglise : *Eas quæ*  
 » *ducuntur ad mortem liberare ne cesses.*  
 » Il n'y va plus d'un bien temporel : nous  
 » avons déjà souffert qu'on nous enlevât  
 » une maison de plus de 1,00000 liv. toute  
 » bâtie des aumônes de nos parens & des  
 » amis que Dieu nous avoit donnés, qu'on  
 » y ait encore appliqué le tiers du bien de  
 » cette communauté, sans qu'il y eût aucun  
 » prétexte de nous traiter de la sorte dans  
 » un tems où l'Eglise venoit de nous rendre  
 » la paix & étoit satisfaite de notre conduite.  
 » Il n'y va plus seulement de notre répu-  
 » tation, & nous souffrons depuis six mois

» sans nous plaindre une diffamation publi-  
 » que par le traitement injurieux que l'on  
 » a fait à cette communauté & aux Ecclé-  
 » siastiques qui la gouvernoient, avec si peu  
 » de sujet que notre Archevêque nous a dé-  
 » claré lui-même, que nous n'y en avions  
 » donné aucun & qu'il a loué notre con-  
 » duite.

» Mais il y va dans cette dernière affaire  
 » de la perte des âmes pour lesquelles J. C.  
 » est mort & qu'il a mises entre vos mains  
 » comme un sacré dépôt pour lui en répon-  
 » dre. Vous nous tenez sa place, très Saint  
 » Pere, & en cette qualité nous vous disons  
 » avec des gémissemens & des larmes, dont  
 » la tendresse paternelle de Votre Sainteté  
 » ne pourroit pas n'être point touchée, si  
 » elle en étoit témoin comme Dieu: *Factus*  
 » *es fortitudo pauperi, fortitudo egeno in tri-*  
 » *bulatione sua, spes à turbine, umbraculum*  
 » *ab aestu.* Car la colere des puissances est  
 » comme une tempête qui vient fondre con-  
 » tre cette maison; & si elle n'est protégée  
 » sous l'ombre de vos ailes, il n'y a plus rien  
 » à espérer pour nous quand nous nous ver-  
 » rons livrées à nos ennemis, qui triompher-  
 » ont de leur victoire, & qui n'auront plus  
 » d'autre application que de renverser tout  
 » le bien que l'on travaille à établir & à  
 » maintenir depuis soixante-dix ans dans  
 » cette maison. Ils n'y sauroient réussir si  
 » Votre Sainteté s'y oppose. C'est en elle  
 » après Dieu, que nous mettons toute notre  
 » confiance: nous embrassons ses pieds sacrés:  
 » & nous lui protestons que nous ne les  
 » abandonnerons point qu'elle ne nous ait  
 » donné sa bénédiction, de même que nous  
 » ne cesserons jamais de faire des vœux ar-

» dens à Dieu pour attirer sur elle la pléni-  
 » tude de toutes les graces que Jesus-Christ  
 » est venu apporter au monde, qu'il verse  
 » plus abondamment sur le Chef afin qu'elle  
 » se répande jusque sur les franges de la  
 » robe. C'est dans ce rang & avec un très  
 » profond respect, &c.

*Requête des Religieuses de Port-Roïal  
 des Champs au Roi.*

SIRE,

» Les Abbessse & Religieuses de Port-Roïal  
 » des Champs supplient très humblement  
 » VOTRE MAJESTÉ de trouver bon qu'elles  
 » prennent la liberté de lui représenter que  
 » quelque pressante que soit la nécessité où  
 » elles se trouvent de recourir à la bonté &  
 » à la justice de V. M. l'extrême desir qu'el-  
 » les ont de lui obéir leur a fait préférer ce  
 » devoir à leurs intérêts & à suspendre jus-  
 » qu'à cette heure les mouvemens de leur  
 » douleur. Mais après avoir entierement  
 » exécuté ses ordres, nous croions, Sire,  
 » avoir sujet d'esperer de V. M. la grace d'en  
 » être entendues, & nous osons nous jeter  
 » à ses pieds avec un profond respect pour  
 » la conjurer par le Sang de Jesus-Christ de  
 » nous faire sçavoir au moins par où nous lui  
 » avons déplu. Nous avons toujours regardé  
 » l'obligation de lui obéir & de nous confor-  
 » mer à sa volonté comme tenant le pre-  
 » mier rang entre nos devoirs après ce que  
 » nous devons à Dieu. Et c'est le comble  
 » du malheur, Sire, pour des personnes

» élevées dans ces sentimens, de voir que  
 » d'un côté elles sont mal dans votre esprit,  
 » & de ne point voir de jour à se retirer  
 » d'un état si douloureux faute de savoir ce  
 » qui nous y a mises & ce qui nous y tient.  
 » La fidélité que nous aurions à réparer le  
 » mal, s'il nous étoit connu, fléchiroit sans  
 » doute la bonté de V. M. & lui feroit  
 » voir qu'il n'y a point de communauté  
 » dans son Roïaume qui ait plus d'envie  
 » de lui plaire & de lui marquer son res-  
 » pect & son obéissance.

» Pendant qu'on essaïoit de rendre notre foi  
 » suspecte, & que feu M. l'Archevêque de  
 » Paris nous traitoit comme des personnes  
 » désobéissantes & rebelles à l'Eglise, nous  
 » n'étions pas surprises que V. M. sur le té-  
 » moignage de notre Archevêque nous fit  
 » sentir les effets de son indignation pareils  
 » à ceux qu'elle nous fait souffrir aujour-  
 » d'hui. Mais depuis que toutes les Puissan-  
 » ces de l'Eglise ont paru satisfaites de nous  
 » & convaincues de la pureté de notre foi  
 » & de l'innocence de notre conduite, nous  
 » ne savons, Sire, ce qui peut nous attirer  
 » les traitemens que nous souffrons sous le  
 » meilleur, le plus juste & le plus grand  
 » de tous les Rois. M. l'Archevêque dans le  
 » tems même qu'il nous a apporté les ordres  
 » de V. M. nous assure qu'il est très con-  
 » tent de notre foi & de nos mœurs; qu'il  
 » fait que nos pensionnaires sont très bien  
 » élevés, que nos Confesseurs sont des gens  
 » de bien, & qu'il est très aisé qu'ils fassent  
 » toutes sortes de fonctions dans son Dio-  
 » cèse. Il semble que nous avons tout sujet  
 » de nous croire en sûreté après un pareil  
 » témoignage, dont il s'est encore expliqué

» depuis à des personnes de nos amis & à  
 » des parens de nos pensionnaires. Aussi est-  
 » ce tout ce que nous aurions pû desirer de  
 » plus fort contre toutes les accusations  
 » qu'on pourroit former contre nous, que le  
 » suffrage de celui à qui il appartient de nous  
 » juger. Cependant, Sire, cette sentence  
 » d'absolution prononcée par la bouche de  
 » notre Juge est suivie des mêmes peines dont  
 » le pourroit être une condamnation en tou-  
 » tes les formes; & en même-tems que M.  
 » l'Archevêque de Paris nous déclare, comme  
 » notre Archevêque & notre Juge, qu'il est  
 » content de nous & de la maniere dont  
 » nous élevons nos pensionnaires, aussi bien  
 » que de la conduite de nos Confesseurs, il  
 » vient comme porteur des ordres de V. M.  
 » nous ôter & nos Confesseurs & nos pen-  
 » sionnaires, & nous défendre de recevoir  
 » des novices, jusqu'à ce que nous soions  
 » réduites au nombre de cinquante. Il nous  
 » a dit pour toute raison que V. M. le veut.  
 » Mais nous savons que V. M. ne veut que  
 » la punition des coupables, & non pas l'op-  
 » pression des innocens; & que puisqu'elle  
 » nous punit, il faut qu'elle nous regarde  
 » comme coupables. Voilà, Sire, ce qui fait  
 » notre douleur. Ce seroit peu pour nous  
 » que de souffrir, il y a long-tems que nous  
 » y sommes accoutumées, & nous n'avons  
 » embrassé la vie religieuse que pour ap-  
 » prendre à souffrir. Mais, Sire, nous ne  
 » pouvons nous accoutumer à passer dans  
 » l'esprit de V. M. pour ce que nous ne som-  
 » mes point. C'est même une partie du res-  
 » pect que nous lui devons que de ne lui  
 » laisser aucune opinion de nous qui puisse  
 » lui faire de la peine; & s'il nous est dé-

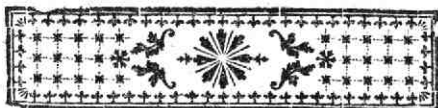


» fendu de scandaliser le moindre de nos  
» freres, que ne devons nous point faire pour  
» ne pas être un sujet de scandale à notre  
» Souverain ? Si nous étions capables de re-  
» noncer sans peine à l'honneur de son ap-  
» probation, ce seroit alors que nous serions  
» véritablement coupables. Que pouvons-  
» nous donc faire, Sire, pour lui montrer  
» que nous n'en sommes pas tout-à-fait in-  
» dignes ? Si ce n'est pas assez du témoigna-  
» ge de notre Archevêque, nous nous sou-  
» mettons, Sire, à être jugées selon toute la  
» rigueur des jugemens canoniques par les  
» plus gens de bien de votre Roïaume, &  
» nous demandons à V. M. pour toute grace  
» d'être traitées comme les plus criminelles,  
» & de n'être pas punies sans être entendues.  
» Car nous ne pouvons pas, Sire, ne pas  
» regarder comme une punition l'état où on  
» nous réduit, puisqu'il est contraire à celui  
» où V. M. nous avoit mises elle-même au  
» tems de la paix de l'Eglise. Nous étions  
» autant de religieuses que présentement,  
» outre celles que M. l'Archevêque de Paris  
» approuva que nous reçussions. Aussi - tôt  
» après notre rétablissement, V. M. ne crut  
» pas que nous n'avions pas assez de bien  
» pour cela, puisque c'est elle-même qui  
» nous a marqué celui que nous devons a-  
» voir en partageant le bien qui appartenoit  
» en commun aux deux maisons avant qu'el-  
» les fussent séparées. On ne jugea donc  
» point alors que cela fût contraire aux Ca-  
» nons qui veulent qu'on ne reçoive qu'au-  
» tant de filles que chaque monastere en peut  
» nourrir, afin que l'on n'ait point de pré-  
» texte d'exiger des dotes. C'est aussi ce que  
» nous avons toujours observé fort exacte-

» ment, souhaitant de suivre en tout les re-  
» gles de l'Eglise & les ordonnances de V. M.  
» & ne craignant rien tant que d'être à char-  
» ge à qui que ce soit & de nous voir ex-  
» posées à la tentation de chercher notre  
» subsistance par des moïens indignes de la  
» sainteté de notre vocation. Nous avons,  
» Sire, de la peine à croire que V. M. étant  
» informée de toutes ces choses, elle vou-  
» lût fermer l'entrée de notre maison aux  
» personnes qui croiroient y être appelées  
» de Dieu pour y faire leur salut; priver un  
» grand nombre d'enfans de l'éducation  
» chrétienne qu'on tâchoit de leur donner,  
» & nous priver nous-mêmes des secours de  
» ceux qui nous menotent à Dieu, & qui  
» soutenoient notre foiblesse dans le cours  
» d'une vie aussi austere que celle que nous  
» avons embrassée. Nous avons tout quitté  
» pour Dieu, Sire, & ce seroit manquer  
» à ce que nous lui avons promis que de  
» laisser subsister volontairement dans notre  
» cœur aucun autre attachement que ce-  
» lui que nous devons avoir pour lui; mais  
» c'est cela même qui nous oblige de n'être  
» pas indifférentes pour ce qui nous peut  
» conduire à lui. C'est ce qui fait la seule  
» consolation que nous cherchons en ce  
» monde; & cependant c'est celle dont V. M.  
» veut que nous demeurions privées, si tou-  
» tefois elle le veut encore. Nous ne le sau-  
» rions croire, & nous présumons trop de  
» la bonté & de la justice de V. M. pour  
» ne pas espérer que l'état où nous nous  
» trouvons réduites par ces ordres de V. M.  
» la touchera de compassion; & qu'après  
» avoir vû avec quelle promptitude nous y  
» avons obéi, elle prendra au moins les

» voies qui peuvent lui faire connoître si  
» nous sommes coupables de quelque chose  
» qui ait pû attirer sur nous ces marques de  
» son indignation. Nous prions celui qui  
» tient entre ses mains les cœurs des Rois  
» de rendre V. M. sensible à notre douleur,  
» & nous espérons qu'il écouterà la voix de  
» nos larmes, & qu'il nous donnera sujet  
» d'ajouter l'action de grâces pour le réta-  
» blissement de notre maison, aux vœux con-  
» tinuels que nous avons toujours faits, &  
» que nous ferons toute notre vie pour la  
» conservation de votre Personne sacrée.





# TABLE

## ALPHABETIQUE

Des principales Matieres contenues  
dans ce Volume.

### A

**A**KAKIA, ( Charles )  
Dumont, ses bonnes qua-  
lités, sa vie, sa mort, p.  
14.

Annat, ( le Pere ) Jé-  
suite, sa mort, p. 13.

Arnauld ( Agnès ) Reli-  
gieuse de Port-Royal,  
écrit à la sœur Flavi-  
vie malade à la mort,  
pour la faire rentrer en  
elle-même, p., 9 10, 466.  
Récapitulation de sa vie,  
de ses vertus, &c. 24,  
39. son portrait par la  
Mere Angelique de Saint  
Jean, 471.

Arnauld ( Angelique de  
S. Jean d'Andilly ) Reli-  
gieuse de Port-Royal ;  
son sentiment sur une pré-  
tendue lettre de la sœur  
Flavie, écrite au lit de la  
mort, 11. sur l'éléva-  
tion de Monsieur de Pom-  
ponne à la Cour, 46. sa  
profession, sa vie, ses  
vertus, 276. &c. sa con-  
duite à l'égard de la si-  
gnature, 281. sa captivi-

té, ses peines intérieures  
& extérieures, 282 &c.  
compose quelq. écrits dans  
sa captivité, 286. elle en  
fait & en fait la relation,  
287. Relation de sa cap-  
tivité, son esprit de pau-  
vreté & de détachement,  
288. est élue Abbessé, *ibid.*  
ses dispositions sur la dis-  
grace de M. de Pompon-  
ne, 349. écrit au Pape  
pour le prier de mainte-  
nir leur droit d'élire leur  
Abbessé, 351. consulte  
M. Arnauld sur le projet  
qu'on avoit de leur don-  
ner une Abbessé perpé-  
tuelle, 356. prépare ses  
Religieuses à la persécu-  
tion, 357. reçoit deux  
Novices à profession, 363.  
Traitement indigne qu'elle  
reçoit du sieur Poligné,  
367. Elle écrit à M. le  
Curé de S. Benoît, au su-  
jet d'un Sermon scandaleux  
du sieur Poligné, 370.  
veut empêcher le  
sieur Poligné de prêcher

le jour de Pâque, 376. écrit à M. de Paris une lettre de remerciement sur la sortie de P. R. du sieur Poligné, 380. demande la permission de dire le Pscautier dans la semaine, 384. sa lettre à M. de Paris, au sujet d'un entretien de ce Prélat avec M. le Moine, 392. elle demande M. de Saci pour confesser une Religieuse, 400 fait faire des prières & un vœu pour obtenir la liberté d'élire une Abbessse, 404, &c. est continuée Abbessse, écrit à M. de Paris sur son élection, 410 &c. demande des Confesseurs, 416. demande la continuation des pouvoirs de M. le Tournoux, 438, &c. reçoit trois Religieuses de Lieffe, 441.

Arnauld d'Andilly retourne à P. R. après la persécution, 155. sa vie dans le monde & à la Cour, dans la retraite, 191. sa charité envers Dieu, 192. envers le prochain, 193. sa mort, 187. son éloge par M. Arnauld le Docteur, 189, &c.

Arnauld (Antoine), Docteur de Sorbonne, refuse M. d'Aubusson, Ev. d'Embrun, dans une requête au Roi; précis de cette requête, 132, &c. On indispose le Roi contre lui, 258. il se justifie, 259. sa retraite hors du Royaume, 334. ses sentimens au sujet des persé-

cutions, 336, &c. Conspiration que cause sa retraite, 342. sa réponse à la Mere Angelique de S. Jean sur le projet de leur donner une Abbessse perpétuelle, 356.

Arnauld (Marie-Charlotte de Ste Claire) d'Andilly, Relig. de P. R., sa chute dans le tems de sa captivité, cause de sa chute, 295, &c. Elle est trompée par M. Chamillard, 295. Dieu la rappelle de son égarement, 297. sa joie d'être transférée auprès de la Mere Agnès, elle se rétracte par écrit, 298. sa mort, 299.

Arnauld (M.) de Pomponne, est fait Secrétaire d'Etat, 45. sa disgrâce, 349. *note* 28.

Aubusson (George d') Archev. d'Embrun, rend une Ordonnance contre le nouveau Testament de Mons, 131. présente une requête au Roi contre MM. de P. R., 132. mortification qu'il effuie à la Cour au sujet de sa requête, 137.

## B

Barcos (Abbé de), son éducation, 291. son attachement à P. R. *ibid.* il se retire à son Abbaye de S. Cyran; bien qu'il y fait, sa vie dans sa retraite, sa mort, 291, 292.

Beaupuis (Walon de) sa vie, sa mort, 428, *note.*

Besson, Curé de Magni, contestation qu'il a avec P. R. 456. son attachement pour cette maison, part qu'il a au fameux cas de conscience, sa mort, *ibid. note.*

Bourneau, (Elisabeth) sa naissance, 18. sa vie dès l'enfance, est Tourrière à P. R., en est chassée par M. de Perefixe, sa mort, 19, 20.

Burlugui, 417. *note.*

Buzenval (Nic. Chouart de) Evêque de Beauvais, 270. *note.*

## C

**C** Aulet, (François) Evêque de Pamiers, 396. *note.*

Champagne, Peintre célèbre, 199. *ibid. note* 17.

Charles de Vertus, Curé de S. Lambert, sa vénération pour P. R., sa mort, 242.

Cyran, (Abbaïe de S.) sa destruction, 292. *note.*

Comte, (Dorothee de l'Incarnation le) Relig. de P. R. 200. sa conduite dans les charges qu'elle y occupe, *ibid.* elle est arrachée de son monastere par M. de Perefixe, *ibid.* effusion de son cœur en fortant, est conduite à la Visitation de la rue Montorgueil, 201. sa répugnance pour la signature, 202. reçoit la visite du P. le Comte, Jésuite, de l'Evêque d'Amiens & de M. de Paris, 202, 203,

écrit à M. de Paris, peines que lui cause sa lettre, 203, 204, ses allarmes par la crainte des visites de M. de Perefixe, 204. Ce Prélat la visite, 205. ses peines d'esprit, 205, &c. Elle demande M. Chamillard, chancelier, 210, 211. Ses agitations & ses peines d'esprit redoublent, 212 & *note.* Elle refuse de signer, ses doutes continuent, 214, 215. prend la résolution de ne pas signer; ses peines cessent, elle tombe malade, 216. ses dispositions à l'égard de la Bulle d'Alexandre VII, 217. M. de Perefixe lui tend un piège; promesse qu'elle lui fait, 218, 219. elle lui promet l'indifférence, 220, 221. Peines que lui cause cette promesse, 221. elle est consolée par le Vicaire de S. Médard, service que lui rend ce Vicaire, 222, &c. sa délivrance, elle retourne à P. R. des Champs, demande pardon à la Communauté de s'être affoiblie, 225. sa dernière maladie, sa mort, 227.

Conti, (le Prince de) sa conversion, sa vie pénitente, 119, &c. On lui refuse les Sacremens à la mort, 124. son estime pour P. R. Trait de ressemblance entre ce Prince & le Duc d'Orleans dernier mort, 125. sa mort, sa sépulture, 126.

Conti, (Anne-Marie Martinozzi, Princesse de)

sa conversion , sa mort ,  
143.

## D

**D**arie , ( Françoise de  
Sainte ) Relig. de P. R. ,  
son humilité , 431. sa  
mort , 432. Songe qu'elle  
eut dans sa dernière ma-  
ladie . & accomplissement  
de ce songe , 432 , &c.

Doamplup , ( Jean )  
Solitaire de P. R. . sa  
mort , 41.

Druï , ( Magdeleine des  
Anges Marion de ) sa  
mort , 40.

## E

**E**Pinoy , ( Raphael le  
Charon d' ) Solit. de P. R.  
sa vertu , 255 , sa mort ,  
256.

## F

**F**Argis , ( Marie de Ste  
Madeleine du ) est conti-  
nuée Abbessé , 235.

Fournier , ( Louis ) ami  
de P. R. , sa mort , 257 ,  
*note 42.*

Fromageau , Vicegèrent  
de l'Officialité de Paris ,  
envoïé à Port-Royal des  
Champs , pour faire visi-  
te , 312.

## G

**G**ibron , ( Paul-Ga-  
briel ) Solitaire de P. R. ,  
sa conversion , sa mort ,  
267 , 268.

Gif , ( les Religieuses  
de ) reçoivent défense de  
recevoir des Pensionnaires

forties de P. R. , douleur  
qu'elles en témoignent ,  
327. On veut introduire  
chez elles la signature du  
Formulaire ; trois Reli-  
gieuses sont transférées à  
P. R. des Champs , 445.  
&c.

Girard , le jeune , est  
choïï par les Religieuses  
de P. R. pour accomplir  
un vœu qu'elles ont fait ,  
lettre édifiante qu'il écrit  
à ce sujet ; vœu qu'il fait  
pour action de grâces ,  
408 , 409.

Girout , ( Antoine )  
Solitaire de P. R. , sa vie ,  
sa mort , 150 , &c.

Gondrin , ( de ) Archev.  
de Sens , se charge de né-  
gocier la paix de l'Eglise ,  
129. Son attachement à  
P. R. , 197. Avis qu'il  
reçoit de M. de Sacy , *ibid.*  
sa mort , 198.

Grenet , Curé de Saint  
Benoît , Supérieur de P. R.  
fait une visite à P. R. de  
la part de l'Archevêque ,  
245. Glorieux témoigna-  
ge qu'il rend aux Relig.  
246. est mandé par M. de  
Harlai , qui l'interroge  
sur P. R. , 314. reçoit  
deux Novices à profession ,  
379.

Guenegaud , ( Elisabeth  
de Choiseul Praslin ) on  
veut lui refuser les Sacre-  
mens , parcequ'elle est  
amie de P. R. 244 & la  
*note ibid.*

## H

**H**Ameau , ( Louise-  
Madeleine du ) de la

Charonniere, Religieuse de P. R., ses vertus, sa mort, 156.

Hamelin, (Marguerite de Faveroles, veuve) amie de P. R., sa mort, 453.

Hamon, tombe malade, & recouvre la santé par les prieres de P. R., 455.

Hatlai, (de) Archev. de Rouen, est nommé à l'Archevêché de Paris; écrits qu'il faut consulter pour le connoître, 22, &c. Difficulté qu'il fait pour accorder à P. R. la permission d'élire l'Abbesse, 234. Ses mauvais desseins contre P. R. 242. envoie faire visite à P. R. 312. mande le Supérieur, 314. va à P. R., défend d'y recevoir des Religieuses, ordonne de renvoyer les Postulantes & les Pensionnaires, & à un Ecclésiastique d'en sortir, 315, &c. Il donne une parole & la viole, 323. fait défense aux Relig. de Gif de recevoir des Pensionnaires de P. R., 327. Témoignage éclatant qu'il rend à P. R., 328. Prétendues raisons qu'il apporte pour justifier ses excès contre P. R., 330, &c. fait sortir les Confesseurs, 332. conditions qu'il exige pour en appouver d'autres, 333, 401. Il veut faire chasser les Domestiques, 334. veut mettre une Abbesse Titulaire à P. R. 343. veut réunir la Maison des Champs &

celle de Paris, 344, &c. refuse de présenter au Roi une requête des Religieuses, 361. permet la réception de deux Novices; 363. nomme M. le Moine Confess. de P. R., 389. reproches qu'il fait aux Religieuses, 387, &c. ordonne à M. le Moine de sortir de son Diocèse, 397. sa réponse à une lettre de la Mere Angélique de S. Jean sur son élection, 414. donne M. le Tourneux pour Confess. de P. R., 422. permet la translation de trois Relig. de Lieffe persécutées, à P. R. des Champs, 442, &c. permet que M. Akakia aille à P. R. pour rendre ses comptes, 450.

Hecaucourt, (Angélique de S. Alexis d') sa mort, 299.

Houffaye, (Pelletier de la) Maître des Requêtes, sa mort, 199, note 19.

Hurlot, (Jeanne-Marie de Ste Perpétue) sa mort, son éloge, 292, &c.

## L

**L** Alane, (Noël de) Docteur de Navarre, signe la requête contre M. d'Embrun, 132, &c. sa mort, 156.

Le Fevre, (Sœur Françoise de Ste Paule) Chantereau, sa mort, 257, note 41.

Lér, (Felix) Curé de Magni, sa mort, 41.

Liancourt, (Roger du Plessis Duc de) ses quali-



tés, 176. sa conversion, 177. ses liaisons avec P. R., 179. son attachement à la vérité & à ses Défenseurs, 180, 182. On lui refuse les Sacramens, à cause de ses liaisons avec P. R. Belle réponse qu'il fait à un Evêque, 181. ses belles dispositions à la mort de son épouse, 184. sa dernière maladie, sa mort, son convoi, 189.

Liancourt, (Jeanne de Schomberg, Duchesse de) sa piété dès l'enfance, 160, 161. ce qu'elle fait pour gagner à Dieu son mari, 162. Moïens qu'elle prend pour connoître la vérité, 162. son détachement de tout honneur, 163. son attachement à la vérité, 165. Instruction qu'elle donne à son fils le Comte de la Roche-Guyon, 166. choisit P. R. pour y faire élever sa petite-fille, *ibid.* sa conduite dans un procès contre sa belle-sœur, 167. sa belle maxime touchant les procès, 168. sa dernière maladie, ses sentimens & sa fermeté à la vue de la mort, 169, &c. elle fortifie son mari sur leur séparation par la mort, 171. se confesse, renouvelle les vœux de son Baptême, sa dernière peine, sa charité pour ses ennemis, sa mort, 172, &c. ses talens découverts après sa mort, 175.

Ligny, (Madeleine de Ste Agnès de) 228. sa captivité, 229. elle re-

vient à P. R., 230. ses peines d'esprit, *ibid.* sa dernière maladie, sa vertu dans les souffrances, 231. sa mort, 233.

Liesse, (les Religieuses de) persécutées pour la signature du Formulaire; trois d'entr'elles sont transférées à Port Roial des Champs, 441...449.

Lombard, (Jeanne Radegonde de S. Fare) Relig. de P. R., sa mort, 40.

Longueville, (le Duc de) admire la piété de la Duchesse son épouse, 91, &c.

Longueville, (Anne-Genevieve de Bourbon, Duchesse de) défaut dans l'hist. de sa vie par M. de Villefore, 56, &c. sa naissance, ses premières dispositions, 60. desir d'être Carmelite, 61. on l'oblige d'aller au Bal; préparation qu'elle fait, effet qu'il produit sur elle, 62, &c. part qu'elle eut aux intrigues des Princesses contre le Gouvernement, 64, &c. sa disgrâce & sa fuite, 65. passe en Hollande, 66. perd par la mort, la Princesse sa mere, 67. Conseils pernicieux qu'elle donne à ses freres, 68. sa conversion, 69, &c. ses sujets d'afflictions, 73. sa liaison avec les Carmelites, 75. ses sentimens sur son état actuel, 77. on lui donne un Directeur peu capable, 79. elle se met sous la conduite de M.

Singlin , maniere dont elle est conduite , 80, &c. Elle modere ses austérités par l'avis de son Direct. 92. La Cour change à son égard ; 93. elle fait une retraite , sentimens dont elle y est animée , 94, &c. Nouveaux exemples de vertus qu'elle donne , 102, &c. Belle action de sa part , 105. Avis sages qui lui sont donnés sur la crainte excessive des Jugemens de Dieu , 107, &c. sa liaison avec Mlle de Vertus , 114. se met sous la conduite de M. de Saci , 116. sous celle du Curé de Saint Jacques du Haut-Pas, 118. Estime que le Roi avoit pour elle , 127. son dessein de se retirer à P. R. , 128. elle forme le projet de la paix de l'Egl. 129. sa joie lorsqu'il fut en paix , 140. fait bâtir un logement à P. R. , son empressement pour y résider , 141. sa douleur à la mort de la Princesse de Conti & du Prince son fils , 144. fait des séjours à P. R. , 145 , 302. Sa dernière maladie , ses dispositions à l'article de la mort, sa mort sainte, son enterrement , 303 , &c.

## M

**M**allon, ( Catherine ) veuve d'Edouard Ollier , amie de P. R. , sa mort , 257 , note 42 , col. 2.

Marcelline , ( Elisabeth Sainte ) nièce de M.

Wallon de Beaufuis , Religieuse de P. R. , sa vertu , sa mort , 429 , &c.

Marillac , ( Princesse de ) petite fille de Mad. de Liancourt, élevée à P. R. , 166. sa vie innocente , sa mort , 167 , note 91.

Moine , ( M le ) est nommé Confesseur de P. R. , voit M. l'Archevêq. Entretien qu'il a avec lui sur les Relig. des Champs , 386 , &c. va à P. R. , 392. est mandé à S Germain , est interrogé comme un Criminel , sur une œuvre de charité , 395. interrogé par M. de Harlai , qui lui ordonne de sortir de son Diocèse , 397. Lettre édifiante qu'il écrit à P. R. pour faire ses adieux , 398.

Mol , ( Van ) Solit. de P. R. , est touché de Dieu , se retire à P. R. pour embrasser la pénitence & la solitude , sa mort , 253.

Mons , ( Affaire du nouveau Testam. de ) 130... 139.

## N

**N**icole , ( Pierre ) ce qu'il pense des différentes épreuves où s'est trouvé P. R. , 1 , &c. est Auteur de la lettre de MM. d'Arras & de Saint Pons à Innocent XI , 258. est injustement accusé , est justifié , 260 , 261.

## P

**P**assart , ( Flavie ) Religieuse de P. R. de Paris ,

sa dernière maladie, demande pardon aux Religieuses des Champs de ce qu'elle a fait contre elles; lettre qu'on lui attribue, écrite à P. R. des Champs, 468, ce qu'il faut penser de cette lettre, 6. . . 11; sa mort, 12.

Pavillon, (Nicolas) Evêque d'Alet, sa sainteté, sa mort, 268.

Paulin, Solit. de P. R. sa mort, 267.

Perdreau, (Dorothee) Relig. Abbesse Titulaire de P. R. de Paris, refuse de prêter son Abbaie, 345.

Perefixe, (Hardouin de Beaumont de) sa mort, regrets cuisans qu'il sent en mourant de tout ce qu'il a fait contre P. R., 21.

Pineau, (Marie-Genievie de l'Incarnation) sa mort, 454.

Poligné, Confesseur de P. R. Traitemens indignes qu'il fait aux Relig. & à l'Abbesse; Sermon impudent qu'il débite un vendredi-saint, 364, &c. Nouvelle scène de sa part, le jour de Pâque, 376. quitte P. R., 379.

Pontchâteau, (Sebast. Joseph du Cambout de) sollicite à Rome pour les affaires de Port Roïal des Champs, 353.

Pontis, (Louis de) Solitaire de P. R., sa conversion, sa pénitence, 15, 16. est obligé de quitter P. R. 17. sa mort, son épitaphe, 18.

Port-Roïal, (les Religieuses) des Champs, leur état après la paix de Clement IX. Trois différens tems d'épreuve dans lesquels elles se sont trouvées, 1. 5. reçoivent une aumône d'un Manœuvre inconnu, 42. leur sentiment sur les grandeurs du siècle, 46, &c. On cimente leur séparation d'avec P. R. de Paris, 49, &c. elles s'y opposent par un acte, 53. deviennent plus ferventes par les épreuves, 146. réparent leurs bâtimens & les font bénir, 148, &c. font un vœu pendant la persécution, 153. reçoivent une Relig. Bernardine, 154. en reçoivent plusieurs autres, 158, &c. reçoivent des Novices & des Postulantes, 275. Perte qu'elles font par la mort de Mad. de Longueville; anciennes calomnies renouvelées contre elles, 301, 302. leur état d'obscurcissement, 307, &c. nouvelles attaques livrées contre elles, 310, &c. reçoivent défenses de recevoir des Religieuses, & ordre de renvoyer les Postulantes & les Pensionnaires, 315. font des représentations inutiles à M. de Harlai sur ces ordres, 316, &c. Requête à J. C. qu'elles dressent sur leur oppression, 321 ont ordre de renvoyer les Novices, 323, &c. reçoivent un témoignage éclatant par M. de Harlai, 328, &c. on les prive de leurs

Directeurs, 332. On veut leur donner une Abbessé Titulaire, 343, 347. Elles élisent un Procureur pour s'opposer en leur nom à l'exécution de ce dessein, & écrivent au Pape à ce sujet, 348, 349. Seconde lettre au Pape pour le même sujet, 351. Elles veulent présenter une Requête au Roi touchant les ordres surpris à sa religion; l'Archevêque refuse de le faire, 359, &c. reçoivent deux Novices, 363. Mauvais traitemens qu'elles reçoivent du sieur Poligné leur Confesseur, 364, 377. demandent & obtiennent la permission de dire le Pseautier dans la semaine, 384. Préventions contr'elles: 387. . . 391. Elles écrivent au Prélat pour dissiper ses préventions, 392, &c. demandent un Confesseur, 400. Visite faite dans leur maison par leur Supérieur, 402. Témoignage qu'il leur rend, 403. Allarme qu'elles ont au sujet de l'élection de l'Abbessé, 404. Elles font des prières & un vœu pour ce sujet, 405. leur élection, 411. Demande de Confesseurs, 416. reçoivent trois Religieuses de Lieffe, 441. ont la satisfaction de voir la Cucule de S. Bernard, 451. reçoivent le corps de Mad. Hamelin, 453. obtiennent un Arrêt du Conseil contre le Curé de Magni, 456. demandent à M. de Harlai M. Eustace pour

Confesseur, 459. présentent requête au même, pour obtenir permission d'honorer des Reliques, 463.

Port-Roial ( les Relig. de ) de Paris, consomment leur séparation d'avec leurs Meres & leurs sœurs des Champs, 49. obtiennent une Bulle de confirmation sur une supplique remplie de faussetés, 56.

Potherie, ( Pierre le Roi de la ) ses vertus, sa mort, 20.

Pottier, ( Madeleine ) veuve de Choart de Buzenval, amie de P. R., sa mort, 41.

## R

**R**Acine, fameux Poète; son différend avec MM. de P. R., sa conversion, 261. . . 266

Rebergues, ( Charles de ) Solit. de P. R., sa mort, 27, note 41.

## S

**S**Ablé, ( Madeleine de Souvré, Marquise de ) amie de P. R., sa mort, 300.

Saci, ( Isaac le Maître de ) Avis généraux qu'il donne à Mad. de Longueville & à Mlle. de Vertus, 116. ses avis à M. de Gondrin, 198. Il va à P. R., du lieu de sa retraite, & y administre les Sacremens à la sœur Darie, 436.

Sainte-Marthe, ( Françoise de Ste Agathe de )

Religieuse de P. R., sa vocation, 236. son mépris pour le monde, son humilité, sa docilité, 238. son amour pour la vérité, 239. sa mort, 241.

Santeuil, Religieux de S. Victor, vient à P. R., procure à la Communauté la satisfaction de voir la Cucule de S. Bernard, 451.

Sevigné, (René Rainaud de) Solit. de P. R., Traits de sa charité, 247. sa conversion, se retire à P. R., 248. sa confiance en la miséricorde de Dieu, 249. Effets de la grace en lui, sa vie dans la retraite, 250, &c. sa mort, 253.

## T

Tartre, (Noël le Cerf du) sa vertu, sa mort, 199, *note* 18.

Tourneux, Confesseur de P. R., son enfance, ses études, 422, 423, est fait Prêtre; bénédiction que Dieu répand sur son ministère, 424. vient à Paris, est Chapelain des

Grassins, fait connoissance avec Messieurs de P. R., 425. ses écrits, 426, prêche à S. Benoît; réputation qu'il s'y fait, 427. détourne la dispersion des Relig. de Liesse, 441. . . 448.

Treuvé, (Simon-Michel) différentes époques de sa vie, sa mort, 421, *note*.

## V

Varet, (Alexandre) Grand Vicairé de Sens, ami de P. R., sa mort, 254.

Vertus, (Catherine-Françoise de Bretagne de) sa liaison avec Mad. de Longueville; sa retraite du monde, 114. sa douleur à la mort de M. Singlin, 115. demande M. de Saci à M. de Harlai, 433.

Vialart, (Felix) Evêq. de Châlons sur Marne, tâche inutilement de diminuer les préventions de Louis XIV contre les prétendus Jansénistes, 271. Sommaire de sa vie; sa mort, *ibid. note*.

*Fin de la Table des Matieres.*

---

*Fautes à corriger dans le septieme  
Volume.*

- P**age 37 , ligne 3 , Boisbuffon , *lisez* Boisbuisson.  
Pag. 52. ligne 11 , ui , *lisez* lui.  
Pag. 107 , note , pag. 139 , *lisez* 239.  
Pag. 165 , derniere ligne , *effacez* en.  
Pag. 265 , not. col. 2 ligne 5 , Rosfette , *lisez* Brof-  
fette.  
Pag. 276 , lig. 13 , Walor , *lisez* Wallon.  
Pag. 277 , lig. 3 , eus , *lisez* eu.  
Pag. 290 , lig. 23 , la , *lisez* le.  
Pag. 370 , lig. 29 , cette fille , *lisez* cette Ste fille.  
Pag. 393 , derniere ligne , prer , *lisez* prier.  
Pag. 451 , lig. 7 , Arnaudin , *lisez* d'Arnaudin.  
Pag. 454 , lig. 2 , l'année suivante , *lisez* la même  
année.